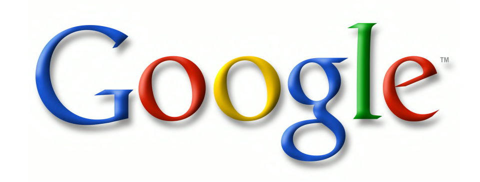
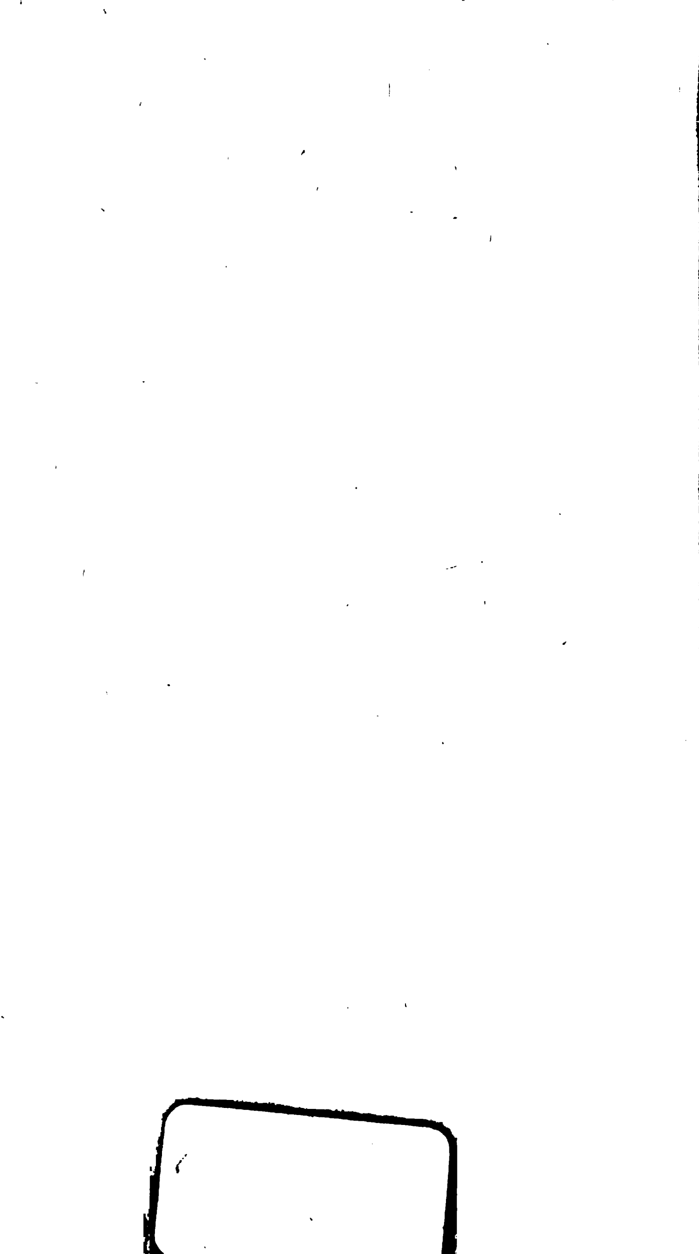
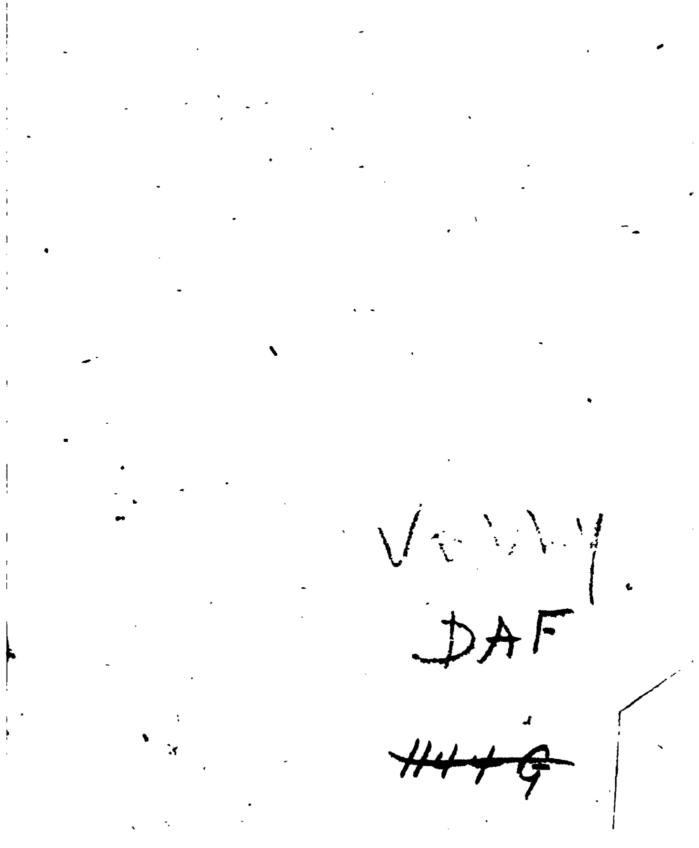

Google




DA


DAF

HISTOIRE
DE
FRANCE.
TOME SECOND.

HISTOIRE
DE
FRANCE

Depuis l'Établissement de la Monarchie jusqu'au regne de Louis XIV.

Par M. l'Abbé Velly.

TOME SECOND.

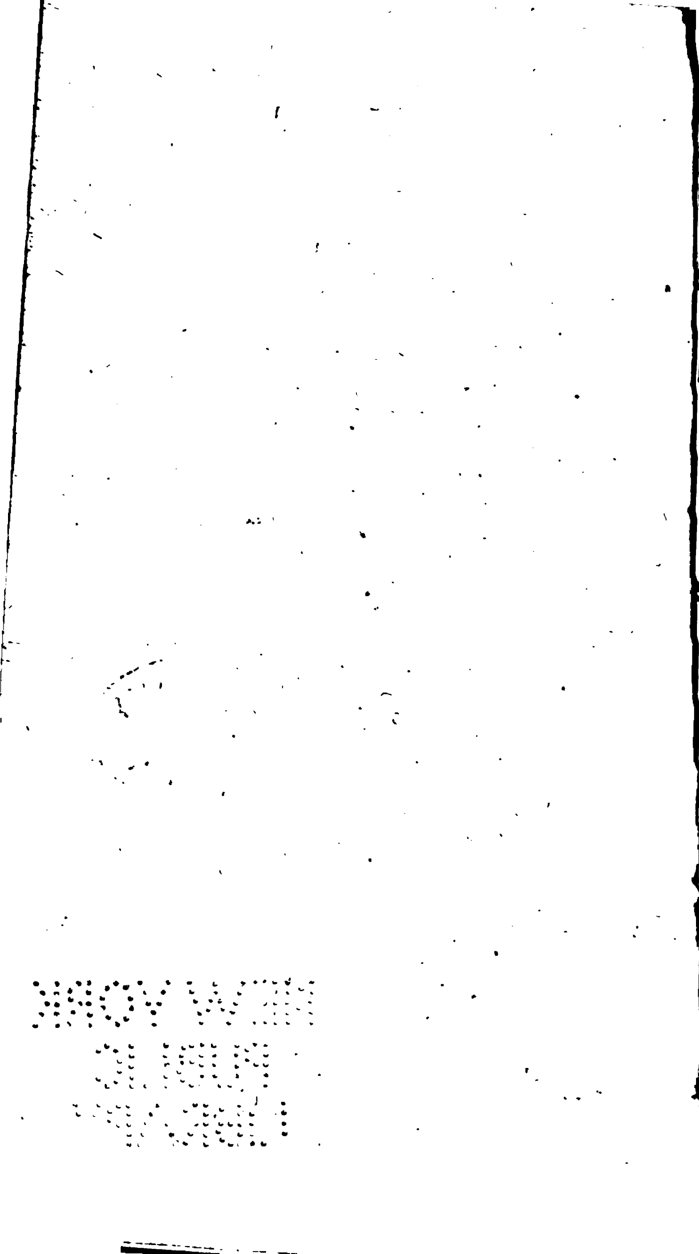


A PARIS

Chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. LV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

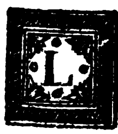




HISTOIRE DE *FRANCE.*

LOUIS I.

Surnommé le Débonnaire.



LOUIS étoit en Aquitaine, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son pére. Il se rendit promptement à Aix-la-Chapelle, où il fut de nouveau proclamé Roi & empereur. Tout se soumit : tout le reconnut. Il s'acquit d'abord une grande réputation de piété par l'exactitude avec laquelle il exécuta le testament du feu Roi. Mais

An. 814.

Louis oblige ses sœurs de se retirer de la Cour.

en même-tems il se fit beaucoup d'ennemis, en voulant réformer certains abus ignorés ou tolerés sous le regne précédent. Il avoit sept sœurs, dont aucune n'étoit mariée. Elles avoient toutes des équipages de Reines; & plusieurs de ces Princesses ne se refusant aucun plaisir, il en étoit arrivé du scandale plus d'une fois. Le premier soin du nouvel Empereur fut de réprimer les familiarités que quelques Coutisans avoient eues avec elles. Quelques-uns furent exilés, d'autres eurent les yeux crevés: un des plus considérables, nommé Hedoin, tua le Comte Garnier qui avoit commission de l'arrêter, & fut lui-même massacré. Aussi-tôt les Princesses reçurent ordre de se retirer dans les différentes maisons que Charlemagne leur avoit laissées. Les cinq filles de Pepin Roi d'Italie furent enveloppées dans la même disgrace. Louis ne retint dans son Palais que Drogon, Hugues & Thieri, qu'il fit élever avec beaucoup de soin, les faisant toujours manger à sa table.

Eginard in vita Carol Magn.

Vita Ludov. Pii.

On commence a diminuer l'estime qu'on avoit pour lui.

Le Duc de Benevent sur ces entrefaites envoya demander la confirmation du traité fait avec Charlemagne,

pour le tribut qu'il devoit payer. Il étoit de vingt-cinq mille sous d'or, il fut réduit à sept mille. Grimoald se reconnut vassal de la France : Louis lui donna une nouvelle investiture. Le Roi d'Italie, Bernard fils de Pepin, fut aussi mandé pour faire hommage de son Royaume. Il obéit, & prêta serment de fidélité. Mais il fut aisé de s'appercevoir que ce n'étoit qu'une soumission forcée. On lui enleva Adélard & Vala, tous deux fils de Charles-Martel, tous deux le conseil du jeune Monarque. Le premier, chassé de son Abbaye, fut relégué au Monastere de Noirmoutier : le second, éxilé de la Cour, prit l'habit de Moine au Couvent de Corbie. La disgrace de deux hommes qui avoient eu toute la confiance & toute l'estime de Charlemagne, fit tort à la réputation de l'Empereur. On crut voir que ce qu'on appelloit en lui douceur & bonté de naturel, n'étoit que foiblesse & timidité. Il passoit les jours entiers à lire l'Ecriture Sainte & à chanter des Pseaumes : occupation louable, mais déplacée, & plus digne d'un saint Moine, que d'un grand Prince. Il fit venir d'Aquitaine un Abbé nommé

Ibid. chron. Moissi.

Annal. Bertin.

Libellus Ardonii de vita S. Bened. vide secul 3. part. 1. pag. 215.

Benoît, homme d'une sainteté reconnue, mais peu propre aux affaires. [I]l ne laissa pas de le charger du soin [de] recevoir les requêtes. On rendoit justice aux bonnes intentions du Religieux : on murmuroit de lui voir to[ute] la confiance de l'Empereur.

Ce que c'étoit que les Envoyés appelés *Missi Dominici.*

Louis avoit trois fils de l'Impératrice Ermengarde, Lothaire, Pepin & Louis. Il envoya le premier en Baviére, le second en Aquitaine pour y commander, mais sans aucun titre. Heureux, s'il eut toujours suivi cette sage politique. Mais par la suite l'envie de réformer le Clergé, ou d'avoir plus de tems pour vaquer à la priére, peut-être même l'amour du repos, lui firent imprudemment partager cette autorité dont il paroissoit alors si jaloux. Il tint cette même année à Aix-la-Chapelle une assemblée générale des Prélats & des Seigneurs de la Nation. On trouva qu'en quelques endroits le peuple gémissoit sous l'oppression. L'Empereur pour réprimer les vexations, fit partir plusieurs personnes de sa Cour, avec la qualité d'Envoyés du Prince, *Missi Dominici*. C'est le nom que l'on donnoit aux Commissaires que nos Rois députoient dans les

Thegan. c. 26.

Annal. Eginard.

Bert. & Ful.

Chron. Moiss.

vinces, pour faire publier & exé-
r leurs Ordonnances : nom aussi
ien que la Monarchie. Le peuple,
re le logement, devoit leur fournir
e certaine quantité de vivres. Leurs
incipales fonctions étoient d'écou-
r les plaintes, de les vuider sommai-
ment, si cela se pouvoit, sinon d'en
vertir le Monarque, de punir les
omtes ou les Evêques qui se trouve-
oient avoir prévariqué, de réformer
eurs jugemens iniques, en un mot de
eiller à l'exacte observation des Loix.
On les voit aussi quelquefois employés
à dresser le terrier des fonds que le
Roi ou l'Eglise donnoient à titre de
Bénéfice. Ils faisoient leur visite ou
chevauchée, comme on parloit dans
ce tems-là, quatre fois l'an, c'est à dire,
dans le mois de Janvier, d'Avril, de
Juillet & d'Octobre. Leurs assises se
tenoient toujours en un lieu public,
où tout le monde avoit un accès libre
& facile. Les Juges y étoient mandés, &
leur conduite examinée. On sent toute
la sagesse d'un pareil établissement.

L'Empereur envoye des troupes en Dannemarck.

L'assemblée d'Aix-la-Chapelle étoit à peine séparée, qu'on y vit arriver le malheureux Hériolte, roi d'une partie du Dannemarck. Il venoit en qua-

lité de vassal réclamer la protection de la France contre les enfants de Godefroy, qui l'avoient dépouillé de ses Etats. Il fut reçu avec beaucoup d'humanité. L'Empereur ordonna aux Saxons de prendre les armes, pour le rétablir sur son trône. Ce généreux peuple embrassa avec joie cette occasion de témoigner sa reconnoissance. Louis venoit de les remettre dans le droit de succéder, que Charlemagne leur avoit ôté. Cette bonté, approuvée de quelques-uns, blâmée du plus grand nombre, toucha tellement ces esprits indomptables, qu'ils lui jurérent une fidélité inviolable. L'effet répondit aux paroles. Ils passérent l'Elbe, ensuite l'Eider, entrérent dans le Dannemarck, pillant, brûlant toute la frontiére, & après avoir pris quarante ôtages des plus considérables du païs revinrent avec le Prince Danois à Paderborn, où le Monarque tenoit un Parlement de la Nation. Ce fut là qu'il donna audience aux Ambassadeurs d'Abulas roi de Cordoue, qui venoient traiter de la paix, que l'intérêt de la Religion leur fit refuser; que les Esclavons & les autres Nations tributaires lui rendirent leurs hommages : ce fut là

Idem ibid.

An. 815.

enfin qu'il reçut d'Italie des nouvelles qui lui causérent un vrai chagrin.

La faction des parents du feu Pape Adrien, toujours réprimée, jamais étouffée, se reveilla aussi-tôt après la mort de Charlemagne. Ils conspirérent contre Léon. Les plus coupables furent arrêtés & punis de mort. Cette sévérité dans un Ministre des Autels déplut au religieux Monarque. Il donna ordre au Roi d'Italie de s'instruire sur les lieux de toute cette affaire. Les informations furent favorables au saint Pére, qui de son côté envoya des Légats pour se justifier auprès de son Souverain. Le même esprit de Religion, qui d'abord lui avoit fait condamner un procédé si violent de la part du Vicaire de Jesus-Christ, lui fit ensuite pardonner l'attentat commis contre son autorité sur la ville de Rome. Il parut satisfait de la conduite du Pape, & les choses en demeurerent là.

Il fait informer de la conduite du Pape.

Idem ibid.

Quelques mouvements de la part des Gascons & des Esclavons-Sorabes troublérent tout à coup la tranquilité de l'Empire. Ceux-ci, livrés à l'épée des Saxons, rentrérent promptement dans le devoir. Ceux-là, après deux

An. 816. Conduite des Papes vis-à-vis de l'Empereur.

batailles perdues, reconnurent enfin
Walf. Strab. de rebus Ecclef. c. 21. le Duc qu'on leur avoit donné. Le Pape Léon mourut ſur ces entrefaites : on remarque qu'il diſoit juſqu'à neuf Meſſes en un même jour. Le Diacre Etienne qui lui ſuccéda, ſe mit en poſſeſſion du Pontificat, ſans attendre, ſuivant l'uſage, que l'Empereur eût confirmé ſon élection. Il lui fit cependant prêter ſerment de fidélité par les Romains, & vint le trouver à Reims, pour lui rendre ſes devoirs. Louis voulut être ſacré de ſa main. Cette cérémonie ſe fit dans l'Egliſe de l'Abbaïe de ſaint Remy. Le Souverain Pontife lui mit ſur la tête une couronne d'or enrichie de pierreries, qu'il avoit apportée de Rome. Il y en avoit une autre moins riche, diſent les Auteurs du tems, pour l'Impératice Ermengarde, qui fut auſſi couronnée Auguſte.

Anaſt. Thegan. de Geſt. Ludov. c. 16. & alii.

An. 817. Le Pape Etienne ne ſurvêcut que quelques mois à cette célébre entrevûe. Paſcal II. fut élu en ſa place, & ſuivit les mêmes errements : il oſa ſe faire ſacrer, ſans avoir obtenu l'agrément de l'Empereur. Le Monarque en parut très-offenſé, & parla fort haut. L'allarme ſe répandit à Rome. On lui

fit faire d'humbles excuſes ſur ce qui s'étoit paſſé. Louis voulut bien s'en contenter, confirma Paſcal, mais en même-tems menaça les Romains des plus terribles châtimens, ſi jamais ils ſe portoient à de ſemblables attentats. On veut cependant que par *une libéralité inepte*, c'eſt l'expreſſion de Paſquier, il ait enfin renoncé au droit de confirmer les Papes. *Les Italiens*, dit cet Auteur, *qui en s'agrandiſſant de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & l'honnorérent du mot Latin* Pius. *Les ſages mondains de notre France l'imputant à un manque de courage, l'appellérent* le Débonnaire.... *parole qui implique ſous ſoi je ne ſçais quoi du ſot.* On ne trouve néanmoins aucun monument certain de cette prétendue ceſſion. On remarque au contraire que pluſieurs années après, Grégoire IV. qui ſuccéda au Pape Eugene II, ne voulut point être inſtalé, que l'Empereur n'eût confirmé ſon élection. On voit d'ailleurs le ſurnom de Débonnaire gravé ſur les monnoyes de ce Prince : preuve certaine que c'étoit un titre honorable.

Recherches de la France l. 3. c. 4. p. 171. l. 5. c. 3. p. 441.

Eginard. Annal. Bertin. vita Ludov. Pii.

Il associe Lothaire à l'Empire.

Louis toujours occupé de la réforme du Clergé, assembla cette même année un Concile à Aix-la-Chapelle, où fut rédigée la regle des Chanoines, des Chanoinesses & des Moines. Ceux-ci au neuviéme siécle héritoient de leurs parents, & avoient des biens en propre, qui après leur mort demeuroient au Monastére. Les Chanoinesses étoient de véritables Religieuses, engagées par le vœu de chasteté, cloîtrées, voilées, & vêtues de noir. Elles gardoient leur patrimoine, & pouvoient avoir des servantes. On interdit aux Evêques tout habillement qui sentoit la *mondanité*. La plûpart portoient de riches vestes, des ceintures dorées où pendoit un petit couteau garni de pierreries, un baudrier & des éperons, reste de la vieille guerre. Il fallut renoncer à ce faste ridicule, & plusieurs en furent très-mécontens. Leur ressentiment ne devint que trop funeste au pieux réformateur. Ce fut aussi dans cette assemblée que le Monarque associa Lothaire à l'Empire, le déclarant son unique héritier, & lui assujettissant Pepin & Louis, qui tous deux cependant furent proclamés

Pref. pour servir à l'histoire Ecclés. & Civile de Bretagne.

Vita Ludov. Pii.

Rois, le premier d'Aquitaine, le second de Baviére. Ce partage mit le trouble dans la famille Royale, & fut l'occasion de mille crimes.

Le Roi d'Italie, Bernard fils du frére aîné de l'Empereur, crut qu'on lui faisoit injustice. C'étoit un jeune Prince de dix-neuf ans, beau, bienfait, brave, libéral, aimé de ses sujets. Tous les mécontents qui étoient en grand nombre, & quelques Evêques irrités d'une réforme très involontaire, lui promirent de se déclarer en sa faveur avec tous leurs vassaux. Louis averti de la conspiration, se mit promptement en marche, & s'avança jusqu'à Châlons-sur-Saone à la tête d'une puissante armée. Cette diligence étonna les séditieux : chacun se retira de son côté. Le malheureux Bernard, abandonné de ses troupes, prit le parti le plus dangereux : il vint se jetter aux pieds de l'Empereur, & se remit à sa discrétion avec les principaux conjurés. On leur fit leur procès. Les Laïcs furent condamnés à mort : les Evêques furent dégradés & confinés dans un Monastére : on crut user d'indulgence, en commuant la peine des premiers. On se contenta de leur faire

An. 818.

Bernard se révolte contre l'Empereur.

Thegan. c. 22.

Eginard. Vita Ludov. Pii. Annal. Bert.

arracher les yeux. Le Roi d'Italie en mourut de douleur : juste châtiment de sa rébellion, mais qui offre je ne sçais quoi de barbare, lorsqu'on fait réflexion, que le Juge étoit un oncle, & le coupable un neveu, un Roi à peine sorti de l'enfance, & déja les délices & l'admiration de son peuple.
Nithard. l. 1. Les trois Princes Drogon, Hugues & Thieri, derniers fils de Charlemagne, n'avoient eu aucune part à cette révolte : on craignit que l'envie ne leur prît un jour d'imiter ce pernicieux exemple : ils furent rasés & relégués dans des Couvents.

An. 819. Louis épouse Judith.

La révolte du Roi d'Italie fut suivie de plusieurs autres, qui marquoient beaucoup de foiblesse dans le Gouvernement, mais qui n'eurent aucunes suites facheuses. La Bretagne, réduite en quarante jours, reçut un Duc de la main de l'Empereur. Le Roi des Abodrites fut pris dès la premiére campagne, & privé de sa Couronne. Le Duc des Gascons subit le même sort : celui de la Pannonie inférieure, quoique plus opiniâtre, n'eut pas un succès plus heureux.

Iidem ibid.

Un événement plus funeste au repos de la France fut la mort de l'Im-

pératrice Ermengarde. Louis l'aimoit : il la pleura beaucoup, & l'oublia bien vîte. Tout le monde fut informé qu'il vouloit se remarier. On vit aussi-tôt arriver de tous côtés les plus belles filles de l'Empire. Elles se montrérent à lui dans tous leurs appas. Il choisit Judith, Bavaroise, qui allioit en sa personne la noblesse & la beauté, la coqueterie, les graces, & l'esprit. Il maria bien-tôt après Lothaire son fils aîné à Ermengarde fille du Comte Hugues, & Pepin roi d'Aquitaine à la fille de Theodebert comte de Madric : c'étoit le nom du païs qui est entre Evreux, la Seine & Vernon.

Annal. Bert. & Fuld. Thegan. c. 26. Nithard. l. 1.

Les réjouissances qui accompagnerent tant d'illustres mariages, ne purent calmer les remords du Monarque : il se reprochoit nuit & jour d'avoir fait mourir cruellement son neveu, d'avoir forcé ses freres à se faire Moines, & d'avoir maltraité injustement Adelard & Vala, dont le mérite faisoit tout le crime. Il convoqua une assemblée de la Nation dans son palais d'Attigny : là en présence des Prélats & des Seigneurs, il se rend lui-même son accusateur, demande pardon aux Princes ses freres, qui étoient tous trois présents, accorde une amnistie

An. 822. Il condamne sa conduite & fait une confession publique.

Eginard in Annal.

Vita Ludov. Pii. Thegan.

générale à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, rappelle les éxilés, leur fait restituer leurs biens, & conjure les Evêques de l'admettre à la pénitence publique. Cette imprudente démarche l'exposoit à perdre la Couronne. Témoin Vamba, roi d'Espagne, que le douziéme Concile de Tolède obligea de renoncer au trône, sous prétexte qu'étant tombé dans une maladie qui lui avoit affoibli la tête, il s'étoit laissé revêtir de l'habit de Pénitent. Cette conduite n'eut cependant rien de funeste pour le Monarque François. Elle lui regagna au contraire le cœur de ses sujets, qu'une sévérité outrée avoit aliénés. On espéra qu'à l'avenir il feroit son bonheur de celui de ses peuples; & le Clergé oubliant son ressentiment, se répandit en acclamations sur la bonté du Prince, qui par un Capitulaire authentique lui rendoit la liberté des élections. Vers ce même tems naquit Charles, surnommé le Chauve, & avec lui une infinité de maux, annoncés, disent les superstitieux Auteurs du tems, par de furieux tremblements de terre qui ébranlérent le palais d'Aix-la-Chapelle par d'horribles pluyes mêlées de grêles & de pierres, par la famine, par la

Annal. Fuld.

peste enfin qui cette année désola tout l'Empire.

Rome cependant ne plioit qu'à regret sous le joug de la France, & les Papes commençoient peu à peu à se donner une autorité souveraine. L'éloignement des lieux ne permettoit pas toujours d'attendre les ordres de la Cour : souvent lorsqu'ils arrivoient, on trouvoit les affaires reglées, sous prétexte qu'elles pressoient. Le jeune Empereur Lothaire avoit fait un voyage en Italie, où il travailla efficacement à rétablir la justice & l'observation des loix : ce qui lui gagna tous les cœurs. Deux Officiers de l'Eglise Romaine, Théodore Primicier, & Léon Nomenclateur, se montrérent très-affectionnés à son service. Leur attachement déplut au Pape, qui sçut cependant dissimuler. Mais dès que le Prince fut éloigné, les deux courtisans furent arrêtés : on leur creva les yeux ; ils eurent ensuite la tête tranchée dans le palais de Saint-Jean-de-Latran. Les Empereurs trouvérent cette action fort étrange, & envoyérent à Rome des commissaires pour informer du fait. Pascal s'offrit de jurer avec trente-quatre Evêques, qu'il n'y avoit point de part. On reçut son ser-

An. 823. Rome cherche à secouer le joug de la France.

Idem. Thegan.

ment. La religion de Louis l'empêcha de pousser une affaire qui eût pû causer du scandale : & la justice ne fut point faite. Le Pape mourut peu de tems après. Eugene II. qui lui succéda, fit quelque satisfaction aux François. On rétablit l'ancienne coutume d'envoyer de tems en tems à Rome des espéces d'Intendants pour réprimer l'avarice des Magistrats, pour écouter les plaintes des peuples, & pour juger certains procès importants.

Eginard.& alii.

An. 824. Plusieurs révoltes.

Les choses paroissoient assez tranquiles ; & malgré la foiblesse du Maître, le Gouvernement alloit tout seul, lorsque les Bretons, nation aussi brave que jalouse de sa liberté, essayérent de se soustraire à la domination Françoise. Louis marcha contre eux à la tête d'une nombreuse armée, & vint camper sous les murailles de Rennes. Viomarque qui étoit le chef des rebelles, n'osa tenir la campagne : le païs fut ravagé, tout plia, tout se rendit à discrétion. Il n'en fut pas de même de quelques autres révoltes, tristes suites du peu de fermeté du Monarque. Il avoit envoyé des troupes pour assurer Pampelune contre les entreprises des Sarrazins. Déja elles avoient éxécuté heureusement leurs

Idem ibid.

An. 825.

ordres, & se préparoient à repasser les Pyrénées, lorsque trahies par des guides infidéles, elles tombérent dans une embuscade & furent taillées en piéces.

Heriolte, sous la protection de la France, avoit été admis au partage du Royaume de Dannemarck avec les enfants de Godefroy : il en fut chassé en haine du Christianisme qu'il avoit embrassé, & se vit contraint de se retirer en Frise dans le comté de Riusti, que l'Empereur lui avoit donné en souveraineté. Un Seigneur Catalan, nommé Aizon, se sauva du palais d'Aix-la-Chapelle, & marchant droit en Catalogne, s'empara d'Ausone, de Rose, de Manrése, de Cardonne, de Solsonne, & de tous les autres territoires voisins. Les Navarrois de leur côté se donnérent un Roi, appellé Inigo. C'est lui qui commença le royaume de Navarre & d'Arragon : sa postérité, après l'entiére expulsion des Maures, réunit enfin toute l'Espagne en la personne de Charles-Quint. Louis cependant ne songeoit qu'à des Missions, chantoit des Pseaumes, & prescrivoit des jeunes à l'aparition de quelques cométes : dé-

An. 826.

An. 827. 28.

An. 829.

votions qui n'arrêtoient ni les courses des Bulgares sur les terres de l'Empire, ni les ravages des Normands sur les côtes de Germanie & de France, ni les progrès des Sarrazins & des autres ennemis de l'Etat. Les troubles domestiques qui éclatérent vers ce même tems, lui causérent trop d'embarras pour lui laisser ou le tems, ou les moyens de réparer tant de pertes.

Louis donne une partie de son Empire à Charles fils de l'Impératrice.

Charles, fils de Judith, n'avoit point de partage. L'Empereur proposa à ses trois enfans du premier lit de démembrer leurs Royaumes, pour faire un Etat à leur frere : il les trouva d'abord infléxibles. Mais enfin Lothaire, gagné par les caresses de l'Impératrice, consentit à tout ce qu'elle desiroit. Il avoit tenu le jeune Prince sur les fonds de batême, il promit d'être son protecteur, & jura de prendre sa défense envers & contre tous. Louis, assuré du suffrage de son fils aîné, convoqua une assemblée générale à Vormes. On y entendit le rapport de ceux qu'on avoit envoyés dans les provinces pour reconnoître les désordres de l'Empire. L'Abbé de Corbie, le célébre Vala, étoit de ce nombre : sa naissance & ses vertus, son esprit & ses anciens

Eginard. Annal Bertin & Fuld. vita & Acta Ludov. Pii.

ſervices le rendoient cher & reſpectable à toute la Nation. Il entreprit aſſez mal-à-propos de donner à l'Empereur des avis ſur ſa conduite. Il oſa lui repréſenter publiquement qu'il ſe mêloit trop des affaires de l'Egliſe, & qu'à lui voir conférer les bénéfices, il ſembloit qu'il crût pouvoir donner le Saint-Eſprit. Un zéle inconſideré l'emporta même juſqu'à lui reprocher les déſordres qui regnoient dans toute l'étendue de la Monarchie. On vit en cette occaſion combien il eſt rare de trouver dans un même ſujet l'humilité ſi recommandée aux Chrétiens pour relever l'éclat de leurs vertus, & la majeſté ſi néceſſaire aux Rois pour contenir leurs ſujets dans le devoir. Le religieux Monarque écouta paiſiblement ces remontrances, oubliant que le reſpect une fois perdu, mene ſouvent à la révolte.

Les Evêques en effet ne s'accoutumerent que trop aux libertés qu'on leur permettoit. Quelques-uns même allerent juſqu'à prétendre qu'étant prépoſés de Dieu pour gouverner les pécheurs, ils pouvoient dépoſer les Rois, lorſqu'ils étoient indociles à leurs avertiſſements. Louis

cependant ne perdoit point de vûe son principal dessein : tendre pére, époux complaisant, il déclara dans cette même assemblée qu'il donnoit à Charles son fils le païs des Allemands, la Rhetie, & la Bourgogne Transjuranne avec le titre de Roi.

Thegan. c. 35.

An. 830.

Cette disposition fut comme le signal de la révolte. Lothaire qui étoit prévenu, ne témoigna pour lors aucun mécontentement : mais peu de jours après, il se plaignit amérement, & reprit le chemin d'Italie. Les Rois de Baviere & d'Aquitaine, Pepin & Louis en parurent vivement offensés, & se retirérent dans leurs Etats. Les Prélats & les Seigneurs murmurérent hautement, qu'on voulût les obliger à violer leur serment de ne rien changer au premier partage, que du consentement des parties : serment que l'Empereur lui-même avoit autorisé par son éxemple. On se déchaîna contre l'Impératrice & contre son Ministre. C'étoit Bernard, comte de Barcelone, Seigneur aussi distingué par sa naissance que par ses qualités personnelles, grand Capitaine, hardi, entreprenant, & qui ne trouvoit rien de difficile ; mais méchant homme,

Idem ibid.

Nithard. l. 1.

si l'on en croit les panégyristes de Vala. L'attachement du Comte aux intérêts du Prince Charles, mais sur-tout l'exercice de sa charge, (il étoit grand Chambellan) firent naître d'étranges soupçons sur la vertu de Judith. C'étoit alors l'impératrice qui avoit l'Intendance non-seulement de la Garderobe, mais des finances destinées à la païe & à l'entretien des troupes. Une des principales fonctions du Chambellan étoit de prendre ses ordres & de les exécuter. Bernard étoit un Cavalier acompli : Judith étoit belle, spirituelle, galante : on se persuada que leur intelligence avoit un autre principe que leur ambition. Leurs entrevuës qui n'avoient d'autre objet que de regler de concert la qualité & le nombre des présents qu'on devoit faire aux Ambassadeurs des Princes étrangers, passérent pour autant de rendez-vous ménagés par l'amour. On publia hardiment que Bernard avoit un commerce scandaleux avec la Princesse. On porta les choses plus loin encore : on répandit le bruit par-tout l'Empire, qu'il avoit formé le dessein de faire mourir l'Empereur

Pascas. Radbert in vita Valæ Abbatis.

Hincmar. de ordine Palatii. c. 21.

Idem ibid.

& ses trois enfants, pour épouser l'Impératrice.

Vala se déclare pour le parti des mécontens.

L'Abbé Vala se laissa surprendre à la calomnie. C'étoit un de ces prétendus Saints, dont on ne trouve que trop d'exemples, gens suceptibles des plus ridicules préventions, incapables de retour, prêts à porter leur tête sur un échaffaut, plûtôt que de reconnoître leurs torts. Il crut Bernard coupable de tous les crimes que la malignité de ses ennemis lui imputoit: crimes manifestement supposés, qui n'existent que dans l'histoire allégorique de Pascase Radèbert, l'ami, l'historien, le successeur du credule Moine: crimes enfin suffisament refutés par le silence de tous les autres historiens, & par la conduite de l'Empereur vis-à-vis du Comte. L'horreur justement dûe à de si noirs attentats ne permit pas au devot Abbé d'examiner scrupuleusement la vérité de l'accusation: elle réveilla tout son zéle: il se déclara ouvertement contre le Ministre en faveur du Prince, dont il prétendoit venger l'honneur & procurer la sûreté, en excitant ses sujets à prendre les armes contre lui. L'Abbé de

Ibid.

Saint Denis, Hilduin, les Evêques de Lion, de Vienne & d'Amiens, Agobard, Bernard & Jessé, prélats dont le mérite donnoit beaucoup de crédit à la faction, un grand nombre de Seigneurs, tous les mécontents enfin se joignirent à lui. Le Roi d'Aquitaine fut le premier qui leva l'étendart de la rébellion : il s'avança jusqu'à Verberie à la tête d'une puissante armée, se saisit de l'Impératrice qui s'étoit retirée dans l'Eglise de Notre-Dame de Laon, la fit condamner à un éxil perpétuel, & la força de prendre le voile au Monastére de Sainte Radegonde de Poitiers.

L'Empereur dans cette fatale circonstance fit proposer une assemblée dans le Palais de Compiégne. Le foible Prince y parut avec un air consterné, sans vouloir, ou plûtôt, sans oser monter sur le trône qui lui avoit été préparé, louant hautement le zéle de ceux qui l'obligeoient à corriger sa conduite, reconnoissant humblement toutes ses fautes : aveu plus édifiant que digne de la Majesté d'un Roi, mais qui fit une telle impression sur les esprits, qu'on le força de s'asseoir sur ce même trône que sa foiblesse lui

Louis abandonné de ses troupes se livre aux rebelles.

Vita & Acta Ludov. Pii.

avoit fait refuser. On ne décida rien cependant sur le grand objet des contestations. Lothaire arriva sur ces entrefaites. Alors tout changea de face. Louis abandonné de tout le monde, se vit contraint de se livrer avec le Prince Charles à la discrétion des rebelles. On affecta de le traiter avec beaucoup de respect : ce qui n'empêcha pas néanmoins de prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer de sa personne. Il fut entouré de gens qui eurent ordre de lui persuader de se faire Moine. Il n'en avoit pas envie : toutefois il feignit d'y consentir, & demanda quelque délai qu'on lui accorda : ce fut ce qui contribua le plus à son rétablissement. Quelques mois d'intervale apportérent de grands changemens dans les affaires.

Nithard. l. 1.

Il est rétabli.

Un Moine, nommé Gombaud, homme adroit, hardi, intriguant, voyant la disposition des esprits, se mit en tête de tirer le malheureux pere de la captivité où ses enfants le retenoient. Il parla aux Evêques, qu'il fit souvenir de la liberté que l'Empereur leur accordoit : il gagna les Seigneurs par les mêmes raisons. Il se rendit à la Cour des Rois de Baviére & d'Aquitaine,

Idem ibid.

quitaine, & leur peignit si vivement l'horreur de leur attentat, la bonté de leur pére, l'extrême hauteur de leur frere, qu'ils lui promirent tout ce qu'il voulut. Il insinua adroitement à Lothaire dont il avoit toute la confiance, qu'il devoit à l'exemple des autres Rois tenir un Parlement où son autorité fût pleinement reconnue : Louis n'y devant paroître que comme un Monarque fainéant. Le jeune Prince le crut. Il fut décidé que la Diéte se tiendroit à Nimegue, & l'on fit défense d'y venir armé. L'Abbé de saint Denis, au mépris de cet ordre, osa se présenter accompagné de quantité de Gendarmes. Il fut chassé honteusement du Palais & de la ville. Ce coup d'autorité effraya les factieux : le zéle des Allemands acheva de les déconcerter. Il se déclarérent si hautement en faveur de leur ancien Maître, ils étoient en si grand nombre, que Lothaire présent aux délibérations, commença de craindre pour sa personne. Il prit le parti de recourir à la clémence de son pére, & vint se jetter à ses génoux. L'Empereur étoit bon ; la soumission de son fils le désarma : il dit publiquement qu'il lui pardonnoit. Thegan. c. 37.

L'assemblée fit le procès aux chefs des conjurés : tous furent condamnés à mort, comme coupables de Léze-Majesté. Mais la bonté de Louis ne lui permit pas de faire exécuter ce juste Arrêt. Il se contenta de les reléguer dans différents Monastéres. L'évêque d'Amiens, Jessé l'un des plus emportés factieux, fut déposé dans un Concile, & Vala qui avoit donné le mouvement à tout, fut renfermé dans un château sur un rocher escarpé au bord du Lac de Genève, où il n'eut de commerce qu'avec Pascase Radbert son intime ami. Exemple aussi étrange qu'humiliant de l'opiniâtreté des faux dévots, l'Abbé refusa sa grace, qu'on lui offroit, à condition de reconnoître qu'il avoit manqué à son devoir dans cette occasion.

Ibid.

An. 831. L'Impératrice est rappellée. Epreuves du feu & de l'eau.

L'orage étoit heureusement dissipé : il ne restoit plus qu'à rappeller l'Impératrice. Le Pape & les Evêques assurérent l'Empereur qu'il le pouvoit en conscience : l'engagement de la Princesse avoit été forcé, il devenoit absolument nul. Elle parut à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où elle jura qu'elle étoit innocente de tous les crimes dont on l'accusoit: elle offrit même de subir

Idem ibid.

l'épreuve du feu. Il ne se présenta aucun accusateur : les bruits qui avoient couru contre son honneur, furent déclarés faux & calomnieux. Tel étoit l'usage d'alors : usage absurde, qu'on ne rapporte que pour mieux faire connoître les égaremens de l'esprit humain. Une maniére de justifier son innocence dans ces anciens tems étoit de toucher un fer, qu'on faisoit plus ou moins rougir, selon la violence des présomptions. Il étoit béni & gardé soigneusement dans quelques Eglises. Car toutes n'avoient pas ce privilége aussi utile qu'honorable. Ce fer étoit ou un gantelet dans lequel on fourroit la main, ou une barre que l'accusé soulévoit deux ou trois fois. On enveloppoit ensuite sa main dans un sac, sur lequel le Juge & la partie apposoient leurs sceaux, qu'ils levoient trois jours après. S'il n'y paroissoit aucune brûlure, il étoit renvoyé absous : s'il y demeuroit quelque trace de la vivacité du feu, il étoit censé coupable. Telle étoit la preuve des Nobles, des Prêtres, & autres gens libres. Celle du petit peuple se faisoit par l'eau bouillante, dans laquelle on plongeoit la main, ou par l'eau froide. On li-

Glossaire de Ducange aux mots *Ferrum*, *Aqua*.

ſoit quelques Oraiſons ſur le patient : on lui lioit les pieds & les mains : on le jettoit enſuite à l'eau. S'il ſurnageoit, on le traitoit en criminel : s'il enfonçoit, il étoit reconnu innocent. On étoit perſuadé que Dieu eût fait un miracle, plûtôt que de permettre que l'innocence ſuccombât : prévention ſuperſtitieuſe, ridicule, mais ſi forte, que ce fut un des grands obſtacles que l'on trouva à abolir des uſages ſi peu raiſonnables. Ils ne le furent que dans le treiziéme ſiécle par un décret ſolemnel du Concile de Latran, tenu ſous le Pontificat d'Innocent III.

Ce qu'on doit penſer du prétendu merveilleux des épreuves.

On demandera peut-être quel jugement on doit porter de ces épreuves, & des prétendus miracles qui les ont ſuivies. Tout ce qu'on nous raconte à cette accaſion, étoit-il vraiment ſurnaturel, ou l'ouvrage de l'artifice & de l'ignorance ? Tous les Hiſtoriens s'accordent ſi généralement à nous rapporter ces faits merveilleux, qu'il ſemble qu'on ne puiſſe les nier qu'en renverſant tous les fondements de l'Hiſtoire : mais peut-on les croire ſans renverſer tous les principes de la raiſon ? Ce ſera d'après les Mémoires de

l'Académie des Belles-Lettres ; que nous répondrons à cette question aussi importante que curieuse.

On remarque d'abord que les épreuves n'ont jamais été solemnellement approuvées par l'Eglise ; que parmi le grand nombre de ceux qui racontent ces prétendues merveilles, les uns ne méritent que très-peu de considération ; les autres ne rapportent point ces faits comme certains, mais comme l'histoire de la croyance vulgaire ; enfin que dans les siécles mêmes où cette superstition étoit consacrée par les Loix, elle trouva des contradicteurs qui refusérent hautement de s'y soumettre : ce qui forme autant de préjugés contre ces ridicules pratiques, que le second Concile d'Aix-la-Chapelle traite d'artifices propres à confondre le vrai & le faux. » George » Logothete parle d'un homme qui » dans le treiziéme siécle refusa de subir l'épreuve du feu, disant qu'il » n'étoit point charlatan. L'Archevê» que ayant voulu lui faire quelque » instance à ce sujet, il lui répondit » qu'il prendroit le fer ardent, pourvu » qu'il le reçût de sa main. Le Prélat » trop prudent pour accepter la con-

Mém. de Littérat. t. XV.

Ibid.

» dition, convint qu'il ne falloit pas
» tenter Dieu.

Le bon Archevêque ſans doute ne comptoit que médiocrement ſur un miracle, & le Diocéſain ne ſe croyoit ni aſſez de crédit, ni aſſez d'habileté pour le fabriquer. On ſçait en effet qu'il y a des drogues qui empêchent l'action du feu : rien n'eſt ſi commun de nos jours. On voit d'ailleurs que l'on faiſoit chauffer le fer plus ou moins, ſuivant la gravité de l'accuſation : n'étoit-ce pas auſſi ſuivant la qualité, la puiſſance, & la généroſité de l'accuſé ? Ne pouvoit-on pas employer aſſez de tems dans les priéres, les aſperſions & les autres cérémonies, pour laiſſer refroidir le fer de façon qu'on pût le toucher impunément ? Il y a tant de maniéres de tromper une populace groſſiére & toujours avide du merveilleux. Qui empêchoit dans les épreuves de l'eau bouillante de faire une cuve à double fond ? Alors l'air échauffé pouvoit par des tuyaux ſoulever l'eau à peine tiéde, & la faire paroître bouillante aux yeux d'une multitude peu éclairée, qui voit toujours les choſes comme elle le de-

Id.

ſire. Quand à l'épreuve par l'eau froide, il y avoit des patiens chargés d'une ſi grande quantité de cordes, qu'elles étoient ſuffiſantes pour les faire ſurnager. Cet événement toujours ménagé, lorſqu'il ſe trouvoit de fortes préſomptions contre le coupable, favoriſoit le préjugé & entretenoit la ſuperſtition. Il y a d'ailleurs bien des gens qui ont la poitrine aſſez large & les poulmons aſſez legèrs pour ne point enfoncer, lorſque la corde qui les lie, fait avec leur corps un volume moins peſant, qu'une pareille quantité d'eau.

On doit encore obſerver qu'il y avoit beaucoup d'accuſés dont la condamnation intéreſſoit foiblement le publique, qui toujours emporté par le goût du merveilleux, étoit charmé de gagner un prodige à leur juſtification. Nos anciennes hiſtoires ſont remplies d'exemples de femmes accuſées d'adultére, c'eſt-à-dire, qui n'ont qu'un homme pour partie, & qui trouvent dans tous les autres, ou de zélés défenſeurs, ou des Juges extrémement indulgens. Il y avoit toujours un miracle tout prêt pour ces ſortes Ibid.

d'occasions ; & il n'y a rien là que de fort ordinaire.

Mais, dira-t-on, tous ne subissoient pas l'épreuve avec succès. La raison en est simple. C'est que tous n'y apportoient pas les mêmes précautions, ou n'avoient pas le même crédit : c'est que souvent les accusateurs examinoient les choses de trop près pour qu'on pût user de fraude : alors on se brûloit immanquablement, & la chose est toute naturelle. On en voit un exemple remarquable dans ce qui arriva à Constantinople sous Andronic fils de Michel Paléologue. » Le Clergé étoit » divisé sur l'élection du Patriarche & » sur plusieurs autres articles. On con- » vint qu'on écriroit ses raisons cha- » cun sur un cahier séparé ; que les » deux cahiers seroient ensuite jettés » au feu ; & que celui qui échappe- » roit aux flammes, donneroit gain de » cause à son parti. La chose s'exé- » cuta de bonne foi de part & d'au- » tre : aussi l'événement fut-il fort sim- » ple : les deux cahiers furent consu- » més. «

Ibid.

An. 832 Nouveaux troubles.

La tranquilité paroissoit rétablie. Mais le peu de fermeté de Louis, l'é-

tabliſſement du Prince Charles,le dernier de ſes fils,le mauvais naturel de ſes trois enfants du premier lit, le retour & la vengeance de Judith replongérent une ſeconde fois l'Empire dans le trouble, la confuſion & l'horreur. Pepin fut encore le premier qui ſe déclara contre ſon pére. Il ne lui fut pas difficile de faire paſſer ſes ſentiments dans le cœur de ſes freres. Lothaire murmuroit hautement qu'on eût retranché ſon nom des actes publics & qu'on ne lui eût laiſſé que la qualité de Roi d'Italie. Louis roi de Baviére, ſouffroit impatiemment qu'on eût démembré une partie de ſes Etats pour faire un Royaume au fils de l'Impératrice. Il fit ſoulever la Saxe & la Germanie. L'Empereur, aſſuré du zéle & de la fidélité des Allemands, marcha contre le rebelle à la tête d'une puiſſante armée. Il avoit à peine paſſé le Rhin, que le nouvel Abſalon ſe vit abandonné de tout le monde. Contraint de recourir aux bontés tant de fois éprouvées du meilleur de tous les péres, il le vint trouver à Ausbourg, ſe jetta à ſes pieds, & lui donna tant de marques d'un repentir ſincére, que ce bon Prince ſe contenta de le faire

Annal. Bertin.

jurer, que jamais il ne retomberoit dans une telle faute, & lui permit de retourner dans ses Etats.

An. 833.
Les enfants de l'Empereur se liguent contre lui.

La soumission du Roi de Bavière fut suivie de celle de Lothaire, qui se rendit auprès de l'Empereur pour lui protester qu'il n'avoit eu aucune part à la révolte de ses cadets. La crainte d'être obligé de le punir, plus que la bonté de ses raisons, le fit croire innocent. Pepin parut aussi s'humilier, & vint trouver le Monarque à Orléans, pour lui demander pardon. Ce tendre pére, toujours prêt à prendre le parti de la clémence, se contenta de l'envoyer à Trèves, avec ordre d'y demeurer, jusqu'à ce qu'il lui permît de retourner en Aquitaine. Il feignit de recevoir ce châtiment avec respect: mais il s'échappa en chemin par la négligence de ceux qui l'escortoient, & ralluma une guerre aussi impie dans son objet, que détestable dans ses suites. Louis crut en arrêter les progrès, en dépouillant le rebelle du Royaume d'Aquitaine, qu'il donna au Prince Charles. Cette sévérité causa un soulevement presque général. L'appréhension d'un pareil traitement arma les deux aînés pour la défense du

Nithard. ad hunc an.

cadet. On leva des troupes de tous côtés. Les trois Princes se joignirent près de Rotfed entre Basle & Strasbourg, dans une plaine appellée depuis *le Champ du Mensonge*.

Le Pape, c'étoit Grégoire IV, charmé de trouver une occasion qui pouvoit le rendre arbitre dans une affaire où il s'agissoit d'une Couronne, n'eut point honte de se prêter à cet horrible attentat. Il se rendit au camp des rebelles, menaçant des foudres de l'Eglise quiconque ne se déclareroit pas contre l'Empereur : ce qui séduisit ou intimida quelques Evêques, d'ailleurs en réputation de sainteté, qui vouloient que ce Prince se soumît à la décision du Pontife. Plusieurs autres cependant demeurérent inviolablement fidéles à leur devoir. Ils s'assemblérent, & de concert écrivirent au saint Pere une Lettre, dont la liberté ne peut être excusée que par la bonté de leur cause. Ils se plaignoient de voir un homme de son carectére à la tête d'un parti, qui violoit toutes les loix de la nature, de l'honneur, & de la Religion. Ils lui rappelloient le souvenir du serment qu'il avoit fait au Monarque après son exaltation : ser-

Le Pape se déclare en faveur des rebelles.

Vita Ludov. Pii.

Thegan. c. 42.

Vita Valæ Abbat.

Nithard. ibid.

Annal. Fuldens. & Bertin.

ment qu'il ne pouvoit enfreindre sans se rendre coupable du plus affreux sacrilége. Ils lui déclaroient que s'il osoit les excommunier, il s'en retourneroit chargé lui-même des anathêmes des Eglises de France & de Germanie. * Ils l'avertissoient enfin, que les choses pourroient tourner de façon, qu'on en viendroit jusqu'à le déposer du Pontificat, dont il se rendoit indigne par une conduite si contraire aux Saints Canons & à l'esprit du Christianisme. Cette fermeté étonna Grégoire : il se répentit de s'être engagé dans cette entreprise. Mais l'Abbé Vala, Pascase Radbert, & quelques autres Moines qui composoient sa Cour, lui firent entendre que le privilége du premier siége étoit de ne pouvoir être jugé par aucune puissance de la terre : ce qui le rassura. Il répondit aux Prélats François dans les termes les plus durs & les plus impérieux : stile inconnu aux Papes sous les regnes de Pepin & de Charlemagne : stile qui n'est ni celui des Grégoires & des Leons, ni celui de l'Evangile. Il ose avancer que l'auto-

In Agobard. tom. II. p. 53. Edit. Baluz.

* *Si excommunicaturus adveniret, excommunicatus abiret, cum aliter se haberet antiquorum Canonum auctoritas. Vita Ludov. Pii. Ad an 833.*

rité Pontificale doit l'emporter ſur l'Impériale, ſe déclarant hautement contre l'Empereur, blamant ouvertement ſa conduite, ne ſe croyant d'autre obligation vis-à-vis de lui, que celle de le reprendre, lorſqu'il s'écartera de ſon devoir.

L'Empereur eſt abandonné de ſon armée.

Louis cependant aſſembla ſes troupes, & s'avança vers les Princes, dans l'eſpérance de les faire rentrer dans leur devoir, ou de les combattre. Déja les deux armées étoient en préſence, lorſque les trois fréres, par une politique digne de leur perfidie, priérent le Pape d'aller négocier leur réconciliation. L'Empereur ne fit rendre aucun honneur au Pontife. Il le reçut à la tête de ſon armée, comme le devoit un grand Roi juſtement indigné, très froidement, lui reprochant l'irrégularité de ſon procédé, mais ſurtout la hardieſſe qui l'avoit amené en France, ſans en avoir obtenu la permiſſion : ce qu'aucun de ſes prédéceſſeurs n'avoit oſé faire. Il le garda cependant quelques jours dans ſon camp, où ils eurent de longues conférences, qui n'aboutirent à rien. Une funeſte expérience auroit dû le précautionner contre ces ſortes de pourparlers, ſi un

Idem ibid.

cœur droit sçavoir ou pouvoit soupçonner le mal. L'avanture de Compiégne fut renouvellée à Rotfeld. On lui débaucha son armée. La nuit même du jour que Grégoire prit congé de lui, il eut la douleur de voir toutes ses troupes passer dans le camp de Lothaire. Abandonné de presque tout le monde, il entendoit déja autour de sa tente les cris d'une soldatesque effrénée, qui demandoit sa mort. Il renvoya aussi-tôt le peu d'amis qui lui étoient demeurés fidéles, ne voulant pas les exposer à périr pour l'amour de lui. C'étoit Drogon son frere, évêque de Metz, quelques autres Prélats, quelques Abbés, & un petit nombre de Seigneurs. Il prit ensuite le parti de s'aller mettre entre les mains de ses enfants, menant avec lui l'Impératrice & le Prince Charles. On le conduisit d'abord avec son fils dans la tente de Lothaire, où on le laissa avec quelques personnes sûres, moins pour lui tenir compagnie que pour le garder. L'Impératrice fut livrée au Roi de Baviére, qui la relégua à Tortone en Lombardie.

Lothaire est proclamé Empereur.

Aussi-tôt les principaux de l'armée s'assemblérent tumultuairement, dé-

clarérent le trône vacant par la mauvaise conduite de Louis, & prononcérent que l'Empire appartenoit à l'aîné de ses enfants. Lothaire, soit politique, soit reste de bienséance, affecta quelques difficultés. On le menaça d'en élire un autre, s'il persistoit dans son refus. Il se rendit, & fut unanimement reconnu Empereur. Le Roi d'Aquitaine rentra en possession de ses Etats, auxquels on ajouta quelques Provinces de Neustrie. Le Royaume de Baviére fut augmenté du païs des Allemands, qui étoit le partage du Prince Charlès. Le Pape s'apperçut alors, qu'on lui avoit fait jouer un personnage indigne de son caractére : il se repentit d'avoir contribué à une action si déteſtable : il reprit le chemin de Rome couvert de honte & pénétré de la plus vive douleur. Iidem ibid.

Lothaire cependant se hâta de quitter l'Allemagne, dont il redoutoit le zéle pour l'Empereur. Il promena ce Prince malheureux de Rotfeld à Marlem, de Marlem à Metz, & de Metz à Soissons, où il le fit enfermer dans le Monastére de saint Médard, lui ôtant le jeune Charles, qu'il envoya à l'Abbaye de Prum, dans la forêt d'Ar-

Louis est de nouveau déposé au Parlement de Compiégne.

denne. Il se rendit ensuite au Château de Compiégne, où il avoit convoqué une Diéte pour le premier jour d'Octobre. On ne se rappelle qu'avec horreur les excès où se porta cette assemblée. La Religion y fut jouée, la Majesté des Rois oubliée, toutes les loix de la nature ouvertement violées. Les Comtes Lambert & Mafride, deux esprits également factieux, étoient à la tête des Laïcs. L'Archevêque de Reims, Ebbon, que Louis avoit tiré du néant & comblé d'honneurs, gouvernoit les Ecclésiastiques. C'étoit un point de l'ancienne discipline, qu'un homme dans l'exercice actuel de la Pénitence publique étoit exclus des fonctions civiles & militaires, & même du mariage. Le Pape saint Leon l'avoit conseillé : ses successeurs en firent une loi : le douziéme Concile de Tolède l'ordonna par un décret authentique. C'est pour cela qu'ucun Souverain jusques-là, excepté Vamba roi d'Espagne, n'avoit été soumis à cette peine canonique. L'audacieux Ebbon, qui d'ailleurs deshonoroit son caractére par des mœurs aussi cruelles qu'impudiques, s'oublia au point d'y condamner pourtoujours son Maître & son bien-

Thegan. c. 44.

Vita Ludov. Pii.

faiteur. Cette condamnation fut l'acte de la dépoſition de l'infortuné Monarque. On eſt ſurpris de voir Agobard & Vala, tous deux en réputation de ſainteté, ſe prêter à ce myſtére d'iniquité. Mais Louis avoit entrepris de réformer le corps Epiſcopal : il devoit s'attendre à toute la vengeance du Clergé.

Il eſt forcé de prendre l'habit de Pénitent.

Ce bon Prince fut amené dans l'Egliſe de ſaint Médard, où les Evêques & les Abbés s'étoient aſſemblés pour lui notifier l'arrêt de ſa condamnation. Car il eſt remarquable qu'on ne l'avoit pas même fait venir pour entendre les chefs d'accuſations dont on devoit le charger. Là, proſterné ſur un cilice, tenant en main un papier où ſes prétendus crimes étoient écrits, il fut obligé de s'accuſer en préſence d'un peuple nombreux, d'avoir mal uſé du Gouvernement que Dieu lui avoit confié, d'avoir fait marcher ſes troupes en Carême, d'avoir ſcandalizé l'Egliſe par ſon indocilité aux Monitions des Evêques, enfin d'être la cauſe de la guerre, des déſordres, & de tous les maux qui déſoloient l'Empire. Après cet aveu forcé, on le déclara interdit pour jamais de toutes les

Vita Ludovic. Pii.

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

fonctions civiles. On lui ôta ses habits impériaux, son épée, son baudrier : on le revêtit d'un habit de pénitent : il fut ensuite chassé de l'Eglise, & enfermé dans une petite cellule du Monastére pour y vivre en pénitence le reste de ses jours. *Est-ce ainsi*, s'écrie Thegan archevêque de Trèves en adressant la parole au perfide Ebbon : *Est-ce ainsi, malheureux affranchi, que tu reconnois les bienfaits de ton Souverain? Il t'a revêtu de la pourpre, & tu le couvres d'un cilice? Il t'a élevé sur le siége Episcopal, & tu veux le renverser du trône de ses péres?* Cruel, n'entends-tu pas la voix céleste qui dit, que *l'esclave n'est point au-dessus de son Seigneur? Impie, as-tu donc oublié le précepte de l'Apôtre sur le respect que l'on doit aux Maîtres du monde? Soyez soumis aux sublimes puissances, il n'y en a aucune qui ne vienne de Dieu.* C'étoient sans doute les véritables sentimens de ce Prélat, & de beaucoup d'autres qui furent également de cette criminelle assemblée. Mais aucun n'osa parler : la présence de Lothaire leur ferma la bouche : tous souscrivirent lâchement l'acte de la déposition de leur légitime Roi. Tant il est rare de

Thegan c. 44.

faire céder l'intérêt au devoir, & le respect humain à la Religion.

Les trois freres ne demeurérent pas longtems unis. Lothaire avoit fait conduire l'Empereur à Aix-la-Chapelle, où personne ne le voyoit que ceux qui l'exhortoient à se faire Moine. Cette dure captivité révolta Louis de Baviére. Quelques mécontentements personnels permirent aux sentiments de la nature de renaître dans son cœur : les remontrances de Drogon, évêque de Metz, achevérent enfin de le ramener à son devoir. Il déclara hautement qu'il vouloit délivrer son pére, & leva une puissante armée qu'il fit marcher vers le Rhin. Le Roi d'Aquitaine, gagné par l'Abbé Hugues & pressé des mêmes remords, s'avança du côté de Tours dans le même dessein. On reçut en même-tems la nouvelle que les Bourguignons, sous la conduite des Comtes Bernard & Varin, venoient avec de grandes forces pour se joindre aux deux Princes. Lothaire, retiré à Compiégne où il s'étoit sauvé avec son prisonnier sur les premiers bruits de cette confédération, se trouva fort embarrassé : il fit rompre tous les ponts de la Seine, & se retrancha dans les

An. 834. Les deux Rois ses enfants se liguent pour le rétablir.

Idem ibid.

postes les plus avantageux. Il ne lui restoit que les Seigneurs de Neustrie, qui ne paroissoient pas même fort attachés à son service. Il craignit enfin de tomber entre les mains de ses freres qui ne l'épargneroient pas, & laissant l'Empereur & le jeune Charles à saint Denis, il reprit le chemin de la Bourgogne, & vint camper avec son armée à Vienne en Dauphiné, où il n'arriva qu'à travers mille périls & mille insultes de la part des peuples.

Il est rétabli. La retraite du rebelle rendit la liberté au légitime Souverain, & changea de nouveau la face des affaires. On se rendit en foule auprès de l'Empereur : peuple, Seigneurs, Evêques, ceux qui étoient demeurés intérieurement fidéles, ceux qui avoient le plus contribué à la révolution, tous s'empressérent à lui marquer leur joie : tous le priérent de reprendre les marques de la dignité Impériale. Il le pouvoit sans doute ; il le devoit même, s'il eut vêcu dans un siécle plus éclairé : mais il ne voulut point le faire, qu'il ne fût réconcilié publiquement à l'Eglise. Cette cérémonie, nécessaire pour ôter tout prétexte aux séditieux, se fit à S. Denis. Les Evêques assemblés à cet effet ren-

Idem ibid.

dirent un jugement contradictoire, par lequel le Parlement de Compiégne fut déclaré un Conciliabule inique & factieux. On annulla tout ce qui s'y étoit résolu. On fit quitter au Prince pénitent le sac & le cilice dont il étoit couvert : on le revêtit de tous les ornements Impériaux : on lui présenta sa Couronne : on lui remit enfin le baudrier & l'épée, derniére marque de son parfait rétablissement. L'Impératrice fut aussi-tôt rappellée, le traître Ebbon interdit de toutes ses fonctions, le dévôt Agobard condamné par contumace & déposé. Bernard archevêque de Vienne, Helie évêque de Troyes, & Hilduin abbé de saint Denis subirent le même sort. Theodulfe évêque d'Orléans fut enfermé dans une étroite prison. Mais un ennemi humilié regagnoit bientôt les bonnes graces de l'Empereur : il permit à la plûpart de rentrer dans leur siége. Tous avouerent qu'ils avoient de beaucoup excédé leur pouvoir, & que la derniére révolution avoit fait voir un crime inoui dans tous les siécles.

Lothaire se soumet & l'Empereur lui pardonne.

Lothaire, toujours obstiné dans sa révolte, faisoit quelques progrès en

Bourgogne, où il s'empara de Chalons & d'Autun. La Bretagne s'étoit déclarée pour lui : les Comtes Mafride & Lambert, ses Lieutenants, y avoient gagné une bataille : il crut qu'en joignant ses forces à celles des vainqueurs, il releveroit les espérances de son parti. Il osa même s'avancer jusqu'à Blois : mais à peine y fut-il arrivé, qu'il se vit enveloppé par toutes les troupes de l'Empire. Il eut recours à ses intrigues accoutumées : il essaya de corrompre ses freres : il les trouva inviolablement attachés à leur devoir. Menacé d'une action prochaine qui ne pouvoit que lui être funeste, il prit le parti de se rendre aux pressantes sollicitations de son pére. Il vint se jetter à ses pieds, suivi de ses Ministres & des principaux Officiers de son armée, sans armes, les yeux baissés, & dans la contenance de gens condamnés à la mort. Il reconnut l'égarement de sa conduite, & demanda miséricorde. C'étoit pour Louis un jour de triomphe, que celui où il trouvoit occasion de pardonner. Il le releva, l'embrassa, le reçut dans ses bonnes graces, lui rendit le Royaume d'Italie : mais à condition qu'il y retourneroit incef-

Thegan. c. 52. Vita Ludov. Pii. Nithard. ad hunc ann. Annal. Fuld. & Bertin.

ſamment ; qu'il ne repaſſeroit point en France ſans ſa permiſſion, & qu'il n'entreprendroit rien qui pût troubler la tranquilité de l'Empire. L'amniſtie fut générale. On laiſſa aux partiſans du Prince les gouvernements qu'ils avoient : tous prêtérent un nouveau ſerment de fidélité, & furent renvoyés comblés de préſents.

An. 835. 36.

Nouveau partage, nouvelle ſource de diviſions.

Les diſgraces de l'Empereur avoient fort altéré ſa ſanté. L'Impératrice prévoyoit avec douleur le ſort de ſon fils, ſi Louis mouroit avant d'y avoir pourvû : elle ſongea à lui donner une puiſſante protection. Ce fut dans cette vûe qu'elle fit offrir au Roi d'Italie la moitié des terres de l'Empire, s'il vouloit aſſûrer l'autre au Prince Charles. Lothaire écouta volontiers des propoſitions, qui, en le rappellant à la Cour, lui frayoient un nouveau chemin au trône Impérial. Déja il ſe préparoit à paſſer en France pour conclure le traité, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie contagieuſe, qui lui enleva l'Abbé Vala, Mafride & Lambert : ce qui rallentit l'empreſſement de Judith. Il perdoit toute ſa force en perdant ſes Miniſtres & ſes Généraux : elle ceſſa de le conſiderer. Le Roi

Vita Ludov. Pii.

d'Aquitaine lui parut plus propre à ses desseins. Elle lui promit d'augmenter son Etat & d'affermir sa Couronne dans sa famille, s'il embrassoit les intérêts du jeune Charles. La négociation eut tout le succès qu'elle en pouvoit attendre. On convoqua aussi-tôt une assemblée à Chiersi-sur-l'Oise, où l'Empereur déclara le fils de Judith Roi de cette partie de la Germanie, qui s'étend depuis la Saxe jusqu'en Suisse, & de toute la Neustrie, c'est-à-dire, de tout le païs renfermé entre la Seine, la Loire & l'Océan, avec les territoires de Toul, de Bal, d'Auxerre & de Sens. La Noblesse applaudit à cette disposition. Pepin fut présent à tout & y consentit avec joie. Mais à peine fut-il retourné à Bordeaux, qu'il mourut.

Nithard. l. 1. Annal. Bert.

An. 837. 38.

Cette mort fit éclore de nouveaux projets, & donna lieu à d'autres arrangements. L'Empereur, en assignant des Royaumes à ses enfants, s'étoit reservé le droit d'en disposer, s'ils mouroient avant lui. Sollicité par l'Impératrice, il consentit à dépouiller les deux fils de Pepin, pour augmenter l'apanage du Roi Charles. Louis de Baviére, mécontent des dispositions

de l'assemblée de Chiersi, avoit repris les armes. Cette révolte, quoiqu'étouffée dans sa naissance, indisposa la Cour contre lui : il fut résolu de le réduire à la seule Baviere. On rappella Lothaire d'Italie, pour faire un nouveau partage. Le fils de Judith eut toute la France méridionale & occidentale, à peu près telle qu'elle est aujourd'hui. Le Roi d'Italie à qui l'on donna tout le reste, excepté le la Baviere, jura de lui servir de tuteur, de protecteur, & de pére. Cette grande affaire terminée, on lui permit de retourner dans ses Etats.

Idem ibid.

L'Empereur marcha aussi-tôt en Aquitaine pour réduire quelques factieux, qui vouloient mettre le fils aîné de Pepin sur le trône. Il en vint à bout. Mais lorsqu'il croyoit jouir en paix du fruit de sa victoire, il apprit que le Roi de Baviere, profitant de cette diversion, étoit entré dans le païs des Allemands. Il revint promptement sur ses pas. Sa seule présence dissipa l'armée du rebelle. Il eût pu le poursuivre jusques sur son trône : mais sa bonté naturelle l'arrêta. Cette expédition coûtoit beaucoup à sa tendresse : il se sentoit affoiblir depuis quelques

An. 839 40. Mort de Louis le Débonnaire.

Annal. Bertin. & Fuld.

années : il craignoit en mourant de laisser la guerre allumée entre les Princes ses enfants. Ce fut pour prévenir ces funestes divisions, qu'il convoqua un Parlement à Vormes. C'est le dernier de son regne. L'assemblée étoit à peine séparée, qu'il fut attaqué d'une maladie de langueur, causée par les malheurs, augmentée par la superstition. Il avoit vû deux comètes l'une après l'autre, & une éclipse de Soleil si considérable, qu'on voyoit toutes les étoiles comme en pleine nuit : signes qu'on croyoit alors très-dangereux pour les grands Princes. On le transporta dans une Isle du Rhin, près de Mayence, où il mourut de chagrin & d'inanition. *Il ne prit pendant six semaines d'autre nourriture que le corps de notre Seigneur.* Quelques jours avant sa mort, pour marquer qu'il destinoit l'Empire à Lothaire, il lui envoya une couronne, une épée, & un sceptre d'or enrichis de pierreries, lui recommandant de garder la parole qu'il avoit donnée à l'Impératrice & au Roi Charles. On le pressa de pardonner à Louis de Bavière : *Hélas!* s'écria-t-il en soupirant, *il fait descendre ma vieillesse au tombeau dans la*

Nithard. l. 1.

Vita Ludov. Pii.

Ibid.

douleur : je lui pardonne cependant ; mais dites-lui que Dieu punit sévérement les enfants indociles.

Ainsi mourut dans la soixante-douziéme de son âge, & la vingt-septiéme de son Empire, Louis, surnommé le Débonnaire. Il étoit pieux, libéral, bienfaisant, ami de la justice, ennemi de toute violence. Il étoit brave, & sa valeur signalée par plusieurs victoires, avoit été funeste aux Sarrazins, aux Huns & aux Normands, dont on place la premiere incursion sous son regne. Il passoit pour grand astronome, parlant bien Latin, entendant le Grec, très versé dans la connoissance des Loix. Mais tant de belles qualités qui auroient pû le distinguer dans l'état & le rang de particulier, ne l'illustrérent que foiblement sur le trône. Bon homme, il ne songeoit qu'à se faire aimer, il négligea de se faire respecter. Prince foible, il publioit de tems en tems d'assez bonnes Ordonnances, mais il n'eut pas la force de les faire observer, oubliant que si le ciel défend aux particuliers de se vanger, il charge les Rois de la vengeance publique. Dispensateur peu éclairé des graces & des

Son caractére.

honneurs, il éleva aux plus hautes
Thegan c. 20. Prélatures des gens de la plus ignoble extraction, ames basses & hipocrites, qui lui firent porter la peine de son choix peu judicieux. Mauvais politique, en déférant trop à l'autorité des Evêques, dit un Auteur célébre, il n'eut pas assez soin de la sienne; défaut qui fut la source de tous ses malheurs.
P. Daniel. Oncle barbare, il fit crever les yeux à son neveu qui lui demandoit grace à genoux: frére trop dur, il enferma dans un Monastére Drogon & Thieri, qui n'avoient d'autre crime que d'être comme lui fils de Charlemagne. Pere trop facile, il ne sçut ni se faire craindre, ni se faire aimer de ses enfants. Dévot jusqu'à la petitesse, il s'occupoit trop du chant de l'Eglise & de la lecture des Livres Saints, négligeant le soin du Gouvernement, qu'il abandonnoit à ses Ministres. Superstitieux jusqu'au ridicule, la terreur d'une éclipse lui causa la mort: exemple frappant, dit un illustre Ecrivain, que l'esprit & le sentiment n'ont rien de commun. C'eût été un très-bon Prêtre, ce fut un Empereur très-médiocre: mêlange bizarre de bien & de mal.

Bon par tempérament, cruel par foiblesse.

Il fut enterré à Saint Arnoul de Metz. Il avoit eu d'Ermengarde trois fils, Lothaire, Pepin, Louis; & quatre filles, Adélaïde mariée à Conrad comte de Paris, Gisele mere de Berenger roi d'Italie, Alpaide femme du Comte Begon, & Hildegarde épouse du Comte Thieri. Il eut de Judith de Baviére Charles surnommé le Chauve, cause innocente de tous ses malheurs. Quelques Auteurs lui donnent un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit Comte de Sens. On voit parmi les capitulaires de ce Prince une constitution, qui regle ce que certains Couvents doivent contribuer aux besoins de l'Etat. Les Moines étoient devenus si riches, qu'on reprochoit au fameux Alcuin d'avoir plus de vingt mille esclaves; si puissants, que quelques-uns avoient osé se mettre à la tête d'un parti, & assembler des troupes. Les Abbés, titre affecté aux seuls Chefs des Monastéres, portoient dès-lors le Bâton Pastoral, ancienne marque de la dignité pontificale dans Rome Payenne.

CHARLES II.

Surnommé le Chauve.

An. 840. Lothaire entreprend de dépouiller ses freres.

L'AMBITION, plus puissante que la nature, avoit armé deux fois Lothaire contre son pére : la Religion du serment n'eut pas plus de force sur son esprit. Il entreprit d'exterminer ou de dépouiller ses freres. Il part d'Italie à la premiere nouvelle de la mort de l'Empereur, & marche du côté de l'Allemagne à la tête d'une puissante armée. Il croyoit surprendre Louis de Baviére : il fut lui-même surpris de le voir s'avancer avec ses troupes victorieuses des Saxons, pour lui disputer l'entrée de ses Etats. Cet abord inopiné le déconcerta : il n'osa engager le combat. On proposa une entrevue, qui se termina à des plaintes réciproques. On convint cependant d'une suspension d'armes jusqu'à l'année suivante. Chacun avoit ses vûes. Le Prince Allemand vouloit s'assurer de la Saxe & du reste de la Germanie : l'Italien vouloit s'emparer

Nithard. l. 1. Annal. Bertin.

de la France, où il étoit appellé par quelques Seigneurs. Il passe la Meuse, pillant & saccageant tout ce qui refuse d'embrasser sa cause. Le Roi Charles ne perdit point courage : il assembla promptement une petite armée, qu'il conduisit jusqu'à Orléans, où il assit son camp. On étoit à la veille de décider le différent par une bataille, lorsque Lothaire, désespéré de n'avoir pû débaucher les troupes de son frere, consentit tout d'un coup à la paix. Les conditions en étoient extrémement dures : le jeune Monarque perdoit une partie de la Neustrie : mais il aima mieux s'y soumettre, que de risquer une action contre un ennemi beaucoup plus fort. On lui promettoit de s'en rapporter pour un nouvel accommodement à la décision d'une assemblée, qui dès-lors fut indiquée au Palais d'Attigni-sur-l'Aisne pour le mois de Mai de l'année suivante. On lui juroit jusques-là une cessation de toute hostillité : il espéroit tout du tems, de l'amour de ses sujets, & de l'équité de la Nation, que ses grandes qualités lui avoient fortement attachée.

An. 842. Bataille de Fontenay.

Lothaire ne se trouva point à la Diéte, qu'il avoit lui-même convoquée. Ce manque de foi, une seconde irruption dans la Germanie, de nouvelles intrigues pour attirer à son parti plusieurs Seigneurs de Neustrie, firent enfin comprendre aux deux Rois qu'il étoit de leur intérêt commun de se réunir pour mettre un frein à l'ambition de leur frere aîné : ils se joignirent sur les confins de la Lorraine. Leur armée se trouva formidable, & plus forte que celle de l'Empereur : ils ne laissérent pas de lui proposer des conditions raisonnables. Il feignit d'écouter leurs propositions, mais il ne vouloit que gagner du tems. Dès que le fils de Pepin l'eut joint avec un grand secours d'Aquitaine, il rompit la négociation, & s'avança dans la plaine de Fontenay, bourg de l'Auxerrois, où il présenta la bataille aux deux Princes. Elle fut des plus cruelles & des plus sanglantes. La victoire long tems disputée, demeura enfin pleine & assurée à Charles & à Louis, qui ne sçurent point profiter de leurs avantages.

Nithard. l. 2.

Annal. Bertin. & Fuld.

Origine de la coûtume sui-

Quelques modernes assurent qu'il périt en cette occasion plus de cent

mille François : c'est une exagération. Nithard, Auteur contemporain & témoin de l'action, n'auroit pas oublié une circonstance si remarquable. On veut encore que cette mémorable bataille soit l'époque de l'ancienne coutume de Champagne, où le ventre ennoblit. On raconte que ce privilége, si contraire à l'usage constant de la France, fut accordé à cette Province, à cause de la perte qu'elle avoit faite de presque toute sa Noblesse à la journée de Fontenay. Quelques-uns cependant rapportent l'origine de cette prérogative à une grande défaite des Nobles de Champagne aux fossés de Jaulnes près Bray. Ceux-ci la reculent jusqu'au regne de Saint Louis, sous lequel presque toute la Noblesse Champenoise fut tuée, ou demeura prisonniére en Afrique : ceux-là, aussi peu fondés, la vont chercher jusques dans le Droit commun de l'Angleterre, & prétendent que c'est une concession des Anglois, lorsqu'ils étoient maîtres de cette partie de l'Empire François. Il est plus vraisemblable que les Comtes de Champagne, toujours attentifs à faire fleurir le commerce dans leurs Etats,

vant laquelle le ventre ennoblit.

Bondin de la Repub. l. 4.

M. Pithou Art. 1. de la coutume de Troyes.

André Favin en son théâtre d'honneur.

imaginérent cette communication de la Noblesse aux négociants, comme un des moyens les plus efficaces pour exciter l'émulation parmi leurs sujets. C'étoit en même-tems couronner les travaux du roturier, & donner au Noble l'éclat qui suit toujours les richesses.

An. 842. Nouvelles tentatives de Lothaire.

L'Empereur, contraint de prendre la fuite, se retira à Aix-la-Chapelle, où il employa toutes sortes de ressources pour relever son parti. Les Saxons n'avoient embrassé le Christianisme que par force : il leur permit de se gouverner suivant leurs anciennes loix. Cette concession eut des suites que le tems & le zéle ne reparérent que difficilement. Il sçavoit que Charles étoit allé en Aquitaine pour dissiper les restes du parti du jeune Pepin. Il fit répandre le bruit qu'il avoit été tué à la bataille de Fontenay : ce qui séduisit un grand nombre de Seigneurs Neustriens qui lui donnerent leur foi. La violence suivit de près la séduction. Bientôt il fut en état de s'avancer sur les frontiéres du Roi de Baviére, prêt à l'aller attaquer jusques sur son trône, s'il n'en eût été empêché par une diversion du Prince Neus-

Annal. Bertin.

Nithard, ibid.

trien. Il quitte auſſi-tôt la Germanie, ne reſpirant que vengeance, & fait filer ſes troupes vers Paris, marquant ſa route par des déſordres effroyables. Ce fut là tout le fruit de cette expédition. Arrêté par les inondations de la Seine, il ſe vit forcé de reprendre le chemin de l'Allemagne avec une armée en fort mauvais état.

An 845. Les deux Rois renouvellent leur alliance.

Le projet de Lothaire étoit de diviſer les deux Rois. Il mit tout en œuvre pour y réuſſir ; mais ſes efforts furent inutiles. Charles & Louis, perſuadés que leur ſureté dépendoit de leur union, confirmérent leur ancienne ligue par la Religion du ferment, & renouvellérent leur alliance, chacun en ſa langue, l'un en Romance, l'autre en Tudeſque. On trouve dans Nithard les propres termes de ce fameux traité : monument d'autant plus précieux, qu'il eſt le ſeul qui puiſſe nous donner une idée de ce double langage ſous les regnes dont il eſt ici queſtion. Le premier, uſité dans la Neuſtrie, étoit un compoſé de Celte & de Latin, un jargon tout ſemblable à celui des païs les plus reculés de la Gaſcogne & de la Catalogne. Le ſecond, familier aux peuples de Germa-

Nithard l. 3.

nie, étoit une eſpéce d'Allemand, une Dialecte peu différente de celle qui eſt encore aujourd'hui en uſage parmi les Friſons. Il paroît par un Canon du quatriéme Concile de Tours, qu'au commencement du neuviéme ſiécle on parloit communément ces deux langues dans toute l'étendue de la France. Il ordonne que chaque Evêque aura des homélies contenant les inſtructions néceſſaires pour ſon troupeau, & qu'il prendra ſoin de les traduire clairement en langue Romaine ruſtique, ou en Tudeſque, afin que tout le monde les puiſſe entendre.

Lothaire abandonne ſes Etats.

Les deux Princes, quoique ſupérieurs en forces, eſſayérent une ſeconde fois d'amener l'Empereur à un accommodement. Celui-ci renvoya leurs Ambaſſadeurs, ſans vouloir leur donner audience. Cette inſulte cauſa une indignation générale. Les deux armées demandent avec emportement qu'on les mene contre l'auteur des troubles. La politique ne permettoit pas de laiſſer ralentir cette ardeur : on ſe mit auſſi-tôt en marche. L'Evêque de Mayence étoit campé avec un corps de troupes le long de la Moſelle,

Idem Ibid.

pour en défendre les approches : l'épouvante le saisit : il abandonne le rivage sans faire aucune résistance. Lothaire sur cette nouvelle quitte promptement son palais de Sinsik, & se sauve à Aix-la-Chapelle, qui bien-tôt cesse de lui paroître un lieu de sûreté. Il fait enlever tout ce qu'il y a de plus précieux, non-seulement dans le Palais, mais dans la superbe Basilique, que Charlemagne avoit si magnifiquement décorée. Chargé de ces riches dépouilles, il se retire du côté du Rhône, résolu de gagner l'Italie, si on entreprend de le poursuivre.

Annal. Bertin. Meten. & Fuld.

Les deux Rois vainqueurs moins par la force que par la terreur de leurs armes, étoient incertains s'ils pouvoient s'emparer d'un Etat qu'on leur abandonnoit, ou s'ils devoient le rendre à un frere, que la crainte avoit obligé de déserter. Ils consultérent les Evêques. C'étoit la superstition d'alors. On imaginoit que le caractére Episcopal donnoit des lumiéres supérieures sur la politique & la guerre, comme sur les matiéres Ecclésiastiques. De-là cette énorme autorité des Prélats, qui en décidant de tout, trou-

Il est déposé par les Evêques.

voient le moyen d'amener tout à leur avantage. Les Princes eux-mêmes irritoient leur ambition déja trop grande ; & pour obtenir des Couronnes, il les en faisoient sans peine les dispensateurs. Ceux qui suivoient la Cour, s'assemblérent à Aix-la-Chapelle pour prononcer sur le sort de Lothaire. Tous d'un commun accord le déclarérent déchu de son droit à la Couronne, & ses sujets déliés du
Nithard l. 4. serment de fidélité. *Promettez-vous de mieux gouverner*, dirent-ils aux deux Princes Charles & Louis ? *Nous le promettons*, répondirent les deux Rois. *Et nous*, dit l'Evêque qui présidoit, *nous vous permettons par l'autorité Divine de regner à la place de votre frére, pour gouverner son Royaume selon la volonté de Dieu : nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* C'étoit une usurpation criminelle dans son principe, dangereuse dans ses suites : ce fut foiblesse de la part des deux freres de s'y soumettre. Mais ce n'est pas la premiere fois que la passion irritée par l'ambition l'a emporté sur la raison soutenue de l'intérêt. On partagea en vertu de cette décision les provinces que Lothaire avoit aban-

données : partage auſſi court dans ſa durée, qu'il fut paiſible dans ſon éxécution.

L'Empereur, trop foible pour réſiſter aux deux Princes ligués, s'humilia enfin juſqu'à faire les premiéres démarches pour un accomodement, qu'il avoit toujours ſi opiniâtrément refuſé. La réponſe fut telle qu'on devoit l'attendre de deux Rois qui ſouhaitoient ſincérement la paix. Les trois fréres aſſemblés à Verdun, firent un nouveau partage, qui éteignit le flambeau de la diſcorde. Charles le Chauve conſerva la Neuſtrie avec l'Aquitaine & le Languedoc : Louis eut toute la Germanie, d'où il fut appellé *Le Germanique*, & parce qu'il n'auroit point eu de vin dans les terres de ſa domination, où l'on n'avoit pas encore planté de vignes, on lui céda en-deçà du Rhin les villes de Mayence, de Vormes & de Spire, avec leurs Diocèſes. Lothaire eut avec le titre d'Empereur, l'Italie, la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & tout ce qui ſe trouve enclavé entre le Rhône, le Rhin, la Saone, la Meuſe & l'Eſcaut. Adelard, l'un des principaux Seigneurs d'Aquitaine, fut

Les trois fréres font enfin la paix.

Idem ibid.

Regino in chronogr.

Marſan Scotus. chron.

Sigebert Gemblacenſis chr.

médiateur du traité, dont il dressa toutes les conditions. Charles venoit d'épouser sa petite fille, nommée Ermentrude. Il avoit eu beaucoup de crédit sous Louis le Débonnaire : il eut encore le bonheur de terminer cette guerre civile, qui exposoit l'Empire à mille brigandages.

Diverses expéditions des Princes.

Les Princes ne se virent pas plûtôt en paix, qu'ils songérent à faire respecter leur autorité. Les Abodrites, en se révoltant, s'étoient donné un Roi. Louis le Germanique marcha contre lui, le défit, & le tua. Le Comte Bernard, dont l'ambition n'avoit pû être amortie par l'âge, ni par les disgraces, ne cessoit de cabaler avec les ennemis de Charles : arrêté, jugé, convaincu du crime de Léze-Majesté, il eut la tête tranchée. Cette exécution, quoique juste & nécessaire, ne fit qu'augmenter les troubles. Guillaume son fils s'empare de Toulouse, & souléve tout le païs voisin des Pyrénées en faveur du jeune Pepin. Le Roi l'assiége envain dans sa nouvelle conquête : le renfort qu'il avoit mandé, est attaqué, mis en déroute, taillé en piéces. On vit périr dans cette action deux hommes également cé-

Annal. Bertin. & Fuld.

lébres par leur naiſſance & leur caractére, l'Abbé Hugues & l'Abbé Rikbole, tous deux du ſang Royal ; le premier, oncle, & le ſecond, couſin-germain du Roi : ce qui prouve que malgré les défenſes, les Evêques & les Abbés alloient encore au combat. Cet échec obligea le Monarque de lever le ſiége. Le Comte Lambert ne lui cauſoit pas de moindres inquiétudes : il s'étoit jetté ſur le Maine, où il mit tout à feu & à ſang. Ce Général, tantôt François, tantôt Breton, infidéle à l'une & à l'autre Nation, haï de toutes les deux, s'étoit enfin réconcilié avec le Duc Noménoé, qui l'avoit chaſſé de Nantes. Mais ce ne fut qu'après s'en être cruellement vengé, en appellant les Normands, qu'il conduiſit lui-même dans la Bretagne. Ibid.

Ces Sauvages, brigands par néceſſité, (ils n'avoient ni terres, ni manufactures, ni arts) avoient commencé leurs courſes vers l'an huit cent. Toute la puiſſance de Charlemagne n'avoit pû les empêcher de ravager la Friſe & la Saxe, d'où il eut beaucoup de peine à les chaſſer. Ils revinrent ſous Louis le Débonnaire, & brûlé- Courſes des Normands.

rent Anvers. Les troubles de l'Empire, après la mort de ce Prince, réveillérent leur avidité. Ils entrérent en France par l'embouchure de la Seine, & s'avancérent jusqu'à Rouen, qu'ils surprirent & s'accagérent (a). Une autre flotte de ces barbares, conduite par Lambert, pénétra par la Loire jusqu'à Nantes, qu'elle mit au pillage. De-là elle se répandit dans l'Anjou, dans la Touraine & dans la Guyenne, qu'elle dévasta. Les Monastéres sur-tout & les Temples excitoient leur cupidité. Il n'y en eut pas un, d'une Mer à l'autre, qui ne fût rançonné, pillé, ou brûlé. Ils emmenoient les hommes en esclavage : ils violoient les femmes, les filles & les vierges consacrées à Dieu, qu'ils partageoient ensuite entre eux : ils égorgeoient les vieillards, les Prêtres & les Moines : ils n'épargnoient que les enfans, qu'ils prenoient pour les élever comme eux au brigandage & à la piraterie. Bestiaux, meubles, habits, reliquaires, ornements, vases sacrés, or, argent, tout étoit emporté. Enfin las de butiner, ils s'en retournoient dans leur patrie, où ils alloient vendre sur une

Annal Bertin.

Regino in chron.

(a) 842.

côte ce qu'ils avoient pillé sur une autre.

Le succès de leurs premieres courses irrita leur courage : ils couvrirent la Mer de vaisseaux (*a*). Ce n'est plus une troupe de voleurs qui marche sans ordre, c'est une une flotte de six cens voiles, qui porte un Roi avec une armée formidable. Ce Roi nommé Eric, surprend Hambourg, pénétre bien avant dans l'Allemagne, porte par-tout le fer & le feu, & ne se rembarque qu'après avoir gagné deux grandes batailles. Rentré dans ses États avec les dépouilles Allemandes, il envoye en France un de ses Capitaines, à qui l'histoire donne le nom de Regnier. Ce Général remonte la Seine avec cent-vingt bateaux, pille une seconde fois Rouen, & s'avance jusqu'à Paris (*b*). La ville étoit sans défense : elle devint la proye du barbare. Charles le Chauve, retranché à saint Denis pour en défendre les reliques, n'osa hazarder le sort d'un combat. Le Normand surchargé de butin, lui envoya faire des propositions, qu'il fut forcé d'accepter dans la foiblesse où il étoit. On donna aux Pirates sept mille livres pesant

Annal. Metens.

Annal. Bertin.

(*a*) 844. (*b*) 845.

d'argent. Tous jurérent par leurs Dieux & sur leurs armes, qu'ils ne rentreroient plus en France, si on ne les y appelloit.

Mais en achetant ainsi la paix, on donnoit aux barbares de puissants moyens de recommencer la guerre : ils sçurent en profiter. Chaque année du regne de Charles le Chauve fut signalée par de nouvelles irruptions. Bordeaux, Gand, Rouen, Nantes, la Touraine, Angers, Blois, St. Valery, Amiens, Noyon, Beauvais, furent successivement & à diverses reprises les théâtres d'une fureur que rien ne pouvoit assouvir. Le comble de l'horreur fut de voir un descendant de Charlemagne se liguer avec Idem. ibid. eux. Le jeune Pepin abandonné des peuples d'Aquitaine, n'eut point honte, non-seulement de rechercher leur amitié, mais de les seconder dans leurs brigandages (*a*). Alors la France fut entiérement ravagée. La seule avidité du pillage les avoit amenés : le succès leur inspira d'autres desseins : ils songérent à y établir quelque domination. Ils s'emparérent de l'Isle d'Oissel sur la Seine, dont ils firent comme une place d'armes, d'où ils

(*a*) An. 857.

couroient impunément de tous côtés. Ce ne fut qu'avec le secours de leurs compatriotes, que le Roi put les déloger de ce poste important, qui leur ouvroit un passage jusqu'au centre de la Neustrie. (a) Vaincus quelquefois, ils reparoissoient bientôt avec de nouvelles forces. ibid.

On ne fut pas long-tems sans les voir fondre de nouveau sur le beau païs de la Loire, où ils commirent d'horribles excès. Orléans & Poitiers furent escaladés, pillés, brûlés (b). Une autre troupe force les passages de Piste sur la Seine, remonte jusqu'à Melun, attaque, enfonce, & met en fuite le corps des François destinés à l'empêcher de faire descente. La crainte qu'ils ne reprissent leur ancien dessein de s'établir sur cette riviére, trouble l'esprit du Monarque. Il conclut avec eux un traité encore plus honteux que celui qu'il avoit fait à saint Denis. On leur donne quatre mille livres pesant d'argent: on s'engage à leur payer une certaine somme pour chacun des leurs qui ont été assommés par les gens de la campagne: on s'oblige à leur rendre, ou à racheter ceux de leurs prisonniers qui Ibid.

(a) An. 861. (b) An. 864.

se sont échappés. Les barbares, à ces conditions, se retirent à Jumieges, où ils demeurerent jusqu'à leur entiére exécution. (*a*) Quelque tems après, un autre détachement uni aux Bretons, surprit la ville du Mans qu'il mit au pillage. Le Comte Robert, surnommé le Fort, les poursuivit & les poussa jusques dans leurs retranchements. Il étoit près de les forcer, lorsqu'il fut tué d'un coup de fléche : ce qui fit abandonner l'attaque. Tout le monde lui donna des larmes, & le nomma le Machabée de son siécle. C'est ce fameux Robert, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes ; cet homme célébre, que son mérite & sa naissance éleverent au Gouvernement de ce qu'on appelloit alors le Duché de Paris, bisayeul de Hugues Capet, d'où viennent tous les Princes qui ont regné sur la France avec tant de gloire depuis huit cens ans. Les vainqueurs cependant, trop glorieux de s'être tirés d'un si mauvais pas, regagnérent promptement leurs vaisseaux, & furent quelques années sans paroître.

ibid.

Gesta Norman.

Une nouvelle incursion de ces peuples sur l'Anjou (*b*), détermina enfin le Roi à éxécuter le dessein qu'il avoit

(*a*) An. 865. (*b*) Eod. An.

formé depuis long-tems, de mettre tout en œuvre pour les exterminer de ses Etats. Aidé de Salomon duc de Bretagne, il va les investir dans Angers, où ils avoient jetté tout ce qu'ils avoient de meilleures troupes (*a*). Le siége fut long & meurtrier. Les Normands avoient tous leurs vaisseaux sur la Mayenne. On imagina pour s'en rendre maître, de détourner le cours de la riviére. Ces barbares comprirent qu'ils étoient perdus, si l'entreprise réussissoit : ils demandérent aussi-tôt à capituler. On leur permit de se retirer dans un isle de la Loire, qu'on leur céda jusqu'au mois de Février de l'année suivante. Mais lorsqu'il fut question de la quitter, ils violérent tous leurs serments. On manquoit de vaisseaux : on ne put les aller forcer. Ils continuérent pendant quelque tems leurs courses & leurs ravages. Tels furent les maux dont les Normands inonderent la France sous le regne de Charles le Chauve. On a cru devoir les rapporter de suite, pour ne pas trop partager l'attention du lecteur. Ces tristes objets ainsi réunis, n'en font que mieux voir & la foiblesse du Gouvernement, qui ne songeoit à

Annal. Fuld. & Bertin.

(*a*) An. 873.

donner aucuns ordres, & l'ignorance de ces siécles presque barbares, qui ne sçavoient ni fortifier les places, ni préparer des ressources contre le malheur.

An. 844.
Ordonnance de l'Empereur sur l'Ordination des Papes.

Le premier soin de Lothaire, après la conclusion de la paix, fut de mettre ordre aux affaires d'Italie. Le Pape Grégoire IV. étoit mort. On avoit élu Sergius II, qui avoit été consacré sans attendre la confirmation de l'Empereur. Ce n'étoit pas le premier exemple d'un pareil attentat. Ce Prince, pour éviter la prescription, envoya son fils Louis en Italie, & le fit accompagner par son oncle Drogon, évêque de Metz. Le Prélat eut ordre d'assembler à Rome le plus d'Evêques qu'il pourroit, pour examiner ce qui s'étoit passé à l'élection de Sergius. Le nouveau Pontife crut pouvoir conjurer la tempête, en comblant le jeune Prince d'honneurs extraordinaires. Il l'attendit au haut des degrés de l'Eglise de Saint Pierre, où ils s'embrassérent tendrement. Louis prit la droite du Pape, entra dans le Sanctuaire, y fit sa priére, & se retira dans son camp. Quelques jours après, les Evêques Italiens s'assemblérent pour juger Sergius:

Severinus Binius.

Annal. Bertin.

Sergius : Drogon les présida, parce qu'il étoit oncle du Prince. Le Souverain Pontife comparut, répondit juridiquement aux accusations, se justifia, fut confirmé, & prêta serment de fidélité à Lothaire. On regla qu'à l'avenir les Papes, suivant l'usage, ne seroient ordonnés que du consentement de l'Empereur & en présence de ses Envoyés. Cette grande affaire terminée, Sergius couronna Louis Roi de Lombardie, & donna à l'Evêque de Metz des provisions qui l'établissoient son Vicaire Général dans les Gaules & dans la Germanie. Le Clergé de France, assemblé dans le Palais de Verneuil, se trouva fort embarrassé. Il lui coutoit de refuser quelque chose à un Prélat respectable par son âge, par sa piété, par sa naissance : mais d'un autre côté, il craignoit de laisser prendre à la Cour de Rome une autorité qui pouvoit avoir d'étranges suites. On prit le parti de remettre la chose à la décision d'un Concile National. Drogon avoit de bonnes intentions : il souffrit modestement ce refus déguisé, & ne fit aucun usage de son pouvoir. Canon. 11.

An. 845. Troubles de l'Empire François.

L'Empire François n'avoit jamais

été réduit à de si facheuses extrémités. Les Normands désoloient la Germanie, qu'ils ne quittérent qu'après l'avoir dévastée. Le Duc Fulcrade avoit fait soulever la Provence, qui ne fut remise sous l'obéïssance de l'Empereur que par la déroute entiére du rebelle. Le jeune Pepin avoit refait une armée, qui força le Roi Charles à lui accorder la paix avec le Royaume d'Aquitaine, à condition seulement de lui en prêter foi & hommage.

Annal. Bert. On n'en retrancha que le Poitou, la Saintonge & l'Angoumois. Le Monarque François avoit porté ses armes en Bretagne : il fut surpris, défait, obligé de prendre la fuite. Ce ne fut qu'en le voyant reparoître à la tête de nouvelles troupes, que Nomenoé, duc des Bretons, lui demanda grace, &

An. 846. se soumit. Le Roi de Lombardie s'étoit mis en marche contre les Sarrazins qui avoient pillé l'Eglise de Saint Pierre : il fut battu, & eut beaucoup de peine à gagner Rome, où il se sauva. Les Evêques, comme dépositaires de la foi, ne croyoient pas pouvoir pousser trop loin leurs prérogatives : les Seigneurs, comme défenseurs de la Patrie, n'imaginoient pas qu'on pût leur disputer quelque chose.

Charles, pressé par les Ecclésiastiques, se vit contraint de jurer qu'*il ne toucheroit jamais à leur personne, ni à leur Ordre; qu'il ne leveroit aucune imposition indue, & qu'il n'exigeroit d'aucune Eglise d'autres tributs, que ceux qui avoient été en usage du tems de son ayeul & de son pére*. Les Prélats, enhardis par le succès, osérent présenter à l'assemblée d'Epernay des Canons ou Statuts, qui sembloient les rendre seuls arbitres de l'Etat. Les Seigneurs s'y opposérent fortement. On s'échauffa. Les Evêques parlérent avec tant de hauteur, que le Roi les chassa de l'assemblée, où l'on acheva de regler les affaires sans eux. Les choses en étoient là, lorsqu'un Seigneur, nommé Gilbert, eut l'insolence d'enlever une fille de l'Empereur, & de l'épouser publiquement. Charles qui étoit son Seigneur, n'osa, ou ne put l'en punir: les trois Princes, assemblés à Mersen, n'eurent point le crédit de le faire condamner. On se contenta d'ordonner qu'à l'avenir le crime de rapt seroit puni selon les loix.

Ibid.

Ibid.

Les trois Princes convaincus enfin par une fatale expérience, que la conservation de l'Empire François dé-

An. 847

Décision de l'assemblée de Mersen tou-

Pour la succession à la Couronne.

pendoit absolument de leur union, s'assemblérent à Mersen sur la Meuse. On y fit divers réglements, qui tous tendoient à rétablir entre eux une parfaite intelligence. Le neuviéme porte que les enfants de celui qui mourra, hériteront de ses Etats, sur lesquels leurs oncles n'auront aucune prétention : pourvu néanmoins que les jeunes Princes ayent pour eux le respect, la soumission & les égards qui conviennent. C'étoit faire passer en loi, un point que plusieurs faits depuis la fondation de la Monarchie rendoient au moins douteux. Lorsqu'il y avoit plusieurs Rois de la Maison de France, si l'un d'eux venoit à mourir, la Nation se croyoit en droit de disposer du trône vacant, pourvu que ce fût en faveur d'un Prince du sang Royal. On a vû Pepin succéder à son frére au préjudice de ses neveux, qu'il fit enfermer dans des Monastéres. Les Seigneurs Austrasiens, à la mort de Carloman, donnérent l'exclusion à ses enfants, pour se soumettre à Charlemagne. Ce Prince lui-même, dans le partage de son Empire, semble reconnoître ce pouvoir électif. *Si quelqu'un de mes enfants*, dit-il, *laisse en*

Aubert Miræus Codice Donat. piar. c. 15.

Charta divisionis Imperii Carol. Magn.

mourant un fils que le peuple veuille choisir pour lui succéder, je veux que ses oncles y donnent leur consentement. L'éxemple récent du jeune Pepin, que Louis le Débonnaire dépouilla des Etats de son pére pour les donner au Prince Charles, fournit une nouvelle preuve, que jusqu'alors, il n'y avoit rien eu de reglé sur la succession au trône. C'étoit toujours le plus fort qui l'emportoit. L'assemblée de Mersen décide enfin la question. Cet article fidellement observé, auroit empêché bien des guerres : mais il n'eut pas long-tems force de Loi. Bien-tôt on verra ces mêmes Seigneurs rejetter ou reprendre, appeller ou déposer leurs Rois suivant leur caprice, fondés sur ce principe, que le peuple étoit maître de choisir son Souverain.

On n'entendoit parler que de révoltes, d'incursions & de brigandages. Les Seigneurs d'Aquitaine, mécontents de Pepin, se donnérent au Roi Charles, qu'ils abandonnérent bien-tôt, pour retourner à leur ancien Maître. Les Esclavons se jettérent sur les terres de Louis le Germanique, qui fut entiérement défait. Des Pirates Grecs vinrent piller Marseille.

An. 848. Ravages en divers endroits de l'Empire.

Chron Fontan. Annal. Fuld.

Les Sarrazins surprirent Benevent, où ils mirent tout à feu & à sang. Maîtres de la Sicile & de la ville de Barri, ils tenoient toutes les côtes dans de perpétuelles allarmes & menaçoient Rome. Le Pape Léon IV, en la défendant, se montra digne d'y commander en Souverain. Il en avoit relevé les murailles, qu'il avoit fortifiées de bonnes tours. Mais son grand ouvrage fut la nouvelle ville qu'il bâtit autour de l'Eglise de S. Pierre. C'est ce quartier de Rome, qu'on appelle encore aujourd'hui, du nom de son fondateur, la ville Leonine. Il y faisoit travailler, lorsqu'il reçut la nouvelle, que les Maures paroissoient en Mer vis-à-vis d'Ostie. Il y courut avec tout ce qu'il put ramasser de gens armés. Le Ciel sembla s'en mêler. Une violente tompête écarta la flotte des ennemis, qui fut brisée contre la côte.

An. 849.

Annal. Bert. Anastas.

Le Duc de Bretagne prend le titre de Roi.

Chron. Nannetens.

Noménoé, que Louis le Débonnaire avoit institué Duc des Bretons, sçut profiter des circonstances, se rendit maître de Rennes & de Nantes, s'empara du Maine & de l'Anjou ; & secouant ouvertement le joug de la France, il osa prendre le titre de Roi. Les troubles d'Aquitaine ne permi-

rent pas de l'aller châtier. La ville de Toulouse s'étoit de nouveau révoltée. Le Monarque François fut obligé d'y conduire une armée qui la soumit. Ce ne fut pas la seule perte que Pepin essuya. Il en fit une autre par la prise du Prince Charles son frere, qui fut enlevé, conduit au Roi, tondu, forcé d'embrasser l'état Ecclésiastique. Le Duc de Bretagne mourut sur ces entrefaites, laissant sa Principauté à son fils Herispoé, digne héritier de son courage & de son ambition. Cette mort fit espérer plus de facilité à soumettre les Bretons. On se trompa. Charles, défait avec grand carnage, se vit contraint de prendre la fuite. Le Duc vint le trouver à Angers, où il conclut une paix infiniment glorieuse. On lui céda Rennes & Nantes : on consentit qu'il portât le Diadême : on n'exigea de lui qu'un simple hommage. Ce Prince & Salomon son successeur sont les seuls depuis Clovis que la France ait reconnus authentiquement pour Rois.

An. 850. 51.

Chron. Fontanel. Regino.

La fortune parut enfin se réconcilier avec Charles le Chauve, en lui livrant Pepin, qui fut rasé & renfermé dans l'Abbaïe de Saint Médard de Soissons. Mais la joie de cet événe-

An. 852. 53. 54. L'Aquitaine se révolte contre Charles le Chauve.

ment fut troublée par la révolte des Aquitains. Ces peuples, excités par les parents d'un Seigneur nommé Gausbert, que le Roi avoit fait mourir, osérent déposer leur Souverain, & appellérent le fils de Louis le Germanique. Le Prince Neustrien marchoit contre l'usurpateur pour le combattre, lorsqu'il apprit que Pepin échappé de son Monastére, avoit paru dans l'Aquitaine, où une grande partie de la Nation s'étoit déclarée pour lui. Cette diversion ne put rallentir l'ardeur de sa poursuite : il eut le bonheur de ruiner le parti de l'un & de l'autre. Le fils du Roi de Germanie se vit forcé d'abandonner son entreprise. Pepin fut de nouveau arrêté, ramené au Roi, confiné à Senlis, & ses enfants contraints de se faire Moines. Alors tout rentra dans le devoir, & la tranquilité parut rétablie.

Annal. Fuld. & Bertin.

An. 855. Mort de l'Empereur Lothaire.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Lothaire fut frappé d'une maladie mortelle. La terreur des Jugements de Dieu le saisit : il se dépouilla de l'Empire, & prit l'habit de Moine à l'Abbaye de Prum, où il expira six jours après, âgé de soixante ans, dont il en avoit regné quinze. Il avoit fait,

avant de mourir, le partage entre ses trois fils. Louis lui succéda à l'Empire & dans ses Etats d'Italie. Lothaire eut le Royaume d'Austrasie, qui de lui prit le nom de Lorraine. Charles fut mis en possession de la Bourgogne & de la Provence. Leurs oncles, fidéles aux engagements contractés à Mersen, n'y formérent aucune opposition. Ce fut un Prince dévoré d'inquiétudes & d'ambition, mauvais fils, mauvais frére, plus habile à brouiller, qu'à gouverner. Heureux, si les larmes que lui arracha la vûe du tombeau, ont pû expier tant de sang répandu, tant de serments violés, tant de scandales donnés. On peut le regarder comme l'auteur de tous les maux qui ont désolé la France jusqu'à l'entiére extinction de la race de Charlemagne. Idem ibid.

La mort de Lothaire, en multipliant le nombre des Monarques François, fit éclore de nouveaux systêmes de politique. Le nouvel Empereur fit un traité d'alliance avec Louis le Germanique; le Roi de Lorraine se ligua avec Charles le Chauve. Le Prince Neustrien venoit d'envoyer son fils Charles en Aquitaine, où il fut proclamé Roi d'un commun suffrage. La

Ann. 856. 57. Charles le Chauve est déposé par une assemblée d'Evêques.

D v

Annal. Bertin.

fin ne répondit pas à de si heureux commencements. Le jeune Souverain, tantôt déposé, tantôt rétabli, devint le jouet de l'inconstance & de l'ambition des Seigneurs. La dureté du pere irritoit cet esprit de révolte, qui bientôt se communiqua jusqu'en Neustrie. Les Grands murmuroient qu'à leur préjudice il donnât les emplois militaires à des gens de fortune : le peuple se plaignoit qu'il les abandonnât à la fureur des barbares. Ces plaintes dégénererent enfin en un soulévement général. On appella le Roi de Germanie, qui entra les armes à la main, dans les terres de son frére, & reçut l'hommage d'un grand nombre de Seigneurs Neustriens dans le Palais de Pont-Yon. De-là il s'avance jusqu'à Sens, où il est introduit par Vênilon, prélat également ingrat & traitre envers son Roi, qui de Clerc de sa Chapelle, l'avoit fait Archevêque. On indique aussi-tôt une assemblée d'Evêques au Palais d'Attigni, où Charles le Chauve est déposé, ses sujets déliés du serment de fidélité, la Couronne déclarée dévolue à Louis le Germanique. On ne sçait qu'admirer d'avantage, ou la hardiesse des Prélats qui

Libellus proclamationis adversùs Venilonem. To. II. Concil. Gall.

osent porter des mains sacriléges jusques sur le trône ; ou la foiblesse du Monarque qui publie dans un manifeste indigne de la Majesté des Rois, qu'il eût subi leur jugement comme celui de Dieu même, qu'il a toujours été prêt à se soumettre à leur correction paternelle, comme il s'y soumet encore actuellement. Pour comble d'humiliation & d'horreur, l'attentat demeura impuni. Le Président du Conciliabule, le perfide Venilon, mourut paisible dans son Archevêché.

An. 858. Il reprend ce qu'il avoit perdu.

Charles le Chauve étoit occupé au siége d'Oisel, lorsqu'il apprit la nouvelle de l'invasion de son frere. Il remonte aussi-tôt la Seine, ensuite la Marne, arrive à Châlons, & vient camper à Brienne, où il est joint par quelques Seigneurs Bourguignons. Les deux armées furent trois jours en présence. On fit plusieurs négociations, qui toutes furent sans effet. La trahison enfin décida l'affaire. L'armée du Monarque François se laissa débaucher. Charles, resté presque seul, se sauva avec précipitation en Bourgogne. Il étoit perdu sans ressource, si Louis eut sçu profiter de cet avantage. Mais le vainqueur, au lieu de le

Annal. Bertin.

poursuivre, s'amusa à faire des largesses aux chefs des factieux, & à donner ses ordres pour une assemblée de tous les Evêques de France. Il se laissa même persuader de renvoyer une partie de son armée, dont les désordres, disoit-on, pouvoient lui attirer l'aversion des peuples. Charles, informé de tout ce qui se passoit, ne s'oublia point dans cette circonstance favorable. Il rassembla promptement ses troupes; & marchant à grandes journées, il parut à la vûe du camp de son frere, lorsqu'on le croyoit encore au fond de la Bourgogne. Se présenter, mettre l'ennemi en fuite, & reprendre ce qu'il avoit perdu, ne fut pour lui qu'une seule & même chose.

An. 859. Annal. Fuld.

Nouvelles entreprises des Evêques.

On vit à la suite de cette affaire un attentat, qui marque bien l'avilissement où la foiblesse du Gouvernement avoit réduit la Majesté du trône. Les Evêques de France, assemblés à Metz, députérent vers le Roi de Germanie trois Prélats, chargés de lui déclarer qu'il avoit encouru l'excommunication pour les maux qu'il avoit causés en entrant en France avec son armée. On l'exhortoit à demander pardon à Dieu, à confesser ses péchés, à réparer le

Concil. Gall. Tom. III.

dommage, à ne plus écouter de mauvais conseils, à renvoyer les vassaux du Roi, qui s'étoient réfugiés en Germanie, enfin à remettre les Ecclésiastiques en possession de leurs priviléges & de leur autorité. On lui offroit l'absolution, s'il remplissoit fidélement toutes ces conditions : s'il s'obstinoit, on le menaçoit de tous les anathêmes de l'Eglise. L'entreprise parut d'autant plus extraordinaire, que ces Evêques n'avoient sur Louis aucune jurisdiction ni temporelle, ni spirituelle. Nouvelle preuve que le Clergé se croyoit en droit de décider des intérêts des Princes, de donner, ou d'ôter les Couronnes. Mais ce qui doit paroître encore plus étrange, c'est la réponse du Monarque, qui les prie de lui pardonner, s'il les a offensés en quelque chose, & consent de remettre l'affaire à la décision des Evêques de Germanie. Un Etat est bien près de sa chute, lorsque le Prince qui le gouverne, est réduit à tenir un pareil langage. Tant de mollesse ne fit que les fortifier de plus en plus dans leurs orgueilleuses prétentions. Ils s'obligérent au Concile de Savonieres à demeurer très-étroitement unis entre eux, *pour corriger*

Ibid.
Annal. Bert.

les Rois, les Grands Seigneurs du Royaume François, & le peuple dont ils étoient chargés. Ce sont les propres termes du décret.

An. 860. 61. 62. Troubles domestiques. La Race de Charlemagne avançoit à grands pas vers sa ruine. Les Seigneurs, les Evêques, les Princes mêmes osoient tout au mépris de l'autorité Royale. Baudoin, grand Forestier de Flandre, eut l'insolence d'enlever Judith, fille de Charles le Chauve, veuve successivement d'Edilulfe & d'Ethelbode, l'un pere, l'autre fils, tous deux Rois d'Angleterre. Le Monarque fut extrêmement choqué de cette audace. On fit le procès aux deux coupables : ils furent excommuniés. Le ravisseur cependant, Annal. Bertin. & Fuldens. après mille traverses, obtint la permission d'épouser la Princesse, & fut fait Comte de Flandre. Le Prince Louis, frere de Judith, avoit donné son aveu à cet enlevement : il en fut puni par la perte de l'Abbaye de Saint Martin de Tours, qui lui avoit été donnée en appanage. Irrité de ce châtiment, il se retire en Bretagne, où malgré la défense du Roi il épouse Ansgarde, fille du Comte Hardouin. La perte d'une bataille le fit rentrer dans le devoir. Il demanda pardon &

jura d'être plus obéissant à l'avenir. Charles son frére, roi d'Aquitaine, l'avoit suivi dans sa rébellion, en prenant pour femme à l'insçu de son pere, la veuve du Comte Humbert : il l'imita dans sa soumission, & renouvella son hommage. Louis le Germanique ne trouva pas plus de docilité dans Carloman, son fils aîné. Le jeune Prince se révolta, & se retira dans la Carinthie : il fallut une armée pour le réduire. Tel est l'ordre de la Providence. L'homme coupable trouve son châtiment dans sa faute. Les enfants du Débonnaire lui avoient causé mille cuisants chagrins par leurs fréquentes révoltes. Ce fut dans leur famille même que le Ciel choisit les vengeurs de cet attentat contre nature. Ils avoient accoutumé les Evêques à s'attribuer une puissance supérieure à celle des Rois : victimes des entreprises du Clergé, ils comprirent enfin, mais trop tard, combien ils avoient manqué de politique.

Lothaire répudie la Reine Theutberge.

Le Roi de Lorraine avoit repudié Theutberge, fille d'un Seigneur Bourguignon. Le prétexte fut un inceste commis avec son frére le Duc Hubert : inceste purgé d'abord par l'é-

preuve de l'eau bouillante, ensuite avoué par crainte ou par foiblesse. Les Evêques sur cette confession forcée, décidérent à Metz, que le Monarque ne pouvoit plus vivre avec la Reine. Une autre assemblée, séduite par Gonthier archevêque de Cologne, à qui le Roi avoit fait espérer de mettre sa niéce sur le trône, déclara à Aix-la-Chapelle, que dans le cas d'une infidélité de la part de la femme, le mari pouvoit non-seulement se séparer de corps, mais contracter alliance avec une autre. L'ambitieux Prélat fit aussi-tôt partir sa niéce pour la Cour de Lothaire, qui après en avoir abusé, la renvoya honteusement à son oncle. Telle est souvent la récompense du crime. Le Prince profita de la prévarication du Pontife, deshonora sa famille, & pour achever de confondre son orgueil, épousa publiquement Valdrade, l'objet de ses amours & de ses infidélités.

Annal. Bertin.

Hincmar. de divortio Loth. & Theutber.

An. 865. Le Pape prend connoissance de cette affaire.

Nicolas I. à qui la hardiesse de ses entreprises a fait donner le surnom de Grand, tenoit alors le siége de Rome. Il écrivit à Lothaire que la Religion ne lui permettoit, ni de répudier sa femme, ni d'épouser sa concubine. Il

le menaçoit des foudres de l'Eglise, s'il ne renonçoit à Valdrade. Le Monarque qui avoit tout à craindre de ses deux oncles, répondit humblement, qu'il n'avoit rien fait que de l'avis des Evêques de son Royaume; que du vivant même de son pére il avoit épousé Valdrade, qu'on l'avoit forcé de la quitter pour prendre Theutberge; qu'au reste il s'en rapportoit à la décision du Souverain Pontife. Le Saint Pere sçut profiter de la foiblesse du Prince. Il envoya deux Légats avec ordre d'assembler un Concile à Metz, où l'affaire fût examinée suivant les Canons. Mais soit séduction, soit crainte, soit ignorance, les Envoyés de Rome, de concert avec les Evêques de Lorraine, condamnérent Theutberge, & approuvérent le nouveau mariage. Nicolas, instruit de la prévarication, convoque lui-même une assemblée de Prélats, casse le Jugement rendu à Metz, dépose les deux Archevêques de Trèves & de Cologne, & fait partir pour la Cour de Lothaire un Légat, avec des Lettres pleines de hauteur & de menaces: style bien différent de celui dont les Papes se servoient anciennement vis-

Annal. Bertin.

Epist. 58. Nicol. Pap.

Concil. Gall. Tom. 3.

Concil. Roman. c. 3. pag. 227.

Annal. Bertin.

à-vis des Monarques François.

An. 864. 65. L'Envoyé, c'étoit Arsene, se montra digne Ministre de l'entreprenant Pontife. Il osa déclarer au Roi, qu'il le retrancheroit de la Communion des fidéles, s'il ne reprenoit la Reine Theutberge. Les circonstances augmentoient sa hardiesse. Lothaire redoutoit l'ambition de ses oncles : il craignoit de choquer l'Empereur son frere : ainsi tout plia sous les ordres de l'impérieux Légat. Lothaire se réconcilia publiquement avec la Reine. Valdrade s'engagea d'aller à Rome, pour demander au Pape l'absolution du scandale qu'elle avoit donné à toute la France. Elle partit en effet ; mais peu disposée à relever le triomphe de Rome par son humiliation. Bien-tôt elle s'échappa d'Arsene, & se retira en Provence, où elle vécut quelques mois en Souveraine. De-là elle se rendit à la Cour de l'Empereur, qui la reçut avec de grands honneurs, & lui donna quelques Abbayes. Rien n'étoit plus commun alors que de voir les Bénéfices entre les mains des séculiers, & même des gens mariés. Elle connoissoit son empire sur le cœur de son Amant : elle espéroit toujours re-

Annal. Fuld. Bertin. & Metens.

Regin. chron. l. 2.

cevoir quelques nouvelles favorables : elle ne fut point trompée dans son attente.

Les esprits étoient échauffés. On n'approuvoit pas à la vérité la Lettre insolente de Gonthier archevêque de Cologne, qui écrivit à toutes les Eglises : *Quoique Nicolas qui se dit Pape, & qui veut se faire Maître & Empereur de tout le monde, nous ait excommuniés, nous avons résisté à sa folie :* on blamoit ces autres termes outrageux à la Papauté : *Nous ne recevons point votre maudite Sentence : nous vous rejettons vous-même de notre Communion, contents de celle des Evêques nos fréres que vous méprisez :* on condamnoit la violence d'Hilduin frére du Prélat, qui l'épée à la main, avoit mis cette protestation sur le tombeau de Saint Pierre ; mais on ne pouvoit se dissimuler, que la conduite de Nicolas étoit bien différente de celle de ses prédécesseurs, qui tous avoient respecté les libertés de l'Eglise Gallicane & l'autorité des Evêques & des Métropolitains. On exagéra au Prince l'attentat du Pontife Romain, l'insolence de son Ministre, & la nécessité de résister à de pareilles entreprises pour soutenir la Majesté

An. 866. 67. 68. 69.

Annal. Bertin.

du trône. L'affront étoit récent. L'indignation, l'honneur, l'amour, tout contribua à faire rappeller Valdrade, qui reçut ordre de revenir en Lorraine. Elle obéït avec toute la joie qu'une telle nouvelle peut inspirer à une femme de ce caractére. Alors l'inflexible Pontife ne menagea plus rien : les deux amants furent excommuniés. Les choses en étoient là, lorsque Nicolas mourut avec la gloire d'avoir rendu l'autorité des Papes plus grande qu'elle n'avoit jamais été. Adrien II, qui lui succéda, se laissa fléchir aux priéres de Lothaire, qui se rendit à Rome pour lui demander son absolution. Il fut reçu à la Communion, à condition que lui & les Seigneurs de sa suite jureroient en la recevant, qu'il n'avoit pas approché de Valdrade depuis les derniéres défenses du Pape. Tous ceux qui jurérent, moururent dans l'année. Bien-tôt Lothaire fut lui-même attaqué d'une fiévre, qui le mit au tombeau, & les historiens du tems attribuent la mort de tant de personnes, à la punition de leur faux serment.

Annal. Metens.

Epist. Nicol. Pap. 12. append. & Epist. 55.

Lothar. Reg. Gesta Rom.

Concil. Gall. Tom. 2.

Charles le Chauve fait couronner sa femme Ermentrude & Louis son fils.

Lorsque la France étoit occupée de cette grande affaire, où Rome pour la premiére fois, dit Pasquier, *entreprit à huys ouverts sur nos anciens privi-*

ges, Salomon duc de Bretagne vint trouver Charles le Chauve dans le Maine, le reconnut pour son Souverain, lui prêta serment de fidélité, & promit de payer le tribut, *suivant l'ancienne coutume*: c'est l'expression d'un Auteur contemporain. Tout paroissoit tranquille. Le Roi profita de cette circonstance, pour faire couronner la Princesse Ermentrude sa femme, qui n'avoit pas encore reçu l'onction Royale qu'on avoit donnée à quelques-unes de nos Reines. Cette cérémonie se fit dans l'Eglise de Saint Medard de Soissons, où le Monarque avoit assemblé un Concile. Louis, son fils aîné, y fut aussi sacré Roi d'Aquitaine à la place de Charles son frere, qu'un accident funeste venoit d'enlever à la France. Ce Prince, revenant un soir de la chasse, voulut faire peur à un jeune Seigneur de sa Cour. Il fondit sur lui avec quelques autres jeunes gens de sa suite, tous l'épée à la main, & criant d'une voix menaçante, tue, tue. Albuin, c'étoit le nom du Courtisan, crut que c'étoit des voleurs, se mit en défense, & déchargea sur la tête du jeune Roi un si furieux coup de sabre, qu'il le

Annal. Bertin.

Concil. Suess.

Apud. Hincmar. Tom. 2.

Ibid.

tant d'argent qu'il y en a aujourd'hui. Ce qui trompe, c'est qu'on veut juger de la valeur de l'ancienne monnoye par celle qu'il nous a plu de donner à la nôtre. On admire qu'un Concile de Toulouse évalue à deux sols un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin, & un agneau, qui étoit la contribution que chaque Curé devoit fournir à son Evêque. On se récrie sur ce que les vingt-quatre livres de pain ne valoient qu'un denier d'argent sous le regne de Charlemagne. Mais ce sou étoit bien différent du nôtre : & ce denier vaudroit aujourd'hui trente sols de notre compte. La livre de pain revenoit donc à peu près à cinq liards : ce qui ne s'éloigne pas beaucoup du prix ordinaire dans les bonnes années.

An. 846.

Monnoyes réelles.

Ainsi toutes les fois que notre ancienne histoire nous parle de monnoye sous quelque nom que ce soit, notre premier soin doit être d'examiner ce qu'elle valoit au tems dont il est question, pour pouvoir l'apprécier relativement à la nôtre. Commençons par la plus précieuse. Rien de si commun sous la premiére Race que le sou, le demi-sou, & le tiers de sou d'or.

Le même chap. 2.

Ce

Ce ſou, qui équivaloit à quarante deniers d'argent, étoit d'or fin, & peſoit 85 grains $\frac{1}{3}$ de grain : il vaudroit aujourd'hui (1754) environ quinze francs. On s'en ſervoit auſſi ſous la ſeconde Race & au commencement de la troiſiéme : mais il n'en reſte aucun de celle-ci, & ſi peu de celle-là, qu'il n'eſt preſque pas poſſible de déterminer quel étoit ſon véritable poids. Quelques-uns prétendent que le ſou d'argent n'étoit pas une eſpéce réelle ; mais ſeulement numéraire : quelques autres au contraire ſoutiennent que c'étoit une monnoye effective. Si cela eſt, il devoit peſer ſur la fin du regne de Charlemagne trois-cens quarante-cinq grains : ce qui feroit de nos jours plus d'un écu. Quoi qu'il en ſoit, il n'en paroît aucun veſtige dans les cabinets des curieux, où l'on trouve en récompenſe quantité de deniers & même d'oboles d'argent marqués au coin des Rois deſcendants de Pepin. Ces deniers ſous les Mérovingiens peſoient vingt-un grain ou environ, vingt-huit & quelquefois trente-deux ſous les Carlovingiens, vingt-trois à vingt-quatre ſous les premiers Capetiens. On peut juger de leur valeur intrinſe-

que par celle du sou d'argent, dont ils faisoient la douziéme partie. Il en est de même par proportion du demi-sou & du tiers de sou d'or.

Monnoyes fictices.

On doit surtout se ressouvenir en lisant l'histoire de ces anciens tems, qu'outre les monnoyes réelles d'or & d'argent, il y en avoit de fictices & d'imaginaires, inventées chez toutes les Nations du monde pour la facilité du calcul & du commerce. Telle est l'espéce de notre livre de compte ou numéraire. Elle est composée de vingt sous, qui se divisent chacun par douze deniers. Nous n'avons cependant aucune piéce qui soit précisément de cette valeur. Il en étoit de même de celle de nos ancêtres : il n'y a de différence que dans la représentation. La livre numéraire sous la premiére & la seconde Race étoit réputée le poids réel d'une livre de douze onces, qui étoit la seule en usage en France pour peser l'or & l'argent. Nos Annales nous apprennent que sous Pepin on tailloit vingt-deux sous dans cette livre de poids d'argent. Charlemagne, dont les conquêtes avoient rendu ce métal plus abondant, ordonna qu'on n'en tailleroit plus que vingt : c'est-à-dire, qu'alors le sou étoit précisé-

Le même chap. 4. p. 16.

ment la vingtiéme partie de douze onces. Telle eſt la véritable origine du mot de livre, dont on ſe ſert encore aujourd'hui en France, quoique ce ne ſoit plus que le ſigne repréſentatif de vingt ſous de cuivre.

Evaluation de ces anciennes monnoyes

Ce ſont ces changements, preſque auſſi fréquents que ceux de nos modes, qu'il eſt ſurtout important de ſçavoir, pour comprendre quelque choſe aux évaluations de nos anciennes monnoyes, par rapport à celles d'aujourd'hui. Le marc d'argent de huit onces vaut depuis longtems quarante-neuf francs. La livre qui du tems de Charlemagne étoit le ſigne repréſentatif de douze onces, vaudroit donc de nos jours ſoixante-treize livres dix ſous : la valeur du ſou qui en étoit la vingtiéme partie, ſeroit de trois livres, treize ſous, ſix deniers : celle du denier qui étoit la douziéme partie du ſou, de ſix ſous un denier, une obole : celle enfin de l'obole qui étoit la moitié du denier, de trois ſous, une obole, une pitte. Ainſi ſuppoſé qu'une ville eût emprunté 150 livres ſous le regne de cet Empereur : ſi elle étoit obligée de payer en même valeur intrinſéque, elle ſe trouveroit re-

Le même pag. 96. & 97.

devable de près de quatre cents soixante louis de notre monnoye. Un Monastére, à qui ce Prince auroit assuré sur le trésor Royal une pension annuelle de quatre cents livres, jouiroit actuellement, s'il touchoit sur le pied de la fondation, de vingt-neuf mille quatre cens livres de rente. On voit par ce calcul que la livre sterling des Anglois qui vaut environ vingt-deux francs de France, est celle de toutes les monnoyes de l'Europe, qui s'écarte le moins de la Loi primitive.

On ne s'arrêtera pas à prouver que le droit de faire battre monnoye n'appartient qu'aux Souverains : ce sont de ces vérités que personne ne conteste. Si quelques Seigneurs particuliers ont joui de ce privilége, ce ne fut que par concession, & toujours à condition d'y mettre le buste ou le nom du Monarque, ainsi qu'on peut le voir sur celles des Archevêques de Reims, des Evêques de Toul, de Langres, des Abbés de Tournus, & des Ducs de Benevent. La plûpart de nos anciennes monnoyes offrent le portrait du Roi, tantôt avec un diadême simple, ou à double rang de perles, tantôt avec une couronne à

Idem.

pointe ou radiale, quelquefois avec une espéce de casque garni de pierreries; souvent avec une couronne de lauriers, surtout sous la seconde Race. Le revers est presque toujours une croix simple ou double entre un *Alpha* & un *Omega*, pour exprimer le nom de Jesus-Christ qui est le commencement & la fin de tout: quelquefois c'est un calice à deux anses, d'autres fois un ange, un saint, une église, quelques instruments, un vaisseau, quelques caractéres inconnus, ou le nom de la ville où elles ont été frappées. On voit sur un tiers de sou d'or qui porte le nom de Childebert, la figure d'un dragon couché devant une petite croix. La légende étoit ou le nom du Monétaire, ou celui du Prince, souvent seul, souvent avec l'épithéte de Roi. On ne voit que Theodebert I, qui se soit fait graver avec le titre de *Dominus Noster*, qui n'appartenoit qu'aux Empereurs. Charlemagne est le premier qui ait employé ces mots, *gratiâ Dei Rex*. Il fut imité par son fils. On lit sur les monnoyes de Louis le Débonnaire, ces paroles remarquables, *Munus Divinum*. L'Edit de Pistes ordonne que Pag. 58.

d'un côté de chaque piéce on mettra le Monogramme avec le nom du Roi, & de l'autre, une croix avec le nom de la ville où elle aura été fabriquée. Le Monogramme étoit un chiffre ou caractére composé d'une ou plusieurs lettres entrelassées, qui servoit de signe, de sceau & d'armoiries. L'usage en fut très fréquent sous les Princes Carlovingiens. On prétend qu'il doit son origine à l'ignorance de l'écriture. On lit dans Eginard que Charlemagne, après avoir inutilement tenté d'apprendre à écrire, se vit obligé d'adopter le Monogramme, qui étoit facile à former. C'est pour la même raison, que quantité d'Evêques de ce tems-là se trouvérent dans la nécessité de s'en servir au lieu de leur signature. Alors les Monétaires cessérent de mettre leur nom sur les monnoyes, ce qu'on avoit éxigé d'eux, peut-être pour sçavoir à qui s'en prendre, lorsqu'il se rencontroit dans le commerce quelque piéce qui n'étoit pas de poids. S'ils se trouvoient convaincus de prévarication, ils étoient punis comme les faux monnoyeurs, & condamnés à perdre la main.

Diplom. p. 163. 164.

Edict. Pistens. Artic. 13.

Le droit de Seigneuriage qu'on leve aujourd'hui sur les monnoyes, étoit absolument inconnu aux anciens. C'étoit toujours l'Etat qui payoit les frais de leur fabrication. Si on donnoit une livre d'or fin, on recevoit soixante-douze sous d'or fin, qui pesoient précisément une livre. Ainsi l'or en masse, ou en monnoye, étoit de la même valeur. Il seroit difficile de fixer l'époque de ce droit onéreux aux peuples. Le plus ancien monument qui nous reste là-dessus, est un Statut d'un Parlement tenu à Verneuil sous Pepin. Ce Prince ordonne qu'on ne taillera plus désormais que vingt-deux sous dans la livre d'argent, & que de ces vingt-deux piéces le Monétaire en retiendra une, & rendra les autres à celui qui aura fourni l'argent. On ignore ce qui s'est pratiqué depuis jusqu'au regne de saint Louis: mais on peut conjecturer de cette Ordonnance, que le *Monéage* étoit une imposition usitée sous la premiére Race. Quelle apparence en effet, que Pepin eût osé, dans le commencement de son regne, imposer un nouveau tribut sur des peuples qui venoient de lui donner une couronne? Nous ver-

Origine du droit de Seigneuriage sur les Monnoyes.

Canon. 25.

rons dans la ſuite, comment ce droit fut pouſſé ſi loin, que le peuple pour engager le Roi à y renoncer, conſentit qu'il imposât les Tailles & les Aydes : ce qui lui fut accordé.

An. 869
Partage du Royaume de Lothaire.

La mort de Lothaire avoit été précédée de celle de Charles ſon frére, roi d'Aquitaine. Tous deux moururent ſans poſtérité. La ſucceſſion du cadet avoit été partagée à l'amiable : celle de l'aîné, en réveillant l'ambition de ſes oncles, fut un nouveau ſujet de diſcorde dans la famille Royale. Elle appartenoit inconteſtablement à l'Empereur Louis : l'Aſſemblée de Merſen l'avoit ainſi décidé : mais l'ambition ne connoît ni le droit d'autrui, ni la foi des traités. Le légitime héritier étoit occupé à repouſſer les Sarrazins, qui menaçoient d'envahir l'Italie : Louis le Germanique & Charles le Chauve profitérent de la circonſtance, pour s'emparer d'un Royaume, que cet éloignement ſembloit livrer à leur diſcrétion. Le premier eut Cologne, Trêves, Utrecht, Morbel, Strasbourg, Baſle, Metz, Luxeu, Aix-la-Chapelle, un grand nombre d'autres lieux particuliers : & les deux tiers de la Friſe ou Hollande. Le ſecond eut Lion, Beſançon, Vienne en Dauphi-

Capitul. Carol. Calv., Titul de diviſione Regni Lothar.

ne, Tongres, Tulles, Verdun, Cambray, quelque portion des Ardennes, & la troisiéme partie de la Frise, avec plusieurs Abbayes & Monastéres.

Ce fut inutilement que le Pape Adrien mit tout en œuvre pour faire échouer ou révoquer ce partage. Envain il écrivit aux deux Princes, menaçant de les séparer de l'Eglise, s'ils ne respectoient le droit incontestable d'un Empereur, qui rendoit de si grands services à la Religion. Envain il défendit, sous peine d'excommunication, aux Evêques & aux Seigneurs de France de prendre aucune part à cette affaire. On méprisa ses remontrances, ses menaces & ses foudres. Hincmar, chargé de répondre au nom de tous, s'aquitta de cette commission avec autant de force que de dignité. Il lui représente qu'envain il voudroit étendre la puissance de lier & de délier jusques sur les Couronnes; que les Royâumes ne dépendent que de Dieu; qu'excommunier un Roi de France, seroit une chose nouvelle, inouie, monstrueuse, qui n'est jamais tombée dans la pensée d'aucun de ses prédécesseurs, qui jusqu'à Ni-

An. 870. Nouvelles entreprises des Papes.

Apud Hincmar. tom. 2. Epist. 42.

colas I ont toujours écrit aux Princes François avec tout le respect qui convient. Il lui fait sentir qu'on est peu disposé en France à recevoir des Maîtres de sa main ; que le Roi est fortement résolu à soutenir ses prétentions, persuadé que des anathêmes lancés contre toute raison & pour un sujet purement politique, ne peuvent priver du droit à la vie éternelle ; que toute la Nation est dans les mêmes sentimens, toujours prête à lui rendre pour le spirituel l'obéissance qui lui est dûe, toujours attentive à résister à ses entreprises, lorsqu'il voudra être Pape & Roi tout ensemble.

An. 871. Ces remontrances, dictées par la raison, étoient conformes aux plus saines maximes de la Religion : elles ne firent cependant aucune impression sur l'esprit d'Adrien. Il osa se déclarer contre Charles le Chauve en faveur de Carloman son fils, qui, quoique Diacre, s'étoit mis à la tête d'une

Annal. Bertin. troupe de brigands, pillant, saccageant, désolant tout le païs d'entre la Meuse & la Seine. Le Roi n'ayant pû le réduire, ni l'arrêter, s'adressa aux Evêques, qui l'excommunierent. Le Pape lui en écrivit d'un stile qui

marque bien le vif ressentiment qu'il avoit conçu de n'avoir pas été écouté sur la succession du Royaume de Lorraine. Il le traite d'injuste, d'avare, de ravisseur, de parjure, d'impie, de pere dénaturé, plus cruel que les bêtes féroces, & digne de l'anathême. Hincmar, évêque de Laon, n'avoit pas voulu souscrire à la condamnation de Carloman : ce qui donna lieu de croire qu'il étoit d'intelligence avec ce Prince rebelle. Il avoit d'ailleurs excommunié un Seigneur qui possédoit quelques terres de son Eglise, que le Roi lui avoit données à titre de Bénéfice. Celui-ci eut recours au Métropolitain, qui annulla la Sentence. C'étoit Hincmar archevêque de Reims, oncle du fougueux Prélat. Car quel autre nom donner à un Evêque, qui poussa l'emportement jusqu'à lancer le foudre Ecclésiastique sur le Roi même ? L'opiniatre neveu en appella au Pape, qui reçut son appel. C'étoit, dit Pasquier, *une chose insolente, nouvelle, contraire aux anciens Decrets de l'Eglise Gallicane, qui ne veulent pas que les causes outrepassent les limites du Royaume où elles ont été encommencées.* C'est

Adrian. Epist. 29.

Annal. Bertin.

Schedul. Hincmar. Rhem. in Concil. Duziac.

Recherches de la France l. 3. ch. 12. p. 209.

pourquoi le Concile assemblé à Douzi, déclara l'appellation *non-recevable, ni valable* : l'Evêque de Laon y fut jugé, condamné, déposé. Adrien, outré qu'on menageât si peu son autorité, s'en plaignit amerement au Roi, *lui enjoignant par puissance Apostolique* d'envoyer les parties à Rome, pour y être jugées. Ce nouveau Bref n'eut d'autre effet que de lui attirer une réponse peu conforme à ses prétentions. Charles lui déclara que les Rois de France, Souverains sur leurs terres, ne s'aviliroient jamais jusqu'à se regarder comme les Lieutenants des Papes, *l'exhortant pour conclusion*, continue toujours le même Auteur, *qu'il eût à l'avenir à se départir de Lettres de telle substance envers lui & ses Prélats, afin qu'ils n'eussent occasion de l'éconduire.* Cette fermeté étonna le S. Pere : il s'adoucit, écrivit des lettres pleines de louanges, fit des excuses, & confirma la déposition du séditieux Evêque de Laon. Carloman fut abandonné. Une nouvelle révolte lui fit créver les yeux. Il trouva cependant encore le moyen de s'échapper, & se retira en Gemanie, où il mourut peu de tems après dans

Concil. Duzia. part. 4. c. 94. & 10.

Annal. Bertin. & Fuld.

Adrian. Epist. 30.

l'Abbaye d'Epternac, que son oncle lui avoit donnée pour son entretien.

Les affaires d'Italie étoient dans un état à faire craindre quelque grand changement. L'Empereur ne manquoit ni de courage, ni de résolution: il venoit d'en donner d'éclatantes preuves par la prise de Bari sur les Sarrazins, après quatre ans de siége & de blocus. Mais soit parce qu'il manquoit de cette fermeté si nécessaire aux Rois pour contenir leurs sujets dans le devoir, soit parce qu'il n'avoit point d'enfants mâles, il étoit peu respecté des Seigneurs de sa domination. C'étoit d'ailleurs un Prince d'une très-foible santé. Celle de Louis le Germanique, qui comme l'aîné de la famille Royale devoit naturellement lui succéder à l'Empire, devenoit de jour en jour plus chancelante. Il avoit trois fils, Carloman, Louis, & Charles, qui partageant son Royaume, ne pouvoient qu'en affoiblir la puissance. Rome cependant avoit besoin d'une forte protection contre les Sarrazins & les Grecs, qui la menaçoient de tous côtés. Cette considération lui fit jetter les yeux sur Charles le Chauve, qui n'avoit pour

An. 872. 873. 874.

Brigues pour l'Empire.

héritier de ses Etats que le seul Louis, surnommé le Bégue. Tel fut le véritable motif du changement si subit d'Adrien. La crainte y eut aussi quelque part. Il avoit des neveux qu'il aimoit : il appréhendoit pour eux le ressentiment d'un Prince, qu'il avoit vivement offensé par ses maniéres hautaines : il lui écrivit du stile le plus respectueux pour le prier de les honorer de ses bontés : il lui promettoit de ne jamais se départir de ses intérêts : il lui juroit qu'au cas que l'Empereur vînt à mourir, il n'épargneroit rien pour lui faire tomber l'Empire & le Royaume d'Italie. On ignore quelle fut la réponse du Monarque : la mort du Pape qui arriva sur ces entrefaites, interrompit la négociation. Elle fut bien-tôt renouée par le même principe d'intérêt & d'ambition. Jean VIII. qui fut mis en possession du Pontificat, entra dans toutes les vûes de son prédécesseur. Charles lui envoya Ansegise, archevêque de Sens, pour s'assurer de son suffrage, qui devoit être d'un très-grand poids en cette occasion; & les mesures furent prises si à propos, qu'il n'y eut presque plus lieu de douter du succès.

Ibid.

Chron. S. Vinc. de Vulturno. tom. 3. Duchesne.

Tel étoit l'état des choses, lorsque

l'Empereur Louis II. mourut d'une maladie de langueur. On transporta son corps à Milan, où il fut enterré dans l'Eglise de saint Ambroise. Charles apprit cette nouvelle à Douzi-les-Prés, maison de plaisance vers Mouzon & Sédan. Il rassemble aussi-tôt ses troupes qu'il joint à Langres, prend sa route par S. Maurice sur le Rhône au-dessus de Genève, & pénétre en Italie par le Mont-Cenis, où une grande partie des Seigneurs du païs vient se ranger sous ses drapeaux. Le Roi de Gemanie, étonné de cette diligence, envoye aussi une armée sous la conduite du Prince Charles son fils: mais trop foible pour résister à celle du Monarque François, elle est d'abord battue, ensuite repoussée au-delà des Alpes. Carloman y rentre avec de nouvelles troupes, force les passages, & réduit son oncle à recourir à la négociation, qu'il entendoit mieux que la guerre. Charles lui fit proposer une entrevue qui fut acceptée. Amitié, caresses, générosité, tout fut inutilement employé pour corrompre le jeune Prince: il demeura inviolablement fidéle à son devoir. Mais assez ferme pour rejetter d'indignes propositions, il n'eut pas assez de pénétra-

An. 875. Charles est couronné Empereur.

Annal. Bertin. & Fuld.

tion pour découvrir le piége caché sous quelques autres, qu'on ne lui faisoit que pour le tromper. On feignit de consentir à un partage à l'amiable : on promit de sortir d'Italie, à condition qu'on en retireroit aussi les troupes Allemandes. On fit plus : pour calmer tous ses doutes, on prodigua les plus riches présents & les serments les plus sacrés. Le crédule Carloman, sur ces assurances dont il auroit dû se défier, repassa les Monts, & reprit le chemin de la Baviére.

Les mouvements que Charles fit pour se retirer, n'étoient pas plus sincéres que ses promesses. Délivré du seul obstacle qui s'opposoit à sa grandeur, il marcha droit à Rome, où il trouva tout disposé à lui donner la couronne Impériale. On choisit le jour de Noel pour la cérémonie de son sacre. Elle se fit dans l'Eglise de S. Pierre avec tous les applaudissements qu'il pouvoit souhaiter. Reginon, les Annales de Metz & de Fulden assurent qu'il acheta chérement cet honneur. Le Continuateur d'Eutrope ajoute que pour prix de son couronnement, il abandonna aux Papes la Souveraineté, que Charlema-

gne s'étoit reservée sur les Provinces qu'il avoit cédées à l'Eglise Romaine; qu'il renonça au droit de présidence à l'élection des Souverains Pontifes, enfin qu'il les affranchit du serment de fidélité. Mais le silence de tous nos Historiens, celui même de Jean VIII. dont les lettres n'anoncent rien de semblable, forme un préjugé bien fondé contre l'Ecrivain Lombard. Une chose est ici certaine, c'est que le Saint Pere, profitant de la circonstance, donna l'Empire en Souverain, & que Charles le reçut en Vassal. *Nous l'avons jugé digne du sceptre Impérial*, dit le Pape, *nous l'avons élevé à la dignité & à la puissance de l'Empire, & nous l'avons décoré du titre d'Auguste*. Telle est la véritable époque de l'autorité que les Pontifes Romains se sont ensuite attribuée dans l'élection des Empereurs.

Eutrop. Presbyt. Longobardi

Apud Labbeum tom. IX. p. 295.

Prétentions des Papes sur l'election des Empereurs.

Cette prétention jusques-là étoit sans exemple. Charlemagne, proclamé Empereur par le Pape Léon III, n'avoit pas crû recevoir un titre, qui ajoutât quelque chose à sa puissance, à ses droits ou à sa gloire. Lorsqu'il associa son fils à l'Empire, il lui ordonna d'aller prendre le diadême sur

l'autel, & de s'en ceindre lui-même le front : preuve non équivoque qu'il ne croyoit le tenir que de Dieu. Louis le Débonnaire mourut dans les mêmes principes. Il jugea que pour assurer le trône Impérial à Lothaire, il suffisoit de lui envoyer sa principale couronne, son épée, & son sceptre enrichi d'or & de pierreries. Cette disposition en effet, sans autre inauguration, le fit reconnoître universellement Empereur. Louis II, fils & successeur de Lothaire, ne reçut d'autre onction que celle de Roi de Lombardie : il fut cependant généralement déclaré César & Auguste. Ce qui démontre qu'alors on n'estimoit pas cette consécration plus nécessaire que le consentement du Pape pour l'election d'un Empereur.

Vita Ludov. Pii.

Le siécle de Charles vit naître un nouvel ordre de choses. L'or & l'argent qu'il prodigua pour acheter le suffrage de Rome, fit croire au Pape, qu'il donnoit la Couronne même. Le foible Prince consentit que le Pontife déclarât qu'il le nommoit Empereur. Il souffrit même que le Concile de Pavie, où il s'étoit rendu pour se faire couronner Roi de Lombardie, se glo-

Apud Labbeum Loco cit. Tom. II. Concil. Gall.

tifiât de l'avoir élu. Il fit plus encore : il permit que ses propres sujets au Synode de Pontyon se servissent, pour approuver son élection, de ces termes si peu favorables au droit d'hérédité : *Nous qui sommes assemblés de la France, de la Bourgogne, de l'Aquitaine, de la Septimanie, de la Neustrie & de la Provence, l'élisons & le confirmons d'un commun consentement.* On est surpris de trouver tant de foiblesse dans un Monarque, qui venoit de faire paroître tant de fermeté dans l'affaire d'Hincmar évêque de Laon. C'est, dit Pasquier, que *l'ambition meurtriére de tous les Etats, n'hébergeoit lors dans son cerveau, & que l'occasion ne lui avoit encore suggeré ces dangereuses pratiques, auxquelles la famille des Martels doit principalement sa ruine.* Il avoit trahi tous les droits de l'Empire, pour obtenir le titre d'Auguste : il sacrifia son indépendance, pour complaire à son prétendu bienfaiteur. L'habile Pontife eut le secret de lui persuader que le meilleur moyen de contenir les Evêques & les Seigneurs, étoit d'avoir toujours auprès de lui un Vicaire du Saint Siége, qui jugeât les grandes affaires. Charles le crut,

Concil. Pontiniac. Tom. 8. Concil.

Recherches de la France l. 3. ch. 12. p. 209.

& Anségise archevêque de Sens fut nommé à cette importante dignité. Mais alors, c'est toujours Pasquier qui parle, *cette ancienne vertu & liberté de notre Eglise Gallicane n'étoient encore du tout éteintes dans les Prélats François.* Ils s'opposérent fortement à cette entreprise, comme contraire aux anciens Decrets. Envain l'Empereur, pour les réduire, se fit voir dans leur assemblée assis sur son trône, & vêtu à la Grecque, c'est-à-dire, d'une Dalmatique qui lui pendoit jusqu'aux talons, avec une maniére d'écharpe qui traînoit jusqu'à terre, la tête enveloppée d'une espéce de turban, surmonté d'un riche diadême. Cet habillement qui flattoit sa vanité, loin de le rendre plus vénérable, déplut aux Seigneurs qui l'accompagnoient : ni sa présence, ni celle de Richilde qui parut aussi au Concile avec tous les ornements des Impératrices Grecques, ne firent aucune impression sur les esprits. Les Evêques persistérent dans leur refus, & les choses en demeurérent là.

Ibid. p. 210.

Annal Bertin. & Fuld.

An. 876. Mort de Louis le Germanique.

Charles, au comble de ses vœux, se hâta de repasser en France, où sa présence devenoit nécessaire. Louis le

Germanique, à la tête d'une armée de Saxons, de Thuringiens & de François Orientaux, s'étoit avancé jusques dans la Champagne, portant par-tout le fer & la flamme. Mais il ne poussa pas plus loin qu'Attigni: la nouvelle du retour de l'Empereur lui fit regagner promptement la Germanie. Cette retraite cependant ne rassuroit point le nouveau César: il eut recours à la négociation. Déja les deux légats du Pape étoient en chemin par ses ordres, pour traiter de la paix avec la Cour de Baviére, lorsqu'ils apprirent qu'elle venoit de perdre un Monarque, qui méritoit tous ses regrets par son courage, par sa sagesse, par sa modération, par sa piété, par toutes les qualités enfin qui distinguent les particuliers & les Rois. Cet événement imprévû changea toute la face des affaires. Le Prince Allemand laissoit trois fils. Carloman eut la Baviére, la Bohême, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche, & une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe, la basse Lorraine, Cologne, & quelques autres villes sur le Rhin. Charles, surnommé le Gros ou

Ibidem.

Monachus Sangall. l. 2. c. 15 & 16.

Annal. Metten.

le Gras, eut l'Allemagne, c'est-à-dire, tout le païs qui s'étend depuis le Mein jusqu'aux Alpes, avec plusieurs villes que l'histoire ne nomme point. Ce partage avoit été fait avec tant de prudence & d'équité par le feu Roi, qu'il n'y eut aucune contestation entre les trois freres. Mais l'esprit inquiet d'un oncle insatiable de grandeur troubla la tranquillité des neveux.

Charles est battu par Louis de Germanie.

L'Empereur, dont l'ambition croissoit avec la puissance, n'eut pas plûtôt appris cette mort, que rassemblant ses troupes, il s'avança jusqu'à Cologne, pour reprendre ce qu'il avoit cédé dans le dernier partage du Royaume de Lorraine. Envain Louis de Germanie, que cette expédition regardoit en premier, lui envoye représenter l'étonnement où est toute la France, de voir un oncle acharné à la perte d'un neveu, contre la foi des traités confirmés par les serments les plus sacrés : envain il le rappelle aux sentimens de la nature, de l'équité, & de la Religion : envain l'Archevêque de Cologne ose le menacer de la colére du ciel, juste vengeur de l'injustice & du parjure : l'ambitieux Monarque ne veut écouter aucune pro-

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

position. Le combat s'engage au bourg de Megen. La victoire enfin couronne le bon droit, & la valeur l'emporte sur le nombre. Les François sont enfoncés, leur camp, leur bagage, les équipages mêmes de l'Empereur pris & pillés. Charles, obligé de prendre la fuite, arrive presque seul au Monastére de Saint Lambert sur la Meuse, où la crainte ne lui permet pas de faire un long séjour. Bien-tôt il en part pour se rendre à Saumouci, maison Royale près de Laon. Ce fut là qu'il convoqua un Parlement pour le quinziéme jour d'après la S. Martin, afin d'y délibérer sur la situation présente des affaires.

Elle étoit des plus tristes. Une grande armée taillée en piéces, l'union très étroite des enfants de Louis le Germanique, Rouen saccagé par les Normands, l'Italie ravagée par les Sarrazins, que l'on soupçonnoit être soutenus par le Duc de Benevent & par les Grecs, les pressantes sollicitations du Pape, qui ne parloit plus en maître qui donne des couronnes, mais en client, qui *prie les genoux en terre & la tête inclinée, comme s'il*

An. 877. Il tient un Parlement à Chiersi-sur-Oise.

Joan. Epist. 32.

étoit en la présence du Souverain son protecteur, le peu de fonds qu'on devoit faire sur la fidélité de plusieurs Seigneurs, tout demandoit, ici de puissantes ressources, là de prompts secours, ailleurs des ménagements & des précautions sans nombre. L'Empereur avoit trop d'obligation au S. Pere, pour lui refuser l'assistance qu'il réclamoit : il fut donc résolu qu'il se rendroit incessamment à Rome. Mais avant de partir, il tint une assemblée à Chiersi-sur-Oise, dont le sujet principal fut la sûreté du Royaume pendant son absence. Il y proposa trente-trois articles, monuments authentiques, & de la foiblesse du Monarque, & de l'autorité des Seigneurs.

Capitul. Carol. Calvi. Tom. II. Duchesne. pag. 461.

Acta conventus Carisiaci in Capitul. Carol. Calvi.

On y voit des impositions levées pour acheter la retraite des Normands. Chaque maison de Seigneur, c'est-à-dire, d'Evêque, d'Abbé, de Comte, ou de Vassal du Roi, devoit payer un sou, celle d'une personne libre huit deniers, celle d'un serf quatre. Ce qui montoit pour tout le païs d'en deçà de la Loire à cinq mille livres d'argent pesant, c'est-à-dire à trois cents soixante-sept mille cinq cents livres

livres de la monnoye d'aujourd'hui. On ignore quelle fut la contribution de l'autre partie du Royaume : tout ce qu'on sçait, c'est qu'elle eut une peine extrême à y satisfaire. Les autres articles arrêtés dans ce fameux Parlement, n'offrent rien de plus glorieux à la mémoire de Charles. On y découvre un Prince qui veut à la vérité confirmer les biens & les priviléges des Eglises, affermir la Couronne sur la tête de son fils, conserver à l'Impératrice sa femme & aux Princesses ses filles les terres qu'il leur a données en propre ou à titre de Bénéfice; qui défend d'user de violence pour obliger une de ses petites-filles à prendre le voile de Religieuse ; qui ordonne de tenir des troupes toujours prêtes, pour s'opposer aux entreprises de ses neveux; qui prescrit la maniére de disposer des Prélatures & des Gouvernemens qui vaqueront pendant son absence : mais tout cela d'un ton si foible & si ménagé, qu'il marque plus de crainte que d'autorité. C'est plûtôt une requête qu'une Ordonnance. Les Seigneurs consentent à tout : ils veulent bien reconnoître son fils pour leur Roi, mais à condition qu'il

leur conservera ce que les Capitulaires de l'Empereur même accordent à leur rang & à leur personne. Charles, pour les attacher plus fortement à ses intérêts, ordonnne par le dixiéme article, que si, après sa mort, quelqu'un de ses fidéles veut renoncer au monde, il pourra laisser tous ses emplois à son fils, ou à celui de ses parents qu'il voudra. C'étoit établir une espéce d'hérédité dans les charges : imprudente concession qui lui ôtoit le moyen le plus sûr de contenir ses vassaux. On peut la regarder comme l'époque de ces grands Fiefs, qui en partageant la souveraine autorité, l'ont presque anéantie. Il a fallu bien des siécles pour remettre les choses dans l'état où nous les voyons aujourd'hui.

Charles part pour l'Italie.

L'Empereur, après ces précautions, partit pour l'Italie, à la tête d'un petit corps de troupes. Le duc Boson, l'abbé Hugues, le comte d'Auvergne, & le marquis du Languedoc avoient ordre de le suivre avec le gros de l'armée. Mais soit zéle pour la patrie, que leur éloignement laissoit en proie aux incursions des Normands & des Germains ; soit intérêt particulier,

Annal. Bertin. Fuld. & Meten.

comme la conduite de Boson donna par la suite lieu de le croire, ils ne firent aucun mouvement pour obéir. Charles cependant étoit arrivé à Verceil, où le Pape vint au-devant de lui. Déja rendus à Pavie, ils s'occupoient à regler la maniére dont on feroit la guerre aux Sarrazins, lorsqu'ils apprirent que Carloman roi de Baviére venoit fondre sur la Lombardie avec une armée nombreuse. Effrayés de cette nouvelle, ils se hâtérent de passer le Pô, & de gagner Tortone, où ils attendirent inutilement les troupes Françoises. Ce qui augmenta tellement leur frayeur, qu'ils s'enfuirent honteusement, l'un à Rome, l'autre vers Maurienne. Une circonstance bizarre & digne de remarque, c'est que dans le même-tems que l'Empereur se sauvoit en France, Carloman, sur un faux-bruit que ce Prince venoit à sa rencontre, se retiroit lui-même en Baviére avec la plus grande précipitation. Annal. Bertin.

Sa mort.

La honte, la fatigue & les inquiétudes frappérent tellement l'Empereur, qu'elles lui donnérent une fiévre violente, dont il mourut au village de Brios, dans une chaumiére de paisan,

[illegible] la seconde année de son Empire, la trente-huitiéme de son regne, la cinquante-quatriéme de son âge. On assure qu'un Médecin Juif, nommé Sédecias, qui avoit toute sa confiance, l'empoisonna par une poudre qu'il lui fit prendre comme un excellent fébrifuge. On ignore & le motif, & le supplice d'un si déteſtable parricide. On embauma son corps dans le dessein de le transporter à S. Denis, où il avoit demandé d'être inhumé : mais l'odeur insupportable qui en sortoit, obligea de l'enterrer à Nantua, monastére du diocèse de Lyon dans la Bresse. Ce ne fut que quelques années après, que ses os furent transférés dans l'Eglise du bienheureux Apôtre de la France. On convient néanmoins que le magnifique tombeau érigé sous son nom au milieu du Chœur, n'est point de ce tems-là. Il avoit eu d'Ermentrude Louis qui lui succéda, Charles qui mourut Roi d'Aquitaine, Carloman qu'il fit aveugler, Lothaire, Drogon & Pepin qui moururent jeunes, Judith qui fut femme successivement de deux Rois d'Angleterre, ensuite de Baudouin comte de Flandre, Rothilde & Er-

Annal. Metens.

mentrude, toutes deux Abbesses, l'une de Chelles & de Notre-Dame de Soissons, l'autre d'Asnon sur la Scarpe. Il n'eut de Richilde sœur de Boson, que Louis & Charles qui moururent aussi-tôt après leur batême.

Ce fut un Prince toujours remuant, inquiet, dominé par une ambition déréglée qui lui faisoit enfraindre toutes les Loix : *homme de peu d'effet*, dit Pasquier, qui eut peu de vertus, beaucoup de défauts. Haï de ses peuples, qu'il surchargeoit d'impôts : méprisé des Grands, qu'il ne sçavoit ni récompenser, ni punir à propos : toujours occupé de projets d'acquisitions, qui, en agrandissant ses Etats, ne rendirent pas ses peuples plus heureux. Les gens de Lettres l'ont fort loué, parce qu'il leur faisoit du bien, & qu'à l'imitation de son ayeul Charlemagne, il les attiroit en France de toutes les parties de l'Europe, leur donnoit des pensions, & les logeoit même dans son Palais. Mais la France, qu'il abandonnoit à la fureur des Normands, ne vit jamais en lui, qu'un Monarque moins brave qu'artificieux, plus entreprenant que capable de soutenir Son caractère.

ses entreprises, aussi foible que vain. Il fut le plus puissant de tous les enfants de Louis le Débonnaire : il auroit pû être le restaurateur de sa famille affoiblie par des partages sans nombre : il en fut le destructeur. Son regne, qui fut celui des Evêques, est l'époque de la décadence de la Maison Carlovingienne. Les Sçavants qu'il combloit de ses bienfaits, lui ont donné le nom de Grand : la postérité plus équitable, ne lui a laissé que celui de Chauve, parce qu'il l'étoit en effet. Le Concile de Savoniéres le qualifie de Roi Très-Chrétien. Déja les Papes avoient donné ce titre à Pepin : ce ne fut que dans la personne de Louis XI, qu'il devint la qualification propre de nos Rois.

Le Landy & l'histoire de la Papesse Jeanne.

Ce fut lui qui transféra à S. Denis la fameuse foire du Landi, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle. On l'appelloit l'*Indict* ou l'*Indit*, parce que tous les ans on indiquoit un jour, où l'on montroit aux curieux les reliques de la Chapelle Impériale : ce qui ne se pratiquoit que dans le tems de cette foire. Transportée à saint Denis, elle conserva ce nom d'*Indit*, & par corruption *Landy*,

peut-être par la même raison. C'est aussi sous son regne, que l'on place l'histoire de la Papesse Jeanne. C'étoit, dit-on, une femme d'un grand esprit, qui eut toujours un soin extrême de cacher son sexe. Elle fit de si grands progrès dans les sciences qu'elle étudia dans la célébre ville d'Athènes, qu'après avoir passé par tous les degrés Ecclésiastiques, elle fut élevée au Souverain Pontificat. Le libertinage enfin trahit son secret. Elle devint grosse, & au grand scandale de toute l'Eglise, accoucha dans une Procession Solemnelle. Cette fable n'a d'autre fondement, qu'une imagination folle & déréglée. Elle offre quelque chose de si absurde, qu'elle ne trouve aujourd'hui ni contradicteurs, ni défenseurs.

LOUIS II.

Surnommé le Begue.

An. 877. Louis est reconnu Roi.

LOUIS étoit à Orville, maison de plaisance entre Amiens & Arras, lorsqu'il apprit la mort de l'Empereur son pére. Il se rendit aussitôt à Compiégne, où il convoqua les Evêques & les Seigneurs, pour se faire reconnoître Roi. Quoique son droit fût incontestable, il crut ne devoir rien épargner pour les mettre dans ses intérêts: il leur accorda tout ce qu'ils lui demandérent. Gauzelin eut l'Abbaïe de saint Denis, dont Charles le Chauve avoit joui jusqu'à sa mort, & Conrad eut le Comté de Paris. L'Impératrice cependant, à qui son mari avoit remis l'épée de saint Pierre, la couronne, le sceptre, & le manteau royal, revenoit d'Italie & marchoit à grandes journées, pour apporter au nouveau Roi l'Acte qui le déclaroit successeur au trône. Elle étoit accompagnée de beaucoup de Seigneurs, qui apprenant les grandes dif-

Annal. Bertin.

tributions qu'on avoit faites, voulurent aussi y avoir part : on n'osa les refuser. Ainsi tous les esprits étant réunis, le jeune Prince fut proclamé, sacré, & couronné Roi d'un consentement unanime. Tous lui prêtérent serment de fidélité, & lui-même jura de conserver leurs priviléges, & de ne manquer à rien de ce qu'il leur avoit promis.

Confectat. Dudov. II. tom. 2. Duchesne.

Toutes les circonstances de cet accommodement contribuérent à faire naître d'étranges soupçons. Les Grands du Royaume refusent de marcher au secours de leur Souverain : l'Empereur en même-tems est empoisonné : l'Impératrice aussi-tôt rentre en France. Alors ces mêmes Seigneurs qui ont conspiré contre le mari, volent au-devant de la femme : elle leur fait obtenir tout ce qu'ils désirent : elle ne témoigne aucun empressement pour tirer vengeance de la mort de son époux : on n'ose faire aucune recherche sur le crime du perfide Sedecias. Tout annonce un horrible mystére d'iniquité : tout prouve que les vassaux de Louis, trop puissants pour être inquiétés, ne lui avoient laissé qu'une ombre d'autorité. Boson frére

Intrigues de la nouvelle Cour.

de l'Impératrice Richilde, duc ou vice-Roi d'Italie, comte ou gouverneur de Provence, étoit le plus considérable de tous. Il avoit eu de grands emplois sous le regne précédent. Lorsque Charles fut couronné Roi de Lombardie, il en fut fait Gouverneur, avec pouvoir d'en choisir tous les Comtes. Bien-tôt il abusa de son autorité : il eut l'insolence d'enlever Hermengarde, fille de l'Empereur Louis ; & cette fiére Princesse, destinée à porter une Couronne, ne dédaigna pas de l'épouser. Il étoit beau-frére de l'Empereur : on lui pardonna une action qui méritoit la mort : les nôces furent célébrées à Pontyon avec une magnificence royale. Une si auguste alliance, soutenue par d'immenses richesses, le faisoit aspirer à tout. C'étoit le Seigneur de France de la plus aimable figure : ses maniéres insinuantes lui gagnoient tous les cœurs : le Pape même, qui avoit besoin de lui, paroissoit disposé à lui accorder les plus grands honneurs. Frére d'une Impératrice, gendre d'un Empereur, ensuite beau-pére d'un Roi, il osa enfin porter ses vûes jusques sur le trône.

Annal. Fuld.

L'Italie cependant étoit presque sans maître. La plûpart des Seigneurs avoient reconnu Carloman roi de Baviére : mais lorsque ce Prince étoit en chemin pour aller recevoir leurs hommages, il fut frappé d'appoléxie & contraint de s'arrêter au milieu de sa course. Le Pape Jean n'avoit ni assez de forces pour s'opposer aux ravages des Sarrazins, ni assez d'autorité pour contenir l'ambition des Grands. Il s'accommoda avec les premiers, moyennant cinq mille piéces d'argent qu'il promit de leur payer tous les ans. Il essaya ensuite, mais inutilement, de gagner Lambert duc de Spolete, qui portoit ses prétentions jusqu'à l'Empire, soutenu d'Albert marquis de Toscane. Le Duc ne devoit pas espérer de l'emporter à force ouverte sur un concurrent tel que le Roi de Baviére : c'est pourquoi il eut recours à l'artifice. Il sçavoit que le Pape, tout dévoué au Roi de France, ne vouloit ni de lui, ni de son rival. Il assembla promptement une armée, composée en grande partie des séditieux qui avoient été chassés de Rome ; & sous prétexte de faire reconnoître Carloman Empereur, il

An. 878.

Etat des affaires d'Italie.

Variæ Epist. Joan. Papæ.

marcha droit à la capitale de l'Empire, où il commit d'horribles désordres. Le Pape même fut arrêté & très-étroitement gardé : violence qui ne servit qu'à faire éclatter d'avantage sa constance & sa fermeté. Le Duc désespéré de cette inflexibilité, se vit enfin forcé d'agir conformément au dessein qu'il n'avoit eu jusqu'alors qu'en apparence : il exigea au nom de Carloman le serment de fidélité des Seigneurs Romains, & se retira pour achever de lui soumettre le Royaume de Lombardie.

Chron. Casauriense.

Le Pape passe en France & tient un Concile à Troyes.

Le Pape, délivré d'un si dangereux ennemi, donna ses ordres pour transporter le trésor de saint Pierre à Saint-Jean-de-Latran, fit couvrir l'Autel d'un cilice, fermer toutes les portes de l'Eglise, cesser l'Office Divin, & renvoyer les Pelerins : ce qui étoit un grand scandale. Il publia ensuite un Manifeste où il décrit fort au long les cruautés exercées par Lambert sur sa personne & sur les sujets de l'Etat Ecclésiastique : cruautés qui l'obligeoient à passer en France, pour en réunir tous les Rois & demander leur protection. Il écrivit aussi à Louis le Begue, pour le prier d'avoir pitié de ses larmes,

Joan. Epist. 84. 85. 87. 89.

& des malheurs qui affligeoient la Sainte Eglise. Il le nommoit son Conseiller secret, comme l'avoit été l'Empereur son pére, & lui déclaroit qu'en cette qualité il pouvoit indiquer un Concile à Troyes, où il se rendroit incessamment. Il y arriva en effet, accompagné de Boson & de la Princesse sa femme, qui lui avoient rendu à Arles tous les honneurs qu'on peut rendre à un homme, dont on attend une Couronne. Aussi témoigne-t-il dans une de ses lettres que ce sont les deux personnes, *dont il espére le plus de consolation, & qu'il a le plus d'envie d'élever aux plus hautes dignités*: paroles imprudentes que l'événement peut faire soupçonner d'un coupable complot. Quoi qu'il en soit, il ne trouva à Troyes, ni les Rois de Germanie, ni leurs Prélats, ni même Louis le Begue, qui étoit demeuré malade à Tours. Il ne laissa pas d'ouvrir le Concile, où il parla comme s'il eut présidé à une assemblée universelle de tout le monde Chrétien : *Rois & peuples*, dit-il, *Princes & Juges de la terre, & vous tous mes sacrés confréres, Pontifes de l'Eglise de Jesus-Christ, pleurez avec moi, pleurez avec le siége Apo-*

Ejusd. Epist. 25.

Annal. Bertin.

Epist. 30. Duchesne tom. 3. p. 887.

Concil. Gall. tom. 3.

stolique les outrages faits à la ville de Rome & à l'Eglise du Prince des Apôtres : il n'y avoit cependant que huit Archevêques & dix-huit Evêques.

Ce que fit le Concile.

On commença par renouveller l'anathême fulminé à Rome contre Lambert duc de Spolete & contre Adelbert marquis de Toscane. *C'étoit un bâton*, dit Pasquier, *dont lors & aprés escrimérent trop librement les Supérieurs de l'Eglise, & qui fit venir par succession de tems ces excommunications en non-chaloir, pour en user indifféremment, & les mettre en œuvre sans discrétion*. Les Evêques de France y souscrivirent, mais à condition que le Pape excommunieroit généralement tous ceux qui usurpent les biens de l'Eglise : ce qui leur fut accordé. On fit ensuite divers canons, dont le premier sur-tout est digne de remarque : non-seulement il ordonne, sous peine d'excommunication, à toutes les puissances du monde, d'honorer les Evêques : mais il fait défense à quelque personne que ce soit, de s'asseoir en leur présence, s'ils ne commandent de le faire. On alloit procéder contre Frothaire, qui avoit passé d'une Eglise à l'autre, lorsqu'il arriva au Conci-

Recherches de la France l. 3. ch. 12. p. 209.

Canon 1.

le avec le Roi, qui avoit un peu repris ses forces. Ce Prince, quoique déja couronné par l'Archevêque Hincmar, voulut cependant, à l'exemple de Pepin son trisayeul, se faire sacrer de la main du Pape. C'est ce qui a fait croire à quelques Auteurs modernes, qu'il avoit reçu en cette occasion l'onction & la Couronne Impériale : c'est une erreur.

On ne peut citer aucun acte qui le qualifie d'Empereur. Celui de son sacre par Hincmar ne lui donne que le titre de Roi : les Lettres de Jean VIII ne le nomment pas autrement : ce Prince lui-même, dans une Charte en faveur de l'Eglise de Nevers, dattée trois jours après son second couronnement, ne prend que la qualité de Roi par la miséricorde de Dieu. Enfin, ni les Annalistes, ni les autres Ecrivains du tems ne l'appellent Empereur. Il est donc certain qu'il n'en eut jamais, ni la dignité, ni le nom. Carloman y avoit plus de droit du chef de son pére Louis le Germanique, second fils de Louis le Débonnaire. Il auroit pû se faire proclamer par ses sujets : mais telle étoit déja la force du préjugé sur la nécessité & les

Consecrat. Ludov. II.

Variæ Epist. Joan. 8.

Apud Labb. tom. 9.

Annal. Bertin.

avantages de l'agrément du Pape, qu'il se contenta de lui faire demander une couronne que ses ayeux ne croyoient tenir que de Dieu. L'adroit Pontife ne refusoit, ni n'accordoit, donnant toujours à entendre qu'il se détermineroit en faveur de celui qui le délivreroit de la tyrannie de Lambert & de la fureur des Sarrazins. Personne cependant ne se mit en devoir de le secourir. Ainsi le trône Impérial demeura vacant pendant trois années, c'est-à-dire, jusqu'après la mort des deux Compétiteurs.

Le Pape refuse de couronner Adelaïde.

Louis voulut aussi faire couronner la Reine Adelaïde: mais le Pape s'en défendit. Ce Prince, du vivant & sans le consentement du feu Empereur, avoit épousé Ansgarde, fille du Comte Hardouin, dont il eut deux fils, Louis & Carloman: forcé de la répudier, il reçut Adelaïde de la main de son pére. Le couronnement de cette Princesse, dans un tems sur-tout où sa rivale vivoit encore, auroit pû passer pour une approbation de ce second mariage, qui sembloit avoir été fait contre les reglements de l'Eglise. C'étoit donner atteinte aux droits des enfants du premier lit, qui préten-

Annal. Bertin. & Metens.

doient à la Couronne, & qui y parvinrent en effet. D'ailleurs Boson, dont le crédit étoit grand, s'y opposoit fortement. Il vouloit marier une de ses filles au Prince Carloman, & s'allier par tant d'endroits à la famille Royale, qu'il ne lui restât plus qu'un pas jusqu'au trône. Il y réussit, & le mariage fut célébré à Troyes le jour d'après la fin du Concile. Ce Duc & la Princesse sa femme étoient parfaitement bien dans l'esprit du Pape : ce n'est donc point conjecturer, c'est presque avancer un fait certain, que de représenter la conduite du Pontife comme une suite de leur intrigue.

On chercha cependant à adoucir la dureté de ce refus, & pour paroître entrer dans les intérêts du Monarque, on ne parla plus des translations de Frothaire qu'il protégeoit. On excommunia même quelques Seigneurs rebelles qui commettoient d'horribles désordres dans le Royaume. C'étoient Hugues, fils de Lothaire roi de Lorraine, & de Valdrade sa maîtresse, Bernard marquis de Languedoc, mais sur-tout Gosfrid comte du Mans. Ce dernier, après s'être emparé de plusieurs châteaux, consentit enfin à les

Fin du Concile.

Annal. Fuld. & Bert.

remettre entre les mains du Roi, mais à condition qu'il les lui rendroit, pour les tenir désormais à foi & hommage. Traité honteux, qui annonce l'avilissement de la Majesté & la chûte prochaine de la Maison Carlovingienne. Le Pape présenta ensuite à l'assemblée une prétendue donation de l'Abbaïe de saint Denis & de celle de Saint-Germain-des-Prez, que l'Empereur Charles le Chauve avoit faite, disoit-on, à l'Eglise de saint Pierre. Mais les Evêques la rejettérent avec indignation, en disant que les Rois n'étant qu'usu-fruitiers, ne pouvoient pas aliéner les biens de leur Royaume. Le Souverain Pontife n'osa insister. Il termina le Concile par un discours où il exhorte vivement le Roi & les Prélats François à lui procurer un promt secours. Louis promit tout; & Boson que le saint Pere adopta, à la priére du Monarque, se chargea de le conduire à Pavie, où il avoit convoqué un Concile. Lambert & Adelbert le voyant si bien accompagné, s'humiliérent & firent leur paix. Alors Jean, soit qu'il fût bien aise d'être seul maître, soit qu'il remît l'éxécution de ses desseins à un autre tems, prit le parti

Epist. Joan. VIII.

de renvoyer Boson & Hermengarde, sans avoir rien fait pour leur élévation.

Traité entre les deux Rois de France & de Germanie.

Louis le Begue, aussi-tôt après le Concile se rendit à Compiégne, où il entendit le rapport des Ambassadeurs qu'il avoit envoyés en Germanie pour y traiter de la paix. La réponse fut aussi favorable qu'il pouvoit le désirer. Les deux Rois convinrent d'une entrevue à Mersen, où ils conclurent un traité qui fut signé à Foron, autre maison Royale entre Mastric & Aix-la-Chapelle. On arrêta que pour le Royaume de Lorraine, on s'en tiendroit fidellement au partage qui avoit été fait entre Charles le Chauve & Louis le Germanique son frére. On régla, à l'égard de la Provence, que chacun des deux Rois demeureroit en possession de ce qu'il y avoit occupé. On stipula, pour ce qui regardoit l'Italie, que les choses resteroient en l'état où elles étoient, jusqu'à une autre assemblée, où les quatre Souverains de la Maison de Charlemagne seroient invités pour le mois de Février prochain. Mais la révolte de Bernard, marquis du Languedoc, em-

Apud Goldast. t. 3. p. 387.

pêcha le Monarque François de s'y trouver.

An. 879. Mort de Louis le Begue.

Ce Seigneur, malgré l'anathême lancé contre lui au Concile de Troyes, malgré la Sentence par laquelle Louis le dépouilloit de ses Gouvernements & de ses terres, avoit des troupes sur pied, & prétendoit se maintenir par la force, en possession des places qu'il occupoit. Le Roi étoit en marche pour l'aller châtier, lorsqu'il retomba à Troyes dans la même maladie dont il avoit été attaqué l'année précédente. Il donna quelques ordres pour l'expédition de Bourgogne, où il envoya son fils aîné Louis, sous la conduite du duc Boson, de Bernard, comte d'Auvergne, de Hugues l'abbé, de Thierri son grand-chambellan, & de quelques autres Seigneurs : ensuite il se fit transporter à Compiégne, où il mourut, non sans quelque soupçon de poison, le Vendredi-Saint, dixiéme Avril, dans la deuxiéme année de son regne, & la trente-cinquiéme de son âge. Il est enterré dans l'Abbaïe de saint Corneille. Il avoit eu d'Ansgarde, Loüis & Carloman : il laissa Adelaïde grosse d'un

fils, qui fut Charles le simple. L'Histoire lui donne le surnom de fainéant, non qu'il manquât de courage; (on conjecture au contraire que son mérite, par la crainte qu'il inspira, le fit empoisonner) mais parce que la foiblesse de sa santé ne lui permit pas de rien entreprendre de mémorable. On regarde son regne, qui ne fut que de dix-huit mois, comme l'époque de tant de Seigneuries, de Duchés, de Comtés, qui furent possédés par des particuliers. Ce fut moins la faute du Souverain, que le malheur des tems.



LOUIS III, ET CARLOMAN.

An. 879. Factions dans l'Etat.

LE Roi se voyant près de mourir, chargea Odon évêque de Beauvais, & le comte Albuin, de porter la couronne, le sceptre, l'épée, & toutes les autres marques de la Royauté à son fils aîné Louis, avec ordre de le faire au plûtôt sacrer & couronner. La chose n'auroit souffert aucune difficulté, si le Royaume n'eut été divisé par deux puissantes factions. La premiére avoit pour chefs le duc Boson, Hugues l'Abbé, Thierri grand-chambellan, & Bernard comte d'Auvergne: Gauzelin abbé de saint Denis & Conrad comte de Paris étoient à la tête de la seconde. Ceux-ci, assemblés à Creil, appellérent Louis de Germanie, qui s'avança jusqu'à Metz, où il fut reçu avec les applaudissements les plus flatteurs. Le prétexte fut l'incapacité & le peu d'expérience

Annal. Bertin. & Fuld.

des enfants de Louis le Begue, le défaut de leur naissance, étant fils d'une femme répudiée, enfin la sagesse, la valeur & la douceur du Gouvernement du Prince Allemand : le véritable motif étoit l'intérêt & le desir de la vengeance. Boson cependant & les autres Seigneurs, fidéles aux derniéres volontés du feu Roi, se rendirent à Meaux pour y délibérer sur les nécessités & sur les dangers de l'Etat. La nouvelle de l'invasion de Louis leur causa de grandes inquiétudes. Ils n'avoient aucune armée à lui opposer : ils résolurent, pour détourner l'orage, de lui sacrifier cette partie du Royaume de Lorraine, qui étoit échûe en partage à Charles le Chauve. La proposition fut acceptée, & le Roi reprit aussi-tôt le chemin de la Germanie, où sa présence devenoit nécessaire.

Carloman Roi de Baviére, attaqué d'une mortelle paralysie, avoit perdu jusqu'à l'usage de la parole. Arnoul, qu'il avoit eu d'une concubine, profita de la circonstance, pour s'emparer d'une partie de son Royaume. Louis y accourut aussi-tôt, & par sa seule présence dissipa la faction. Le rebelle content de quelques Evêchés

Troubles de la Baviére & de la Lorraine

ibid.

& de quelques Abbaïes, se soumit; & le malade confirma par écrit le droit du Vainqueur sur sa Couronne & ses Etats. Gauzelin cependant & Conrad, qui ne voyoient plus de sûreté pour eux en France, étoient allés trouver la Reine de Germanie pour se plaindre à elle, de ce que le Roi avoit laissé échapper une si belle occasion de se faire le plus puissant Prince de sa Maison. Lutgarde, c'étoit le nom de l'ambitieuse Princesse, entra dans tous leurs sentiments, & eut assez de crédit sur l'esprit de son mari, pour le porter à l'infraction du dernier traité. Déja il se préparoit à rentrer en France, lorsqu'il trouva dans ses Etats de Lorraine un ennemi, qui n'avoit à la vérité pour toute armée qu'un amas de brigands, qui n'étoient bons qu'à piller, mais qui le faisoient d'une maniére cruelle. Ce rival étoit Hugues, malheureux fruit des amours de Lothaire & de Valdrade. Il s'étoit saisi de plusieurs places, qu'il fallut reprendre : ce qui empêcha Louis de passer en Neustrie. Il y renvoya néanmoins Gauzelin & Conrad avec quelquelques troupes, leur promettant de les suivre de près.

Ibid.

Le

ment de Louis III & de Carloman son frére.

Le bruit de cette seconde irruption répandit par-tout l'allarme. Les Seigneurs qui étoient demeurés fidéles à la famille du feu Roi, ne virent d'autre reméde à tant de maux, que de procéder promptement à la cérémonie du couronnement. Le Monarque, en mourant, n'avoit désigné pour son successeur que Louis son fils aîné: mais on craignit d'irriter Boson, beau-pére de Carloman. Il fut donc résolu de les élever tous deux sur le trône, & de partager l'Etat entre eux, suivant l'ancienne coutume de la Nation. C'étoit ce partage, toujours embarrassant, qui avoit fait différer leur inauguration: la nécessité obligea de le remettre à un autre tems. On fit donc partir les deux jeunes Princes pour l'Abbaye de Ferriéres, où ils furent sacrés & couronnés par Ansegise, archevêque de Sens: ils avoient alors quinze ou seize ans. Ce ne fut que l'année suivante, que l'on fixa les bornes de leurs Etats. Carloman eut l'Aquitaine & la Bourgogne; Louis eut la France & la Neustrie. Quelques Seigneurs voulurent faire valoir les droits de Charles le Simple, fils posthume: mais les troubles de la France ne s'ac-

commodoient pas d'un enfant pour Souverain. Adélaïde sa mére n'eut pas assez de crédit pour lui faire un parti.

Boson est couronné Roi de Provence.

Concil. Mantalense Labbe tom. 9. p. 331.

Annal. Bertin.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Boson, profitant de la minorité, fit enfin éclorre ses pernicieux desseins. Promesses, présents, priéres, menaces, tout fut employé si à propos, que *le sacré Concile de Mante au territoire de Vienne, assemblé au nom de notre Seigneur, & par l'inspiration de sa divine Majesté*, l'élut, le couronna, & le sacra Roi de Provence. Cette élection fut faite & confirmée par les Archevêques de Vienne, de Lion, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles, & de Besançon, & par les Evêques de Valence, de Grenoble, de Vaison, de Die, de Morienne, de Gap, de Toulon, de Châlons-sur-Saône, de Lauzanne, d'Agde, de Mâcon, de Viviers, de Marseille, d'Orange, d'Avignon, d'Usès, & de Riés: ce qui peut faire connoître l'étendue de ce nouveau Royaume, qui est appellé dans l'histoire, tantôt le royaume d'Arles, du nom de sa capitale, tantôt le royaume de Provence, comme il avoit été nommé sous un des fils de l'Empereur Lothaire. Ainsi les deux jeunes Rois, à

leur avenement au trône, perdirent deux belles Couronnes, l'une du côté du Rhin & de la Moselle, l'autre du côté des Alpes.

Cependant le Roi de Germanie, toujours vivement pressé par la Reine sa femme, se mit en devoir de satisfaire à la parole qu'il avoit donnée à l'Abbé de saint Denis & au Comte de Paris. Il s'avança jusqu'au milieu de la Champagne, où les chefs des rebelles devoient le joindre avec leurs troupes. Mais la plûpart avoient fait leur accommodement : ce qui le détermina à accepter une entrevuë, où la paix fut enfin conclue. Déja les deux Rois avoient eu une conférence avec Charles le Gros à Orbe, au-de-là du Lac de Genève, & s'étoient signalés au retour par la défaite entiére d'un corps considérable de Normands, qui fut ou passé au fil de l'épée, ou noyé dans la Vienne. Une autre armée de ces Pirates avoit fait descente sur les côtes de Flandre, & après avoir pénétré jusqu'à cette partie des Ardennes, qu'on appelloit alors la forêt Charbonniére, retournoit sur ses pas, chargée d'un riche butin. Louis de Germanie vole à leur rencontre, les joint en un lieu

An. 880.
Paix entre Louis de Germanie & les deux Rois de France.

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

Ibid.

nommé Thin, & les attaque avec tant de vigueur, qu'il les met en fuite. Cinq mille demeurérent sur la place. Le jeune Hugues, fils naturel du Monarque, se laissa emporter à l'ardeur de la poursuite : il fut entouré, blessé dangéreusement, & pris. Cette perte fit sonner la retraite. Le Roi n'écoutant que sa tendresse, envoye offrir aux Normands une capitulation raisonnable, pourvû qu'on lui rende son fils. La nuit survient avant qu'on ait rien conclu. Les barbares, à la faveur de son obscurité, s'évadent avec ce qu'ils peuvent emporter des dépouilles Allemandes. Le jour ne paroît enfin que pour faire voir au malheureux pére le corps du jeune Prince, étendu sans vie dans les retranchements des ennemis. La douleur de Louis étoit excessive. Elle fut encore augmentée par la nouvelle qu'il reçut en même-tems, que les troupes qu'il avoit envoyées contre un autre détachement de la même nation, avoient été taillées en piéces.
880. Deux Evêques, dix-huit Officiers de la Maison du Roi, & douze Comtes, entr'autres, Bruno frére de la Reine, y furent tués avec tous leurs hommes. Cette horrible déroute, en livrant tout

le païs au pillage, entraîna la défection des peuples tributaires, voisins de la Saxe. Ils saisirent cette occasion pour faire des courses sur les terres des Rois François. Cette révolte auroit eu des suites très-fâcheuses, si elle n'eut été étouffée dès sa naissance, par la défaite de ceux, qui les premiers avoient donné l'exemple de la rébellion.

Mort de Carloman roi de Baviére.

La tranquillité étoit à peine rétablie, que la mort de Carloman, roi de Baviére, remplit son royaume de deüil & de tristesse. Ce fut, si l'on en croit les Histoires de ce tems-là, le plus bel homme de son siécle, avantage relevé par je ne sçais quoi de majestueux qui imprimoit le respect dans tous les cœurs : alliant dans sa personne la force du corps avec l'énergie de l'intelligence, sçavant, zélé pour la Religion, aussi grand politique, que redoutable guerrier. Il fut enterré à Ottinghen dans l'Abbaye de Saint Maximilien. Il n'avoit point d'enfants légitimes, mais deux naturels, un fils & une fille, Arnoul qu'on verra dans la suite sur le trône Impérial, & Gisele qui fut mariée à Zuentibold duc de Moravie. Louis de Germa-

Regino.

nie partit aussi-tôt pour Ratisbonne, où d'un consentement unanime il fut couronné Roi de Baviére, de Pannonie, d'Esclavonie, & de Bohême. Il avoit déja reçu, du vivant même de Carloman, le serment de fidélité de ses nouveaux sujets. Cependant pour contenter Arnoul son neveu, & pour dédommager Charles le Gros son frére, il céda au premier toute la Carinthie, au second toutes ses prétentions sur le Royaume de Lombardie, & sur le titre d'Empereur. Déja ce dernier étoit entré en Italie, où il avoit été reconnu sans opposition: démarche qui déplut au Pape qui prétendoit disposer de cette Couronne, qu'on regardoit alors comme le premier degré à l'Empire, dont elle faisoit le principal domaine. C'est ainsi qu'il s'en explique dans une lettre à l'Archevêque de Milan: *Il faut*, dit-il, *que nous appellions en premier, & que nous choisissions spécialement celui à qui nous donnerons la Couronne*. Il se radoucit néanmoins, & vint au-devant du Monarque jusqu'à Ravennes, pour le presser de venir prendre le sceptre Impérial à Rome. Mais Charles ne passa pas plus

Annal. Fuld.

Epist. 155.

avant : d'autres affaires le rappelloient en deçà des Alpes.

Diverses expéditions des Rois François

On étoit convenu dans la derniére entrevûe, qu'au mois de Juin tous les Rois de la Maison Carlovingienne s'assembleroient à Gondreville, pour y délibérer des intérêts communs. Les deux jeunes Rois s'y rendirent : Charles revint exprès d'Italie pour s'y trouver : la maladie de Louis de Germanie & le chagrin de la mort de son fils unique, qui étoit tombé d'une fenêtre dans une des rues de Ratisbonne, ne lui permirent pas d'y assister : mais il y envoya des Députés. On y arrêta d'un consentement unanime, que Louis & Carloman marcheroient à la tête de leurs troupes & de celles de Germanie, contre le fils de Lothaire & de Valdrade, qui ravageoit les environs d'Attigny. Il y fut aussi résolu, qu'après la réduction de ce rebelle, on conduiroit l'armée contre l'usurpateur de la Provence. Hugues faisoit la guerre plûtôt en voleur qu'en Prince : la présence des deux fréres lui fit bien-tôt quitter la campagne : il se retira dans les bois. Théobalde, son beau-frére, se laissa surprendre, & fut taillé en piéces après un combat opi-

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

niâtre, où il périt beaucoup de monde. Cette défaite rétablit le calme dans cette malheureuse Province. Il ne paroissoit plus d'ennemi. Les vainqueurs prirent aussi-tôt le chemin de la Bourgogne, forcérent Mâcon, & donnérent ce Gouvernement à Bernard, surnommé *Plante-velue*, tige d'une longue suite de Comtes, qui ont depuis possédé cette ville à titre héréditaire. Charles les joignit bien-tôt après; & de concert, ils allérent mettre le siége devant Vienne.

Charles est couronné Empereur.

La ville étoit bien fortifiée pour ces tems-là : elle avoit une nombreuse garnison : elle étoit défendue par Hermengarde, Princesse ambitieuse, qui regardoit la prise de cette place comme le plus grand mal, qui pût lui arriver. Boson, qui pour ne pas tout hazarder à la fois, avoit pris le parti de se retirer dans les montagnes, pouvoit delà donner ses ordres à toute la Provence où il étoit fort aimé : les trois Rois étoient animés par l'intérêt, l'honneur, & la gloire. Ainsi l'on peut croire que ce siége qui dura deux ans, ne se passa pas sans de rudes combats. L'histoire cependant n'en remarque aucune circonstance. Elle dit simple-

ment qu'après deux mois Charles se vit obligé de le quitter pour aller à Rome, où il fut couronné Empereur le jour de Noel, qui sembloit être destiné particuliérement à cette cérémonie. L'acte de son couronnement est un nouveau titre de l'autorité des Papes. Le S. Pére y procéde de la même maniere qu'il auroit fait à l'élection d'un Evêque, qu'il choisiroit comme le plus vertueux, après avoir examiné sa conduite, ses mœurs & son mérite. C'est toujours lui qui élit comme le plus digne, lui qui éleve aux honneurs de l'Empire, lui qui décore du nom d'Auguste. Tant l'ambition des Princes est quelque fois peu délicate.

Le départ du Roi d'Allemagne ne fut pas le seul affoiblissement que souffrit l'armée des assiégeans. Les Normands continuoient leurs ravages. Maîtres de Gand, dont ils avoient fait comme leur quartier général, ils surprirent Tournay, qu'ils mirent à feu & à sang, s'emparérent de Courtray qu'ils fortifiérent & forcérent S. Omer qu'ils réduisirent en cendre. De-là ils coururent tout le païs jusqu'à la riviere de Somme, tuant, brûlant, sacca-

An. 881. Ravages des Normands.

Idem ibid.

geant tout ce qui se trouva sur leurs pas. Cambray, Saint Riquier, Saint Valery, Amiens, Corbie, Arras, furent emportés & pillés, après un horrible carnage de leurs habitans. Tant de fâcheuses nouvelles obligérent le Roi de France à laisser la conduite du siége au Prince son frére, pour venir avec une partie de ses troupes à la défense de son Royaume. Il joignit l'ennemi à Saucour dans le Ponthieu. Le combat fut sanglant : mais enfin la victoire se déclara pour les François. Neuf mille Normands demeurérent sur la place, & avec eux, Guaramond leur Roi, Duc, ou Commandant. Louis de Germanie ne fut pas si heureux contre un autre détachement de la même nation, qui après avoir ravagé une partie de la Frise, s'étoit cantonné & retranché dans Nimégue. Le Monarque fit des efforts incroyables pour les en déloger : mais il fut repoussé. Les Barbares cependant, le voyant obstiné à poursuivre l'attaque, mirent le feu au Palais qui fut entiérement brûlé, & remontant sur leurs vaisseaux, se retirérent jusqu'à l'embouchure du Rhin.

Chron. de Gest. Norman.

Bien-tôt ils reparurent en plus grand nombre, commandés par Godefroy & Sigefroy leurs Princes, & vinrent se poster sur la Meuse, en un lieu nommé Hasllou. Ils prirent & brûlérent Masttric, Liége & Tongres, où ils exercérent d'horribles cruautés. Ils se répandirent ensuite dans tout le païs des Ripuariens. Cologne, Bonn, Zulpic, Juliers, Aix-la-Chapelle, Malmedi, Stavelo, & quantité de petites villes de moindre nom, devinrent les théâtres de leur fureur, & furent renversées de fond en comble. Trèves éprouva le même sort, & fut également saccagée. Personne ne s'opposoit à leurs brigandages. Les habitans des Ardennes, conduits par le désespoir, s'étoient attroupés pour les attaquer : ils furent défaits avec un horrible carnage. Venelon, évêque de Metz, fut tué dans un combat qu'il osa leur livrer. Louis de Germanie, malade depuis long-tems, ne pouvoit monter à cheval, & pour comble de malheur, mourut sur ces entrefaites. Charles le Gros, son frére & son unique héritier, étoit en Italie, où il venoit de recevoir la Couronne Impériale. La Germanie cependant avoit

Mort de Louis de Germanie.

Idem ibid.

besoin d'un prompt & puissant secours. Les Seigneurs de cette partie du Royaume de Lorraine qui étoit échue en partage à Charles le Chauve, vinrent offrir au Roi de France de rentrer sous son obéïssance & de le reconnoître pour leur Souverain. Louis ne jugea pas propos de se rebrouiller avec le nouvel Empereur, qui entroit à cet égard dans tous les droits de son frére, à qui l'on avoit cedé cette Couronne : il remercia les Lorrains de leur bonne volonté. Mais pour adoucir ce refus, il se chargea de les défendre de la fureur des Normands, & leur envoya un corps considérable de troupes.

Annal Bertin.

An. 882. Mort de Louis III.

Le jeune Monarque partit aussi-tôt, pour aller joindre le Duc de Brétagne, résolu de combattre les Normands qui s'étoient jettés dans le païs de la Loire. Mais il fut attaqué à Tours d'un mal si violent dès son commencement, qu'il l'obligea de reprendre le chemin de la Neustrie. On le transporta dans une litiére à saint Denis, où il mourut dans la vingt-deuxiéme année de son âge, après un regne de deux ans, trois mois, vingt-quatre jours. Aimoïn nous le représente comme un Prince débauché, qui dès qu'il

Annal. Bertin. & Metens.

fut en état de jouir des plaisirs, s'y abandonna sans mesure. C'est sans doute sur ce témoignage que Paul Emile le fait périr d'une maniére bien honteuse. Il raconte que le jeune Monarque courant après une fille qui s'étoit sauvée dans une maison dont la porte étoit fort basse, fut emporté par son cheval, qui en s'élançant dans cette porte, lui cassa les reins, & qu'il en mourut. Mais Reginon, Auteur contemporain, assûre qu'il fut pleuré de tous les peuples de la Gaule, pour sa grande vertu & pour sa haute vaillance. Les Annales de Metz & de saint Bertin lui donnent les mêmes éloges, & disent simplement qu'il mourut de maladie. Il est enterré à l'Abbaye de saint Denis.

Carloman est proclamé Roi de Neustrie.

Louis III ne laissoit point d'enfants: Carloman son frére lui succéda sans aucune opposition. Il étoit encore au siége de Vienne, lorsqu'il reçut la nouvelle de cette mort par les Députés des Seigneurs François, qui venoient l'assurer de leur fidélité. Il se rendit aussitôt à Chiersi, où après avoir juré le capitulaire de Charles le Chauve son grand-pére, il fut unanimement proclamé Roi de Neustrie. Il y étoit à peine

arrivé, qu'il y apprit la réduction de Vienne, & la prise d'Hermengarde & de sa fille, qui furent conduites à Autun. Déja il se préparoit à marcher contre les Normands de la Loire, lorsque leur Général lui envoya demander la paix. Le jeune Héros l'accorda, mais en maître. Hasting, c'étoit le nom du Commandant, ne put l'obtenir, qu'en se retirant avec toutes ses troupes. Cette noble fierté fit naître de grandes espérances, & rassûra les peuples, qui avoient fort apprehendés que le changement de Souverain n'augmentât les désordres de l'Etat.

Charles le Gros fait un traité honteux avec les Normands.

La Germanie cependant étoit toujours en proie aux ravages des Normands, retranchés sur les bords de la Meuse, aux environs de Haslou. Ce fut pour l'Empereur une nouvelle raison de hâter son retour d'Italie. Il se rendit promptement à Vormes, où il donna ses ordres pour assembler la plus nombreuse armée qu'on eût vûë depuis longtems. Elle étoit composée d'Allemands, de Bavarois, de Lombards, de Thuringiens, de Saxons, de Frisons & de François. Il la partagea en trois corps: le premier avoit

pour Général Arnoul, fils naturel du feu Roi de Baviére : un Seigneur François, nommé Henri, commandoit le second : Charles étoit à la tête du troisiéme. Les deux premiers eurent ordre de marcher à grandes journées, pour surprendre le camp des Barbares. Ce dessein étoit très-sage : mais la trahison le fit échoüer. On ne laissa pas néanmoins de former le siége des retranchements. Chaque jour fut signalé par quelques assauts meurtriers, ou par quelques sanglantes sorties. Les éléments disputérent de fureur avec les hommes. Un terrible ouragan abbatit un pan de muraille, & renversa les tentes de l'armée Impériale. La contagion, suite naturelle d'un air alteré par la corruption des corps morts, infecta l'un & l'autre camp. Tant d'horreurs effrayérent également & les assiégeans & les assiégés : on parla d'accommodement. Sigefroy l'un des Rois Pirates, se rendit auprès de l'Empereur, & après deux jours de négociation, on conclut ce traité à jamais honteux à la mémoire de Charles le Gros : qu'on abandonneroit aux Normands le païs dont ils étoient actuellement en possession:

Chron. de Gest. Norman.

Annal. Fuld. & Metens.

qu'on leur compteroit inceſſamment une ſomme capable de les dédommager des pertes qu'ils avoient faites dans cette guerre : que Godefroy, ſon collégue, en ſe faiſant chrétien, épouſeroit la Princeſſe Giſele, fille de Lothaire & de Valdrade : qu'on lui céderoit, en conſidération de ce mariage, tout ce que Roric avoit poſſedé dans la Friſe : enfin, que le Prince Hugues, frére de Giſele, jouiroit du revenu de l'Evêché de Metz, à condition de renoncer à ſes prétentions ſur le Royaume de Lorraine.

An. 883. Autre traité de Carloman avec ces peuples.

C'étoit acheter ignominieuſement la paix. C'eſt trop peu dire : c'étoit établir dans le cœur de l'Etat un ennemi dangereux : l'accommodement néantmoins fut ſigné. On dépouilla les Egliſes les plus célébres, pour faire la ſomme dont on étoit convenu. Sigefroy demeura en poſſeſſion de Haſlou : Godefroy, après avoir reçu le baptême, épouſa Giſele qu'il emmena dans ſes nouveaux Etats; & l'Empereur ſe retira à Coblents, où il reçut les Ambaſſadeurs du Monarque François, qui lui envoyoit demander la partie du Royaume de Lorraine, qui avoit appartenu aux Rois ſes prédéceſſeurs. Cette demande que

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

l'indignation avoit formée, fut très-mal reçue : Charles pour lui faire dépit, accorda au Pape la liberté de l'Impératrice Ingelberge, belle-mére de Boson. Les Normands profitérent de cette mésintelligence. Ceux de la Meuse se répandirent dans la Picardie, où ils mirent tout à feu & à sang. Ils s'approchérent de Reims, qu'ils s'attendoient à piller comme les autres villes, lorsque Carloman les attaqua avec le peu de troupes qu'il avoit ramassées, les défit & les força de se retirer en désordre. Mais bien-tôt ils revinrent avec de si grandes forces, qu'il se vit obligé de racheter par beaucoup d'argent le pillage de ses provinces. On leur donna douze mille livres, somme prodigieuse en ce tems-là. Chron. de Gest. Norman.

Le jeune Prince ne survécut pas long-tems à cet échec. Il prenoit le divertissement de la chasse dans la forêt d'Iveline, lorsqu'il fut attaqué par un sanglier, qui le blessa si dangereusement, qu'il en mourut six jours après. Il est enterré à S. Denis. Quelques-uns racontent que ce fut un de ses gens, qui voulant percer la bête de son javelot, le blessa malheureuse- An. 884. Mort de Carloman.

ment à la cuisse. L'Auteur des Annales de Metz, en éclaircissant ce fait, rapporte une circonstance bien honorable à la mémoire de ce Monarque. Il dit que ce fut Carloman lui-même, qui fit répandre le bruit qu'il avoit été blessé par le furieux animal, de peur qu'on ne punît le domestique maladroit, mais innocent. Ce trait suffit seul pour immortaliser ce Prince, d'ailleurs célébre par sa valeur, son activité, & son application aux affaires. Il ne regna que cinq ans & quelques mois.

Ibid.

CHARLES III

Dit le Gros.

Charles le Gros est proclamé Roi de France.

IL sembloit que le jeune Charles, fils posthume de Louis le Begue, devoit être appellé à la succession du Royaume, après la mort de ses frères, qui ne laissérent point d'enfants. Mais il avoit à peine sept ans, âge peu propre aux affaires. La France étoit toujours en proie aux déprédations des Normands: un Roi enfant n'étoit point ce qu'il falloit leur opposer : ce fut

donc à Charles le Gros qu'on envoya offrir la Couronne : il se rendit promptement à Gondreville, où il reçut les hommages & les serments de fidélité. Le fils d'Adelaïde cependant demeura sous la conduite de l'Abbé Hugues, à qui l'Empereur confirma le gouvernement de cette partie de la Neustrie qui est entre la Seine & la Loire, & qu'on appelloit le Duché de France, dont Paris étoit la capitale. Le nouveau Monarque, par cet accroissement de domination, se voyoit un des plus puissants Princes de la terre : mais sa capacité ne répondit point à l'étendue de son Empire : trop foible pour soutenir une si grande fortune, il en fut accablé.

Annal. Fuld.

Le fils de Valdrade n'avoit point renoncé à ses prétentions sur la Lorraine, & Godefroy duc de Frise, son beau-frére, ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec l'Empereur. Charles se défit de l'un & de l'autre, par des moyens aussi lâches que cruels. Le Prince Normand demandoit quelques vignobles au confluent de la Moselle & du Rhin. On n'osa le refuser ouvertement : on feignit de vouloir traiter. L'isle de Bretau fut

An. 885. Godefroy est assassiné en trahison.

Annal. Metens.

choisie pour le lieu de la conférence. Godefroy y fut insulté de dessein prémédité par un Seigneur Frison : il répondit avec aigreur. Alors Evrard, c'étoit le nom du Ministre des cruautés de l'Empereur, fondit sur lui le sabre à la main, & lui déchargea un si furieux coup sur la tête, qu'il l'abbatit à ses pieds. Aussi-tôt chacun tira l'épée, & le malheureux Danois, victime de sa crédulité, expira percé de mille blessures. Hugues le bâtard fut arrêté peu de jours après à Gondreville près de Toul, où on l'avoit attiré. On lui creva les yeux : ensuite on l'enferma au Monastére de saint Gal. On l'en retira depuis, pour le transférer à l'Abbaye de Prum dans la forêt d'Ardennes, où on le força de prendre l'habit de Moine, sous lequel il mourut quelque tems après.

Annal. Fuld.

Siége de Paris par les Normands.

Le moindre prétexte suffisoit pour réveiller l'avidité des Normands : une si noire perfidie ralluma toute leur fureur. Ils firent les derniers efforts pour en tirer vengeance. Sigefroy, l'un de leurs principaux Chefs, rassembla tous ceux de sa Nation qui étoient dispersés en différents endroits de la Monarchie ; & à la tête d'une armée de qua-

ante-mille hommes, il vint mettre le iége devant Paris, après avoir pris & x brûlé Pontoise. La capitale de Neutrie n'étoit alors qu'une isle, & ce qu'on nomme maintenant la Cité. Il y avoit leux ponts de bois, l'un qu'on appelle à présent le Pont-au-Change, & l'autre le Petit-Pont. Ils étoient défendus chacun par une grosse Tour. Les Barbares presserent le siége avec une valeur opiniâtre, mais non destituée d'art.. Les Balistes ou Pierriers (*a*), les Vignes ou Galleries d'approche, (*b*) les Belliers, (*c*) les Bru- Chron de Gest. Norman.

(*a*) La Baliste étoit une machine de guerre avec laquelle on jettoit dans les places assiégées de grosses pierres, des fléches, & des feux d'artifice. On l'appelle aussi quelquefois Pierrier, quelquefois Mangonneau. Elle différoit de la Catapulte, en ce que celle-ci ne servoit qu'à lancer des javelots & des dards. On en peut voir la figure dans Juste Lipse, Vegéce & autres.

(*b*) Les Vignes ou Galleries d'approche étoient une charpente légére, haute de sept pieds, large de huit, longue de seize, avec un double toit de planches & de claies, que l'on couvroit de cuirs frais, pour les garantir du feu. Les côtés étoient garnis d'un tissu d'ozier, impénétrable aux pierres & aux traits. On joignoit de front plusieurs de ces machines, sous lesquelles les assiégeants s'avançoient à couvert aux pieds des murailles pour les sapes.

(*c*) Le Belier étoit une grosse poutre, dont un des bouts étoit ferré, & avoit en quelque façon la forme d'une tête de mouton avec des cornes. On le suspendoit à de grandes piéces de bois avec de grosses chaînes, & cent hommes étoient occupés à lui donner le branle & à le pousser avec violence contre les murailles.

lots, (*d*) les Tours, (*e*) les Cavaliers ou Terrasses, (*f*) toutes les machines enfin inventées alors pour la destruction des villes, y furent utilement employées. Elles firent brêche. Les Normands donnérent trois furieux assauts: Les Parisiens les soutinrent avec un courage inébranlable. On remarque sur-tout l'usage qu'ils firent d'une longue & grosse poutre, ferrée en pointe par le bout. On la faisoit jouer & tomber avec violence sur les Galleries. Lorsque la charpente rompue laissoit l'ennemi à découvert, on lançoit sur lui de grosses pierres; on le perçoit à coup de fléches, ou on le brûloit avec de la poix & de l'huile bouillante. Le Comte de Paris, Ode ou Eudes,

Abbo Monach. de bellis Paris. Urbis. carmen.

(*d*) Le Brulot étoit ou un batteau chargé de matiéres combustibles auxquelles on mettoit le feu, avant de le lacher contre l'ennemi, ou une machine qui servoit à lancer des dards enflammés.

(*e*) Les Tours étoient de grands bâtiments assemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec soin de peaux crues pour les garantir du feu. Elles étoient montées sur plusieurs roues dont le jeu les faisoit mouvoir. Elles avoient plusieurs étages qui se communiquoient par des échelles, & renfermoient différentes machines pour prendre la ville, comme le Belier, &c.

(*f*) Le Cavalier étoit une Terrasse qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la place.

que ses grandes qualités élevérent depuis sur le trône de France, mit dans la ville un ordre, qui lui tint lieu de bastions & de boulevarts. L'évêque Goslin n'anima pas seulement le peuple par ses exhortations, mais encore par ses exploits guerriers. On le vit plus d'une fois sur la brêche, le casque en tête, un carquois sur le dos, & une hache à sa ceinture, combattre à la vûe d'une croix, qu'il avoit plantée sur le rampart. Il étoit secondé par plusieurs vaillants Chevaliers, qui firent des actions surprenantes; mais sur-tout par l'Abbé Éble, son neveu, homme d'une force extraordinaire, qui par ses hauts faits d'armes portoit partout l'étonnemeut & la terreur. Jamais on ne vit ni plus de fureur dans l'attaque, ni plus de constance & de fermeté dans la défense. Les Parisiens pendant ce siége, qui dura un an & demi, éprouvérent toutes les horreurs qu'entraînent la famine & la contagion: *Leur courage fut admiré, & ne fut point ébranlé.*

Annal. Fuld.

L'Empereur cependant se tenoit à Francfort & aux environs, d'où il se contentoit de faire partir les secours dont la ville avoit besoin. Deux fois

An. 886 87. L'Empereur fait un traité avec les Normands.

il envoya le Comte Henri, qui d'abord eut le bonheur de pénétrer dans la place, où il conduisit un convoi de vivres & quelques soldats : mais qui s'étant ensuite laissé surprendre, fut assommé avec tous ceux de sa suite. La nouvelle de cette mort détermina le Monarque à y marcher en personne. Il parut en effet à la vue de Paris sur le Mont de Mars, qu'on appelle aujourd'hui Montmartre (*a*) : mais il n'osa pas attaquer l'ennemi : il ne vint que pour acheter encore une trève. Les Normands levérent enfin le siége, moyennant sept cent livres pesant d'argent, qu'on s'offroit de leur payer dans quelques mois ; & pour les dédommager de ce délai, on leur permit d'aller passer l'hiver en Bourgogne, où ils commirent d'affreux ravages. Charles après ce honteux traité, reprit le chemin de la Germanie, chargé du mépris & de la haine de tous les François. Bien-tôt cette disposition passa dans le cœur des Germains, qui le regardoient comme un petit génie, que

Idem ibid.

(*a*) Abbon le nomme *Mons Martis* : il est aussi quelquefois appellé *Mons Mercurii* : il se pourroit faire que Montmartre vînt aussi-bien de *Mons Martis* que de *Mons Martyrum*. Daniel. tom. 2. p. 272.

le

le moindre obstacle effrayoit. Toujours retenu dans son Palais, autant par lâcheté que par la foiblesse d'une santé chancelante ; toujours troublé par la crainte du Diable, qu'il croyoit avoir vu dans sa jeunesse (*a*) ; peu capable enfin de soutenir le poids d'un si vaste Empire, il s'en reposoit entiérement sur l'Evêque de Verceil. Ludard, c'étoit le nom du Ministre, seul dépositaire de toute l'autorité, regnoit despotiquement sous le nom de l'Empereur. On crut qu'il falloit commencer par le perdre, avant que d'attaquer le Prince. On l'accusa d'un commerce criminel avec l'Impératrice. Charles étoit extrémement délicat sur cet article ; c'étoit encore une de ses foiblesses : il se laissa aisément persuader ce qu'il craignoit. Le Prélat fut chassé de la Cour, & la Princesse répudiée dans une Assemblée générale, où le Monarque jura qu'il ne

Il repudie l'Impératrice Richarde & renvoye son Ministre.

Annal. Metens.

(*a*) Les Evêques, pour lui inspirer plus d'horreur du crime qu'il avoit commis en se révoltant contre son pere, lui firent entendre que le Diable s'étoit emparé de lui. Cette idée le frappa tellement, qu'il demanda qu'on fît sur lui, en présence des Evêques & des Grands du Royaume, tous les exorcismes des energuménes. Ce qui lui fut accordé. Le souvenir de cette effrayante cérémonie ne s'effaça jamais entiérement de son imagination : il lui en resta toujours un fonds de trouble & de foiblesse dans l'esprit. Annal. Bertin. Ad an. 873.

l'avoit jamais touchée, quoiqu'ils eussent vêcu ensemble plus de dix ans. Envain Richarde offrit de prouver par le combat ou par l'épreuve du fer chaud, non seulement son innocence, mais même sa virginité : elle fut enfermée à l'Abbaïe d'Andlaw en Alsace, qu'elle avoit richement fondée, & où elle mourut en grande réputation de sagesse & de vertu.

Il est déposé.

Charles destitué des conseils de son Ministre, fit paroître toute la foiblesse de son esprit. Il commença lui-même à la ressentir : ce triste sentiment lui causa la plus vive inquiétude. Ce fut dans cette accablante situation qu'il convoqua un Parlement à Tribur, entre Mayence & Openheim. Le chagrin qui le dévoroit, lui donnoit un air rêveur, distrait, mal assuré : on se fit remarquer les uns aux autres ses égaremens & ses absences. Il fut enfin résolu de le détrôner, & de lui donner un successeur. Tant de Couronnes regardoient uniquement le jeune Prince Charles, fils de Louis le Begue, comme le seul descendant en ligne directe de Charlemagne. Mais exclus de tous les Trônes, sous prétexte de sa grande jeunesse, il ne

Ibid. Chron. Hildenshelmense.

Fragm. chron. Monast. Lauresh.

succéda pas même encore pour cette fois au Royaume de France. Ils furent offerts au Bâtard de Carloman, à qui la qualité de Prince n'étoit pas même duë, suivant l'usage établi dans la seconde Race, sous laquelle les enfans naturels n'avoient aucun rang. Arnoul n'hésita pas à accepter un Sceptre qu'il étoit près d'envahir. La révolte fut si générale, qu'en moins de trois jours, toute la Germanie lui rendit hommage, & le reconnut pour son Souverain.

Abbo ibid.

Sa mort.

Charles le Gros abandonné de tout le monde, tomba du faîte de la grandeur dans la plus triste de toutes les situations, chassé de son Palais, n'ayant pas même un domestique pour le servir dans sa maladie, privé de tous les secours de la vie, n'osant les demander, personne ne voulant le recevoir, de peur de se rendre suspect. Le seul Lutbert archevêque de Mayence, touché de ses malheurs, & peu effrayé des suites d'une générosité plus chrétienne que politique, eut l'humanité de le recüeillir & de lui procurer les soulagemens nécessaires. Ce Prince infortuné écrivit à l'Usurpateur, non pour se plaindre, mais

Annal. Meten.

Regino. Sigebert. Otto Frising. l. 6. c. 9.

pour le supplier de lui accorder une legere pension. Arnoul lui assigna quelques petits Fiefs en Allemagne. C'étoit à peine de quoi fournir à sa subsistance. Charles n'en jouit pas longtems. Le chagrin, ou, selon quelques uns, le poison l'enleva de ce monde trois mois après cette épou-
An. 888. vantable catastrophe. Il fut enterré au Monastere de Richenoüie, dans une Isle du Lac de Constance, avec plus d'éclat que ne promettoit la situation des affaires. Les Annales de Fulden assurent qu'à sa pompe funebre on vit
Annal. Fuld. hunc an. le ciel ouvert : ce qui prouve, ajoutent-elles, que ce Monarque, méprisé des hommes, étoit agréable à Dieu. C'étoit en effet un très-bon Prince, juste, dévot même jusqu'à l'excès, qui n'avoit d'autre vice que celui d'être au-dessous de son rang & de sa puissance.

Factions en France & en Italie. La mort de ce Prince, disent les Annales de Metz, laissa ses Royaumes en proie à toutes les fureurs de l'ambition. La Germanie avoit à la vérit[é] reconnu Arnoul : mais son suffrag[e] n'emportoit pas celui des autres Cou[-]ronnes en faveur d'un Monarqu[e] dont le droit étoit aussi équivoque

On vit paroître tout-à-coup un grand nombre de contendans, qui tous fondoient leurs prétentions, non seulement sur leur puissance ou sur leurs services, mais encore sur leur alliance avec la Maison de Charlemagne. C'étoit l'effet de l'autorité que la foiblesse des Rois avoit laissé prendre aux Seigneurs sur les Terres qu'ils ne possedoient originairement, que comme des Commissions amovibles. On souffrit imprudemment qu'elles passassent du pere au fils. On s'accoutuma insensiblement à regarder comme propre ce qui n'avoit été confié qu'à titre de place. On en vint enfin jusqu'à vouloir faire une Souveraineté de ce qui n'étoit d'abord qu'un simple Gouvernement. Les Principaux étoient Bérenger duc de Frioul, petit-fils par sa mere de Loüis le Débonnaire : Gui, duc de Spolete, arriére-petit-fils de Charlemagne par une fille de Pepin roi d'Italie : Loüis, fils de Boson, petit-fils par Hermengarde de l'Empereur Loüis II : Rodolphe, fils de Conrad comte de Paris, petit-neveu de l'Imperatrice Judith, femme de Charles le Chauve : & Ode ou Eudes, fils du fameux Robert le Fort, comte

Annal. Metens. ad an. 888.

Regino. Otto Frising. l. 6. c. 19.

d'Anjou, qui, selon quelques Généalogistes, descendoit de Childebrand, frere de Charles-Martel, & oncle de Charlemagne.

Ibid. Le Duc de Frioul fut le premier qui osa franchir l'espace immense qui est entre le Trône & le rang de particulier. Une grande partie de l'Italie le reconnut pour son Souverain. Cet exemple fut bientôt suivi. Gui marcha droit à Rome, & s'y fit couronner Empereur & Roi de France, où il avoit ménagé un puissant parti. Il vint en effet à Metz, & s'avança jusqu'à Langres, dont l'Evêque nommé Geilon, le sacra Roi de toute la Neustrie. Mais ne trouvant pas les peuples disposés à le recevoir, il repassa promptement les Alpes, vainquit Bérenger en deux sanglantes batailles, lui arracha sa nouvelle Couronne, & le força de se réfugier en Germanie. Rodolphe de son côté, attentif à toutes les démarches du Duc de Spolete, n'oublioit rien pour réunir tous les esprits en sa faveur. Il n'aspiroit à rien moins qu'au Trône François, ou à la Souveraineté de la Bourgogne transjurane, dont il avoit le Gouvernement. Il s'étoit emparé de tout le païs

Luitprand. l. 1. c. 6.

qui eſt entre le Mont-Jura, & les Alpes Pennines : il y fut réellement proclamé Roi ; mais il ne put gagner les Neuſtriens. Eudes l'emporta ſur lui par le ſuffrage des peuples, dont il avoit l'eſtime & l'affection.

Hiſt. Aquit. frag. 5. Duchesne Tom. II. p. 632.

EUDES.

An. 888.

Eudes eſt couronné Roi de France.

CE fut dans un Parlement tenu à Compiegne, que les Evêques & les Seigneurs de France elurent pour leur Roi Eudes, comte de Paris & d'Orleans, & duc de Bourgogne. La mémoire de ſon pere Robert le Fort, qui étoit mort en défendant l'Etat contre les Normands, & les belles actions qu'il avoit faites lui-même à la défenſe de la Capitale, lui mirent la Couronne ſur la tête. Il avoit toutes les qualités que doit avoir un Roi d'élection pour emporter les ſuffrages de la multitude ; la valeur tempérée par la ſageſſe, la douceur relevée par la nobleſſe des manieres, la taille avantageuſe, la mine haute, mille charmes dans ſa perſonne. Il fut ſacré à Sens par Vautier, qui en étoit Ar-

Annal. Meten.

Odoranni Monach. S. Petr. vivi Senon. chron.

chevêque. La Neuſtrie le reconnut, & enſuite l'Aquitaine, à la réſerve de Bordeaux & de Saintes, qui étoient entre les mains des Normands. Les ſages précautions qu'il prit en montant ſur le Trône, ne pouvoient que lui en aſſurer la poſſeſſion. Il proteſta hautement qu'ayant été nommé par le Roi Louis le Bégue, tuteur du jeune Charles, il n'acceptoit le diadême que pour le lui rendre, lorſqu'il ſeroit en âge de gouverner l'Etat. Il travailla enſuite à écarter les guerres dont il ſembloit être ménacé du côté de la Germanie. Il fit aſſurer Arnoul, que ſi ſa nomination pouvoit cauſer le moindre trouble en France, il étoit prêt de s'en déſiſter. Il alla même le trouver à Vormes, & lui remit la couronne, le ſceptre & tous les ornemens de la Royauté, avec mille ſermens qu'il ne vouloit les porter que de ſon conſentement. Le Roi de Germanie flaté de cette déférence, les lui rendit, & cette entrevuë ſe termina par un Traité de paix.

Annal. Fuld.

Quelques-uns de nos Hiſtoriens ont écrit que le Comte Eudes ne fut point élu Roi, mais ſimplement Tuteur, Gouverneur, ou Régent du Royaume,

jusqu'à ce que le jeune Prince fût en âge de gouverner lui-même. Ils conviennent qu'il en prit le titre, ainsi qu'on peut le voir sur plusieurs Monnoyes ou Médailles, où il est représenté avec toutes les marques de la Dignité Royale : mais ils ajoutent que dans le siecle dont il est ici question, & dans les trois ou quatre autres suivans, les Tuteurs prenoient les qualités de leurs pupiles, & s'intituloient Seigneurs des Terres dont ils n'étoient réellement que les administrateurs. C'est pour cette raison que sur le sceau de ce Prince & dans plusieurs Actes rapportés par Baluze, on lit cette inscription : *Odo gratiâ Dei Rex*.

Fragm. Hist. franc.

Tom. 2. Capit.

L'Empire François se trouvoit dans un étrange état. Ravagé par les Normands, rempli de factions & de troubles, affoibli par ses divisions, il étoit alors partagé entre cinq Princes, dont aucun n'avoit un droit fondé sur le Trône qu'il occupoit. Rodolphe, roi de la Bourgogne Transjurane, qui comprenoit la Savoie, la Suisse, & quelques autres Contrées, venoit de faire sa paix avec Arnoul, dont il redoutoit la puissance. Berenger disputoit l'Italie au nouvel Empereur, & le

Il défait les Normands.

Roi de Germanie, résolu de les affoiblir l'un par l'autre, lui avoit permis de porter la Couronne. Louis, fils de Boson, se maintenoit toujours en possession de la Provence, du Lionnois, du Dauphiné, & de tout ce que son pere lui avoit laissé dans la Bourgogne : mais il n'avoit pas encore osé prendre les marques de la Royauté. Eudes plus heureux, avoit reçu les hommages de tous les Seigneurs François ; mais il voyoit le Royaume en proie à la fureur des Normands, qui ravageoient l'Aquitaine, le païs de la Marne, & les bords de l'Aisne. Ce fut contre ces derniers qu'il porta d'abord ses armes. Il les joignit à la Forêt de Mont-Faucon, & fit une action qui justifia parfaitement son élévation sur le Trône. Il n'avoit qu'environ mille chevaux : l'armée ennemie étoit de dix-neuf mille hommes. Ce grand nombre ne l'étonna point : il fondit sur eux, & poussa fort avant dans la mêlée. Un Cavalier Normand lui donna par derriére un si furieux coup de hache sur la tête, qu'il ne dut sa conservation qu'à la bonté de son armure. Le Prince en même tems se tourne vers le Barbare, & le perce de

Chron. de Norman. gest.

Abbo. l. 2.

son épée. Rien ne résiste à ses efforts ; il enfonce, il rompt, il dissipe cette prodigieuse multitude.

Il traite avec eux. Cétte glorieuse victoire ranima le courage des habitans de Meaux, qui se défendoient avec toute la vigueur possible contre une autre armée de ces Pirates. Mais le Vainqueur obligé de marcher au-delà de la Loire, où sa seule présence remit les peuples révoltés dans la soumission, ne put secourir cette malheureuse Ville. Elle se vit donc enfin forcée, faute de vivres, à capituler sous les plus dures conditions. On n'accorda à tant de braves gens que la vie & la permission de se retirer où ils voudroient. La Place fut livrée à l'ennemi, qui la mit au pillage, brûla les maisons, renversa les murailles. Les Barbares ne garderent pas même la capitulation. Les vaincus, sur la foi des Traités, se croyoient du moins en liberté d'aller pleurer leur sort dans quelque coin du Royaume ; mais ils avoient à peine passé la Marne, qu'ils se virent tout-à-coup envelopés avec leur Evêque, & ramenés au camp des Normands, qui les firent tous esclaves. Ces Infidéles, après avoir fait de grands ap- Ibid.

prêts, s'avancérent jusqu'aux portes de Paris, pour l'assiéger de nouveau. Eudes, sur cette nouvelle, vint à leur rencontre avec une armée beaucoup plus foible que la leur. Ils traitérent néanmoins avec lui, & la haute opinion qu'ils avoient de sa valeur, leur fit abandonner leur entreprise : on leur envoya quelques présens, & ils quittérent la Seine, pour aller se jetter sur le Cotentin, où ils assiégérent le Château de Saint-Lo.

An. 889. 90. Diverses expéditions contre les Normands. Ibid.

Un autre corps de troupes de la même Nation désoloit la Picardie, l'Artois, & tout le païs qu'arrose la Meuse. Arnoul vint à leur rencontre, les joignit auprès d'Amiens, les battit. Mais ils surprirent le Roi de France, & mirent son armée en déroute. La prise & le sac de Troyes, de Toul & de Verdun furent les suites de cette défaite. On parle aussi d'un second & d'un troisiéme siége de Paris, qui cependant ne leur réussirent point. Ceux du Cotentin, après avoir rasé Saint-Lo, traversérent la Bretagne, où ils mirent tout à feu & à sang. Ces horreurs terminérent enfin les querelles qui divisoient les Bretons. Les deux Ducs, oubliant leur haine mutuelle,

Annal. Metens.

se réunirent pour attaquer l'ennemi commun. Judicaël fut le premier au rendez-vous. C'étoit un jeune Prince plein de feu, qui ne cherchoit qu'à se signaler. Il fond sur les Normands, sans attendre son rival, & les charge si brusquement, qu'il les enfonce après un horrible carnage. Une partie se jette dans un grand Bourg, où ils se retranchent. Le Vainqueur entreprit de les y forcer : cette témérité lui couta la vie. Les Vaincus, animés par le désespoir, tournérent contre lui tous leurs traits, & le percérent de mille coups, dout il expira sur la place. Alain arrive sur ces entrefaites ; & après s'être fait reconnoître Souverain de toute la Bretagne, il conduit son armée au camp des Barbares. Bientôt la victoire se déclate en sa faveur. Elle fut si complette, que de quinze mille Danois il n'en resta que quatre cens, qui se sauvérent du côté de la mer, & remontérent sur leurs vaisseaux. On attribue ce succès au vœu que ce Prince avoit fait de donner la dixiéme partie du butin à l'Eglise de Saint Pierre de Rome. C'étoit une dévotion fort ordinaire dans ces tems-là. On a vu plusieurs Souverains lui voüer leurs Etats, & s'engager à

lui payer tribut. Ce qui contribua beaucoup à fortifier la persuasion où étoient les Papes, qu'ils avoient droit de donner & d'ôter les Couronnes.

An. 891. Il semble que défaire une armée de Normands, étoit couper la tête d'une hydre. La même flotte qui avoit reconduit en Dannemarc les débris de ces deux sanglantes batailles, ramena quelque tems après un plus grand nombre de troupes, pour ravager le Royaume de Lorraine. Arnoul rassembla aussi-tôt son armée, & la fit marcher à l'ennemi. On se joignit près d'un torrent, nommé Gulia. Le combat fut opiniatre : mais enfin les François, enfoncés de tous côtés, prirent la fuite. Ceux des Chefs qui voulurent soutenir l'effort des vainqueurs, furent tués, le camp pillé, les prisonniers égorgés. Le Roi de Germanie, outré de ce sanglant affront, passa le Rhin avec toutes les forces de son Royaume, vint camper à leur vuë sur les bords de la Dyle, & les poussa si vivement, que la plupart se précipitérent dans la riviére, où il y en eut un si grand nombre de tués & de noyés, qu'on la passoit sur les corps morts, comme sur des ponts.

Ibid.

Annal. Fuld.

Deux de leurs Rois, Godefroy & Sigefroy, périrent dans cette célébre journée. On y prit seize étendarts Royaux : ce qui prouve qu'il y avoit au moins seize personnes parmi eux, qui portoient le titre ou le nom de Roi.

Louis, fils de Boson est couronné Roi de Provence.

Tandis que tout cela se passoit du côté de la Germanie, la Princesse Hermengarde, assurée du suffrage du Pape & d'Arnoul, c'est-à-dire, de deux personnes qui n'avoient aucun droit de disposer du Trône, remuoit ciel & terre pour faire couronner le Prince Louis son fils. Elle en vint à bout. Les Evêques & les Seigneurs, assemblés à Valence, le proclamérent Roi d'un consentement unanime. *Nous avons examiné*, disent-ils, *si nous devions prudemment & avec justice élire Louis fils de Boson. Toute l'Assemblée est convenue que le Sceptre ne pouvoit passer en de meilleures mains ... Ainsi fondés sur les espérances heureuses qu'il nous donne, & sur la volonté de Dieu que nous croyons suivre, nous choisissons pour notre Roi, Louis fils de Boson, & nous le jugeons digne de recevoir l'onction qui appartient aux Princes élevés à ce rang.* Telles étoient

Concil. Valentin. apud Lab. Tom. 9. p. 425.

les entreprises & les prétentions d'un Clergé ambitieux & ignorant : prétentions fondées sur la puissance de lier & de délier, qui ne regarde que les ames : prétentions autorisées dans l'Assemblée de Compiegne, qui passérent longtems pour un principe, & qui sont enfin généralement reconnuës pour une erreur *anathématisée* par le divin Auteur de la Religion, qui déclare en termes exprès, que *son Royaume n'est pas de ce monde*.

An. 892. Soulévements en Neustrie & dans l'Aquitaine.

Le démembrement de la Provence ne fut pas le seul soulévement en France. Les Seigneurs de Neustrie ne pouvoient s'accoutumer à plier sous le joug d'un homme qu'ils avoient vu si longtems leur égal. Le Comte Valgaire, quoique parent d'Eudes, fut le premier qui leva l'étendart en faveur du jeune Charles. Ce fut aussi la premiere victime immolée à la vigueur & à la célérité du Monarque. Assiégé dans Laon, dont il s'étoit emparé, pris & condamné à mort, il eut la tête tranchée. On vit alors une chose jusques-là sans exemple. Didon évêque de Laon, non-seulement refusa d'entendre la Confession du coupable, qui demandoit humblement

Annal. Metens.

d'être réconcilié à Dieu par le Sacrement de Penitence, mais même défendit qu'on l'enterrât en terre sainte. Eudes étoit à peine maître de Laon, qu'il reçut la nouvelle d'un autre mouvement en Aquitaine. Il y vola à la tête de son armée victorieuse. Déja il tenoit tous les rebelles enfermés dans une Ville, lorsqu'il se vit obligé de repasser promptement en Neustrie. Les mécontens, plus irrités qu'étonnés du supplice de Valgaire, s'étoient déclarés hautement en faveur du fils d'Adelaïde. Les principaux étoient la Reine mere, Foulques archevêque de Reims, Herbert & Pepin, tous deux issus de Bernard roi d'Italie; l'un comte de Vermandois, l'autre de Senlis. Ils appellérent Charles, qui, selon quelques-uns, s'étoit retiré en Angleterre, & le proclamérent Roi, quoiqu'il n'eût alors que treize ans. Il fut couronné à Reims par l'Archevêque, qui envoya dans toutes les Cours de longues apologies de sa conduite, exhortant tous les Princes à prendre la défense du jeune Pupile contre l'usurpateur.

CHARLES IV

dit le Simple.

An. 893.
Arnoul reconnoît Charles pour Roi de France.

TOUS les Princes de l'Europe, usurpateurs pour la plupart, sembloient devoir s'opposer au rétablissement de Charles. C'étoit le seul descendant en ligne directe de Charlemagne, & par-là il pouvoit prétendre à tous les Royaumes que ce grand Monarque avoit possédés, & même à l'Empire. Le Roi de Germanie y étoit le plus intéressé : fils d'une concubine, il en étoit moins respecté. Il reçut fort mal les remontrances de l'Archevêque de Reims, lui écrivit fortement, & le menaça de son indignation. Foulques ne se rebuta point : il répondit que se voyant exposé à la fureur des Normands, il avoit cru devoir consentir au couronnement d'Eudes, qui seul pouvoit défendre l'Etat : mais que le fils de Louis le Begue se trouvant en âge de gouverner avec le secours de ses fidéles Ministres, il n'avoit pu se refuser aux

Annal. Metens.

vœux de tous les Seigneurs qui le demandoient pour leur Roi : que dans un tems où tant de ſujets aſpiroient au Trône, il ſeroit dangereux pour lui de donner l'exemple contre un Prince de ſon ſang : que s'il venoit à mourir, il ne reſteroit que le ſeul Charles pour proteger ſes enfans, & les Couronnes qu'il leur laiſſeroit. Toutes ces raiſons ne touchérent que très foiblement l'ambitieux Monarque. Mais les mouvemens de l'Italie, & l'indocilité de quelques Nations tributaires, le forcérent à diſſimuler. Il voyoit l'armée d'Eudes prête à fondre ſur celle du jeune Roi : il attendit l'événement d'une bataille, avant de ſe déclarer pour l'un ou pour l'autre. Le Régent n'eut qu'à paroître pour vaincre. Sa ſeule préſence, dit Abbon, diſſipa les ennemis, comme le ſoleil chaſſe les ténébres. Charles, échappé preſque ſeul, alla implorer l'aſſiſtance du Roi de Germanie, qui le reconnut pour Roi de France, ou plutôt, ſi l'on en croit les Annales de Metz, dont il reconnut tenir le ſceptre & la couronne. Abbo. l. 2.

Eudes cependant redoutoit peu la protection d'Arnoul. Il lui ſçavoit trop d'occupations en Boheme, ou An. 894. 95.

le Duc de Moravie l'obligea de porter ses armes, pour le châtier de sa révolte & de son ingratitude: Rome d'ailleurs appelloit secretement ce Prince, pour la délivrer de la tyrannie du nouvel Empereur, dont elle lui offroit la couronne. Il partit en effet, passa les Alpes avec une puissante armée, entra dans la Lombardie, soumit tout le païs jusqu'à Plaisance, & tournant tout à coup du côté de la France, s'avança jusqu'à Saint Maurice au-dessus du lac de Génève. Il esperoit surprendre Rodolphe roi de Bourgogne: il se trompa. Ce Prince s'étoit retiré dans les montagnes, où il ne put être forcé. Le Monarque, rentré en Germanie, assembla un Concile à Tribur près du Rhin à deux lieuës de Mayence: On y fit plusieurs decrets: le trentiéme est surtout remarquable. Il porte qu'on doit honorer l'Eglise de Rome, comme celle d'où dérive le Sacerdoce, & souffrir le joug qu'elle impose, quand même il seroit à peine suportable. Arnoul, après le Concile, se rendit à Vormes, où il avoit convoqué un Parlement. Eudes qui s'y trouva y fut reçu avec de grands honneurs, & obtint tout ce

Concil. Tom. 9. canon. 30.

qu'il demandoit, c'eſt-à-dire qu'on n'accorderoit aucune protection au Roi Charles. On permit cependant à Zuentibolde, qui, quoique bâtard, venoit d'être couronné Roi de Lorraine, d'armer en faveur du jeune Prince. C'étoit aſſez pour faire croire qu'on ne l'abandonnoit pas entiérement : ce fut trop peu pour l'affermir ſur le trône. Le Roi de Germanie, après toutes ces précautions, reprit le chemin d'Italie.

Le ſouvenir de ſa premiére expédition lui ouvrit tous les paſſages ; & malgré la rigueur de la ſaiſon, malgré les pluies continuelles, il arriva aux portes de Rome, mais avec des troupes ſi fatiguées, qu'il ne ſçavoit quel parti prendre. Les chefs vouloient qu'on leur donnât quelques jours pour ſe rafraichir : les ſoldats criérent qu'un aſſaut les délaſſeroit. Un lievre en même tems ſe leve du milieu du camp, & ſe ſauve du côté de la ville. Chacun ſe met à le pourſuivre avec de grands cris. Les Romains effrayés prennent la fuite. On profite de leur terreur. Les murailles ſont eſcaladées, les portes enfoncées, la ville emportée. Le Pape, devenu libre par la fuite de

An. 896.

Arnoul eſt couronné Empereur.

Luitprand. l. 1. c. 8.

ceux qui le tenoient prisonnier, reçut le Roi de Germanie sur les degrés de l'Eglise de saint Pierre, & le mena vers la Confession des Apôtres, où il le sacra Empereur, Cesar, & Auguste. Mais en lui faisant prêter serment de fidélité par les Romains, il y mit une restriction inconnuë aux premiers Empereurs François. Il étoit conçu en ces termes: *Je jure par tous les saints Mysteres, que sauf mon honneur, ma loy, & la fidélité que je dois au Pape Formose mon Seigneur, je suis & serai toute ma vie fidéle à l'Empereur Arnoul.*

Sa mort. Le nouvel Empereur, après avoir nommé le comte Farolde, un de ses Généraux, pour commander dans Rome en son absence, marcha droit à Spolete, où Agiltrude s'étoit sauvée à la faveur du premier tumulte. Cette ambitieuse femme, mére de Lambert qui avoit reçu l'onction impériale, ne pouvoit échaper à la poursuite du vainqueur : mais une attaque de paralysie, d'autres disent, de frénésie, l'obligea de repasser promtement en Germanie, où sa foiblesse de corps & d'esprit commença à le faire mepriser. On prétend que ce fut la suite d'un

poiſon, qu'Agiltrude trouva le moyen de lui faire donner par un de ſes domeſtiques, qu'elle ſéduiſit à force d'argent. Quoi qu'il en ſoit, les derniéres années de la vie de ce Prince ne furent qu'un tiſſu de chagrins, d'infirmités, & de langueurs. Le poiſon produiſit enfin ſon dernier effet. Une horrible corruption infecta toutes les parties de ſon corps. Il mourut de la maladie qu'on nomme *pédiculaire* : état affreux, dont il ſentit toute l'humiliation; mais qu'il ſoutint avec de grands ſentiments de Religion. Ce fut le dernier du ſang de Charlemagne, qui porta la couronne Impériale.

Luitprand. l. 1. c. 9.

Sigebert. Gemblacenſis ad an. 902.

Charles cependant, rentré en France, s'étoit maintenu dans la Champagne & dans la Bourgogne. L'Archevêque de Reims n'oublioit rien pour le réconcilier avec ſon compétiteur : il en vint heureuſement à bout. Eudes eut tout le païs qui eſt entre la Seine & les Pyrénées : le jeune Prince, reconnu pour Souverain dans cette partie même qu'il abandonnoit, regna depuis la Seine juſqu'à la Meuſe. Ce partage dura juſqu'à la mort du Régent, qui ne ſurvecut guères plus d'un an à ce célèbre traité de paix. Il eſt

An. 897. 98.

Charles eſt reconnu Roi de toute la France.

Chronic. breve apud Duchesne Tom. 3.

enterré avec les Rois dans l'Eglise de saint Denis. Il laissoit un fils, nommé Arnoul, que quelques-uns proclamérent Roi, mais qui mourut quelques jours après. Charles alors fut reconnu d'un consentement unanime dans la Neustrie, la Bourgogne, & l'Aquitaine. On pouvoit espérer de grands avantages de cette réunion, s'il eut été plus obéi : mais les Seigneurs, pour augmenter leur puissance dans les domaines qu'ils avoient usurpés, portérent l'audace jusqu'aux derniers excès. Chacun vouloit être indépendant. Tous armoient & désarmoient, sans que le Monarque osât s'en mêler. On peut regarder le regne de ce Prince comme l'époque de toutes ces petites Souverainetés, qui se formérent insensiblement dans l'Etat. Ce n'étoit d'abord que des Gouvernements, juste récompense du merite, qui n'étoient possédés qu'à vie. Tout François, quelle que fût sa naissance, y avoit droit. On appelloit ceux qui en étoient pourvus, ou Pairs, comme égaux entre eux ; ou Princes, comme chefs & commandants dans l'étendue de leur district ; ou Barons, comme les premiers & les plus puissants du Royaume. Cette

Annal. Metens.

te derniére qualité passoit pour si honorable & si relevée, que pour la prendre, le Sire de Bourbon quitta le titre de Prince. Ces grandes charges enfin devinrent des Propres, ou fiefs héréditaires, dépendants en apparence d'un Seigneur suzerain, mais indépendants en effet. C'est à cette nouvelle seigneurie que la Noblesse, jusqu'alors ignorée en France, doit sa véritable origine. Elle donnoit à ces petits Princes des especes de sujets, nommés vassaux, qui à leur tour tranchoient du Souverain par des *sous-inféodations*. Celui qui ne s'étoit emparé que de quelque bourgade, rendoit hommage à celui qui commandoit dans une Province: & qui n'avoit qu'un chateau, relevoit de celui qui avoit usurpé une ville. Le vassal en certaines occasions devoit marcher contre le Roi même, ou perdre son fief.

Tel étoit l'état de la France, lorsqu'elle se vit attaquée par un ennemi d'autant plus à craindre, qu'il joignoit de plus grandes vues à un très-grand courage. C'étoit Rollon ou Raoul, l'un des plus illustres chefs des Normands, le seul enfin de ces barbares, qui cessa d'en mériter le nom

Depuis 899. jusqu'à 912.

Les Normands continuent leurs ravages sous la conduite de Rollon.

par mille belles qualités de l'esprit & du cœur. Un air noble, un port majestueux, une taille héroïque, ses manières honnêtes, douces, polies, ses grandes actions, ses malheurs mêmes lui attiroient l'amour & l'estime du soldat. Chassé de Dannemarc, il rassemble tous ceux qui veulent s'attacher à sa fortune, passe en Angleterre où il remporte deux grandes victoires, se remet en Mer, aborde dans la Frise qu'il rend en grande partie tributaire, rabat ensuite vers la France, & s'empare de Rouen, dont il fait relever les murailles & les tours. Cette ville fut pour lui une place d'armes, d'où il voloit tantôt en Angleterre, tantôt en France. Nantes, Angers, le Mans, Clermont, furent assiegés, pris, & pillés. Chartres ne dut sa conservation qu'à une espece de miracle. Cet échec, le seul qu'il eût essuyé, le remplit de dépit & de fureur. Il se répandit dans le païs voisin, où il commit les plus horribles cruautés. Elles furent telles, qu'on députa de tous côtés au Roi, pour le prier d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Charles, touché de ces représentations, lui envoya offrir sa fille & des Provinces.

Chron. Tur. hist. Norm. Duchesne pag. 23.

Dudo. l. 2.

Vetus chron.

L'Archevêque de Roüen fut choisi pour cette négociation. Il sçut persuader à Rollon de se faire baptiser. L'on remarque à cette occasion, que les Normands, quoiqu'ennemis du nom chrétien, n'entreprirent jamais de forcer personne à renoncer au christianisme. Le Prélat proposa de la part du Roi, de lui donner avec la Princesse Gisele, toute la côte de mer qu'il avoit tant de fois desolée. Le Prince Normand demanda encore la Bretagne. On disputa beaucoup : mais il fallut la ceder avec des clauses que la force sçait toujours expliquer à son avantage. Ainsi cette partie de la Neustrie, qu'on nomma bientôt Normandie du nom de ses usurpateurs, devint un Etat séparé, qui ne relevoit de la Couronne qu'à titre d'un vain hommage; & la Bretagne, autrefois Royaume, ne fut plus qu'un arriére-fief.

Rollon est reconnu Duc de Normandie.

Iidem. ibid.

Ce fameux traité, le plus honteux depuis la fondation de la Monarchie, fut signé à saint Clair sur Epte. Rollon s'y rendit pour saluer le Monarque, & lui prêter le serment de fidélité. On eut une peine infinie à l'engager au cérémonial usité en pareille occa-

ſion ; ſurtout à l'uſage de mettre ſes mains entre celles du Roi. Mais lorſqu'on lui parla de ſe jetter aux genoux & de baiſer le pied du Prince, ce qui ſe pratiquoit alors, quand on en recevoit quelque grande grace ; le fier Danois, accoutumé à ne reconnoître que ſon épée, jura qu'il ne fléchiroit jamais devant perſonne. On le fit enfin conſentir qu'un de ſes officiers rendît ce devoir pour lui. Celui-ci, ſoit maladreſſe, ſoit inſolence, prit le pied du Roi, & le leva ſi haut, qu'il le fit tomber à la renverſe. Cet accident penſa cauſer du déſordre : mais enfin Charles n'étoit pas le plus fort. On prit le parti de tourner la choſe en plaiſanterie.

Chron. Breve. Duchesne, Tom. 3. p. 359.

Il gouverne avec beaucoup de ſageſſe & d'équité.

Le nouveau Duc, après s'être fait inſtruire de nos ſaints Miſteres, reçut le Batême dans l'Egliſe cathédrale de Roüen, qui devenoit la capitale de ſon Etat. Le Duc Robert fut ſon Parain, & lui donna ſon nom : nouvelle alliance qui devint ſuſpecte au Roi. Cette cérémonie fut bientôt ſuivie de celle de ſon mariage avec la Princeſſe Giſele. Cette union qui aſſuroit la tranquilité de la France, fit le malheur de la Ducheſſe. Rollon fut aſſez

Idem Dudo & alii.

barbare pour la maltraiter. Elle en mourut de chagrin, & deux officiers que le Roi envoya pour s'en plaindre, périrent sur un échafaut. C'est la seule tache à la mémoire de Rollon, ou Robert duc de Normandie. Il gouverna ses sujets avec beaucoup de sagesse, de justice & de bonté : & dans les vingt années qui s'écoulérent depuis sa conversion jusqu'à sa mort, toutes les villes de son Duché furent rebâties, tous les Monastéres rétablis, toutes les terres cultivées. Il abolit le vol chez ses Danois, qui jusques là n'avoient vécu que de rapine & de brigandage. Telle étoit la sûreté publique sous son Gouvernement, que des bracelets d'or demeurérent pendant trois ans suspendus à un chêne, sans que personne osât y toucher. On sçait que long-tems après sa mort, son nom seul prononcé, étoit un ordre aux Magistrats d'accourir pour réprimer la violence. C'est delà qu'est venu cet usage de la *clameur de Haro*, si connue en Normandie : mot qui derive de *ha* & *Raoul*, exclamation usitée pour invoquer le secours du Prince contre un ennemi trop puissant. Ainsi fut fondée cette célébre colonie

Orderic. l. 5. Guil. Gemmet. l. 2. c. 20. 21.

de Normands, dont le ſang mêlé à celui des Francs, donna des Rois à l'Angleterre & à la Sicile.

Extinction de la famille de Charlemagne en Italie.

La Germanie cependant & l'Italie, théâtre de mille factions, voyoient avec douleur les reſtes du ſang de Charlemagne cruellement acharnés à leur perte. L'Empereur Arnoul laiſſoit en mourant deux fils, Louis âgé de ſept ans, qui étoit légitime, & Zuentibolde, qu'il avoit eu d'une Maîtreſſe. Le premier d'un conſentement preſque unanime fut couronné Roi de Germanie, & mis ſous la tutelle & la protection d'un conſeil de Regence. Le ſecond, ainſi qu'il avoit été décidé du vivant de ſon pére, regna ſur la Lorraine. C'étoit un eſprit inquiet, emporté, qui ne ſuivoit que ſes caprices, ou ceux de quelques femmes, qui régloient l'Etat dans la chaleur de la débauche & des parties de plaiſirs. Les Lorrains, revoltés de tant d'excès, ſe donnérent aux François. Mais ils n'étoient point en état de profiter de la conjoncture. Zuentibolde, vainqueur des rebelles, oſa même attenter ſur le trône de Louis : il fut défait & tué dans une ſanglante bataille ſur la Meuſe. Be-

Marian. Scotus ad an. 900.

Annal. Metens.

Regino.

renger de son côté s'étoit remis en campagne, aussitôt après la retraite forcée d'Arnoul; & maître de Pavie, il se fit de nouveau couronner Roi de Lombardie. Il avoit un compétiteur dans la personne de Lambert, que le Pape Formose avoit été obligé de couronner Empereur. La mort de ce redoutable rival, qui arriva quelque tems après, en rendant le trône Impérial vacant, réveilla toute son ambition. Il se rendit promtement à Rome; & les armes à la main, il contraignit le Pape Jean IX à le sacrer César & Auguste. Il jouissoit de ce superbe titre depuis environ deux ans, lorsqu'il vit arriver un nouveau concurrent, qui lui disputa sa Couronne & son Domaine. C'étoit Louis fils de Boson, roi de Bourgogne & d'Arles, qui aspiroit sur-tout à l'Empire, comme petit-fils de l'Empereur Louis II. Il reçut en effet l'onction Impériale dans la capitale d'Italie. Mais ayant été surpris quatre ans après, il fut amené à son ennemi, qui lui fit crever les yeux: supplice barbare, dont ce Prince mourut au bout de quelques jours. Il ne laissoit qu'un fils, nommé Charles Constantin, qui ne lui

Sigebert. Gembl. ad an. 901.

Otto Frising. l. 6. c. 15.

ſuccéda point au Royaume de Provence, dont le titre fut éteint environ quarante-ſept ans après l'uſurpation de Boſon. Berenger par cette mort recouvra la double Couronne qu'il avoit perduë. L'adverſité ne fut point capable de le ramener à la raiſon. Il continua ſes violences; & ſe livrant à tout ce que la débauche a de plus diſſolu, il ſe rendit enfin ſi odieux, qu'il fut aſſaſſiné par ſes propres domeſtiques. C'eſt le dernier de la Maiſon de Charlemagne, qui ait porté le ſceptre en Italie.

Chronic. Novalicienſe l. 8. c. 3.

Mort de Louis Roi de Germanie. Conrad eſt élu en ſa place.

La branche d'Allemagne, dont la ligne directe & légitime avoit déjà été interrompue à Arnoul, n'eut pas un regne plus tranquile, ni plus long. Les Hongrois, nation barbare, venus du fond de la Scithie, ſe répandirent comme un torrent dans l'Autriche & la Baviére, où ils commirent des cruautés inoüies. L'Hiſtoire de ces tems-là nous les repréſente comme des ſauvages également redoutables par leur courage & leur férocité, ennemis de toutes les loix de la juſtice & de l'humanité, combattant en fuyant, lançant un dard & tirant une flêche avec une adreſſe merveilleuſe,

Luitprand l. 2. c. 1 & 2.

n'ayant sur la tête qu'un toupet de cheveux, mangeant la chair cruë, buvant le sang humain. Leur fureur dont la Germanie & l'Italie furent successivement le théâtre, éclatoit principalement sur les Eglises & les Monastéres, qu'ils réduisoient en cendres. Ce fut envain que le jeune Louis leur opposa toutes les forces de son Royaume : son armée fut taillée en piéces, la Lorraine & la Hollande dévastées. On acheta par un tribut qu'on promit de leur payer tous les ans, la retraite qu'ils daignérent faire. Le ciel ne permit pas au Monarque de parvenir à un âge, où il pût par lui-même affranchir sa Couronne d'une servitude aussi honteuse. Il mourut avant sa vingtiéme année, & la douziéme de son regne. Il n'avoit point d'enfants mâles. Ainsi le sceptre de Germanie sortit de la famille de Charlemagne. Les Seigneurs assemblés élurent Conrad duc de Franconie. Ce choix devoit naturellement tomber sur Charles; mais les usurpations des Grands de son royaume avoient tellement affoibli sa puissance, qu'il fut hors d'état de faire valoir ses droits. Il s'empara cependant de la Lorraine, qu'il réu-

nit à la Couronne, sans en devenir plus puissant.

An. 920. Brigues du Duc Robert.

Ce Prince, plus foible que jamais, commençoit à mériter l'ignoble surnom, qu'on lui avoit donné. Haganon, homme d'une naissance médiocre, mais très-habile dans les affaires, gouvernoit l'Etat avec une sagesse qui déplut aux factieux, dont elle éclairoit de trop près les démarches, & rompoit toutes les mesures. Ils dissimuloient cependant; & le Roi qui les craignoit, leur permettoit tout, de peur qu'ils ne songeassent à mettre Robert sur le trône: Robert que ses charges, ses richesses, ses grandes terres, la mémoire de son pére, celle du Roi Eudes son frére, & son mérite personnel sembloient élever au-dessus du rang de sujet. L'ambitieux Duc ne s'endormoit pas en effet. Il se flatta de gagner Richard duc de Bourgogne par le mariage de Raoul avec sa fille Emme, à qui il donna une dot considérable: mais la fidélité du Seigneur Bourguignon étoit à toute épreuve. Il s'adressa au nouveau Souverain de Normandie, qui étoit alors le fleau de la France: il ne le trouva pas plus disposé à entrer dans toute l'iniquité

Ademar. chron. lib. 2.

de son projet. Enfin il se tourna du côté des Seigneurs François, qu'il eut moins de peine à persuader, parce qu'il irrita leur vanité. Il fit si bien valoir le droit qu'ils avoient de choisir leur Souverain, il exagéra tellement les fautes du Gouvernement, qu'il fut résolu d'un consentement unanime de détrôner le Monarque. Robert dans une assemblée qui se tint à Soissons, osa lui reprocher avec aigreur l'indolence de sa conduite & l'aveugle confiance qu'il avoit en son Ministre. Aussitôt l'audacieux Vassal & ceux qui l'accompagnoient, rompirent & jettérent chacun une paille, qu'ils avoient à la main. C'étoit une ancienne coutume usitée parmi les François, pour marquer qu'on renonçoit à l'alliance ou au service de celui dont on vouloit se séparer.

Pragm. hist. Franc. Duchesne Tom. III. p. 339.

Un fidele sujet, nommé Hugues, arrête leur fureur, mais à des conditions bien honteuses à la Majesté. Charles, obligé de renvoyer son Ministre, se voit encore forcé de promettre de changer de conduite. *On veut bien en ce cas continuer pour un an l'obéissance qui lui a été renduë jusqu'à ce jour.* La Chronique de Flo-

An. 921. Charles est détrôné.

doard dit que ce fut Hervé archevêque de Reims, qui ménagea cette réconciliation. Il reçut le Prince abandonné, le conduisit à Chaerise où il avoit un Château, & delà à Crugny, célébre village de Champagne à une lieüe de Fimes. Le Roi y demeura sept mois, c'est-à-dire, tout le tems que dura la négociation. La sincérité n'avoit aucune part à cet accommodement. Chacun s'appliqua à fortifier son parti, le Monarque en s'attachant les Seigneurs d'Aquitaine & de Bourgogne, le Duc en affermissant dans leur révolte les Seigneurs qu'il avoit séduits. Charles, informé que le parti des rebelles grossissoit chaque jour, résolut de rappeller son Ministre Haganon, dont les conseils lui devenoient nécessaires. Ce fut pour Robert un prétexte de lever l'étendart de la rébellion. Il rallume dans le cœur des conjurés toute la haine qu'il avoit sçu d'abord leur inspirer. Les factieux s'assemblent, attaquent le Roi, le chassent de Laon, débauchent son armée, le poursuivent jusqu'au delà de la Meuse, le déclarent indigne du trône, & prient le Duc de vouloir bien l'accepter. Robert, enfin au com-

Flodoard. chr.

ble de ses vœux, est couronné à Reims, & reçoit le serment de fidélité d'un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs.

Charles eut bientôt rassemblé une grosse armée en Aquitaine. Guillaume comte d'Auvergne, & Raimond comte de Toulouse le joignirent, & tout marcha vers Soissons, où l'usurpateur étoit campé avec ses troupes. Robert s'avança armé de toutes piéces, c'est-à-dire, de la cuirasse, du casque, & de la lance, armes dont l'usage presque inconnu sous la premiere Race, devint une loi militaire sous la seconde. Il avoit mis sa barbe, qui étoit longue & toute blanche, hors de son armure, pour être mieux reconnu de ses soldats dans la mêlée. Le combat fut sanglant & opiniâtre. Le rebelle y fut tué, selon quelques-uns, d'un coup de sabre dont le Comte Fulbert lui fendit la tête; selon quelques autres, d'un coup de lance que le Roi lui porta dans la bouche. Quoi qu'il en soit, sa mort ne rallentit point l'ardeur de ses troupes. Hugues son fils se mit à leur tête, & l'armée Royale fut taillée en piéces. Ce jeune Seigneur, qui depuis mérita le nom de Grand,

An. 922.

Robert est tué : Raoul lui succéde dans son usurpation.

Chron. Magdeburg. chron. S. Medardi.

pouvoit alors se faire couronner : on ignore les raisons qui l'en empêchérent. Un Auteur voisin de ce tems-là, rapporte qu'il envoya demander à sa sœur Emme, qui elle aimeroit mieux voir Roi, ou lui, ou Raoul ; & qu'elle répondit qu'elle aimoit mieux baiser les genoux de son mari que de son frére. Raoul sur cette réponse fut proclamé Roi de France, sacré & couronné dans l'Eglise de S. Médard de Soissons, par Gautier archevêque de Sens.

Glaber. l. 1. c. 2.

An. 923.

Herbert trahit le Roi & le retient prisonnier.

Charles auroit pu se relever de ce malheur comme du premier : mais il semble que sa destinée étoit de périr victime de la perfidie. Herbert comte de Vermandois, oubliant sa naissance, l'honneur & la religion, fut l'instrument de cette infame trahison. Résolu de se saisir de la personne du Roi, il lui envoya le Comte de Senlis, pour l'assurer qu'il étoit prêt à se déclarer pour lui avec tous ses vassaux. Cette nouvelle surprit agréablement le Prince fugitif, qui d'ailleurs n'avoit aucune raison apparente de s'en défier. Le Comte étoit son parent, & descendoit comme lui en droite ligne masculine de Charlemagne. Ce ne fut

Flodoard. ibid.

cependant pas sans crainte qu'il se rendit à saint Quentin, où ce nouvel allié l'attendoit. Mais Herbert en l'abordant fit évanouir tous ses soupçons. Il se jetta à ses pieds, embrassa ses génoux, & voyant que son fils recevoit debout le baiser du Prince : Sçachez, lui dit-il en le frappant rudement, que cette posture est peu propre à reconnoître une si grande marque de la bonté de son Roi & de son Seigneur. Cette action acheva de lui gagner la confiance de Charles. Il se laissa conduire où l'on voulut : il consentit même à renvoyer ceux qui l'avoient suivi. C'étoit là où le perfide Comte l'attendoit. Il le fit enlever pendant la nuit, & conduire secretement à Château-Thieri, où il le retint prisonnier. Il se rendit ensuite à la Cour de Bourgogne, pour rendre compte au nouveau Monarque du succès de sa trahison. Glaber. ibid.



RAOUL.

An. 924. Diverses expéditions de Raoul.

LE regne de Raoul fut celui des séditions, des révoltes, & des troubles. Toujours les armes à la main, il lui fallut ce génie intrepide qui fait les héros, pour soumettre & contenir tant de vassaux inquiets, turbulents & accoutumés à l'indépandence. Il se signala d'abord par ses exploits contre les Normands, qu'il sçut resserrer dans cette étenduë de païs qui leur avoit été cédé. Il marcha ensuite en Lorraine, où il étoit appellé par les Seigneurs. Maître d'une grande partie de ce Royaume, il força le Roi de Germanie à lui demander une suspension de toute hostilité. Rien ne pouvoit lui être plus avantageux. Il profita de la circonstance, pour achever de se mettre en possession du reste de l'Etat. Guillaume duc d'Aquitaine avoit toujours différé de le reconnoître pour Roi : mais voyant ce Monarque, vainqueur des Normands & des Germains, prêt à fondre sur lui, il s'humilia, & lui fit hommage : sou-

Flodoard. chr.

Fragm. hist. Franc. Duchesne. Tom. III. p. 339.

miſſion forcée qui n'eut d'autre durée que celle du ſéjour de l'uſurpateur en Aquitaine. On voit en effet un cartulaire de Brioude en Auvergne, dont la date eſt priſe, non des années de Raoul, mais de celles de la dépoſition du légitime Souverain. *Fait le V. avant les ides d'Octobre, la quatriéme année depuis que Charles Roi a été dégradé par les François, & Raoul élu contre les loix.* Expreſſion qui ſe trouve encore dans le teſtament d'Acfréde duc d'Aquitaine. Baluze rapporte pluſieurs autres actes, tous datés de la premiere, ou de la ſeconde année *depuis la mort de Charles, Jeſus-Chriſt regnant, en attendant le légitime Roi.* Tant étoit grand même alors l'attachement des peuples de la Loire pour le ſang de Charlemagne. Baluze hiſt. de la Maiſon d'Auvergne Tom. 2. Idem in notis Append. capit.

L'expédition d'Aquitaine fut ſuivie d'une autre contre une bande de Normands, qui ſous la conduite du Général Raynold ravageoient la Bourgogne. Raoul y accourut. Déjà il tenoit les Barbares aſſiégés dans leur camp : mais ils lui échappérent pendant la nuit, à la faveur d'un bois qui couvrit leur retraite. En même tems ceux de Roüen recommencérent leurs hoſ- An. 925.

tilités. Répandus dans la Picardie & l'Artois, où ils firent d'horribles ravages, ils insultérent Noyon, d'où ils

Ibid.

furent repoussés avec perte. Le Duc de France, Hugues dont l'autorité s'étendoit sur tout le païs d'entre la Loire & la Seine, rassembla aussitôt les milices de Paris, & pour les obliger à faire diversion, se jetta dans la Normandie, portant par tout le fer & le feu. Bientôt il fut joint par le Roi, qui assit son camp dans le Beauvaisis. On détacha le Comte de Vermandois avec une partie de l'armée, pour faire le siége de la ville d'Eu: elle fut emportée d'assaut, & tout ce qui s'y trouva d'hommes & de garçons, massacré sans quartier. Herbert, pour récompense d'une action si vi-

Hist. Rem. l. 4. c. 19 & 20.

goureuse, obtint l'Archevêché de Reims pour son fils qui n'avoit que cinq ans: chose qui n'avoit pas encore eu d'exemple, qui n'en eut que trop par la suite, & qui fut pour lors la cause de bien des troubles.

An. 926. Flodoard. ibid.

Tant de lauriers parurent tout-à-coup flétris par la perte de la Lorraine, qui se soumit au Roi de Germanie. Mais Raoul ne pouvoit suffire à tout. Occupé contre un corps de Nor-

mands qui dévaſtoient le païs d'Artois, bleſſé même dans un combat où il les défit, il ne put ni châtier les rebelles, ni préſenter la bataille à ſon rival. Toujours une premiére affaire en amenoit une ſeconde. L'Aquitaine ſur ces entrefaites oſa ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance. Déja le Monarque à peine guéri de ſa bleſſure, étoit en marche pour la réduire, lorſqu'une autre diverſion l'obligea de repaſſer promptement la Loire. Les Hongrois, excités par l'avidité du pillage, menaçoient la Champagne d'une prochaine invaſion. Raoul ſur cette nouvelle, abandonne ſa premiere entrepriſe, & vole au ſecours de cette Province allarmée. La ſeule préſence de ce Prince rétablit le calme & la tranquillité. Les Barbares effrayés s'arrêtent, & retournent précipitamment ſur leurs pas. Tel étoit alors l'état de la France: triſte théatre de la fureur de ſes ennemis & de ſes citoyens: République mal policée, où la loi du plus fort étoit la ſeule connuë: mélange biſarre de Monarchie & d'Anarchie, où chacun s'attribuoit autant de puiſſance qu'il en pouvoit uſurper. Le comble de la gloire pour Raoul eſt

Ibid.

d'avoir sçu se faire respecter sur un Trône ébranlé par de si horribles secousses. Mais parmi tant de redoutables vassaux, le plus à craindre, celui qui lui causa de plus vives inquiétudes, fut le Comte de Vermandois.

An. 927. Ligue pour rétablir Charles le simple.

Herbert, dont la perfidie égaloit l'ambition, ne croyoit point de récompenses proportionnées au service qu'il avoit rendu à Raoul, en trahissant le Roi son Maître. Il lui demanda le Comté de Laon, qui venoit de vaquer par la mort de Rotgaire. Le Monarque le refusa, & le donna au fils aîné du défunt. Ce refus piqua vivement le Comte: il résolut de s'en venger. Le Roi de Germanie, Hugues le Grand, & le Duc de Normandie entrérent dans son ressentiment. Tous lui jurérent de l'aider de tout leur pouvoir, pour remettre le sang de Charlemagne sur le Trône. Le Pape même écrivit des Lettres très-fortes sur ce sujet, menaçant d'excommunier quiconque s'opposeroit au rétablissement de Charles. Ce Prince fut tiré de sa prison, & conduit à Saint-Quentin, où il fut reçu aux acclamations de ce même peuple, qui avoit applaudi à sa déposition. De là il se rendit à la Ville

Ibid.

d'Eu, où le Duc de Normandie lui fit hommage. Alors presque tout ce qu'on appelloit le païs de France, se déclara hautement pour le légitime Souverain.

Raoul, pour conjurer l'orage, offrit enfin de ceder la Ville de Laon. C'étoit le véritable motif de la guerre : le rétablissement de Charles n'en avoit été que le prétexte. Ce malheureux Prince, sacrifié de nouveau, fut renfermé à Peronne, où il mourut quelques mois après, dans la cinquantiéme année de son âge, & la trentiéme de son regne. Il eut de sa premiere femme, dont on ignore le nom, Gisele, qui fut mariée à Rollon, premier Duc de Normandie. On ne lui connoît point d'enfans de la seconde, appellée Fréderune. Il eut de la troisiéme, nommée Ogine, Louis d'Outremer. Cette Ogine, fille & veuve de Rois, qui s'étoit signalée par un courage au-dessus de son sexe, finit par se remarier par amour au Comte de Troyes, fils de celui qui avoit tenu son mari prisonnier pendant les sept dernieres années de sa vie. Charles ne manquoit ni de cœur, ni de résolution à la guerre. Son excessive facilité qui le perdit, le fit surnommer le Simple, & ses malheurs,

An. 928. 29.

Mort de ce Prince.

ibid.

qu'il souffrit avec beaucoup de constance, lui ont fait donner le nom de Saint par l'Auteur de la Chronique de Saint Benigne. Il est enterré à l'Abbaie de Saint-Fourcy.

Chron. Breve. Duchesne tom. III. p. 351.

An. 930. &c.

Exploits & mort de Raoul.

L'usurpateur, délivré par cette mort d'un concurrent peu dangereux par lui-même, mais redoutable par la bonté de son droit, plus à craindre encore entre les mains du Comte de Vermandois, regna un peu plus tranquillement, & commença à agir avec plus d'autorité. Il remporta une grande victoire sur les Normands, qui désoloient l'Aquitaine. Il força le Prince de Vienne à lui faire hommage: & après avoir réduit le Duc de Gascogne & les principaux Seigneurs du Languedoc, il s'appliqua à terminer les guerres sanglantes que les Seigneurs se faisoient les uns aux autres. Il eut une peine extrême à mettre d'accord Hugues & Herbert, qui se poursuivoient à outrance. Ce dernier cependant, après avoir perdu Dourlens, Laon, & Châlons, qui s'étoit donné à lui, après avoir vu enlever à son fils l'Archevêché de Reims, dont le Moine Artaud venoit d'être pourvu, consentit enfin à une Tréve, qui fut suivie de la paix. C'est le dernier évé-

ibid.

nement remarquable du regne de Raoul. Attaqué de cette maladie qu'on nomme *pédiculaire*, il mourut à Auxerre avec la gloire qui accompagne toujours les grandes actions, mais en même-tems avec le juste blâme, qui suit toujours l'usurpation. Il est enterré à Sainte Colombe de Sens. Il ne laissa point d'enfans. Hugues, surnommé le Noir, son frere, mourut aussi sans postérité. Ainsi le Duché de Bourgogne passa dans la famille de Hugues le Grand. Chron. Breve

Interregné.

La mort de Raoul fut suivie d'un interregne de plus de cinq mois. Tel étoit alors l'état des affaires, que l'ordre de la succession étoit compté pour rien. On ne connoissoit presque plus ni droit de naissance, ni droit d'élection. Le plus fort s'élevoit sur les ruines du plus foible, pour être ensuite précipité lui-même par un concurrent contre lequel il n'avoit pas même songé de se précautionner. Hugues le Noir, frere de Raoul, aspiroit à la Couronne, & les Bourguignons favorisoient ses prétentions : mais il avoit un redoutable rival dans Hugues le Grand, qui comptoit deux Rois au nombre de ses ancêtres, & que son mérite, encore plus que sa naissance,

rendoit digne du premier Trône de l'Europe. Ce mérite cependant fut une raiſon pour lui faire donner l'excluſion. Les Seigneurs ne vouloient point d'un Roi qui ſçût ſe faire obéir. Herbert, comte de Vermandois, l'un des plus puiſſans, étoit celui de tous qui paroiſſoit avoir un droit mieux fondé à cette haute Dignité. Il deſcendoit de Charlemagne en ligne directe & par les mâles : mais le ſouvenir de ſa perfidie n'étoit point encore effacé des eſprits : il fut univerſellement rejetté. La conjoncture fut heureuſe pour le Prince Louis, fils de Charles le Simple, que ſa mere avoit emmené en Angleterre, pour le ſouſtraire à la fureur des factieux. C'eſt de ſon ſéjour dans cette Iſle fameuſe, qu'il reçut le ſurnom d'Outremer. Hugues, qui ne pouvoit ſe faire Roi lui-même, voulut en avoir un qui fût tout à-fait dans ſa dépendance. C'eſt dans cette vuë qu'il rappella le légitime héritier. Il alla au-devant de lui juſqu'au Port de Boulogne, le ſalua à la deſcente du vaiſſeau, lui prêta ſerment de fidélité, & lui fit hommage en qualité de vaſſal & de fidéle, ainſi qu'on parloit en ce tems-là.

Flodoard. chr.

LOUIS IV.

LOUIS IV

dit d'Outremer.

LOUIS n'avoit que seize ans lorsqu'il fut appellé à la Couronne, après un exil de treize années. L'exemple du Duc des François fut presque généralement suivi. Un grand nombre de Seigneurs & d'Evêques se rendirent auprès du jeune Monarque, pour lui faire leur cour. On marcha droit à Laon, où il fut couronné & sacré par les mains d'Artaud, archevêque de Reims. Hugues le Grand avoit été le principal instrument de son élévation : il en fit son premier Ministre, il augmenta même sa puissance d'une partie de la Bourgogne, dont il dépouilla Hugues le Noir, qu'il força les armes à la main à lui faire hommage de ce que sa clémence lui laissoit. Mais bien-tôt Louis se lassa d'être sous la tutelle d'un sujet ambitieux, qui vouloit toujours le tenir à Paris, où il étoit le maître. Il s'étoit assuré du Duc de Normandie, des

An. 936.

Flodoard. chr. ad an. 936.

Comtes de Flandres, de Vermandois, & de Poitiers. Ces Seigneurs, jaloux du pouvoir de Hugues, se réunissent pour tirer d'esclavage le Roi légitime. Ce Prince s'échappe, & marche droit à Laon, où la Reine Ogine sa mere vient le trouver d'Angleterre. Le Duc, étonné plus qu'accablé de cette disgrace, ne songea qu'à se faire craindre. Il trouva le moyen de se raccommoder avec Herbert, qui eut le crédit de détacher les Normands de la Ligue Royale. Gilbert, duc de Lorraine, se joignit à eux, & Othon, roi de Germanie, dont Hugues venoit d'épouser la sœur, leur promit sa protection.

An. 937. 38. 39.

Ligue contre le Roi.

La saison permettoit à peine de tenir la campagne, que les Princes ligués se mirent en marche pour entrer dans les terres de l'obéissance du Roi. Louis s'avance à leur rencontre, accompagné de plusieurs Evêques, dont les armes plus puissantes que des milliers de bataillons hérissés de piques, déconcertent les ennemis. Ces redoutables Prélats envoient déclarer au Duc

Ibid.

de Normandie & au Comte de Vermandois, qu'ils les excommunient: le premier, pour avoir fait bruler quelques villages de Flandres; le second, pour

retenir injuſtement quelques biens de l'Abbaïe de Saint Remy de Reims. Choſe étrange, & qui caractériſe parfaitement l'eſprit de ce ſiecle ! Les rebelles effrayés de cette annonce, demeurent en ſuſpens. Les loix de l'honneur, loix toujours ſacrées ; la religion du ferment, le plus ferme lien de la ſociété ; l'amour du devoir & de la juſtice : rien n'avoit pu les empêcher d'armer contre leur Souverain : la crainte d'une excommunication, peut-être injuſte, les arrête au commencement de leur courſe. Le Prince Hugues, car c'eſt ainſi qu'il ſe faiſoit appeller, voyant leur irréſolution, fait propoſer un accommodement. On convient d'une Tréve de quelques mois.

Dudo. l. 3.

Louis ſçut employer utilement ce moment de tranquillité. Il ſe rendit aux vœux des Lorrains, qui l'appelloient pour regner ſur eux. Il marcha du côté de Verdun, où quelques Evêques lui firent hommage. Les Anglois en même-tems parurent avec leur flotte ſur les côtes de Flandres, pour appuyer les Villes maritimes du Royaume de Lorraine, qui s'étoient données au Roi. On remarque que le regne de

Louis fait la conquête de la Loraine, qui lui eſt preſque auſſi-tôt enlevée.

(elle dura dix-huit ans) entreprise & soutenuë par le Comte de Vermandois, pour maintenir Hugues son fils en possession de la premiere Duché-Pairie du Royaume : guerre où les deux rivaux furent confirmés, ou déposés tour à tour, Rome & les Conciles se conformant aux circonstances du tems. Artaud cependant, qui avoit pour lui le Roi, les anciens Canons, & un plus grand nombre de Conciles, l'emporta enfin sur le jeune Intrus. Mais dans cette occasion il fut contraint de se démettre, & de se contenter des Abbaïes d'Avenay & de Saint-Basle, qu'on lui laissa pour son entretien.

An. 941. Fin de la guerre civile.

De là les rebelles allerent mettre le siége devant Laon, qui par une vigoureuse résistance donna le tems au Roi d'accourir à son secours. La présence du Monarque dissipa les factieux. Ils se retirérent au-devant d'Othon, qu'ils conduisirent à la Maison Royale d'Attigny, où par une trahison jusques-là sans exemple, ils lui firent hommage comme à leur Souverain. On avoit vu quelques Rois François dégradés : mais c'étoit toujours un Prince de leur sang qu'on élevoit sur le Trône d'où ils

Flodoard. chron.

étoient précipités : jamais on n'avoit appellé d'étranger. Ce sont néanmoins ces mêmes Seigneurs qu'on verra par la suite détrôner le Prince Charles, sous prétexte qu'il avoit reçu la Basse-Lorraine à titre de vassal du Roi de Germanie. Louis, dans des circonstances aussi fâcheuses, se montra digne de la Couronne où sa naissance l'avoit élevé. Retraites, attaques, négociations, tout fut employé si à propos, qu'il vint à bout de détacher Othon du parti des factieux. La fortune cependant ne seconda point ses justes entreprises contre des sujets toujours obstinés dans leur rébellion. Il fut battu près de Laon, & poussé si vivement, qu'il n'échappa qu'avec peine. Cette victoire entraîna la défection presque générale de tout le Royaume. Les seuls Aquitains demeurérent fidéles, & vinrent le trouver à Vienne, où il s'étoit rendu pour s'assurer de leurs services. Mais enfin la paix fut conclue par l'entremise de Rome, toujours redoutable par ses foudres. Othon, quoique reconnu Roi par les rebelles, eut la générosité de se déclarer contre eux. Hugues & Herbert rentrérent dans le devoir, & tout se soumit.

Dudo. l. 3.

An. 942. 43.

Entreprise malheureuse de Louis sur la Normandie.

Cette paix, si nécessaire à la France, étoit principalement l'ouvrage de Guillaume duc de Normandie, surnommé *Longue Epée*. Ce sage Prince ne survêcut pas longtems à la gloire d'avoir sauvé sa patrie : il fut assassiné dans une conférence qu'il eut avec Arnoul comte de Flandres, sur la riviére de Somme. Il ne laissoit qu'un fils nommé Richard, encore en bas âge. Le Roi qui avoit ses vuës, prit hautement la protection du jeune pupile, se nomma son tuteur, & sous prétexte d'amitié, le mena à Laon, où il le fit garder étroitement. Il se préparoit, disent quelques Auteurs, à lui brûler les jarrêts, afin qu'étant estropié & boiteux, il fût jugé incapable de regner & de commander les armées. Deux Historiens, plus voisins de ces tems-là, assurent qu'il ne fit que l'en menacer, s'il sortoit de la Ville sans sa permission. Mais Osmond son Gouverneur, qui craignoit pour sa vie, l'emporta dans une botte de foin à Senlis, chez Bernard son oncle maternel. Ce Comte manda aussi-tôt au Prince Hugues la précaution qu'il venoit de prendre; & Hugues lui promit un

Dudo. l. 3.

Guill. Gemet. l. 4. c. 4.

puissant secours. Mais il manqua bientôt à sa parole. Le Roi lui fit offrir de partager la Normandie, pourvû qu'ils en fissent la conquête à frais communs. Le Traité fut conclu en peu de jours. Louis marcha avec ses troupes du côté de Roüen, & le Duc de France avec les siennes s'avança vers Baïeux.

Flodoard. chr.

Alors les Normands se crurent perdus : ils ne pouvoient résister à une si grande puissance, qu'en la divisant. Ils offrirent au Roi de le reconnoître, pourvu qu'il obligeât le Prince Hugues à sortir de leur païs. Louis accepta la condition : il fut reçu à Roüen en triomphe, & le Duc de France, forcé de se retirer avec ses troupes, jura d'en tirer vengeance. Il tint parole. Une armée de Danois, sous la conduite d'Haigrolde leur Roi, étoit venue au secours de leurs compatriotes, & s'étoit saisie de Cherbourg, où les mécontens se rendoient en foule. Le Monarque sortit de la Capitale de ses nouveaux Etats, résolu de présenter la bataille à l'ennemi. Elle fut opiniâtre & sanglante. Mais enfin il fut battu & fait prisonnier. Hugues, à la priére de la Reine Gerberge, convoqua aussitôt le Parlement, où il dit en pleine

An. 944. 45.

Il est fait prisonnier.

Idem ibid.

Chron. [illegible] Duchesne tom. III. p. 351.

assemblée beaucoup de choses en faveur de l'autorité Royale. Il fut résolu, par son avis, que le Roi seroit tiré de prison, en donnant son second fils pour sûreté, & que le jeune Richard seroit rétabli dans son Duché. Les Normands, à cette condition, qui fut jurée sur les Reliques des Saints, remirent Louis entre les mains de Hugues, qui ne voulut jamais lui rendre la liberté, qu'auparavant il ne lui eût cédé la Ville de Laon. Ce qu'il fut contraint de faire.

An. 946. Guerre civile. Herbert, comte de Vermandois, venoit de mourir tourmenté d'horribles remors, criant & hurlant dans une longue agonie : *Hélas ! nous étions douze qui trahîmes le Roi Charles.* Il laissoit plusieurs fils, entre autres Albert, qui fut le chef de la Maison de Vermandois. Louis entreprit de venger sur les enfans les perfidies du pere : ce qui produisit une sanglante guerre, où le Monarque ne fut pas le plus fort. Mais la plus cruelle, la plus opiniâtre & la plus dangereuse fut celle qu'il eut à soutenir contre le Prince Hugues, dont il ne put abbattre la puissance, quelque effort qu'il fît pour en venir à bout. Ligué avec le Roi de Germanie & le Comte

Glaber. l. 1. c. 9.

An. 947. 48. &c.

de Flandres, il s'avance contre les rebelles à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, qui tous portoient de gros bonnets de foin, ou pour parer les coups de sabre, ou pour se défendre du froid. Le Duc, en habile capitaine, qui sçait se battre en retraite quand il n'a pas l'avantage du nombre, laissa passer le torrent, sans s'y opposer. La prise de Reims, l'exil de l'Archevêque Hugues, le rétablissement d'Artaud, & le ravage du Duché de France, furent les seuls fruits de ce nombreux armement. Cette armée alla échouer devant Roüen, dont elle fut obligée de lever le siége, après avoir vu périr un détachement considérable de Saxons, & le neveu d'Othon qui les commandoit.

Dudo ibid.

Guill. Gemet. ibid. c. 11.

Les hostilités cependant continuoient avec une fureur opiniâtre, mais sans autre succès que la désolation des provinces où les troupes s'ouvroient un passage. On ne voyoit de part & d'autre que siéges formés & levés presque en même-tems. Hugues le Grand ne voyoit plus qu'un pas à faire pour arriver au Trône, & il avoit un grand nombre de partisans qui secondoient son ambition. Elle fut poussée si loin,

Fin de cette guerre.

Hist. Rem. l. 4. c. 31.

que Louis fut obligé d'avoir recours à l'autorité de l'Eglise. Il se rendit au Concile que le Pape avoit convoqué à Ingelheim, où Othon son allié devoit assister. Ces deux Rois y prirent place sur le même siége. Le Légat lut tout haut le pouvoir que le Souverain Pontife lui avoit donné de lier & de délier. Ensuite le Monarque François se leva, & demanda justice des attentats d'un sujet qui avoit envahi toute l'autorité du Royaume, & ne lui laissoit que le vain titre de Roi. Les Péres, touchés de son état, excommuniérent le Vassal rebelle, s'il ne venoit en personne justifier sa conduite. Le Duc n'osa, ou ne voulut pas comparoître. Ainsi sa Sentence fut prononcée dans la même année au Concile de Tréves, & confirmée à Rome l'année suivante. Hugues, moins effrayé du foudre en lui-même, que des suites facheuses qu'il pouvoit entraîner après lui, parut enfin se réconcilier avec Louis, lui rendit le Château de Laon, & le reconnut pour son Souverain. Mais il n'en fut pas moins ennemi dans le cœur, jusqu'à la mort de ce Prince, qui périt par un étrange accident.

Tom. IX. Concil. edit. Labb. col. 623.

Flodoard. chr.

An. 954. Un de ses enfans, nommé Louis,

étant mort à Laon, le Prince voulut aller demeurer à Reims. En approchant de la Ville, il vit un loup, qu'il se mit à poursuivre à toute bride. Le cheval broncha, & le fit tomber si rudement, qu'il en eut le corps tout froissé. On le porta au Palais de l'Archevêque, où il mourut dans la trente-troisiéme année de son âge, & la dix-huitiéme d'un regne toujours troublé. Il est enterré dans l'Eglise de Saint-Remi. Louis avoit de grandes qualités, du courage, de la politique. Son malheur fut d'être trop aisé à tromper : défaut assez ordinaire d'une ame droite, & incapable de jamais altérer la vérité, quelque avantage qui lui en puisse revenir. Il eût été un grand Roi dans un Etat plus reglé & plus soumis. Mais pour relever un Trône ébranlé par tant d'horribles secousses, il lui falloit des qualités supérieures, & il ne les eut pas.

Mort de Louis d'Outremer.

Chron. breve. fragm. hist. Franc. chron. Floriac.

Louis avoit eu de la Reine Gerberge, veuve de Gilbert duc de Lorraine, cinq fils ; Lothaire, Louis, Carloman, Charles & Henri, & deux filles, Mathilde mariée quelque tems après à Conrad roi de la Bourgogne Transjurane, & Albrade qui fut femme de Renaud

comte de Roucy. Des cinq Princes, il n'y en eut que deux qui lui survécurent; Lothaire qui lui succéda, & Charles qui fut injustement exclus du Trône de ses ancêtres. Le premier n'étoit que dans sa treiziéme ou quatorziéme année : le second n'avoit gueres plus d'un an. L'aîné, que son pere avoit eu la précaution d'associer à la Couronne, gouverna seul le Royaume : le cadet n'y eut aucune part, contre l'usage établi depuis la fondation de la Monarchie. Peut-être étoit-ce une suite du bas âge de ce Prince, ou, ce qui est plus probable, un coup de la politique du Prince Hugues, dont l'autorité ne pouvoit qu'être affoiblie par un partage. Quoi qu'il en soit, cet exemple, dont l'expérience a fait connoître tout l'avantage, a depuis passé en coutume, & cette coutume est devenuë une loi fondamentale de l'Etat.

On remarque que malgré les troubles de ce regne, on ne laissoit pas de cultiver les Lettres. Foulques le Bon, comte d'Anjou, Prince très-religieux, prenoit plaisir à chanter au lutrin. Il apprit que le Roi Louis d'Outremer en faisoit le sujet de ses plaisanteries; il lui écrivit ce peu de mots : *Sçachez*,

Sire, qu'un Prince non lettré, est un asne couronné. Mais quelle litterature que celle qui consiste à sçavoir lire, écrire, ou entonner quelques versets !

LOTHAIRE.

TOUTES les affaires étoient en la puissance du Prince Hugues. Il pouvoit aisément monter sur le Trône ; il aima mieux y élever le jeune Lothaire, qui fut couronné & sacré à Reims, que de prendre un titre qui lui eût attiré l'envie ou la haine des Grands : mais il n'en demeura pas moins maître du Royaume, qu'il gouverna avec autant d'autorité, que s'il eût effectivement porté la Couronne. La Reine Gerberge, mere du jeune Monarque, n'étoit pas en état de lui refuser ce qu'il souhaitoit. Il possédoit les plus belles Charges, & avoit les Gouvernemens les plus considérables. Duc de France & de Bourgogne, il obtint encore le Duché d'Aquitaine, qu'on enleva à la Maison des Comtes de Poitiers, pour l'en gratifier. Telle étoit la grandeur de cet ambitieux su-

An. 956. Mort de Hugues le grand.

Chron. Floriac. & Flodoard.

jet, lorsqu'il mourut à Dourdan, peu regretté de la Cour qui se voyoit délivrée d'un pesant joug, honoré des éloges de toute la France, qui à sa mort perdoit un grand homme, recommandable par mille qualités héroïques. On dit de lui, qu'il regna vingt ans, sans être Roi. Il fut surnommé *Le Blanc*, à cause de son teint; *Le Grand*, à cause de sa taille; *Le Prince*, à cause de son pouvoir; *L'Abbé*, à cause des Abbayes de Saint-Denys, de Saint-Germain-des-Prez, & de Saint-Martin de Tours, qu'il possédoit. Il les avoit héritées de son pere, il les transmit à son fils Hugues Capet. Rien n'étoit plus commun alors, que de voir les Seigneurs posséder les grands Bénéfices de pere en fils, comme un héritage particulier.

Ses alliances & ses enfants.

Hugues descendoit de Robert le Fort, allié à la Maison Royale, & Comte d'Anjou dès le tems de Charles le Chauve. Il comptoit trois Rois dans sa famille; Robert son pere, Eudes son oncle, Raoul son beaufrere. Il en sçut soutenir l'éclat, autant par ses grandes qualités, que par les grandes alliances qu'il contracta. L'Histoire lui donne trois femmes, toutes d'un sang

Royal ; Rothilde, sœur de Louis le Begue ; Ethilde, fille d'Edouard roi d'Angleterre ; Hadeuvide, sœur d'Othon roi de Germanie. Il ne laissa point d'enfans des deux premiéres : il eut de la derniére trois fils ; Hugues Capet qui fut roi ; Othon & Eudes ou Henry, qui furent successivement Ducs de Bourgogne ; & deux filles, Emme, qu'il maria à Richard duc de Normandie, & Beatrix, qui fut femme de Frederic premier duc de la haute Lorraine. Le bas âge de ces Princes ne leur permettoit pas de se faire un parti en France. La Cour néanmoins ne laissa pas que de rechercher leur amitié. Elle trouva le moyen de tirer Hugues Capet des mains du Duc de Normandie, a qui il avoit été recommandé, & pour se l'attacher par ses bienfaits, lui accorda le titre de Duc de France, que son pere avoit porté. Le Roi joignit à cette faveur le don du territoire de Poitiers, & voulut bien confirmer à Othon le cadet le Duché de Bourgogne.

Chron. Breve.

Guill. Gemet. l. 4. c. 12.

Entreprises de Lothaire.

Le Regne de Lothaire n'offre point d'événemens qui frappent. Réduit, ou peu s'en faut, à la seule Ville de Laon, il fut presque toujours le simple spec-

teteur des guerres que les grands vassaux se faisoient entre eux. On le voit
Flodoard. chr. aussi-tôt après son sacre, tenter sur l'Aquitaine des entreprises qui ne lui réussissent pas. Obligé de lever le siége de Poitiers, il se retire dans son petit domaine, sans avoir rien fait que de brûler le Fort de Sainte Radegonde.
Dudo. l. 3. Deux fois Richard, qu'il croyoit surprendre, échappe aux piéges qu'il lui tend, & le force enfin à lui confirmer & à ses descendans la possession du Duché de Normandie. Plus heureux contre Baudoin III, comte de Flandres, il ravage son païs, surprend Arras,
An. 965. emporte Doüay avec plusieurs autres places très-fortifiées pour ce tems-là, & l'oblige de demander quartier & la paix. Ce fut au retour de cette expédition, qu'il conclut à Cologne son mariage avec la Princesse Emme, fille de Lothaire roi d'Italie, & d'Adelaïde femme en secondes nôces de l'Empereur Othon. Ce mariage qui se fit quelques mois après, fut suivi de plusieurs années de calme & de tranquillité : jours glorieux, qui seuls donnent la plus haute idée du Gouvernement d'un Prince, qui n'ayant que peu de Villes, encore moins de trou-

pes, sçut arrêter & contenir l'indocilité de tant de grands Vassaux jusqu'alors indomptables.

An. 965. Il fait la guerre au Roi de Germanie.

Mais les différends touchant la Lorraine rallumérent des guerres, qui eurent des suites bien funestes au sang de Charlemagne. Le Roi n'avoit point oublié ses droits sur ce Royaume, qui dans l'espace de cent ans avoit si souvent changé de Souverain, tantôt soumis aux Rois de France, tantôt dépendant des Rois de Germanie, quelquefois partagé, d'autres fois réuni, souvent cédé, plus souvent envahi par les uns ou par les autres. Il n'attendoit que l'occasion de le reprendre, lorsqu'Othon II fit un coup de politique, qui en divisant la famille Royale, le délivroit des continuelles insultes de Charles, frére de Lothaire. Ce jeune Prince n'avoit eu d'autre partage, que la cession de tous les droits que le Monarque pouvoit avoir sur cet Etat, si long-tems possédé par ses ancêtres. Il étoit brave, inquiet, & peu content de n'être que sujet, avec un revenu très-médiocre. L'Empereur lui fit offrir le Duché de la Basse-Lorraine, qui comprenoit le Brabant, & toutes les Provinces entre le Rhin &

Guill. Nang. in chron. Sigeb.

l'Escaut jusqu'à la Mer : mais à cette condition de le tenir à hommage, & comme mouvant de la Couronne de Germanie. Charles reçut l'offre avec joie, prêta le serment de fidelité, & fixa sa demeure à Bruxelles. Cette démarche aliéna l'esprit des François, qui ne virent qu'avec indignation le frére de leur Roi, vassal d'un Prince étranger. Ce fut l'époque de sa perte, ou plûtôt le motif qui lui donna l'exclusion à la Couronne, & la fit passer sans retour dans une autre famille.

An. 977. Le Roi sur cette nouvelle entra à main armée dans la haute Lorraine, se saisit de Metz, & y reçut l'hommage de la plûpart des Seigneurs. Il s'avança jusqu'à Aix-la-Chapelle, où il pensa surprendre l'Empereur, comme il étoit à table. La ville fut abandonnée au pillage. Othon à son tour courut presque toute la France avec une grande armée, & vint mettre le siége devant Paris, où il vouloit, disoit-il, chanter un *Alleluia*. Hugues Capet à qui il fit porter cette parole, sçut l'en empêcher par une resistance & des sorties si vigoureuses, qu'enfin les Allemans furent obligés de se retirer. Lothaire cependant avoit ras-

Il entre en Lorraine.

Glaber. l. 1. c. 3.

semblé son armée : on poursuivit l'ennemi jusqu'à la forêt des Ardennes. On l'attaquoit surtout au passage des rivieres, & on lui tua tant de monde, qu'il ne remena pas dans son païs la sixiéme partie de son armée. Geoffroy comte d'Anjou, surnommé *Grisegonelle* à cause d'une casaque grise qu'il portoit ordinairement, se signala tellement en cette occasion, qu'il obtint du Roi pour lui & ses successeurs la charge de Grand Sénéchal de France : dignité qui avoit beaucoup de rapport à celle de Connétable, telle qu'on l'a vüe au plus haut point de sa gloire. Elle a subsisté depuis Pepin jusqu'à Philippe Auguste. Hugo de Cletiis.

Tant d'avantages n'eurent aucune suite. Lothaire entra dans toutes les villes de Lorraine, mais il ne les garda pas. Il n'avoit pas assez de troupes, pour y mettre des garnisons. Les circonstances d'ailleurs ne permettoient pas de faire de longues expéditions. Les Vassaux n'étoient obligés de servir que durant quarante jours. Il se rendit à Compiegne, ou avant que de congédier les Seigneurs, il leur fit reconnoître pour Roi son fils Louis, qui n'avoit que douze ans. On tra- An. 986. Mort de Lothaire.

Nang. in chr.

Hugo Flor. Tom. III. Duchesne.

vailloit cependant à la paix. Elle fut enfin concluë à des conditions plus avantageuses qu'Othon ne devoit l'esperer. Lothaire lui céda la Lorraine, à la charge qu'il la tiendroit en fief de la Couronne de France. Tous les Historiens se récrient contre un traité qui donne tout au vaincu, & rien au vainqueur, que le seul nom de Souverain. Mais il s'en repentit bien-tôt, & sans se soucier de ses serments, il se jetta sur cette malheureuse Province, prit Verdun, & ravagea tout le païs. C'est le dernier exploit mémorable de ce Prince. Il mourut l'année suivante à Reims, dans la quarante-cinquiéme année de son âge, & la trente-deuxiéme de son regne. Il est enterré dans l'Eglise de saint Remi, où l'on voit encore son tombeau. Quelques Auteurs le font mourir empoisonné par la Reine Emme sa femme. Envain on leur objecte les tendres expressions de douleur tracées dans les lettres qu'elle écrit à ce sujet à l'Imperatrice Adelaïde sa mére : ils les regardent plûtôt comme des traits de l'éloquence de Gerbert qui servoit alors de secretaire aux Evêques & aux Princes, que comme les véritables

Ademar. chr. Malleac.

Gerbert. Epist. 175.

sentiments de cette licencieuse Princesse. La crainte qu'on n'éclaircît les bruits desavantageux qui couroient de sa conduite, l'ambition & l'envie de regner sous le nom de son fils, ses liaisons enfin & ses intrigues avec les Impériaux & les Lorrains, tout contribue à confirmer ces soupçons. Il y auroit cependant de la temérité à prononcer sur ce ténébreux mystere.

Lothaire fut un Prince d'un grand courage, actif, vigilant, qui avoit de grandes vuës, qui agissoit avec suite & avec méthode, digne enfin d'un meilleur tems. Maître des esprits, ce qui dans les circonstances où il se trouva, doit être regardé comme l'ouvrage d'une prudence consommée, il songeoit à réunir à la Monarchie tout ce qui en avoit été aliéné. Peut-être en fût-il venu à bout, si la mort n'eut empêché l'execution d'une si haute entreprise. On auroit peu de défauts à lui reprocher, s'il eut fait plus de cas de sa parole, & si une inconstance naturelle lui eut permis de soutenir avec force ce qu'il avoit entrepris avec sagesse. L'Histoire, outre Louis qui lui succéda, lui donne deux fils naturels, Arnoul qui fut archevêque de Reims, & Othon qui mourut jeune.

Son caractére.

Glab. l. 2. c. 3.

Mabil. de re diplom. l. 2. c. 26.

LOUIS V.

An. 986. & 87.

Louis est à peine sur le trône, qu'il meurt.

Louis en montant sur le trône, n'y porta ni les grandes qualités de son pére, ni l'estime de son peuple. Ce mépris, suite nécessaire de son humeur inquiéte & turbulente, lui eût fermé le chemin de la grandeur, si Hugues Capet son cousin germain ne l'eut pris sous sa protection. Il engagea par son exemple les autres Seigneurs à lui prêter serment de fidélité. Le Roi fut confié aux soins de ce Prince, & la Regence du Royaume à la Reine mére. Emme ne tint pas long-tems les rênes du Gouvernement. Accusée d'un mauvais commerce avec Adalberon évêque de Laon, elle fut chassée honteusement. Elle eut recours à sa mére, femme d'Othon le grand. Déjà les Allemans se préparoient à venir fondre sur la France, lorsque la mort du jeune Monarque mit fin à toutes les querelles. Il n'avoit que vingt ans. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Corneille de Compiegne, ou il avoit été couronné du

Nang. in chr.

vivant

vivant de ſon pére. On lui a donné le ſurnom de faineant, non qu'il ait vécu dans l'oiſiveté & les plaiſirs; l'impétuoſité de ſon caractére le met à couvert de ce reproche: mais parce que dans le peu de tems qu'il a regné, il n'a rien fait de mémorable : *Juvenis qui nihil fecit.*

Odoran. in chron.

Hugues Capet lui ſuccéde.

On croit qu'il fut empoiſonné, ou par la Reine ſa mére, qu'il avoit ſi cruellement perſecutée, ou par la Reine Blanche ſa femme, qui ne l'aimoit pas. Elle étoit fille d'un ſeigneur d'Aquitaine, & l'avoit déjà quitté une fois pour retourner dans ſa famille : ce qui avoit fait courir de faux bruits peu avantageux à l'un & à l'autre. On dit encore qu'il fit un teſtament, par lequel, à l'excluſion de Charles ſon oncle, il donnoit ſon Royaume à Hugues Capet, ou ſelon quelques autres, à la Reine Blanche, à condition qu'après ſa mort elle épouſeroit ce Prince, que les vœux de la Nation appellérent enfin au trône. Mais il eſt certain qu'Adelaïde, femme de Hugues, vécut encore quelques années après le couronnement de ſon mari. Quelle apparence d'ailleurs que Louis ait voulu récompenſer l'infidelité de

Idem odoran. Gervas. Tilber. apud Ducheſne Tom. III.

la Reine ſon épouſe par le don d'une Couronne? Quoi qu'il en ſoit, ce Prince eſt le dernier de la Maiſon de Charlemagne, qui ait regné ſur la France. Il n'avoit point d'enfants. Charles duc de la baſſe Loraine, devenoit le légitime héritier : mais il avoit aliéné l'eſprit des François, en ſe rendant feudataire de l'Empire d'Allemagne. Tous les ſuffrages ſe réunirent en faveur de Hugues Capet, qui fût le chef de cette auguſte famille, qui occupe le trône depuis près de huit-cens ans, ſans que ſa deſcendance ait jamais été diſputée : nobleſſe qu'aucune Maiſon du monde ne peut s'attribuer avec fondement.

Extinction de la famille de Charlemagne.

Ainſi finit l'illuſtre Race des Carlovingiens, après avoir regné ſur la France environ deux cens trente-ſix ans. Elle avoit formé trois branches, qui occupérent ſéparément trois trônes, l'un en Italie, l'autre en Germanie, le troiſiéme en France. On remarque que toutes trois ont fini ſous trois Princes qui portoient le nom de Louis. Les Rois de cette famille, toujours à cheval & menant par tout leurs femmes avec eux, n'avoient preſque point de demeure fixe. Charles-Martel

& Pepin, lorſqu'ils n'étoient point en armes, faiſoient leur féjour à Paris; Charlemagne & ſon fils à Aix-la-Chapelle ou à Thionville; Charles le chauve à Soiſſons ou à Compiegne; Charles le ſimple à Reims; Louis d'Outremer à Laon, la ſeule place forte de ſon domaine. La chûte ſi ſubite d'un Empire, qui dès ſon aurore fut porté au faîte de la gloire, eſt ſans doute un de ces coups frappants de cette Providence, qui renverſe les trônes, & diſpoſe comme il lui plaît des ſceptres & des couronnes. Mais en même tems qu'elle nous force d'adorer ſon pouvoir dans l'élévation d'une nouvelle famille, qui depuis pluſieurs ſiécles fait le bonheur, les délices, & l'ornement de la France; elle ne nous défend pas de rechercher les cauſes naturelles qui ont précipité la ruine de celle qui l'a précédée. On en remarque pluſieurs.

Cauſes de ſa ruine.

L'une des plus frappantes eſt cette multitude de partages, qui diviſérent ce vaſte Etat. Réuni ſous un ſeul chef, il ſe ſeroit maintenu par la ſeule terreur de ſa puiſſance: ſéparé en petites portions, il ſe trouva ſans force & réduit preſque à rien. On a vu juſ-

qu'à cinq Princes du sang de Charlemagne porter en même tems la Couronne. Mais quels Rois ? des fils dénaturés, des fréres ambitieux, de mauvais parents, qui ne cherchant qu'à se détruire mutuellement, apprirent aux sujets à attenter sur l'autorité des Souverains, trop foibles pour les contenir & les réprimer.

De-là ces entreprises des Papes, qui se regardant comme les dispensateurs d'un Empire dont ils n'étoient d'abord que les premiers sujets, prétendirent, à l'ombre d'une puissance purement spirituelle, disposer souverainement des Etats. De-là cette énorme autorité des Evêques, qui après avoir détrôné le pére à la sollicitation des enfants, se crurent en droit d'élire, confirmer, ou déposer leurs Maîtres. Prélats ambitieux, plus guerriers qu'ecclésiastiques, sçachant à peine lire, encore moins écrire, redoutables cependant autant par le foudre spirituel dont souvent, selon l'expression de Pasquier, ils *s'excrimoient indifféremment & trop librement*, que par la puissance temporelle qu'ils avoient usurpée dans leurs villes & leurs diocèses. De-

Recherches de la France l. 3. c. 12. p. 209.

là ces Principautés presque indépendantes, que les Moines se firent dans les païs où quelques années auparavant ils défrichoient de leurs mains quelques terres, qu'une pieuse liberalité leur avoit abandonnées. Delà ces attentats des Seigneurs, qui se rendirent insensiblement absolus dans les Provinces dont ils n'étoient originairement que les Gouverneurs : usurpation qui devint bien-tôt un droit héréditaire, toleré d'abord par foiblesse, on craignoit de s'attirer des ennemis ; ensuite par nécessité, on manquoit de pouvoir. Louis, le dernier des descendants de Charlemagne, n'avoit pour tout domaine que Laon, Soissons, & quelques autres petites terres qu'on lui contestoit. Tel vassal auroit pu soudoyer son maître. De-là enfin ces horribles inondations de Notmands, qui pendant près d'un siècle désolérent la France, affoiblie par tant de divisions, & qui après s'être fait un établissement dans son sein, se réunirent aux autres tyrans, pour anéantir enfin l'autorité Royale. Telle est en raccourci l'histoire de la décadence de la Maison de Charlemagne. Elle eut toute la fleur

de la jeunesse sous Pepin, la force de la virilité sous Charlemagne, toute la caducité de la vieillesse sous Louis le Débonnaire : elle perdit enfin son lustre, sa gloire, & son être sous Louis V. surnommé le fainéant.

On remarque qu'il n'y avoit que très peu de fêtes sous la seconde Race. Les Seigneurs étoient obligés de venir les célébrer dans la principale cité de leur diocèse : les Rois mêmes s'en faisoient un devoir. On en trouve le dénombrement dans une fameuse constitution de Charlemagne, où l'on voit qu'on les marquoit déjà en lettres rouges. C'étoient Noel, S. Jean l'Evangeliste, les Innocents, l'Octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'Octave de l'Epiphanie ; la Purification de la sainte Vierge ; huit jours à Pâques, les grandes Litanies, l'Ascension, la Pentecôte, S. Jean-Baptiste, S. Pierre & S. Paul, S. Martin, S. André.

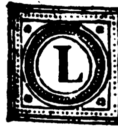
Fin de la seconde Race.



HISTOIRE DE *FRANCE.*

TROISIE'ME RACE.

HUGUES CAPET.



A France, à la mort de Louis V, n'étoit plus dans l'état florissant où elle se trouvoit, lorsqu'elle devint le partage de Charles le Chauve. Divisée en autant de Souverainetés que de Provinces, elle comptoit presqu'autant de maîtres que de citoyens ambitieux & puissants. C'étoit toujours un grand royaume, qui s'étendoit des environs de l'Escaut & de la Meuse jusqu'à la Mer Britannique, &

Etat de la France au tems de Hugues Capet.

des bords de l'Ebre jusqu'au Rhône: mais, dit Mezerai, *se gouvernant comme un grand Fief plutôt que comme une Monarchie*, il s'en falloit beaucoup que le pouvoir du Roi répondît à l'étendue de sa domination. Chaque province avoit ses Comtes ou ses Ducs héréditaires : vassaux dont la puissance devint presque aussi redoutable au Souverain, que celle des Rois voisins de ses frontiéres. La clarté de l'histoire demande un précis de ces divers démembremens, & quelques observations sur ceux qui tenoient ces grands fiefs à l'avénement de Hugues Capet à la Couronne.

Les Comtes de Flandre.

La Flandre qui comprenoit tout le païs situé entre l'Escaut, la Mer, & la riviére de Somme, étoit alors gouvernée par Arnoul, second du nom. On a vu que Charlemagne en avoit confié la garde à un Comte, qui prit le titre de Forestier. On ignore si dès-lors elle devint un fief de la Couronne : mais il est certain que les successeurs de ce Comte en ont joui féodalement depuis Baudoin surnommé *Bras-de-fer*, qui épousa Judith, fille de Charles le Chauve. Ces Seigneurs devenus propriétaires d'une Province

dont ils n'étoient originairement que les gouverneurs, introduisirent les *sous-infeodations*, & se donnérent à leur tour des vassaux qui ne relevoient que de leurs personnes, comme eux-mêmes ne relevoient que du Roi. Telle est l'origine des Comtes de Guines, de Boulogne, de S. Pol ou de Thérouane, & des Seigneurs de Montreüil & de Lille.

Les Comtes de Vermandois & de Champagne.

La Maison de Vermandois n'étoit ni moins ancienne, elle tiroit son origine de Bernard roi d'Italie; ni moins puissante, elle possédoit, outre le Comté de Senlis & plusieurs Terres dans l'Isle de France, une grande partie de la Picardie, toute la Brie, & presque toute la Champagne. Mais elle avoit beaucoup perdu de sa puissance par le partage de ses domaines. Robert, fils puisné de Herbert III, est le premier qui ait pris le titre de Comte de Troyes. Il eut pour successeur son frere Herbert, qui ne laissa qu'un fils, nommé Etienne. Celui-ci étant venu à mourir sans enfans, institua son héritier Eudes ou Odon, surnommé le Champenois, petit-fils de Thibaut *le Trichard*, & de Ludgarde, princesse de Vermandois. C'est de lui

que sont sortis les Comtes de Champagne, dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à Philippe le Bel, qui réunit cette province à la Couronne par son mariage avec Jeanne, qui en étoit l'héritiére.

Les Ducs de Bourgogne.

La Bourgogne avoit aussi ses Ducs; & dès le tems de Charles le Simple, Richard dit *le Justicier*, y commandoit en souverain plutôt qu'en vassal. On a vu sous Louis d'Outremer, comment elle passa dans la famille de Hugues le Grand. Elle étoit alors le partage de Henri, frere de Hugues Capet, sous l'obligation de l'hommage à son aîné. On apprend par plusieurs anciens monumens, que l'étenduë de ce Duché se trouvoit à peu près la même qu'aujourd'hui. La partie qui est au-delà de la Saone, étoit partagée entre différens Comtes qui sont célébres dans l'histoire: tels que ceux de Macon, d'Auxonne & de Châlons, qui relevoient de Conrad *le Pacifique*, roi des deux Bourgognes Transjurane & Cisjurane, séparées depuis long-tems de la Couronne de France. On ne parle ni de la Maison de Vergi, ni des Comtes de Nevers & d'Auxerre. On sçait que c'étoient autant de petits Souverains,

sous le nom de feudataires des Ducs François.

Le Duché de France n'étoit ni moins considérable par son étenduë, ni moins redoutable par le nombre de ses vassaux. Il comprenoit, outre de vastes domaines en Picardie & en Champagne, les Ville & Comté de Paris, l'Orleannois, le païs Chartrain, le Perche, le Comté de Blois, la Touraine, l'Anjou, & le Maine. Ce grand Fief possédé depuis long-tems par les enfans de Robert le Fort, les rendoit plus puissans que les Rois mêmes dont ils le tenoient. L'exemple des inféodations leur parut avantageux, ils ne tardérent pas à l'imiter. De là les Comtes d'Anjou, de Blois, de Chartres & de Tours. Mais il est à remarquer que ces *Sous-Vassaux* n'étoient point comptés au nombre des Seigneurs du Royaume. On lit dans les Annales de Rheims, que Thibaut le Trichard fut exclus d'un Parlement François, parce qu'il n'etoit point vassal de la Couronne; mais de Hugues le Blanc.

Les Ducs de France.

An. 964.

La Normandie & la Bretagne depuis près d'un siécle avoient été cédées au fameux Rollon: l'une à titre de propriété, l'autre à titre de foy & hom-

Les Ducs de Normandie.

gommage. Ce grand Etat étoit alors gouverné par Richard premier du nom, beau-frere de Hugues Capet, qui avoit été élevé à sa Cour. Telle étoit la fierté des Princes Normands, qu'ils avoient peine à se regarder comme vassaux de la Couronne : telle leur indépendance, qu'ils se prétendoient affranchis de l'obligation de fournir des troupes au Roi : telle étoit leur puissance, qu'ils auroient pu soudoyer leur Maître.

Les Ducs de Gascogne.

On voit par un titre de fondation daté du regne de Hugues Capet (*a*), que le Duc de Gascogne se reconnoissoit encore pour vassal du Monarque François. Ce Duché comprenoit toute cette étenduë de païs qui est entre la Garonne & la Dordogne, les Pyrénées & les deux Mers, excepté le Comté de Comminge & le Conserans. Guillaume Sanche est le nom de celui qui commandoit alors dans cette province, dont il étoit le septiéme Duc héréditaire. Bien-tôt on la verra devenir un arriére-fief, & passer sous la Seigneurie directe & immédiate des Ducs de Guyenne.

Les Comtes de Toulouse.

Les Comtes de Toulouse ne parvinrent pas tout d'un coup à ce haut dégré de puissance où on les voit élevés

(*a*) Marca hist. de Bearn. p. 221. 225.

sous le regne du Louis d'Outremer. Bornés d'abord au seul Comté de ce nom, ensuite héritiers de la Principauté du Languedoc, ils joignirent à leur ancien titre la qualité de Prince, de Duc, de Marquis de Gothie ou Septimanie. Il paroît que cette Maison avoit beaucoup perdu de son lustre sous les Rois Hugues Capet & Robert. Guillaume III qui vivoit sous le dernier de ces Princes, ne prend que le titre de Comte d'Albi, de Cahors & de Toulouse. Mais Raimond IV, dit communément de S. Giles, la rétablit dans tous ses droits, & devint un des plus puissans feudataires de la Couronne, sous le nom de Duc de Narbonne.

Les Ducs de Guyenne ou d'Aquitaine.

L'Aquitaine auroit été incontestablement le plus grand fief du Royaume, si elle avoit été réunie sous un même chef. On a vu ce qu'il en couta pour la réduire sous Pepin le Bref, & comment sous Louis le Débonnaire & ses enfans elle devint un Royaume considérable. Depuis Charles le Chauve, elle fut possédée à titre de Duché par les Comtes de Poitiers; & Guillaume surnommé *Fier-à bras*, y regnoit avec la qualité de Duc, lorsque

Hugues Capet monta sur le Trône. Mais en succédant aux droits de ses ancêtres, il n'avoit point hérité de leur puissance. L'Aquitaine étoit alors en proie à l'ambition de quantité de Seigneurs, qui sçurent profiter du désordre général de la Monarchie, pour se faire des établissemens presque indépendants. Tels étoient les Sires de Bourbon, les Ducs d'Auvergne, les Comtes de Bourges, de la Marche, d'Angoulême & de Perigord, qui tous jouissoient de leurs Terres à titre de propriété, & presque sans *féodalité*.

Origine des Surnoms.

On peut dater de ces tems d'anarchie, de tyrannie, & de confusion, l'usage si familier dans la suite aux Seigneurs qui n'étoient ni Comtes, ni Ducs, de prendre des surnoms de leurs terres & de leurs châteaux. On voit en lisant nos vieux Auteurs, qu'autrefois on n'avoit que son nom propre. On imagina sous la seconde Race, pour se distinguer plus particuliérement, d'y ajouter quelque épithéte tirée ou de la dignité, ou de la force, ou de la couleur, ou de quelque qualité personnelle. De là ces noms si connus dans l'histoire, Hugues *l'Abbé*, Robert *le Fort*, Hugues *le*

Blanc, Hugues *Capet*. On prétend en effet que ce Prince fut ainsi surnommé du mot Latin *Capito*, qui signifie au propre une grosse tête, & au figuré un bon esprit. Quelques-uns cependant veulent que ce surnom lui ait été donné à cause d'une espece de chapeau ou chaperon, dont il se servit le premier.

Quoi qu'il en soit, le surnom devint alors généralement à la mode. Les Nobles le tirérent de leurs Fiefs ou Seigneuries : le Bourgeois le prit ou du lieu de sa naissance, *le Picard*, *le Normand* ; ou du métier qu'il exerçoit ; *le Charron*, *le Meusnier* ; ou de quelque ridicule, *le Roi*, *le Prince*, *l'Evêque* ; ou enfin de quelque défaut naturel, *l'Escaché*, *le Camus*, *le Bossu*. Du Tillet prétend que les surnoms ne sont originairement que des sobriquets, qui tous ont leur signification, & sont intelligibles à ceux qui sçavent les Langues anciennes, & surtout celles des différentes Provinces.

Tel étoit l'état de la France, lorsque le sceptre passa de [illegible] famille de Charlemagne dans l'auguste Maison qui regne aujourd'hui. Elle trouva tous ces Ducs & tous ces Comtes en

possession, non-seulement de transmettre leurs Principautés à leurs descendans; mais d'avoir eux-mêmes des vassaux qui leur rendoient un hommage immédiat. Elle les laissa jouir tranquillement de leurs usurpations, & ne se mit point en devoir de leur disputer leurs prérogatives. Rien ne prouve mieux le peu d'autorité du Souverain dans ces tems de troubles, que la réponse d'Aldebert comte de Perigord, à Hugues Capet & à Robert son fils. Ce Seigneur assiégeoit la Ville de Tours, qui appartenoit alors au Comte Eudes, surnommé *le Champenois*. *Les Rois*, dit un ancien Auteur, *n'oserent l'en empêcher par la voie des armes : mais ils lui envoyérent seulement demander, qui l'avoit fait Comte? Eh! qui donc les a faits Rois?* répondit froidement Aldebert, qui continua le siége, & emporta la place.

Hist. Aquit. frag. Tom. IV. collect. Duchesne.

Ce seul trait suffit pour confondre l'ignorance ou l'adulation de quelques Modernes, qui osent avancer que tous les sujets de la Monarchie tiennent leurs biens de la libéralité de nos Rois, qui en ont fait ou des Seigneurs, ou de simples propriétaires, ou des Bourgeois *Taillables*. On ne s'arrêtera donc

point à démontrer l'absurdité d'une opinion si contraire au témoignage de l'histoire. On observera simplement que c'est mal faire sa cour à des Princes, qui abhorrent sincérement les maximes tyranniques du Mahométisme. Nos Rois, toujours persuadés que les biens des François sont aussi libres que leurs personnes, ne s'en sont jamais regardés que comme les protecteurs.

Hugues Capet brigue la Couronne.

An. 987.

Hugues Capet, dans les circonstances orageuses où se trouvoit l'Empire François, eut également besoin de courage & d'adresse pour surmonter les obstacles qui lui fermoient le chemin du Trône. On dit communément que la Couronne lui fut déférée du consentement général de la Nation assemblée à Noyon. Mais si l'on en croit une Lettre déterrée par Duchesne, loin de recourir à l'autorité d'un Parlement, il sçut dissiper avec des troupes celui qui se tenoit alors pour assurer la succession au Duc Charles. Cette Lettre écrite à Dietricht évêque de Metz, est du fameux Gerbert, lors écolâtre de l'Eglise de Rheims, depuis archevêque de cette même Ville, ensuite de Ravenne,

enfin Pape sous le nom de Sylvestre II (*a*). Voici ses propres termes : *Le Duc Hugues a assemblé six cens hommes d'armes ; & sur le bruit de son approche, le Parlement qui se tenoit dans le Palais de Compiegne, s'est dissipé dès le onzième de May. Tout a pris la fuite, & le Duc Charles, & le Comte Reinchard, & les Princes de Vermandois . . . & l'Evêque de Laon, Adalberon, qui a donné son neveu en ôtage à Bardas pour l'exécution de ce que Sigefrid & Godefroy ont promis.* On remarquera que le Duc de France est ici nommé *Bardas*, par allusion à ce qui se passoit alors à Constantinople, où un Seigneur de ce nom avoit entrepris d'usurper l'Empire sur les enfans de son bienfaiteur & de son maître.

Epist. 99. Tom. 1. collect. Duchesne.

Ce ne fut donc pas un Parlement de la Nation qui donna la Couronne à Hugues Capet : ce fut ce qui éleve ou renverse les trônes, l'heureux concours de la force & de la prudence. Ce n'est pas qu'il n'eût une naissance illustre : il étoit fils de Hugues le Grand, comte de Paris, &

Sa naissance.

(*a*) Gerbert fit sur ces différentes translations ce mauvais vers, qui a été conservé comme quelque chose de bon :

Transit ab R. Gerbertus in R. fit Papa regens R.

duc de France, petit-fils du Roi Robert, petit-neveu du Roi Eudes, & arriére-petit-fils de Robert-le-Fort, comte d'Anjou & duc de tout le païs d'entre la Loire & la Seine. Une de nos anciennes Chroniques parlant de ce Comte & de Ranulfe duc de Guyenne, dit que c'étoient deux hommes très-puissans, grands capitaines, & les plus considérables de tous les Seigneurs de ce tems-là : *Et inter primos ipsi priores.* Chron. Floriac.

Le dessein de cet Ouvrage ne permettant pas les dissertations, on se contentera d'indiquer succinctement les diverses opinions sur la généalogie de ce Prince si célébre par lui-même, & plus encore par cette longue suite de Rois ses enfans, qui regnent sans interruption depuis plus de huit cens cinquante ans : filiation unique parmi les Têtes couronnées.

Généalogie de Robert le Fort.

Quelques-uns, sur l'autorité de plusieurs anciens Historiens, lui donnent une origine Saxonne, & le font arriére-petit-fils de ce fameux Witikind, qui résista si long-tems à toute la puissance de Charlemagne, & ne se rendit enfin qu'aux marques effectives d'estime & d'amitié dont ce grand Prince l'honora.

Helgaud, Reginon, l'Abbé d'Ursberg.

M. le Duc d'Epernon. hist. de l'origine de la 3me. Race.

Quelques autres, sur certaines Chartres du Prieuré de Perrey communiquées à M. Colbert, prétendent qu'il descend de S. Arnoul par Childebrand frere de Charles Martel & comte d'Autun, qui eut pour fils Nebelong I, pour petit-fils Childebrand II, & pour arriére-petit-fils Eccard, comte d'Autun comme ses peres. Celui-ci, dit-on, laissa en mourant sa Principauté à l'ainé de ses enfans, nommé Thieri, dont le fils Nebelong II, fut pere de Robert-le-Fort. On conduit même cette généalogie jusqu'à une fille de Clotaire, petite-fille du Grand Clovis.

Mem. hist. To. 2, p. 202.

Le Comte de Boulainvilliers, en conservant toute la probabilité de l'Histoire, mais sans aucun passage des anciens qui appuient formellement sa conjecture, lui donne pour pere, un Prince Allemand ou Saxon, nommé Richard, fils de Beuvin comte d'Ardenne; pour beau-pere, Conrad de Stratlinghen; pour beau-frere, Hugues l'Abbé duc de France; pour niéce, l'Impératrice Richilde, femme de Charles le Chauve; pour neveux, Boson roi de Provence, & Richard duc de Bourgogne; & pour petit-

neveu, Raoul ou Rodolphe, roi de France.

Un Auteur plus moderne encore, mais non moins célébre, le fait sortir en ligne directe de la famille Royale de Lombardie, (*a*) par Ansprand, d'abord Regent en 703, ensuite Roi en 712. Ce Prince fut pere de Sigibrand, dont le fils Childebrand, couronné en 738, eut de la sœur de Charles-Martel Nébelong, comte de Madric. Celui-ci laissa ses Etats à son fils Theodebert, pere de la Reine Ingeltrude & de Robert, qui eut d'Agane, fille de Wicfrid comte de Berry, Robert-le-Fort comte d'Anjou, & chef de la troisiéme Race de nos Rois. Selon cet Historien la Maison regnante compte aujourd'hui plus de mille cinquante ans de la plus haute & de la plus ancienne illustration : noblesse qui n'a point d'égale dans aucune nation, ni dans aucun siécle.

M le Gendre de St. Aub n, Antiquités de la Maison de France.

On reconnoît, à travers les incertitudes de tous ces différens systêmes, cette obscurité si respectable, qui fait le caractére de toutes les plus grandes

(*a*) Ce sentiment paroît appuyé sur l'autorité d'un historien contemporain de Robert, qui dit en parlant de ce Prince : *Ejus inclita progenies . . . ab Ausonia partibus descenderat.* Helgald. in vita Robert. apud Duch. Tom. IV. p. 83.

Maisons. Les armes qu'elle fournit contre les étrangers jaloux de la gloire de la Famille Royale de France, sont d'autant plus invincibles, qu'elles sont tirées de l'époque même de son élévation sur le Trône. Un Historien qui vivoit sous Hugues Capet & Robert son fils, dit en parlant de Hugues le Grand, qu'il étoit fils de Robert, dont l'origine se perd dans les siécles les plus reculés : *Cujus genus... valdè in ante reperitur obscurum.*

Glaber Rodulph. l. 1. c. 2. p. 4.

Prétextes pour exclure le Duc Charles de la Couronne.

Cependant cette grande naissance ne donnoit aux enfans de Robert-le-Fort aucun droit à la Couronne. Si la Loi de la succession eût été plus sacrée, Charles auroit été possesseur du thrône. Aussi Hugues Capet n'appuya-t-il que foiblement sur la circonstance de son origine : mais il insista beaucoup sur la lâcheté du Duc de Lorraine, qui n'avoit pas eu honte de se reconnoitre vassal d'un Roi autrefois sujet de sa Maison. C'étoit à la vérité une action peu séante à un Prince du sang de Charlemagne, mais bien pardonnable à un Cadet dont le frere, roi de trois ou quatre Villes, ne pouvoit lui faire aucune sorte d'établissement. Hugues néanmoins saisit cette

raiſon, pour perdre ſon rival dans l'eſprit des François.

On peignit ce malheureux Prince ſous les couleurs odieuſes d'un tranſfuge & d'un déſerteur, qui s'étoit livré aux ennemis les plus ordinaires de l'Etat. On en conclut qu'en abandonnant ainſi ſa patrie, il avoit renoncé à toutes ſes prétentions à la Couronne. Hugues ſurtout fit beaucoup valoir une prétenduë diſpoſition de Louis qui l'appelloit au Trône à l'excluſion de ſon oncle, qu'il ne croyoit pas capable de bien gouverner. La Religion même & ſes Saints *furent de la partie*. On publia partout que S. Riquier, dont la dévotion étoit fort à la mode, avoit révélé au Duc de France qu'il ſeroit Roi, en récompenſe de ce qu'il avoit forcé le Comte de Flandre à rendre ſes Reliques, pour être remiſes dans l'Abbaye qui porte ſon nom.

Hugues prend le titre de Roi

Les eſprits ainſi préparés, Hugues qui avoit donné de bons ordres pour être puiſſamment ſecouru de ſes principaux feudataires, ſe trouva en état de prendre le titre de Roi, dès que Louis fut expiré; & il le prit en effet dans la Ville de Noyon. De là marchant droit à Rheims, ſuivi d'un corps

considérable de troupes, il s'y fit sacrer & couronner par l'Archevêque Adalberon. Charles cependant ignoroit encore la mort du Roi son neveu. Aussi les Historiens observent-ils qu'il n'y eut aucune opposition au couronnement du nouveau Monarque, & que personne ne réclama de la part du Duc de Lorraine, seul & unique héritier.

Il associe Robert son fils à la Royauté.

Hugues ne cherchoit qu'un titre; & il n'y en avoit point alors de plus spécieux que celui du Sacre. Il ne pouvoit néanmoins se dissimuler l'irrégularité de son action. L'habile Prince ne s'occupa que du soin de la réparer. C'est dans cette vuë qu'il indiqua un Parlement pour le mois de Décembre suivant dans la Ville d'Orleans, c'est-à-dire, hors de la portée de son concurrent, & au milieu de ses plus fidéles Vassaux. Ce fut là que de l'avis unanime de l'assemblée, le jeune Robert son fils unique, fut associé à la Royauté, sacré & couronné par Seguin archevêque de Sens. On prétend que l'ambitieux pere eut quelque sujet de se repentir de s'être donné si-tôt un collegue. L'Histoire observe en effet, mais sans entrer dans aucun détail, que

An. 988.

Glaber Rodulph. l. 2. c. 1.

que cet enfant si chéri lui causa bien des inquiétudes & des chagrins.

On remarque que le Roi Hugues, depuis la cérémonie de son sacre, ne voulut plus porter ni le sceptre, ni la couronne, ni l'habit royal : ce qu'il observa religieusement toute sa vie, même dans ces jours de solemnités, où les Rois ses prédécesseurs ne paroissoient jamais qu'avec tout le faste de leur dignité. On en donne diverses raisons. Les uns, avec Guillaume de Nangis, racontent qu'ayant eu révélation que sa postérité regneroit jusqu'à la septiéme génération, il crut gagner un dégré en se privant lui-même des honneurs de la Royauté. *Il ne sçavoit pas*, dit Mezerai, *que ce nombre, dans le langage divin, signifie l'étenduë de tous les siécles.* Les autres au contraire prétendent que ce Prince, convaincu du vice de son élévation, ne chercha, en renonçant aux droits du trône, qu'à se décharger d'une partie de l'iniquité. Il s'aveugloit sans doute, dit un Auteur moderne ; mais *pour le soulagement de sa conscience, chacun raisonne comme il lui plaît, surtout en matiére de restitution.* Celle qu'il avoit faite quelques années auparavant, lui attira

Mem. hist. du Comte de Boul. To. 2. p. 250.

des éloges d'autant plus mérités, qu'un usage constant sembloit devoir l'en dispenser.

Il remet au Clergé les Abbayes qu'il possédoit.

On a déja dit que les plus riches Bénéfices étoient entre les mains des Seigneurs, la plupart gens de guerre & mariés. Hugues lui-même avoit hérité de ses ayeux les Abbayes de S. Martin de Tours, de S. Germain-des Prez, de S. Denis, de S. Riquier, & il en joüissoit depuis la mort de Hugues le Grand son pere. Il les remit aux Religieux avec la liberté des élections dans les endroits où elles avoient lieu suivant les anciens Canons. Cette libéralité, imitée par tous les Grands du Royaume qui se trouvoient dans le même cas, rendit au Clergé ses richesses, & avec ses richesses une autorité qui devint redoutable à la postérité de ce Prince. Mais pour le moment, elle lui gagna généralement tous les suffrages; & la reconnoissance des Prêtres & des Moines alla jusqu'à consacrer son entreprise.

Charles entre en France & s'empare de Laon.

Les nouveaux Rois ne furent pas si-tôt paisibles possesseurs de leurs Etats. Le Duc Charles armoit dans la basse Lorraine, & avec lui Arnoul comte de Flandres, & Herbert comte

de Vermandois, tous deux fidéles à la Maison de Charlemagne, parce qu'ils en sortoient eux-mêmes; celui-ci par les mâles, celui-là par les femmes. Mais malheureusement le premier vint à mourir, & le second, beau pere du légitime héritier, se voyoit trop exposé à la vengeance des deux Monarques, pour oser se déclarer ouvertement. Charles néanmoins ne laissa pas d'entrer en campagne; & dès que la saison put le permettre, il vint à la tête d'une puissante armée mettre le siége devant Laon. La Place, forte par sa situation, animée d'ailleurs par la présence de la Reine Emme & par les exhortations de l'Evêque Ascelin, sembloit promettre une longue résistance. Le Duc cependant l'attaqua avec tant de vigueur, qu'elle fut emportée avant qu'elle pût être secourue.

La Reine & le Prélat demeurérent prisonniers. L'obstination du Prince à ne vouloir point les relâcher, indisposa les esprits contre lui, & le Clergé, autant par hauteur que par déférence pour la famille regnante, le chargea de tous les anathêmes Ecclesiastiques: incident très-préjudiciable; c'étoit en

Gerbert. Epist. 122.

ce tems-là le déclarer déchu de tous ses droits : mais disgrace très-peu méritée, surtout par rapport à l'Evêque, qui loin de se plaindre de sa prison, s'applaudissoit d'être devenu le Ministre & le favori de son vainqueur.

Il taille en piéces l'armée du nouveau Roi.

Hugues n'apprit la perte de Laon qu'avec le plus sensible chagrin. Il sentoit toute la conséquence de cet échec, surtout dans un commencement de regne. Trop habile pour perdre le tems à délibérer, il marcha aussi-tôt à la tête de ses *fidéles*, & vint assiéger son ennemi jusques dans sa nouvelle conquête. Le Prince se défendit en héros. Tout combattoit pour lui : le courage, la prudence, & le bon droit. Le siége duroit depuis deux mois, sans être plus avancé que le premier jour. Charles enfin fit une sortie si à propos, qu'il pénétra jusques dans le camp des assiégeans, brûla quelques quartiers, & passa au fil de l'épée tout ce qui osa lui résister. Le carnage fut si grand & la défaite si entiére, que le Monarque, forcé de prendre la fuite, n'échappa qu'à peine à la poursuite du vainqueur.

Hugues oblige le Duc d'Aquitaine à le

La nouvelle de cette victoire réveilla les espérances des partisans de

la Maison de Charlemagne. Guilllaume, duc d'Aquitaine, soit attachement sincére pour cette auguste famille, soit jalousie de voir un de ses *Pairs* devenu son Souverain, soit tous les deux ensemble, refusa constamment de fléchir sous le joug du nouveau Roi. Il osa & par ses discours & par ses lettres reprocher aux François la violation de leur serment : & détestant, dit un ancien Auteur, l'iniquité de ceux qui s'étoient trouvés à l'assemblée d'Orleans, il se déclara hautement pour le Duc de Lorraine, que sa naissance & les vœux d'une partie de la France appelloient à la Couronne.

reconnoître pour son souverain.

An. 990.

Chron. S. Cybar.

Hugues pénétra d'un coup d'œil toutes les suites d'une pareille entreprise : il songea aussi tôt à la réprimer, & marcha droit à Poitiers dont il forma le siége. Le succès ne répondit point à son attente. Les Aquitains trouvérent moyen d'affamer son armée, & après l'avoir battu en plusieurs rencontres, le forcérent de se retirer du côté de la Loire. Le Duc le poursuivit jusque dans le voisinage de l'Abbaïe de Bourgueïl, & le serra de si près, qu'il le contraignit d'en venir aux

ibid.

mains. La bataille fut sanglante, & la victoire long-tems douteuse : mais enfin elle se déclara pour Hugues, & Guillaume se vit obligé de le reconnoître pour son Souverain.

Il donne l'Archevêché de Rheims à Arnoul qui le trahit.

Le Duc Charles profitant de ses avantages, s'étoit emparé de Soissons & de Reims : mais il se ralentit trop-tôt, & donna le tems à son rival d'accourir au secours de l'Archevêque Adalberon, qui lui refusoit l'onction Royale. Le prétexte du Prélat étoit, qu'il n'avoit pas droit de disposer seul de la Couronne, qui ne pouvoit être légitimement donnée que du consentement des Evêques & des Seigneurs, comme représentants l'Etat entier. Il avoit passé legérement sur cette difficulté en faveur du Duc de France; & il ne la fit valoir en cette occasion, que parce qu'il sentoit ce Prince trop proche de lui. Hugues en effet reprit bien-tôt la ville de Rheims. Adalberon cependant ne vit point la fin de cette querelle : il mourut sur ces entrefaites, & le Roi par une politique dont il eut tout sujet de se repentir, conféra l'Archevêché à Arnoul, fils naturel de Lothaire, & par conséquent neveu de son compétiteur.

Il est vrai qu'il sembloit avoir pris toutes les précautions que la prudence peut suggérer, pour s'assurer de la fidélité du jeune Prélat. Il en exigea des ôtages, qui furent l'Evêque Bruno, Gilbert comte de Rouci frére de Bruno, & Gui comte de Soissons, leur cousin germain. On lui présenta une formule d'hommage, suivant laquelle il devoit promettre une fidélité inviolable aux deux Rois, avec d'horribles imprécations contre sa propre personne, s'il manquoit à son devoir. Arnoul promit tout ce qu'on voulut. Il ne s'agissoit pas seulement d'une Prélature considerable par ses revenus, mais du domaine temporel de la ville, & de quelques autres places & territoires, dont les Archevêques de Rheims s'étoient emparés à la faveur des troubles des derniers regnes. Il jura donc qu'il seroit éternellement fidéle, & fit jurer la même chose aux Gentilshommes de sa dépendance : mais le serment fut presque aussi-tôt violé que proféré.

L'Archevêque cependant cherchoit à sauver les apparences. Il fut arrêté que le Prince Lorrain ménageroit une intelligence dans Reims, pour se faire

Charles surprend la ville de Rheims.

Hist. depos. Arnul. Tom. IV. collect. Duchesne.

livrer la Place. Dudon, gentilhomme tout devoüé aux intérêts du Duc, fut chargé de cette délicate commiſſion. Il s'adreſſa à un Prêtre nommé Adalger, qui d'abord rejetta hautement la propoſition : mais instruit plus particuliérement du ſecret de l'intrigue, il ſe préta enfin à tout ce qu'on voulut. Charles, ſur ces aſſurances, détacha Manaſſes comte de Rethel, & Roger comte de Château-Porcien, qui à la faveur des ténébres de la nuit, s'avancérent avec un corps conſidérable de troupes juſques ſous les murs de Rheims. L'Eccléſiaſtique tint parole, leur ouvrit les portes, & les introduiſit dans la ville, dont ils s'emparérent ſans réſiſtance.

On ſe ſaiſit des principaux du clergé. L'Archevêque lui-même fut arrêté & conduit à Laon, où l'on affecta de le traiter en priſonnier d'Etat. Le Prélat pour mieux couvrir ſon jeu, lança les foudres de l'Egliſe contre tous ceux qui avoient ou formé ou exécuté ce complot, & ordonna à ſes ſuffragants de les frapper des mêmes anathêmes. Hugues ne fut point la dupe de cette forfanterie : il pénétra ou du moins ſoupçonna tout le myſtère. Arnoul ce-

Ibid.

pendant trouva le moyen de se racommoder avec ce Prince : mais six semaines après, il le trahit de nouveau & se retira à Laon.

C'étoit alors le siécle des grandes trahisons. Celle de l'Archevêque Arnoul n'entraina rien de facheux pour la Maison regnante : celle de l'Evêque Ascelin eut des suites bien funestes pour le malheureux Charles. Ce Prélat, le favori du Prince & le dépositaire de tous ses secrets, entretenoit depuis long-tems un commerce de lettres avec le nouveau Monarque : il l'instruisoit de tout ce qui se passoit dans le conseil de son rival, & surtout de l'extrême sécurité où l'on vivoit dans Laon. Hugues, sur ces connoissances, se présenta la nuit du Jeudy-saint sous les murailles de la ville. Le traitre Ascelin lui en ouvrit les portes, l'introduisit dans son palais, & lui livra Charles & sa famille, qui n'étoient occupés que de la dévotion du jour. On les conduisit aussi-tôt à Senlis, & de-là dans la tour d'Orléans, ou ce Prince digne d'un meilleur sort mourut deux ans après. Il est lui même trahi & livré à son ennemi. An. 991.

Charles laissoit quatre enfants : Othon qui fut Duc de la Lorraine Mo- Sa postérité.

ſellanique, & mourut ſans poſtérité : Louis qui, ſelon quelques-uns, donna commencement à la Maiſon des Landgraves de Turinge, & ſelon quelques autres, mourut auſſi ſans enfants quelques années avant ſon frére : Hermengarde, femme d'Albert comte de Namur, & Gerberge, qui fut mariée à Lambert comte de Hainaut. La Reine Iſabeau, femme de Philippe Auguſte, deſcendoit de l'aînée de ces Princeſſes, & les Landgraves de Heſſe ſont iſſus de la cadette.

Concile de Rheims où Arnoul eſt dépoſé.

Telle fut la fin d'une guerre ſi fatale à la Maiſon de Charlemagne ; & telle eſt l'époque de l'élévation de Hugues Capet & de ſa famille. Ce Prince ne trouvant plus perſonne qui osât lui conteſter le titre de Roi, ne ſongea déſormais qu'à affermir ſa nouvelle domination. L'Archevêque Arnoul avoit été pris avec ſon oncle & renfermé dans la même priſon : le Monarque entreprit de le faire dépoſer, & pour cet effet aſſembla un Concile dans l'Egliſe de l'Abbaye de ſaint Baſle près de Rheims. Quelques-uns vouloient qu'on renvoyât l'affaire à Rome : mais Arnoul évêque d'Orléans, homme célébre par ſes connoiſſances

& son érudition, prouva par plusieurs exemples tirés de l'histoire Ecclésiastique, que les Evêques devoient être jugés sur les lieux, où il étoit plus aisé d'avoir les preuves nécessaires.

» Nous croyons, dit le Prélat, qu'il » faut toujours honorer l'Eglise de » Rome en mémoire de S. Pierre, & » nous ne prétendons pas nous oppo» ser aux decrets des souverains Pon» tifes; sauf toutefois l'autorité des » canons, qui doivent être éternelle» ment en vigueur. Si les Papes sont » recommandables par la science & » par la vertu, nous n'avons rien à » redouter de leur part; & nous de» vons encore moins les craindre, s'ils » s'égarent par ignorance ou par pas» sion. » L'Evêque d'Orléans fait ensuite l'histoire des malheurs du saint Siége & de l'indignité de quelques souverains Pontifes. Il peint Jean XII. surnommé Octavien, comme un homme plongé dans les plus sales voluptés, & comme un séditieux qui remplit Rome de meurtres & de carnage. Il représente Boniface VII. comme un monstre, le plus méchant de tous les hommes, souillé même du sang de son prédécesseur.

Acta Conc. Rhem. c. 28.

» Si l'on dit, ajoute-t-il, que l'E-» glise Romaine juge toute l'Egli-» se, & que personne ne la juge elle-» même; qu'il nous mette donc à Ro-» me un Pape dont le jugement ne » puisse être réformé. Nous respec-» tons l'Eglise Romaine, nous la con-» sultons: si son jugement est juste, » nous le recevons en paix: s'il ne » l'est pas, nous suivrons ce que l'A-» pôtre ordonne, de ne pas écouter » un Ange même contre l'Evangile. » Si Rome se tait, comme elle fait à » présent, nous consulterons les loix. Les Evêques en effet & le Roi lui-même avoient écrit sur ce sujet au Pape Jean XV. qui ne fit aucune réponse.

Le Concile ne laissa pas de procéder au jugement de l'Archevêque de Reims. On fit d'abord l'exposition de sa félonie: on lut la formule du serment qu'il avoit fait aux Rois: on entendit ensuite le Prêtre Adalger qui détailla fort au long toutes les circonstances d'une intrigue dont il avoit été le principal auteur. Le malheureux Prélat, qui parut enfin devant ses juges, essaya envain d'éluder un témoignage si autentique & si bien circonstancié: il ne put lui opposer que

des discours vagues & peu concluants. Il prit donc le seul parti qui lui restoit dans une si cruelle extrémité : il avoüa tout, & demanda seulement qu'on ménageât son honneur.

Les Evêques cependant ne se pressoient point de prononcer sur une affaire si délicate. Ils craignoient que la honte d'une trahison aussi noire que celle d'Arnoul, ne rejaillît sur tout le corps Episcopal. Les uns avoient pitié de sa noblesse, les autres de sa jeunesse : tous étoient touchés du triste sort d'un confrére, évêque d'un des premiers siéges de l'Eglise de France, fils & frére de Roi. Hugues soupçonna la cause de ce retardement : il se rendit aussi-tôt à l'assemblée, accompagné du Roi son fils, se fit lire les Actes du Concile, & pressa les Peres de le terminer incessamment. On fit donc venir Arnoul, qui se reconnut de nouveau coupable. On l'exhorta à se prosterner devant les Rois, pour leur demander pardon & la vie. Il le fit d'une maniére si touchante, qu'il tira les larmes des yeux de tous les assistants. En même tems Dabert, archevêque de Bourges, vint se jetter aux genoux des deux Princes, pour sollici-

ter la grace du coupable au nom du Concile. Ils l'accordérent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort.

On procéda ensuite à la condamnation de l'Archevêque, qui d'une voix unanime fut déposé de l'Episcopat. Il rendit donc au Roi ce qu'il avoit reçu de lui, c'est-à-dire vraisemblablement, l'anneau & le bâton Pastoral, & remit aux Evêques les autres marques de sa dignité, pour les garder au futur successeur. On l'obligea de lire au milieu de l'assemblée la formule de son abdication : il la signa, & déclara qu'il déchargeoit le peuple & le clergé de Reims du serment qu'ils lui avoient fait.

C. 54.

Ainsi finit ce Concile, suivant le récit que nous en a laissé le célébre Gerbert : mais la chronique de Fleury sur Loire raconte la chose bien différemment. Elle dit que le Roi Hugues voulant exterminer la Race de Lothaire, fit dégrader l'archevêque Arnoul, sous prétexte qu'il étoit né d'une concubine. Seguin, archevêque de Sens, s'opposa avec beaucoup de fermeté à cette œuvre d'iniquité : il entreprit fortement le Roi, dont il s'at-

Chron. Floriac. frag. Tom. IV. Duchesne. p. 142.

tira l'indignation. Mais les autres Evêques cédérent à la crainte, & souscrivirent lâchement la condamnation *d'un homme de bien.*

Gerbert est élu à sa place.

Arnoul fut donc renvoyé dans sa prison d'Orléans, & le clergé de Reims s'assembla pour l'élection d'un nouvel Archevêque. Le choix tomba sur Gerbert, autrefois Moine d'Aurillac, depuis précepteur de l'Empereur Othon III. & du jeune Roi Robert. C'étoit un homme estimé fort habile dans un siécle où les hommes sçavants étoient rares. Ce qu'il sçavoit des Mathématiques, passoit pour des enchantements. Le peuple l'accusoit de Magie.

Premiere horloge composée d'un balancier: Origine de l'usage du chiffre Arabe.

Huygens de horol. oscillat.

On lui attribue communément la premiere horloge dont le mouvement étoit reglé par un balancier. On s'en est servi jusques vers le milieu du dix-septiéme siécle, que M. Huygens, dit-on, inventa l'horloge avec un pendule, qui en regle le mouvement égal par le moyen d'une ligne cycloide. Ce fut aussi lui qui, à ce que l'on croit, introduisit en France le chiffre Arabe ou Indien, dont on se sert en Arythmetique, en Algebre, en Trigonométrie, & en Astronomie. Les Ara-

bes reconoissent en effet qu'ils ont reçu ces caractères des Indiens, & ils les appellent *figures Indiennes*. Gerbert avoit pu apprendre cette maniére de compter dans son voyage d'Espagne, où il vit tout ce qu'il y avoit de plus habiles Maitres parmi les Mores ou Sarazins. Il y en a pourtant qui prétendent que Planudes qui vivoit sur la fin du trezième siécle, est le premier des Chrétiens qui se soit servi de ce chiffre jusqu'alors inconnu dans nos climats.

Prémier Acte autentique de canonisation.

Le Pape cependant, qui avoit paru s'endormir sur l'affaire d'Arnoul, trouva fort mauvais que les Evêques de France l'eussent décidée. Il tenoit alors un Concile à Rome, ou Udalric, évêque d'Ausbourg, fut canonisé. On lut au milieu de l'assemblée sa vie & ses miracles bien attestés : surquoi le Concile ordonna que sa mémoire seroit révérée, déclarant que l'honneur qu'on rend aux Saints, retourne à l'auteur de leur sainteté. C'est, suivant le P. Mabillon, le premier acte autentique de canonisation. Elle consistoit autrefois à mettre le nom du Saint dans les sacrées diptyques, à ériger sous son invocation des Eglises ou

Mabil. præf. sæc. 5. n. 99.

des Oratoires, avec des Autels pour y offrir le saint Sacrifice, enfin à tirer son corps de son premier sépulcre.

Le Pape n'étoit pas le seul qui eût droit de faire des canonisations : toutes les Eglises & tous les Evêques avoient sur cet article un égal pouvoir. Il y a même quelques exemples de canonisations, qui semblent faites par un Abbé. Ainsi sainte Viborade tuée par les Barbares, ayant fait quelques miracles à son tombeau, l'Abbé Engilbert, après en avoir déliberé avec ses Moines, ordonna d'en faire l'office & d'en dire la Messe comme d'une Vierge. On ne sçait point quand le droit de canoniser devint une prérogative particuliére au saint Siége. Quelques-uns croyent qu'Alexandre III est l'auteur de cette réserve : mais il est certain qu'avant ce Pontife, elle étoit reçuë absolument & généralement dans toutes les Eglises. Le P. Mabillon en fixe l'époque au dixiéme siécle ; les Jésuites d'Anvers la reculent jusqu'au onziéme (*a*).

Mabil. præf. 5. sæc. 1. n. 91.

Acta sanct. Bened. sæc. 5. præf. §. VI.

Le souverain Pontife profita de la circonstance du Concile de Rome, pour faire casser la déposition d'Ar-

Le Pape casse la déposition d'Arnoul.

(*a*) Propylæum ad Acta sanct. Maii. p. 173.

noul & l'ordination de Gerbert. Ce dernier ne se crut pas légitimement condamné : il écrivit diverses lettres contre le Pape, dont il soutenoit que le procédé étoit un attentat contre les droits du Royaume, contre la dignité Episcopale, & contre le Roi même.

Tom. 9. conc. p. 744. post. conc. Rhem. p. 146.

» Si l'Evêque de Rome, dit-il, péche contre son frére, & étant averti plusieurs fois, n'obéit pas à l'Eglise, il doit être regardé comme un Publicain. Plus le rang est élevé, plus la chûte est dangereuse. » Ce n'est point aux Evêques qu'il faut appliquer ce que dit saint Gregoire, que le troupeau doit craindre la sentence du Pasteur, soit qu'elle soit juste ou injuste : car les Evêques ne sont point le troupeau, mais le Peuple. Il ne faut pas donner occasion à nos ennemis de dire que le Sacerdoce qui est un par toute l'Eglise, soit tellement soumis à un seul, que s'il se laisse corrompre par argent, faveur, crainte, ou ignorance, personne ne puisse être Evêque sans se soutenir auprès de lui par de tels moyens. La loi commune de l'Eglise est l'Ecriture, les Canons, & les Decrets du saint Siége qui y sont conformes ».

La fermeté de Gerbert obligea le Pape, qui croyoit son autorité blessée, d'envoyer en France un Légat, qui assembla par ses ordres un Concile à Mouzon. Il ne s'y trouva que quatre Evêques, tous du Royaume de Germanie. Gerbert y vint & se défendit si bien, qu'on n'osa pour lors rien décider contre lui. On se contenta d'annoncer un nouveau Concile, que l'on devoit tenir à Reims pour le premier de Juillet. Celui de Mouzon sembloit fini, lorsque les Evêques vinrent trouver Gerbert, pour lui ordonner de la part de l'envoyé de Rome de s'abstenir de l'office divin jusqu'au jour indiqué pour la future assemblée. Le Prélat répondit avec fermeté, » qu'il n'y avoit ni Evêque, ni » Patriarche, ni Pape, qui fussent en » droit de défendre l'usage des cho- » ses saintes à un Catholique, s'il n'é- » toit convaincu de quelque crime, » ou coupable de contumace : qu'on » ne pouvoit rien lui reprocher de » semblable : qu'il se croyoit très-in- » nocent : qu'il ne se résoudroit ja- » mais à se condamner lui-même, » en s'interdisant les saints Mystères. Il céda cependant aux remontrances

Concile de Mouzon. An. 995.

Conc. Mosomens. tom. 9. p. 747.

de Lidulphe archevêque de Treves; dont il connoissoit la probité; & l'assemblée se sépara jusqu'au Concile de Rheims, qui se tint en effet au tems marqué.

Il rétablit Arnoul.

Les Prélats qui avoient jugé l'archevêque Arnoul, y comparurent pour rendre compte de leur conduite. On leur fit un crime d'avoir osé déposer un Métropolitain, sans attendre le consentement du Pape. Envain ils objectérent qu'à de grands dangers, il falloit de promts remédes : qu'ayant envoyé à Rome pour avoir l'agrément du souverain Pontife, leurs Députés n'avoient pu obtenir audience : que le Royaume cependant étoit déchiré par les factions&parles guerres civiles: qu'ils avoient cru devoir à sa sureté d'ôter à un jeune séditieux le pouvoir de tout renverser & de tout perdre : on ne trouva point ces raisons valables. Le Synode déposa le nouvel Archevêque : l'ancien fut reconnu de nouveau pour légitime. Hugues laissa décider au Concile tout ce qu'il voulut, & tint ferme : Gerbert demeura Archevêque de Reims, & Arnoul prisonnier à Orléans.

Aimoin. in vita Abbon.

C'est le dernier événement remar-

quable du regne de Hugues Capet. Il mourut l'année suivante à Paris, où à l'exemple du Clovis le Grand il avoit établi son sejour, & fut enterré à saint Denis. Il étoit âgé d'environ cinquante-cinq ans, dont il en avoit regné neuf & quelques mois. On dit qu'il épousa Blanche, veuve de Louis, dernier Roi du sang de Charlemagne : il n'en eut point d'enfants. Mais il eut d'Adélaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III, duc de Guyenne, Robert qu'il associa au trône, Hadwige qui fut mariée à Regnier IV, comte de Hainaut, Adelaïde qui épousa Renaud I, comte de Nevers, & Giselle qui fut femme de Hugues I, comte de Ponthieu, auquel elle porta pour sa dot la seigneurie d'Abbeville. C'étoit anciennement une métairie de l'Abbé de S. Riquier : Hugues la fit fortifier ainsi que plusieurs autres Places, autant pour contenir ses vassaux, que pour empêcher les courses des Normands, qui continuoient à désoler les plus belles provinces de France.

Mort de Hugues Capet. An. 996.

Ce fut un grand Prince, aussi consommé dans la politique que dans la guerre, qui soutint le nom de Roi

Son éloge.

plûtôt par adresse & par prudence, que par force & par empire. Sa modération, sa douceur, son habileté l'élevérent sur le trône : son courage & sa sagesse sçurent l'y maintenir. Il y plaça sa posterité, qui l'occupe encore aujourd'hui avec tant de gloire. Ce seul trait peint un héros, & fait oublier certaines circonstances qui pouvoient frapper d'avantage dans le siécle où il regna. Alors on le traitoit peut-être d'usurpateur : crime qui n'influe en rien sur ses descendants, dont une possession de plus de huit cens ans rend le droit aussi respectable qu'incontestable : on ne le regarde plus aujourd'hui que comme le chef d'une longue suite de Rois illustres par leur zéle pour la Religion, par leur humanité envers les Peuples, par leur amour de la justice, & surtout par les succès qui ont couronné leurs entreprises dans ces derniers tems, qu'on peut regarder comme le comble de la prosperité de cette Auguste Famille.

L'idée qu'on a toujours eue de la haute sagesse de Hugues Capet, a donné lieu à quelques modernes de le faire auteur de certains établissements, qui n'ont cependant d'autre

origine que le consentement mutuel du Prince & de la Nation. Tel est l'usage qui regarde la succession à la Couronne en faveur des fils aînés, à l'exclusion des cadets : tel encore celui qui exclut de l'hérédité les fils naturels des Rois, même au défaut des légitimes. On a vu un exemple du premier dans la personne de Lothaire, qui ne fit aucun apanage à Charles son cadet ; & le second étoit déja passé en loi sous la seconde Race, où l'on ne trouve aucun bâtard qui ait succédé au trône. On n'en excepte que l'Empereur Arnoul, qui toutefois dut son élevation, moins au droit de succession, qu'à la force & à l'usurpation. Hugues ne fit donc que suivre la coutume établie, en ne donnant aucun partage à Gauslin son fils naturel, qui fut Abbé de Fleury & Archevêque de Bourges.

On lui attribue encore l'institution de la Pairie : c'est une erreur qui n'a aucun fondement dans l'histoire. On remarquera que le terme *Pair* est aussi ancien que la Monarchie. Il vient du mot Latin *Par*, qui signifie égal ou confrére. On ne s'en est servi que dans ce sens sous la première & la seconde

Origine du mot de *Pair*.

Race. Les Rois, fils de Louis le Débonnaire, s'appellent *Pairs* dans le fameux traité de partage qu'ils firent à Verdun. Dès le tems de Charlemagne, Godegrand évêque de Metz, donne ce nom à des Evêques & à des Abbés : Dagobert plus d'un siécle auparavant l'avoit donné à des Moines. Louis le Débonnaire dans une de ses Ordonnances, défend aux soldats de forcer leurs *Pairs* à boire : *ut in hoste nemo Parem suum bibere cogat*. On verra par la suite, que lorsque les villes eurent acquis le droit de *communes*, elles qualifiérent leurs juges du nom de *Pairs-Bourgeois*. Mais insensiblement on s'est accoutumé à ne donner ce titre qu'aux Gentilshommes, possédants fiefs héréditaires & patrimoniaux.

Capitul. Ludov. Pii. l. 4. art. 77.

Qui étoient ceux qu'on appelloit proprement Pairs, & leurs fonctions.

On appelloit donc proprement *Pairs*, les vassaux qui relevoient immédiatement d'une même Seigneurie : non qu'ils fussent égaux à leur Seigneur féodal, mais parce qu'ils étoient *Pairs* entre eux, tenant leurs fiefs d'une même personne, de la même maniére, & sous la même obligation de rendre foy & hommage, de servir le Seigneur dans ses guerres, de se

Loyseau des grandes Seign. chap. 5 & 8.

ſe trouver aux cérémonies éclatantes qui l'intéreſſoient, enfin de l'aider à tenir ſa juſtice. Car les *Pairs* étoient juges dans toute l'étendue de la Seigneurie dont leur Pairie étoit une mouvance. Il en falloit au moins deux, préſidés par leur chef, pour rendre un jugement. La loi ne leur accordoit point voix délibérative dans les affaires où ils étoient Parties. On voulut envain la faire valoir contre le Roi : il ſe maintint dans la poſſeſſion de juger les procès mêmes où il étoit intéreſſé, parce qu'en défendant ſes droits, il défendoit ceux de la Couronne.

Diſtinction parmi les Pairs.

On doit conclure de tout ceci, qu'il y avoit autant de Pairies dans le Royaume, que de fiefs mouvants nument & ſans moyen d'une certaine Seigneurie. Mais tous les Pairs ne jouiſſoient pas de la même conſidération. Ceux du Roi, qui rendoient un hommage immédiat à la Couronne, étoient de plus grands Seigneurs que ceux du Comte de Champagne, qui n'en étoient que les arrière-Vaſſaux. Ceux-ci, exclus du Parlement de la Nation, n'avoient point ſéance parmi les Seigneurs du Royaume : ceux-

là, juges de toutes les queſtions qui intéreſſoient l'Etat, compoſoient ce qu'on appelloit la Cour de France, la Cour du Roi, ou par excellence la Cour des *Pairs*.

Tous les Barons de la Couronne, étoient Pairs de France.

Le nombre n'en étoit ni fixé, ni reſtreint aux ſeuls Ducs & Comtes. Tous les Barons qui relevoient immédiatement du Roi, étoient également *Pairs* de France, parce que la mouvance directe a toujours formé l'eſſence de la Pairie. On lit dans l'hiſtoire de ſaint Louis, que ce Prince ayant fait un reglement au ſujet des Juifs, il fut ratifié & approuvé par les Barons & les *Pairs*, qui le ſouſcrivirent indiſtinctement. Ce qui ſemble prouver que la préſéance des *douze Pairs* n'étoit pas encore bien décidée au commencement du regne de ce ſaint Roi. Ce n'eſt que vers le quatorziéme ſiécle, qu'on a commencé à regarder la dignité féodale de Baron, comme moindre que celle de Duc ou de Comte.

Chantereau, preuves du traité des Fiefs. p. 109.

La Pairie n'étoit pas une dignité.

Le nom de Pair n'étoit point originairement un nom de dignité. Auſſi ne trouve-t-on aucun acte ancien, où les Ducs & les Comtes ſe qualifient de ce titre. Ils ne l'ont pris que

depuis la réduction de la Pairie à douze. Quelle est l'époque de cette réformation ? C'est de tous les points de notre histoire le plus controversé & le moins dévelopé. On n'a là-dessus que des conjectures, toujours plus aisées à combatre, qu'à établir solidement.

Diverses opinions sur la réduction de la Pairie à douze.

Les uns font remonter cette institution jusqu'à Charlemagne : origine romanesque qui n'a aucun fondement que dans les contes apocriphes de l'archevêque Turpin. Les autres la rapportent à Hugues Capet ; mais sans aucun monument qui appuye leur opinion. Favin l'attribue au Roi Robert, qui, dit-il, inventa comme un grand conseil secret d'Etat, composé de six Ecclésiastiques & de six grands Seigneurs, les honorant du titre de Pairs. Il n'a pas fait refléxion sans doute qu'au commencement de la troisiéme Race les villes de Laon, de Langres, de Beauvais, de Noyon, & de Châlons sur Marne, n'appartenoient pas encore à leurs Evêques. Ce ne fut que sous Louis VII, que le comté de Langres fut uni à l'Evêché. Du Tillet croit que cette réforme de la Pairie est l'ouvrage de Louis le jeu-

Théâtre d'honneur & de Chevalerie.

Recueil des Rangs : chap. des Pairs de France.

ne, lors du ſacre de Philippe Auguſte ſon fils. Ce Prince, dit-il, pour mettre plus d'ordre dans cette éclatante cérémonie, choiſit parmi le grand nombre de Prélats & de Seigneurs, vaſſaux immédiats de la Couronne, les douze qui ont toujours été diſtingués depuis pour cette illuſtre fonction. Diſtinction cependant qui n'a rien ôté de la dignité des anciennes Baronies du Royaume : elles ſont toujours demeurées véritables Pairies de France : mais il n'en rejaillit plus rien ſur la perſonne comme auparavant. Les douze Pairs au contraire ont toujours eu droit en vertu du ſeul titre de leur Pairie, d'aſſiſter aux audiences tant du Parlement que de la chambre du Conſeil, aux lits de juſtice, & aux autres cérémonies d'éclat.

Etat du Commerce & des Sciences ſous Hugues Capet.

La France, démembrée ſous Hugues Capet, languiſſoit dans la pauvreté & la barbarie. La Gréce & l'Italie avoient de belles manufactures : les François ne pouvoient les imiter dans des villes ſans privileges & dans un Etat ſans union. On connoiſſoit à peine le commerce de proche en proche. Tout le monde ſçait l'anecdote d'un Abbé de Cluni, qui ſollicité d'a-

In vita D. Burchardi Tom. IV. Duch. ... p. 117.

mener des Religieux à saint Maur des Fossés, s'excuse d'entreprendre un si grand voyage dans une contrée étrangére & inconnue. L'ignorance étoit si profonde, qu'on sçavoit à peine lire, encore moins écrire. On n'avoit d'autres titres de possession que l'usage, d'autres Actes de mariage que la tradition. Il arrivoit de-là qu'on étoit souvent exposé à contracter des alliances dans un dégré défendu : ce qui devint une source féconde de divorces & de séparations scandaleuses. Les Clercs ou Ecclésiastiques sçurent profiter de la circonstance pour se mettre en credit : comme ils étoient les seuls instruits, *ils se lotirent*, dit Pasquier, *des clefs tant de la Religion que des lettres : encore que pour bien dire, ils n'en eussent provision que pour leurs portées, n'étant notre Noblesse aucunement ententive à si louable sujet. Or de cette asnerie ancienne advint que nous donasmes plusieurs façons au mot* de Clerc, *lequel de sa naïfve & ordinaire signification appartient aux Ecclésiastiques; & comme ainsi fut qu'il n'y eut qu'eux qui fissent profession des bonnes lettres, aussi par une métaphore nous appellâmes* Grand Clerc *l'hom-*

Recherches de de la France. Tom. I. l. 8. ch. 13. p. 786.

me sçavant, Mauclerc *celui qu'on tenoit pour bête*, Clergie *pour science; & forgeâmes de-là ce proverbe François*, parler Latin devant les Clercs: *ce que les Romains vouloient dire par cet Adage*, sus Minervam.

ROBERT.

An. 996.

Robert regne sans contradiction.

HUGUES Capet, pour fixer le sceptre dans sa famille, avoit eu la précaution, ainsi qu'on l'a remarqué, d'associer son fils Robert à la Royauté. Ce jeune Prince né, bâtisé, & couronné à Orléans, avoit à peine vingt-six ans, lorsque son pére & son collegue mourut. On étoit accoutumé à lui voir partager les soins du Gouvernement, on le reconnut sans peine pour Souverain. Aussi les commencements de son regne ne furent-ils troublés que par des querelles étrangeres. La Cour de Rome voyoit avec dépit que l'archevêque Arnoul, malgré le decret du Concile de Mouzon, étoit toujours traité en prisonnier d'Etat. Le Pape d'ailleurs menaçoit de casser le mariage du Monar-

que avec Berthe, veuve d'Eudes comte de Chartres & de Blois, fille de Conrad roi de Bourgogne. Robert avoit tenu sur les fonts de batême un des enfans de la Princesse : elle étoit de plus sa cousine au quatriéme degré : double empêchement qui demandoit une dispense, qu'on n'accordoit alors que très-difficilement.

Hist. Franc. Fragm. Duch. Tom. 4. p. 85.

Robert aimoit tendrement la Reine : il n'oublia rien pour prévenir une séparation, dont l'idée blessoit également son cœur & sa gloire. Il crut qu'en rétablissant Arnoul, il obtiendroit plus facilement de Rome la confirmation d'une union qui faisoit son bonheur : il remit donc ce Prélat en liberté, & le renvoya dans son Archevêché. Mais cette complaisance ne produisit aucun effet sur l'esprit du Pape. Les seuls troubles d'Italie suspendoient le coup que ce Prince redoutoit. Gregoire V tenoit alors le souverain Pontificat. C'étoit un Allemand d'une grande naissance, créature & parent de l'Empereur Othon III, esclave des volontés de son bienfaiteur & de Gerbert, tous deux ennemis de la Maison de France. Ce Pontife avoit été chassé de son Eglise

An. 997. Le Pape casse le mariage du Roy.

Abbo. epist. 1.

Petr. Dam. lib. 1. epist. ultim. ad Cadal.

par Crefcent, conful de Rome, qui fit élire à fa place fous le nom de Jean XVI. un Moine Grec appellé Philagathe : il ne fut pas plutôt rétabli, qu'après avoir fait crever les yeux & couper la langue & le nez à fon rival, il affembla un Concile où il fulmina la fentence qui caffoit le mariage du Monarque François.

Chron. Saxo.

Le decret porte que le Roi Robert quittera Berthe qu'il a époufée contre les loix : que tous deux feront fept ans de pénitence, fuivant les Canons & l'ufage de l'Eglife, le tout fous peine d'anathême: qu'Archambaud archevêque de Tours qui leur a donné la bénédiction nuptiale, que tous les Evêques enfin qui ont affifté à la célébration de ce mariage inceftueux, feront fufpendus de la communion jufqu'à ce qu'ils foient venus faire fatisfaction au faint Siége. Les Prélats obéirent, & leur foumiffion appaifa Rome, qui n'en devint que plus entreprenante.

Concil. Tom. 9. p. 772.

Robert est excommunié.

Robert, outré d'un procédé jufques là fans exemple, refufa de fe foumettre à un jugement qu'il regardoit comme un attentat contre l'autorité Royale. Grégoire, par une hardieffe qui paroîtroit incroyable, fi elle n'eut été

autorisée par la politique & la superstition, excommunia le Prince & mit son Royaume en interdit : c'est-à-dire qu'il défendit à toute l'Eglise de France de célébrer l'Office divin, d'administrer les Sacrements aux adultes, enfin d'enterrer les morts en terre sainte. On n'avoit encore rien vu de semblable dans la Gaule. Le peuple consterné de ce terrible coup, déféra si humblement aux ordres du Pape, que le Monarque se vit généralement abandonné de ses courtisans & de ses propres domestiques. Il ne lui resta, dit-on, que deux serviteurs qui faisoient passer par le feu tout ce qui avoit été servi sur sa table, ayant horreur de ce qu'avoit touché un excommunié.

Hist. franc. fragm. loc. cit.

Idem. Dam. l.2. epist. 15 Duch. Tom. 4. p. 14.

Les murmures du peuple, la désertion des Grands, & la crainte trop justement fondée d'une révolte générale, déterminérent enfin le Monarque à plier sous le joug de Rome, & à renvoyer sa femme, qui cependant conserva toujours le titre de Reine. Un auteur qui n'écrivit que plus de soixante ans après, donne un autre motif à cette condescendance du Roi pour le souverain Pontife. Il rappor-

Il cede à la crainte d'une révolte générale.

te qu'en punition de ce mariage inceſtueux, la Reine accoucha d'un monſtre qui avoit la tête & le cou d'une oye : ce qui épouventa tellement Robert, qu'il conſentit enfin au divorce, fit une confeſſion publique de ſon péché, l'expia par des jeunes, & en obtint l'abſolution. C'eſt un conte que la ſeule ſuperſtition peut avoir imaginé : *il n'y eut rien de monſtreux dans toute cette affaire*, dit un célébre Moderne, *que l'audace du Pape, & la foibleſſe du Roi.*

Abregé de l'hiſtoire univ. Tom. I. p. 226.

An. 998.

Il épouſe Conſtance, fille du Comte de Provence.

Robert, après avoir repudié Berthe, ſongea à contracter une nouvelle alliance, & épouſa Conſtance, fille de Guillaume I, comte de Provence, femme d'une rare beauté, mais capricieuſe, altière, impérieuſe, qui lui cauſa bien des chagrins. Elevée dans un climat voluptueux, elle attira à ſa ſuite une troupe de danſeurs, de farceurs, & de jeunes Seigneurs livrés au libertinage, qui inſenſiblement introduiſirent le luxe & la débauche dans la cour du Roi ſon époux, & en bannirent la gravité, la ſimplicité, & la modeſtie. L'éclat de ſes charmes & l'empire qu'ils lui donnoient ſur le cœur de ſon mari, la

Glaber. l. 3. c. 9. p. 38. & 39.

tendirent enfin si arrogante, qu'elle devint insuportable à tout le monde, même à ses enfants. Le Roi avoit un favori, à qui il confioit toutes ses peines. C'étoit Hugues de Bauvais, comte Palatin, & premier Ministre. La Reine furieuse de ne pouvoir pas en disposer, eut la hardiesse de le faire assassiner sous les yeux du Monarque, qui fit envain tous ses efforts pour lui sauver la vie. Le pauvre Prince fut oblige de dissimuler, pour éviter de plus grands inconvenients.

Idem. ibid. c. 2. p. 26. Duch. Tom. 4.

Le nouveau mariage du Roi étoit à peine célébré, qu'un des enfants de Berthe vint troubler le repos de la France. C'étoit Eudes II, comte de Champagne. Ce Prince, aussi politique qu'ambitieux, pour communiquer plus aisément du comté de Chartres dans la Brie, vouloit s'assurer un passage sur la Seine : il jetta les yeux sur Melun que le Roi Hugues Capet avoit donné au comte Bouchard. Ce Seigneur n'y entretenoit qu'une foible garnison sous le commandement d'un vicomte, nommé Gautier, qui avoit une femme jolie & galante. Eudes feignit d'en être eperdument amoureux. C'étoit un jeune homme de

An. 999. Le Comte de Champagne s'empare de Melun.

Guill. Gemiot. l. 5. c. 14.

Le ſuccès ne répondit point à de ſi grands préparatifs. Auxerre tint près de deux ans. Sens ne ſe rendit que par compoſition. Avalon, qui n'étoit qu'une bicoque, ſoutint un ſiége de trois mois, & ne capitula que parce qu'une partie de ſes murs s'écroula de vetuſté. Robert en faiſoit le tour, lorſque cet accident arriva. On ne manqua pas de crier au miracle. Les Prélats qui le ſuivoient, en firent un ſecond Joſué, devant qui tomboient les murailles d'une nouvelle Jéricho. La ſuite montra que, malgré ſa dévotion, il ne méritoit guéres un prodige: il fit pendre une partie des habitans de cette malheureuſe Ville, & preſque tout le reſte fut envoyé en exil.

Il ſeroit trop long de rapporter en détail les divers ſuccès d'une guerre, que les anciens Hiſtoriens racontent d'une maniere ſi confuſe, & avec des circonſtances très-différentes. Il ſuffira de remarquer que les Bourguignons ſe défendirent pendant cinq ans, avec un courage digne d'une meilleure cauſe. Las enfin d'être la proie de l'ami & de l'ennemi, ils prirent le ſage parti de ſe ſoumettre au plus fort. Othon-Guillaume, repouſſé au-delà

de la Saône, y fut la tige d'une postérité célébre sons le nom de Comtes de Bourgogne ; & Robert, devenu maître de tout le Duché, le donna au Prince Henri, son second fils.

Le nom des Normauds commençoit à devenir célébre en Italie. Quelques Gentilshommes de cette Nation revenant de la Terre Sainte, abordérent dans la Principauté de Salerne au moment que les Sarrazins en assiégeoient la Capitale. Un zéle de religion les engagea à se jetter dans la Place, où ils firent de si grandes actions de valeur, qu'ils obligérent les Mahometans de lever le siége. De retour en Normandie, ils y contérent leurs exploits ; & les bienfaits du Prince qu'ils venoient de délivrer, excitérent dans le cœur de leurs compatriotes le desir d'aller chercher leur fortune de ce côté-là. Un d'eux, nommé Osmond Drengot ou Drogon, contraint de quitter le païs pour avoir tué un Gentilhomme qui s'étoit vanté d'avoir deshonoré sa fille, alla avec ses quatre freres offrir ses services au Prince de Capoue. C'étoient tous gens d'exécution. On leur permit de bâtir une Ville, qu'ils nommérent Averse ;

An. 1003. Conquêtes des Normands en Italie.

& peu à peu ils devinrent Ducs de cette même Province, que leurs armes avoient soustraite à la domination des Grecs. Bientôt ils furent suivis des enfans de Tancréde de Hauteville, gentilhomme du territoire de Coutance, qui avoit douze fils, tous portant les armes, tous d'une bravoure qui a donné un air de Roman à cet instant de l'Histoire. Tout plia sous ces nouveaux usurpateurs; les Sarrazins, les Grecs, & les Papes mêmes. La Sicile, conquise sur ces trois Puissances, devint une nouvelle Monarchie, dont Roger, petit-fils de Tancréde, fut le premier Roi. Roger II son fils, y joignit le Royaume de Naples, & sa postérité regna sur l'un & l'autre Etat jusqu'aux Empereurs de la Maison de Suabe, dont la domination passa à Charles de France, frere de S. Louis, comte d'Anjou & de Provence.

Chron. Floriac. Duchesne tom. 4. p. 86.

An. 1004. & suiv.

Robert prend part aux troubles de Flandres.

Robert ne respiroit que la paix. Débarassé de la guerre de Bourgogne, il se flattoit qu'il pourroit se livrer plus tranquillement aux exercices de piété, lorsque tout-à-coup il se vit forcé de prendre quelque part à la querelle qui s'éleva dans les Païs-Bas.

Voici quel en fut le ſujet & l'occaſion. Othon duc de la Lorraine Moſellanique, fils aîné du malheureux Charles de France, étoit mort, ne laiſſant pour héritiers que deux ſœurs; Hermengarde comteſſe de Namur, & Gerberge comteſſe de Hainaut. On a déja remarqué que ce Duché relevoit depuis longtems de l'Empire. Le Roi Sigebert. de Germanie, Saint Henri II du nom, ſans avoir égard aux droits & à la qualité des deux Princeſſes, donna l'inveſtiture de ce grand Fief a Godefroy, comte de Verdun, de Bouillon, & d'Ardenne. Baudoin *à la belle barbe*, comte de Flandre, avoit l'honneur d'être parent des légitimes héritiéres: il prit en main leur défenſe, & pouſſa vivement le nouveau Duc.

L'Empereur accourut au ſecours de ſon vaſſal, fit de grands ravages dans le païs, & vint mettre le ſiége devant Valenciennes. Le Comte de Flandres y vola avec les troupes du Roi & du Duc de Normandie, lui coupa les vivres, & le força d'abandonner ſon entrepriſe. L'année ſuivante Henri re- An. 1007. parut avec une nouvelle armée, & ſe préſenta devant Gand; mais avec auſſi peu de ſuccès. Baudoin cependant

craignit de risquer ses Etats en défendant ceux d'autrui : il consentit enfin à un accommodement. L'Empereur lui céda, avec l'Isle de Valkeren en Zélande, la Ville de Valenciennes, à condition de la tenir de lui à foi & hommage. Les Comtes de Namur & de Hainaut, ne pouvant seuls soutenir une si grande guerre, eurent recours au Monarque François, qui se fit le médiateur & l'arbitre de leur Traité. Le Duché demeura au Comte Godefroy : les Princesses eurent en dédommagement quelques Terres, & une somme considérable, payable en différens termes.

An. 1017. Il s'associe Hugues son fils aîné.

La tranquillité qui suivit cet événement, inspira au Roi la pensée de s'associer l'aîné de ses enfans, nommé Hugues. C'étoit un jeune Prince doüé de toutes les belles qualités du corps & de l'esprit. Il n'avoit encore que dix-huit ans, & deja il avoit mérité le surnom de Grand : glorieuse récompense d'un caractére droit, humain, prévenant, affable, bienfaisant. Toute la France qui fondoit sur lui les plus grandes espérances, applaudit à son élévation. La cérémonie de son couronnement se fit le jour de la Pente-

Helgald. in vita Robert. reg. Tom. 4. Duch. p. 89.

coste dans une assemblée générale de la Nation à Compiegne, & dès-lors son nom fut mis dans tous les Actes publics avec celui du Roi son pere.

Manichéens en France.

On découvrit vers ce même tems une hérésie qui ressembloit beaucoup à celle des Manichéens. Une femme Italienne l'introduisit en France, & deux Prêtres François, devenus chefs de parti sous la direction de la Dévote, n'omettoient rien pour accréditer la Secte. C'étoient Etienne, confesseur de la Reine Constance, & Lisoie, chanoine de Sainte-Croix d'Orleans. Ces hérétiques nioient tous les mysteres de la Religion, ne recevant aucun de ses Sacremens, condamnant le mariage, traitant de rêveries tout ce qu'on lit dans l'Ancien Testament sur la création du monde, qu'ils soutenoient éternel, ne croyant ni récompense pour les bonnes œuvres, ni châtiment pour les voluptés les plus criminelles. Ils s'assembloient certaines nuits dans une maison marquée, où ils récitoient une espéce de Litanie en l'honneur des mauvais Anges, ne cessant de les invoquer jusqu'à ce qu'ils vissent un Démon descendre au milieu d'eux, sous la forme d'une petite

Glaber. l. 3. c. 8.

Anon. Tom. 2. spicil.

bête. Alors on éteignoit les lumiéres, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit sous sa main pour en abuser.

La Roi n'apprit ces abominations qu'avec la plus sensible douleur, & donna promptement ses ordres pour assembler un Concile à Orleans. Il s'y transporta lui-même, & fit arrêter les chefs du parti. On les amena devant les Evêques, qui leur demandérent compte de leur foi. Mais ils ne voulurent point s'expliquer sur le fonds de leur doctrine. Plus on les pressoit, plus ils employoient d'artifices pour s'échaper. Alors Aréfaste, gentilhomme Normand, qui avoit révélé tout le secret, prit la parole, leur reprocha leur lâcheté, & dévoila toute l'impiété de leur systême. Les malheureux, forcés jusques dans leurs derniers retranchemens, déclarérent hautement que telle étoit leur véritable créance. Envain on leur représenta que Jesus-Christ a voulu naître d'une Vierge, parce qu'il l'a pû : qu'il a souffert en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa Divinité : ils répondirent constamment : *Nous n'y étions pas présens, nous ne pouvons croire que cela soit vrai.*

Chron. S. Pet. Tom. 2. spicil. p. 740.

Tant d'obstination détermina le Concile à prononcer leur Sentence : tous furent condamnés à être brûlés vifs. On les mena hors de la ville sous une cabane, où l'on avoit allumé un grand feu. Ils y alloient avec gayeté : mais dès qu'ils sentirent l'action de la flamme, ils commencérent à crier qu'ils avoient été trompés. On essaya inutilement de les secourir, il n'étoit plus tems : leurs corps furent consumés en un instant, & leurs cendres jettées au vent. On blama beaucoup le Roi d'avoir assisté à leur supplice, & encore plus la Reine Constance d'avoir crevé un œil à son Confesseur d'une baguette qu'elle tenoit à la main. Telle étoit alors la mode parmi les Dames de qualité ; toutes portoient de petites cannes légeres, dont la pomme pour l'ordinaire étoit ornée de la figure de quelque oiseau. Idem. Glaber. ibid.

On fit de pareilles exécutions dans le haut Languedoc, où cette hérésie avoit infecté quelques familles. On la croyoit éteinte, lorsque deux ans après on découvrit qu'elle avoit fait quelques progrès dans la Ville d'Arras. L'Evêque, nommé Gerard, dont la charité égaloit la capacité, fit arrêter Synod. Attreb. Tom. 13.

ces nouveaux hérétiques : mais loin de les effrayer par des menaces, il leur parla avec tant de zéle, & les instruisit avec tant de bonté, qu'il leur fit entendre raison. Ils versérent des larmes, reconnurent leurs erreurs, & les abjurérent publiquement : tant il est vrai que ce ne sont pas les échafauts qui font triompher la vérité. La violence révolte les esprits, la douceur les subjugue.

An. 1018. & 1020. Nouvelles brouilleries du Comte Eudes.

On ne voit pas que durant l'espace de neuf ans, il se soit passé aucun événement considérable dans le Royaume. On n'en excepte que quelques querelles particuliéres entre les grands Vassaux de la Couronne : querelles en quelque sorte étrangéres à l'égard de nos Rois, parce qu'elles n'intéressoient que des Provinces dont ils n'étoient plus les maîtres : souvent même ils les allumoient, parce qu'elles affoiblissoient ces petits Princes. Rarement ils s'en mêloient, & seulement lorsque la raison d'Etat l'exigeoit. Telle fut la guerre qui s'éleva entre le Comte de Chartres & le Duc de Normandie.

Le Comte avoit épousé Mathilde, sœur du Duc. Cette Princesse étant morte sans enfans, le Château de

Dreux qui lui avoit été donné pour sa dot, devoit retourner au Prince son frere : mais Eudes refusa de le rendre. On arma de part & d'autre. Richard avoit fait bâtir le Fort de Tilliéres sur la riviére d'Aure : il y mit une forte garnison, qui chaque jour faisoit des courses jusqu'aux portes de Dreux, & ravageoit tout son territoire. Le Comte forma le dessein de surprendre cette Forteresse incommode : il fut lui-même surpris, battu, & mis en déroute. Cet échec ne le rebuta point : il suscita tant d'ennemis au Duc, que ce Prince, craignant d'être accablé, eut recours aux Puissances du Nord sa patrie. Olave roi de Norvége, & Lacman roi de Suéde faisoient alors une cruelle guerre aux Anglois : ils volérent au secours de leur compatriote, descendirent en Bretagne, où ils firent d'affreux ravages, surprirent Dol, qu'ils saccagérent, & s'avancérent à grandes journées vers le Païs Chartrain.

Guillelm. Gemer. l. 5. c. 11.

On se souvenoit encore en France des fureurs des Normands : leur abord inopiné répandit une consternation générale. Robert qui en prévit toutes les suites, n'oublia rien pour délivrer

ſon Royaume de deux hôtes ſi dangereux. Il interpoſa ſi efficacement ſon autorité, qu'il vint à bout d'accommoder les deux rivaux. Le Comté de Dreux demeura au Duc, la Ville au Comte, & le Château de Tilliéres ne fut point raſé. L'un des deux Rois Normands, Olave, ſe fit baptiſer à Roüen, & prit le nom de Robert: tous deux ſe rembarquerent, comblés des préſens du Monarque François.

Robert va à Rome viſiter le tomb. des S. S. Apôtres.

Le Roi cependant ſe voyant en paix, & ſon Royaume floriſſant, voulut faire un voyage à Rome, pour viſiter le tombeau des Saints Apôtres. Il y mena avec lui pluſieurs Evêques recommandables par leur mérite, & laiſſa partout des marques de ſa libéralité. La piété de ce Prince croiſſoit avec ſes années. Il avoit fait batir l'Egliſe de S. Agnan d'Orleans; il en fit faire la dédicace avec une magnificence vraiment royale. Cette Egliſe avoit quarante-deux toiſes de longueur, douze de largeur, dix de hauteur, & cent vingt-trois fenêtres. Le religieux Monarque lui laiſſa par ſon teſtament ſa Chapelle, qui conſiſtoit en pluſieurs choſes rares ou de prix. C'étoient dix-huit chapes d'étoffes précieuſes,

Helgald. in vita Roberti Re. p. 74.

précieuſes, deux Livres d'Evangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un Miſſel, ornés d'yvoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel enrichi d'or & d'argent, avec un onix au milieu; trois croix d'or, la plus grande du poids de ſept livres; cinq cloches, dont l'une peſoit deux mille ſix cens, qu'il avoit fait baptiſer ſolemnellement, & nommer Robert. Ce ſont les paroles du Moine Helgaud, qui prouvent que dès-lors on appelloit baptême la bénédiction des cloches, & il remarque qu'on y employoit l'huile & le crême.

Tout étoit paiſible au dedans & au dehors du Royaume. L'Empereur & le Roi, pour prévenir tout ſujet de rupture, convinrent d'une entrevuë ſur les bords de la Meuſe. Il y eut d'abord quelques difficultés ſur le cérémonial; il fut enfin réglé que les deux Monarques ſe verroient dans des bateaux qui partiroient en même-tems des deux rives oppoſées. Mais l'Empereur & l'Impératrice, lorſqu'on s'y attendoit le moins, paſsèrent la rivière, vinrent faire viſite au Roi dans ſa tente, & dînèrent avec lui. Robert, touché de cette franchiſe,

An. 1022. Entrevue de l'Empereur & du Roi.

Glaber. l. 3, c. 2. p. 26.

les régala avec toute la magnificence de ce tems-là, & leur offrit de riches présens en or, en argent, en pierreries, avec cent chevaux superbement enharnachés, dont chacun portoit sur sa selle une armure complette de Chevalier. Henri choisit un Livre d'Evangiles, & un Reliquaire où il y avoit une dent de S. Vincent. L'Impératrice ne prit que deux gondoles d'or. Le Roi, dès le lendemain, se rendit au quartier de l'Empereur, qui le reçut avec les mêmes honneurs, & lui donna un grand & long repas, en quoi consistoit alors la somptuosité du régal. Le Prince Allemand ne voulut point se laisser vaincre en générosité: il fit présenter au Monarque François cent livres d'or pur. Robert n'accepta pareillement que quelques bagatelles. Ils renouvellérent le traité d'alliance, & s'engagérent d'aller ensemble à Pavie, pour faire signer à Benoît VIII certains articles sur quelques droits litigieux. Mais la mort du Pape & de l'Empereur rompit ce voyage.

An. 1024. Révolte du jeune Roi Hugues.

La paix dont la France jouissoit depuis plusieurs années, fut troublée tout-à-coup par des dissensions domestiques. Le jeune Roi Hugues se

déroba secrétement de la Cour, se joignit à plusieurs Seigneurs de son âge, & fit le dégât sur les terres du Domaine royal. Le motif de cette retraite étoit la dureté & la hauteur de la Reine Constance, qui ne vouloit ni lui faire sa Maison, ni lui laisser prendre aucune part au Gouvernement. La révolte cependant ne fut pas de longue durée. Hugues, réduit à mener une vie de brigand, se jetta sur le Perche, dont le Comte, nommé Guillaume, osa l'arrêter prisonnier. Cet accident lui fit faire quelque retour sur lui-même : il implora les bontés de son pere, qui lui pardonna, & voulut bien partager avec lui les honneurs & la puissance du Trône.

Glaber. Ibid. c. 9.

Cette rébellion est la seule tache à la mémoire de ce jeune Prince. Il sçut l'effacer avec avantage, & vêcut depuis dans la plus parfaite soumission aux volontés du Roi son pere. C'étoit, si l'on en croit les Auteurs du tems, l'exemple de toutes les vertus, le pere des pauvres, le protecteur de l'Eglise, l'avocat du peuple, l'ami de tous les gens de bien. La renommée de tant de belles qualités rendit son nom si célébre dans toute l'Europe, que l'Ita-

An. 1025. Sa mort.

Idem. ibid.

lie, après la mort de Henri II, le demanda pour Empereur. Mais, ajoutent ces mêmes Historiens, les péchés du monde le rendoient indigne d'un si rare présent du Ciel. Hugues fut enlevé à la fleur de son âge, & sa mort remplit la France de deüil & de tristesse. Il est enterré à S. Corneille de Compiegne.

An. 1026.
Robert s'associe Henri, son second fils.

L'affliction du Roi répondit à la grandeur de cette perte : il songea aussi-tôt à s'associer le jeune Henri. C'étoit l'ainé des trois Princes qui lui restoient. Constance, qui ne l'aimoit point, n'omit rien pour faire tomber la Couronne sur la tête de Robert, son troisiéme fils. Mais l'autorité du pere, soutenuë du choix de la Nation, l'emporta enfin sur la passion & la fureur d'une femme. Henri fut sacré & couronné à Rheims dans une assemblée générale des Seigneurs du Royaume. La Reine, pour s'en venger, chercha toutes les occasions de chagriner le nouveau Monarque. Le Prince Robert, par une modération digne de tous les éloges, ne voulut point seconder les projets ambitieux de sa mere : il encourut aussi sa disgrace, & devint comme son frere l'objet de

Idem. ibid.

ſes perſécutions. Elles furent ſi violentes, que tous deux s'échappérent de la Cour, prirent les armes, & allumérent une guerre civile dans le Royaume. Henri ſe ſaiſit du château de Dreux : Robert s'empara d'Avalon & de Beaune. Le Roi aimoit tendrement ſes enfans, & il en étoit aimé de même : il n'eut qu'à paroître pour les faire rentrer dans le devoir.

La Couronne toujours héréditaire dans la maiſon regnante : mais en même tems elective par rapport aux Princes du ſang Royal.

On ne doit point conclure de l'uſage ſi familier aux premiers Rois Capétiens d'aſſocier leurs fils aînés, ou que la Couronne fût élective entre les Grands de l'Etat, ou qu'elle regardât néceſſairement l'aîné de la Maiſon Royale. Ce ſeroit une double erreur. On a vu ſous la premiere Race le Thrône conſtamment héréditaire dans la Famille de Mérovée, & tous les Princes ſes deſcendans ſe ſuccéder ſans interruption pendant plus de trois cens ans. Il eſt vrai que tantôt les freres partagent également la Monarchie, tantôt un ſeul regne au préjudice des autres ; quelquefois même un Prince d'une branche éloignée eſt préféré aux enfans du Roi dernier mort : mais que reſulte-t-il de

Mém. de Litterat. tom. 4. p. 672.

tous ces faits ? Que la Couronne, toujours héréditaire à l'égard de la Maison regnante, étoit élective par rapport aux différens Princes de cette Maison.

On trouve sous la seconde Race même usage, & même forme de Gouvernement. *Telle est la coutume de la Nation Françoise*, dit Foulques archevêque de Rheims, dans une Lettre à l'Empereur Arnoul, *que les Grands sans aucune dépendance choisissent un Prince de la race Royale, pour succeder au Roi, quand il est mort.* Si Robert & Rodolphe s'emparent du Trône, cela ne tire pas plus à conséquence que de voir Gondebaud élevé sur un pavois dans la premiére Race. Bientôt l'orage se dissipe. Louis d'Outremer est rappellé d'Angleterre; *& tous les Grands*, dit un Auteur contemporain, *l'élisent pour regner sur eux par le droit héréditaire qu'il avoit à la Couronne.* Paradoxe en apparence, mais qui se trouve éclairci par le double droit que nos Princes tiroient également de leur naissance Royale, & du choix de la Nation.

Flod. hist. Eccl. Rhem. l. 4.

Glaber. l. 1. c. p. 5.

L'Histoire de l'association de Henri I prouve qu'au commencement de la

troisiéme Race, la Monarchie se gouvernoit encore par le même esprit, & par les mêmes maximes. On y voit l'hérédité incontestablement établie dans la Maison nouvellement regnante. C'étoit donc la Loi générale, & l'usage invariable du Royaume.

L'élection cependant avoit toujours lieu : mais comme dans les deux premiéres races, seulement entre les enfans des Rois. Quelques réflexions sur ce qui se passa à l'occasion du couronnement de Henri I, mettront cette vérité dans un plus grand jour. *Le Roi*, dit Glaber, *après la mort du Prince Hugues, commença à examiner en lui-même lequel des trois fils qui lui restoient, seroit le plus capable de lui succéder au Royaume.* On sent toute l'inutilité d'une pareille délibération, si le Trône eût été dévolu de plein droit à l'aîné de la Ligne regnante. La Reine, dit un autre Auteur du tems, voyant que l'inclination du Monarque étoit pour le jeune Henri, *demanda au moins, qu'il ne fût rien décidé pendant la vie de Robert touchant cette grande affaire.* Elle se flattoit qu'après la mort du Roi, son cré-

Glaber. l. 3. c. 9. p. 37.

Inter Fulber. epist. 50. Duc. tom. 4. p. 290.

dit l'emporteroit sur celui de ce fils bien-aimé, *qu'elle affectoit de représenter comme un esprit caché, foible, lâche & mol.* Mais que devenoient toutes ces espérances, si la Loi du Royaume eût déterminé nécessairement les voix des Electeurs en faveur de l'ainé de la Maison Royale? Cependant le parti du Prince Henri prévalut, continue Glaber, & *le choix du Roi, soutenu du concours des Grands, le mit enfin sur le Trône de la France.* Ce trait d'histoire est la solution de toutes les difficultés sur l'hérédité dans la Famille regnante. On y voit d'un côté que la succession toujours héréditaire n'excluoit point un véritable droit d'élection; & de l'autre, que ce droit d'élection passive n'étoit point attaché à la seule personne de l'aîné: mais que la Nation s'etoit réservé le pouvoir de choisir parmi les enfans du dernier Roi, celui qui lui paroissoit le plus propre à gouverner, sans égard à la primogeniture.

Ibid.

Ce ne fut donc point pour fixer la Couronne dans leur Maison, mais pour éviter les dissensions trop ordinaires dans les élections, que les six

premiers Rois de la troisiéme race crurent devoir de leur vivant faire sacrer leurs fils aînés. Ces associations établirent peu à peu l'hérédité lineale & agnatique : ce qui ruina insensiblement le pouvoir électif. Le Sceptre parut enfin si affermi dans la Famille de Hugues Capet, que Philippe Auguste ne crut pas même nécessaire de faire couronner son fils. La succession dans les aînés de chaque ligne devint une Loi fondamentale de l'Etat, & telle qu'elle s'observe depuis plus de sept cens ans, sans que les cadets ou les aînés des branches cadettes ayent fait éclater la moindre prétention au Trône.

Tentative du Roi Robert sur la Lorraine.

Le goût des pélerinages commençoit alors à regner. Le Comte d'Anjou, Foulques Nerra, avoit fait un voyage à Jérusalem, où la corde au cou, il se fit traîner tout nud par les rues, & battre de verges par un de ses domestiques, criant à chaque coup : *Seigneur, ayez pitié d'un malheureux parjure & fugitif.* Mais tandis qu'il exerçoit sur son corps ces pieuses cruautés, Eudes comte de Champagne & de Chartres, s'emparoit de ses

Places fortes, & faisoit de grands dégâts sur les terres de son Domaine. Le Pénitent à son retour léve une puissante armée, va à la rencontre de son ennemi, le joint à Ponlevoi entre la Loire & le Cher, remporte sur lui une grande victoire, & lui enléve Saumur. Cette querelle ne finit que par la mort des deux rivaux. Elle se ralluma à différentes reprises, mais plus vivement que jamais à l'occasion dont je vais parler.

La Lorraine avoit été séparée de l'Empire François pendant les troubles des derniers regnes. Le Roi, tenté de l'espérance de la réunir à la Couronne, traita secretement avec les Seigneurs du païs. Gothelon leur Duc, & le Prince Eberard, frere de l'Empereur, étoient les chefs de la conspiration. Sigebert. Ils n'eurent pas plutôt arboré l'étendart de la révolte, que Robert se mit en marche pour les soutenir. Mais de peur que le Comte de Champagne, esprit inquiet & broüillon, ne le traversât dans son entreprise, il lui fit déclarer la guerre par le Comte d'Anjou. Tout étoit concerté de façon que le succès paroissoit infaillible.

L'Empereur néanmoins, c'étoit Conrad, surnommé *Le Salique*, trouva moyen de conjurer l'orage. Il fit faire des offres si avantageuses aux Lorrains, qu'il les détacha de la Ligue qu'ils avoient faite avec la France. Le Roi se voyant trompé, se retira sans avoir osé rien entreprendre.

La guerre cependant continuoit vivement entre les Comtes de Champagne & d'Anjou. Le premier, craignant que Robert ne vînt fondre sur lui avec toute son armée, sçut si bien ménager l'esprit de la Reine Constance, qu'il l'engagea à faire sa paix avec le Roi son époux. Le second, qui n'avoit pris les armes que par complaisance pour le Monarque, se plaignit beaucoup de cette infidélité aux engagemens les plus inviolables. C'est la raison pour laquelle les Chroniques d'Anjou disent tant de mal du Roi Robert & de toute la famille de Hugues Capet. Foulques néanmoins ne perdit point courage. On en vint à une bataille rangée. Les deux rivaux étoient à la tête de leurs troupes. Le combat fut sanglant : mais enfin la victoire demeura au Comte d'Anjou,

qui força son ennemi à lui demander la paix.

Invention de la Musique à plusieurs parties.

Ce fut vers ce même tems qu'un Moine d'Arrezzo, nommé Gui, inventa la Musique à plusieurs parties. Jusques-là on n'avoit connu que la Mélodie, qui consistoit dans le chant d'une ou de plusieurs voix, l'une après l'autre. C'est encore la seule qui soit au goût des Orientaux, qui ne peuvent souffrir ce contraste de sons graves & aigus, de diézes, de fugues, de sincopes, en quoi consiste, selon nous, ce qu'il y a de plus merveilleux dans la Musique. Gui, né Musicien, découvrit à force de méditations, qu'en gardant certaines proportions, on pouvoit faire chanter ensemble plusieurs voix différentes, & en former une harmonie qui charmât l'esprit & l'oreille. Ce fut lui qui trouva les *Lignes*, la *Gamme*, & les six fameuses syllabes; *Ut*, Ré, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *La*, qu'il prit, dit on, des trois premiers vers de l'Hymne de S. Jean, *Ut queant laxis.*

Apud. Baron. an. 1022. & sec. 6. Bened. p. 508.

On se servoit au commencement de *points* & de *lettres*, pour marquer le dégré de gravité ou de hauteur qu'on

devoit donner à chaque ton. C'eſt en 1330. qu'un Pariſien, nommé *De Mœurs*, inventa les figures ou caractéres que l'on a appellés des *Notes*, parce qu'elles déſignent l'abbaiſſement ou l'élévation de la voix, ſes mouvemens vîtes ou lents, & toutes les variations qui peuvent faire harmonie. Il n' y a pas quatre-vingt-dix ans que *Si* fut imaginé par un François, nomme *Le Maire*. Les Gens de l'Art l'ont trouvé ſi commode pour entonner & pour connoître les intervalles, que malgré les vaines déclamations des vieux Maîtres, il fut adopté généralement en Italie & en France.

L'Europe applaudit à l'invention du Moine d'Arrezzo. Un enfant par ſon moyen apprenoit en peu de mois, ce qu'auparavant un homme pouvoit à peine apprendre en pluſieurs années. Bientôt toutes les Egliſes conſidérables, ſurtout en France, eurent un Chœur de Muſique. Celui de l'Egliſe de Paris étoit très-célébre dès le treiziéme ſiécle. Il faut l'avouer cependant, la Muſique du Religieux Arétin n'avoit ni cette légéreté, ni ces graces, qui caractériſent celle de notre ſiécle. Mais

toute imparfaite qu'elle étoit, elle ne laissa pas de regner six cens ans. Ce n'est que sous Louis XIV, qu'on a commencé à l'égayer, & à la rendre plus expressive. Elle étoit encore dans un état de barbarie, lorsque *Lulli* fut amené en France par le Chevalier de Guise en 1647. Le jeune Florentin étudia sous nos Maîtres François, & devint en peu de tems si habile, qu'il tiendroit encore la premiére place entre les Musiciens, si notre siécle n'eût produit un *Rameau*. C'est à ces deux hommes célébres que la Musique Françoise doit ce haut dégré d'élégance & de perfection, où elle est enfin parvenuë.

Pieuses occupations du Roi Robert.

La paix donnoit le moyen au Roi Robert d'employer les journées à la priére & à l'étude. C'étoit un Prince d'une grande érudition pour le siécle où il vivoit. Il entendoit le Latin des Livres, & le Latin vulgaire. Il se plaisoit à faire des Répons; & il y en a de lui qu'on chante encore à l'Eglise. On dit que Constance lui demanda quelques vers à sa louange: malheureusement il n'y avoit rien de bon à dire de cette Princesse: le pieux Monarque fit une

Hymne qui commence par ces paroles: *O constantia Martyrum.* La Reine qui n'entendoit pas le Latin, fut trompée par ce premier mot: elle crut qu'en effet il avoit composé cette petite Piéce en son honneur. On veut encore qu'il soit l'auteur de la Prose (*a*) qui se dit à la Messe le jour de la Pentecôte. Il assistoit réguliérement à tout l'Office, *chantant toujours avec le Chœur, souvent même portant chape, la couronne en tête, & le sceptre à la main.* Sa coutume étoit de mettre tous les ans une somme considérable à bâtir de nouvelles Eglises, à réparer les anciennes, à décorer les unes & les autres.

Ex lib. ms. tom. 4. Duch. p. 147.

C'étoit la dévotion du tems: elle fut même portée jusqu'à détruire les plus belles Eglises, pour les rebâtir à la nouvelle mode, qui ne valoit pas l'ancienne. Les Grands du Royaume s'empressoient à l'envi de mériter le titre de Fondateurs. On en a vu qui renversoient d'une main, pour relever de l'autre: pillant les biens de la veuve

(*a*) *Veni, sancte Spiritus.* L'Auteur du Livre des Dates p. 386. dit que l'Eglise est redevable de cette Sequence au Pape Innocent III.

& de l'orphelin, pour en ériger des Temples au Seigneur : ruinant cinq à six Monastéres, pour avoir la gloire de fonder une Abbaye qui leur eût obligation d'une opulence toujours peu convenable, souvent même funeste à l'Etat Monastique : comme si les dépoüilles de l'Eglise & des pauvres pouvoient être une offrande agréable à Dieu. Il s'est cependant trouvé des Moines assez intéressés pour fomenter ces abus. C'est trop peu dire ; ils s'oubliérent jusqu'à mettre au nombre des Saints ceux qui les enrichissoient de pareils brigandages.

La piété de Robert ne se ressentoit point de cette barbarie : les fondations qu'il fit, ne furent à charge ni au Peuple, ni au Clergé : on en compte plus de trente tant d'Eglises que de Monastéres : nous ne parlerons que de ceux-ci. Les plus considérables sont Saint Agnan, Sainte Marie, & Saint Vincent d'Orleans, S. Paul de Chanteugne en Auvergne, S. Medard de Vitri, S. Leger dans la Forêt Iveline, Notre-Dame de Melun, S. Pierre & S. Rieul de Senlis, Sainte Marie d'Etampes, S. Germain l'Auxerrois, S.

Ses fondations.

Helgald. p. 77.

Germain de Paris dans la Forêt de Laye, Notre-Dame de Poissi, & Saint Cassien d'Autun. Ce qui contribua beaucoup à réveiller ce goût des pieux établissemens, fut l'Institution d'un nouvel Ordre Religieux en Italie, sous le nom de Camaldules : Ordre si célébre, & par la sainteté de son fondateur, c'etoit Romuald, de l'illustre Famille des Ducs de Ravenne ; & par l'austérité de sa Regle, qui, outre une abstinence perpétuelle de viandes, prescrit sept jours de jeûne par semaine.

Ses revenus & ceux des premiers Rois Capetiens.

On demandera peut-être comment un Prince qui ne possédoit en propriété que les Duchés de France & de Bourgogne, a pu trouver de quoi fournir à de si prodigieuses dépenses ? Quels étoient donc les revenus de nos Rois au commencement de la troisiéme race ? On en distingue de plusieurs sortes : les *Produits* des terres domaniales ; ceux de *Justice* dans les Baillages & Prevôtés Royales ; la *Gruerie*, le *Cens*, les droits d'*Entrée* & de *Sortie* ; la Regale, la *Monnoie*, le droit de *Procuration* ou de *Giste*, & les taxes sur les Juifs. On a peine à

croire ce que nos Monarques ont tiré par la ſuite tant de cette Nation & du Droit de *Communes*, que des *Aides coutumiers*. C'eſt ainſi qu'on appelloit certain Droit que les vaſſaux devoient à leur Seigneur, lorſqu'il faiſoit ſon fils aîné Chevalier, lorſqu'il marioit ſa fille aînée, lorſqu'il lui ſurvenoit une guerre, ou qu'il étoit fait priſonnier. Nous expliquerons plus amplement ces différens uſages, quand l'occaſion s'en préſentera. Il y avoit des Officiers prépoſés pour recevoir ces revenus, & les apporter à Paris dans les trois termes de S. Remi, de la Chandeleur & de l'Aſcenſion. Tel étoit alors le fonds du Tréſor Royal, qui bien adminiſtré, donna le moyen au Roi Robert de ſatisfaire & ſa piété, & ſa généroſité.

Sa clemence. On rapporte de ce Prince un trait de clémence, qui ſemble effacer tout ce qu'on nous raconte d'Auguſte & de Trajan. Il fut averti étant à Compiegne que douze ſcélérats avoient formé le deſſein de l'aſſaſſiner. On les arrêta, & leur procès fut inſtruit. Mais tandis qu'on y travailloit, le bon Roi leur fit donner la Communion, après

Helgald. p. 64.

les y avoir fait préparer par la Pénitence. Il les admit enſuite à l'honneur de manger avec lui, leur pardonna, & envoya dire aux Juges qui les avoient condamnés tout d'une voix, *qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe venger de ceux que ſon Maître avoit reçus à ſa Table.*

Son attention ſcrupuleuſe dans le choix des Evéques.

Le zéle du religieux Monarque s'appliquoit particuliérement au choix des Evêques : le mérite l'emportoit ſur la naiſſance. Les Seigneurs en murmuroient ſecretement : les Chapitres mêmes ſe plaignoient que par une indiſcrete piété il violoit ouvertement la liberté des élections. Mais dans un tems de paix & de tranquillité perſonne n'oſoit s'oppoſer à ſes volontés. Les Princes ſes vaſſaux étoient ſoumis à ſes ordres, & tous ſes voiſins l'aimoient ou le reſpectoient. Henri roi de Germanie, Ethelberd roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre recherchoient ſon amitié, & lui envoyoient ſouvent des préſents. L'Archevêché de Bourges étant venu à vaquer, il ſollicita vivement le Clergé d'élire Gauſlin, abbé de Fleuri, fils naturel de Hugues Capet. Le Chapitre s'en dé-

fendit, ſous prétexte que les Canons excluoient les bâtards des honneurs de la Prélature. On s'opiniatra de part & d'autres dans ſes prétentions, & le Siége vaqua durant quatre ou cinq ans. Mais enfin les chanoines, pour jouir de leurs revenus que le Roi avoit fait ſaiſir, ſe virent contraints de plier ſous le joug de l'obéïſſance. La ſuite fit voir que le mérite du ſujet reparoit pleinement ce qui manquoit à ſa naiſſance.

Gall. chriſt. tom. 1. p. 161.

Quoique nos Rois permiſſent la liberté des élections, on voit néanmoins que, lorſqu'ils le jugeoient à propos, ils nommoient de leur pleine autorité aux Evêchés du Royaume, ſans aucun concours du Peuple & du Clergé. Le Chapitre de Chartres avoit élu ſon doyen pour Evêque : Robert caſſa cette élection, & donna l'Evêché à Thieri, chéfecier de la cathédrale. L'Evêque de Langres étant mort, ce Prince lui ſubſtitua ſucceſſivement Richard & Hugues, qui furent inſtallés, quelque oppoſition que puſſent faire les Langrois, à qui ces deux Prélats n'étoient pas agréables. Quelquefois le Monarque ſe contentoit de déſigner celui qui devoit être élu :

Gall. chriſt. tom. 3. p. 486.

Chron. S. Benig. Divion. Spicil. tom. 1. p. 459.

souvent il permettoit aux Eglises de choisir celui qui leur paroîtroit le plus digne. Il confirmoit l'élection, si le candidat se trouvoit capable d'un ministère si sublime, & lui donnoit le temporel de l'Evêché. C'est ce qui a fait dire au plus sçavant Prélat de ce tems-là, qu'on parvenoit à l'Episcopat par l'élection du Clergé, les suffrages du peuple, & le don du Roi.

Fulbert epist. apud. Duch. tom. 4. p. 174.

L'attention du Monarque ne se bornoit pas à empêcher que des sujets indignes ne remplissent les premières places de l'Eglise: il veilloit encore sur la conduite de ceux qui les occupoient. Leutheric, archevêque de Sens, avoit introduit dans son diocèse l'usage d'éprouver les coupables par la communion: Robert lui en écrivit dans les termes les plus forts. *J'en jure*, lui dit-il, *par la foi que je dois à Dieu, que si vous ne vous corrigez, vous serez privé de l'honneur du sacerdoce*. Le Prélat profita de la réprimande, se tut, & cessa d'enseigner une mauvaise doctrine qui commençoit à s'étendre. On ne sçait pas précisément quelle étoit son erreur. On voit seulement par la lettre du Roi, qu'il attribuoit à la Divinité les souf-

Helgald. p. 64.

frances corporelles, & qu'en administrant l'Eucharistie il usoit de paroles différentes de celles de l'Eglise. *Recevez*, disoit-il, *le corps de notre Seigneur, si cependant vous en êtes digne.*

On remarquera à cette occasion un usage fort singulier qui s'observoit alors dans plusieurs Eglises. Le Prêtre à son ordination recevoit des mains de l'Evêque une hostie consacrée, qu'il ne devoit consumer que dans l'espace de quarante jours, n'en prenant à chaque Messe qu'une petite particule. On trouve la même observance dans un ancien pontifical de la cathédrale de Soissons. On lit toutefois dans un Ordre Romain que les nouveaux Prêtres ne communioient que pendant sept jours de l'hostie qu'ils avoient reçue de leur Prélat : ce qui fut établi, dit-on, pour montrer l'unité du sacrifice de l'Evêque & du Prêtre.

Fulbert. epist. 2.

Marten de rit. antiq. Tom. 2. p. 322. 396.

An. 1031. Mort du Roi Robert.

Telles étoient les pieuses occupations de Robert, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie qui l'enleva à Melun dans la soixante-uniéme année de son âge, & la quarante-cinquiéme de son regne. On transporta son corps à Pa-

& delà à saint Denis où il fut ré sans épitaphe, ni aucun or- ent sur son tombeau. L'image de e qu'on y voit aujourd'hui, n'a faite que plusieurs siècles après. voit eu trois femmes, Ludgarde Rosale, veuve d'Arnoul, comte landres; Berthe, veuve d'Eudes, ite de Chartres & de Blois; & istance, fille de Guillaume I, com- de Provence. Il eut de cette der- re Hugues, qui mourut avant lui; nri, qui lui succéda; Robert, qui t le Duché de Bourgogne; Eudes, i selon quelques-uns fut évêque Auxerre; Adelaïde, qui fut mariée Renaud comte de Nevers; & Adéle, ui fut femme de Richard III, duc e Normandie, puis de Baudoin, com- e de Flandres.

Son éloge.

On ne vit jamais de meilleur Roi, plus sensible aux maux de ses sujets, plus empressé à les soulager, plus re- greté de la Nation, qui le pleura com- me un pére, sous le gouvernement duquel elle vivoit dans la plus pro- fonde securité, ne craignant ni l'op- pression des tyrans domestiques, ni les dévastations des armées étran- géres. C'etoit l'image même de la

Helgald. p. 78.

bonté : sa piété lui fit donner le surnom de *Dévot* : sa modération lui mérita celui de *Sage*. On ne peut exprimer jusqu'ou alloit son attention à prevenir les fautes ou Dieu étoit offensé. On raconte que, pour empêcher les faux serments, alors très-fréquents, il fit faire un Reliquaire de cryſtal, orné d'or, mais sans reliques, sur lequel il faisoit jurer les Seigneurs; & un autre d'argent, renfermant un œuf de Griffon, sur lequel juroient les gens du commun. C'étoit mal raisonner sans doute, puisque c'est l'intention qui fait le crime : mais le motif nous peint un Prince aussi tendre pour ses sujets, que zélé pour la gloire de Dieu. On a dit de lui, & c'est le comble de l'éloge, *qu'il étoit Roi de ses passions comme de ses Peuples*.

Helgald. p. 66.

Les pauvres étoient ses amis : il en nourrissoit tous les jours trois cens, quelquefois mille : le Jeudi-Saint il les servoit à genoux, & leur lavoit les pieds, revêtu d'un cilice. C'est delà qu'est venu l'usage que la piété de nos Rois a consacré, de laver à pareil jour les pieds à douze pauvres, & de les servir à table avec tous les Princes & les grands Seigneurs de leur cour. La

Idem p. 72.

compassion

compassion du pieux Monarque pour les malheureux alloit quelquefois si loin, que lorsque l'argent lui manquoit, il leur permettoit de le voler, & trouvoit très-mauvais qu'on voulût les en empêcher. Le moine Helgaud rapporte que les filoux, sous prétexte de lui demander l'aumône, le suivoient jusques dans son appartement, & lui prenoient impunément tout ce qu'il avoit de plus précieux dans ses poches & sur ses habits. Un d'eux lui ayant coupé la moitié d'une frange d'or, vouloit encore emporter l'autre. *Retirez-vous*, lui dit le Roi avec bonté : *il doit vous suffire de ce que vous avez : ce qui reste, pourra servir aux besoins de vos camarades.*

On lui reproche sa foiblesse pour la Reine sa femme, à qui il laissa prendre trop d'autoritédans sa famille, dans sa Cour, & dans son Etat. On voit peu de mariages plus mal assortis. Constance étoit un caractère violent, fier, avare, cruel : Robert étoit la douceur, la bonté, la modestie, la libéralité même. Le Prince étoit obligé de se cacher pour faire du bien ; & lorsqu'il récompensoit ses serviteurs, il leur disoit toujours : *Prenez garde que*

Constance ne le sçache. Un jour allant à l'Office du matin, il surprit deux personnes en faute : l'horreur qu'il avoit du péché, n'éteignit point la compassion qu'il devoit au pécheur : il les couvre de son manteau-royal, & vole aux pieds des Autels, pour demander leur conversion au Seigneur : il appelle ensuite le garde du corps qui l'avoit accompagné, & lui ordonne d'aller chercher un autre habit, *lui défendant sous peine de son indignation d'en parler à qui que ce soit, surtout à la Reine.*

L'idée qu'on avoit de sa vertu lui a fait attribuer des miracles. Helgaud raconte qu'un pauvre aveugle le pria de lui jetter de l'eau sur les yeux : il le fit, & l'infirme recouvra la vûë. Les malades & sur-tout les ulcérés le suivoient par tout : il ne dédaignoit pas de les panser de ses propres mains : souvent il les guérissoit, en faisant le signe de la Croix sur leurs plaies. On prétend que c'est le premier de nos Rois à qui Dieu ait accordé le don de guérir les écrouelles. On ne voit pas en effet qu'il soit fait mention de cette prérogative avant le onziéme siècle. Il est du moins certain que Philippe

Origine du privilége accordé aux Rois de guérir les écrouelles.

& Louis le Gros touchoient les malades. L'Auteur qui rapporte ce fait, assure qu'il avoit l'honneur d'accompagner Louis dans cette cérémonie, dont il parle comme d'un usage établi depuis quelque tems. Gilbert l. de pignor. sanct.

Cruelle famine en France.

Tous les historiens s'accordent à dire que Robert n'oublia rien pour rendre la France heureuse. Il lui donna tout ce qui dépendoit de lui, la justice & la paix : mais il eut le déplaisir de voir la famine ravager plusieurs fois ses Etats. La premiere fut générale par toute l'Europe, & la seconde si cruelle en France, qu'il se trouva des gens qui déterroient les corps morts pour les manger, d'autres qui alloient à la chasse des petits enfants, ou qui se tenoient au coin des bois comme des bêtes féroces, pour dévorer les passants. On vit à Tournus un spectacle qui fait fremir d'horreur. Un Boucher exposa publiquement en vente de la chair humaine ; il fut arrêté & brulé : juste châtiment d'une si exécrable inhumanité. Un homme qui tenoit Auberge dans une forêt à trois milles de Mâcon, massacroit ses hôtes, dont il faisoit d'horribles repas. Il fut découvert par deux passagers,

Glabert l. 4. c. 4. p. 44.

mari & femme, qui eurent le bonheur d'échapper à sa barbarie. On vint l'arrêter dans son hôtellerie, où l'on trouva quarante-huit têtes tant d'hommes, que de femmes & d'enfants, dont il avoit mangé les corps. Un si détestable crime fut expié par les flammes. La misére étoit venue au point, que l'on se vit obligé de faire du pain avec de la terre blanche, semblable à l'argile, mêlée avec un peu de farine ou de son. Une funeste contagion suivit de prés un si terrible fleau. Le défaut de nourriture avoit tellement extenué tous les corps, que l'on se trouva hors d'état de se soulager les uns les autres. Les malades étoient sans secours. Les morts demeuroient sans sépulture.

Ibid.

On dit que tous ces maux furent précédés de signes effrayants. On vit pleuvoir du bled & des poissons dans le païs de Liége : il tomba en Aquitaine pendant trois jours une pluie de sang, qui imprimoit des taches ineffaçables sur la chair, les étoffes, & les pierres, mais qui s'enlevoient aisement de dessus le bois. On raisonna beaucoup sur ce phénoméne singulier. Robert consulta les plus sça-

Pluies de sang.

vants Evêques du tems : c'étoient Fulbert évêque de Chartres & Gauslin archevêque de Bourges : ils lui donnerent des explications dignes d'un siècle où regnoient l'ignorance & la superstition.

Epist. 40. & 41. inter Fulberti p. 186. & 87.

C'étoit alors le tems des miracles : tout ce qu'on voyoit, devenoit un prodige. On conte qu'un hermite, nommé Bendan, Anglois de nation, s'embarqua un matin avec plusieurs de ses religieux pour aller chercher une solitude inaccessible aux prophanes humains. Le saint homme découvre sur le soir une espéce d'isle : il y aborde, attache son bateau à quelque chose de cette prétendue terre-ferme, & fait manger ses Moines, qui bientôt se livrent au sommeil. Le bon pasteur cependant veilloit à leur sûreté. Mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il apperçut le promontoire apparent voguer du côté de l'Orient ! Il éveilla ses compagnons, qui loin d'en être effrayés, rendirent graces à Dieu qui les protégoit si visiblement. L'Animal en effet (car c'en étoit un) les débarqua dans une plage, où ils trouvérent de saints Solitaires, qui les édifiérent autant par leurs bons traitements

Superstition du siècle de Robert.

Glabert. l. 2. c. 2. p. 13.

que par leurs vertus. De retour en Angleterre leur patrie, ils y racontérent toutes ces merveilles.

Un autre prodige, à peu près de cette nature, fera encore mieux connoître l'esprit de ce siècle superstitieux. Un Gendarme vouloit s'établir dans un riche Monastère, pour y boire à discrétion le vin des Religieux : le Supérieur eut l'incivilité de lui en refuser l'entrée : ce qui lui attira quelques injures. *O mon maître*, s'écria le Moine en colère, *grand saint Benoît, souffrirez-vous qu'on traite ainsi vos serviteurs ? Dormez-vous, ou êtes vous faché contre vos enfants ?* La priére n'étoit pas des plus modestes : elle fut cependant exaucée. Le soldat s'étoit retiré dans une maison voisine de l'Abbaïe, résolu d'enfoncer portes & tonneaux, lorsqu'il auroit repris haleine. Il s'y amusa si longtems à boire, *qu'il but avec son vin le calice de la fureur du Seigneur jusqu'à la lie*. On le jetta mort yvre sur un lit, où le feu prit par hazard quelques heures après, & le malheureux devint la proie des flammes. *Ce qui prouve*, conclut l'Historien qui rapporte ce fait, *que le saint*

Chron. Flor. apud Duch. t. 4. p. 342.

Patriarche n'étoit ni assoupi ni indifférent sur le sort de son troupeau.

On trouve encore une esquisse des mœurs de ce tems, dans les divers Conciles qui se sont tenus sous le regne de Robert. Celui de Selingstad défend aux Prêtres de dire plus de trois Messes par jour, & ne permet qu'aux Rois d'entrer à l'Eglise l'épée au côté. Celui de Limoges en 1031, décida enfin la fameuse question qui avoit si fort agité les esprits en France : sçavoir, s'il falloit donner à saint Martial le titre d'Apôtre, ou simplement celui de Confesseur. Mais il n'osa prononcer anathême contre ceux qui lui refuseroient les honneurs de l'Apostolat : cet effort étoit reservé au Synode qui se tint à Beauvais l'année suivante. Les Péres de Limoges cependant arrêtérent que *personne ne pourroit recevoir du Pape la pénitence & l'absolution, sans le congé de son Evêque.* Le Concile d'Anse porta plus loin encore le zéle de nos libertés. Il déclara nulle & abusive une Bulle de Rome, qui exemptoit les Moines de Clugni de la jurisdiction de l'Ordinaire. L'Archevêque de Vienne, fondé sur ce privilége, avoit ordonné quel-

Idée des mœurs de ce tems tirée des Conciles.

Concil. t. 9. p. 844.

ibid. p. 864.

ques Religieux de cette Abbaïe, sans la permission de l'Evêque diocésain. Il lui en demanda pardon, & par maniére de satisfaction, lui promit sous telle caution qu'il voulut, de lui fournir chaque année la quantité nécessaire d'huile d'olives pour faire le saint Chrême.

Mais de toutes les assemblées Ecclésiastiques de ce tems, la plus remarquable est celle qui se tint à saint Denis aux sujet des dixmes, des offrandes, des présentations, & des Eglises mêmes. On a déja remarqué qu'elles étoient inféodées aux laïcs, qui en recevoient l'investiture de nos Rois, & ne pouvoient les vendre que de leur consentement, toujours sous la condition de donner la préférence aux Curés & aux Evêques, s'ils vouloient les racheter. On reconnut enfin l'abus de ces possessions irréguliéres : Hugues Capet & Robert furent les premiers qui donnérent l'exemple de la restitution. Cette générosité eut de grandes suites : les Seigeurs s'empressérent à l'envi de rendre à l'Eglise ce que leurs péres avoient usurpé sur elle. Les Evêques voulurent tirer avantage de ces pieuses in-

tentions, & firent les derniers efforts pour empêcher qu'elles ne tournassent au profit des Moines. Abbon, abbé de Fleury, leur résista fortement; & voyant que le Clergé assemblé à S. Denis alloit prononcer contre l'état Monastique, il excita contre eux les Religieux & les serfs de l'Abbaïe. Ils se jettérent sur les Prélats, qui n'étant pas les plus forts, furent obligés de se sauver, sans avoir rien décidé. Seguin, archevêque de Sens, vénérable par son âge & par sa vertu, fut blessé d'un coup de hache entre les épaules, & eut peine à s'échapper tout couvert de boüe. On auroit peine à croire de pareils brigandages, s'ils n'étoient attestés par des Auteurs contemporains: mais ce qui doit paroître encore plus monstrueux, c'est que personne ne se mit en devoir de punir les séditieux, ni le Ministère public qui dissimula, ni les Evêques, qui dans cette occasion oubliérent leur foudre.

ibid. p. 771.

HENRI I.

An. 1031. LE choix du Roi Robert, soutenu du suffrage de la plus grande partie des Seigneurs du Royaume, avoit assuré la Couronne au jeune Henri : mais Constance qui le haïssoit, n'avoit perdu ni le desir, ni l'espérance de le renverser d'un trône où il avoit été élevé malgré ses intrigues. D'où venoit cette haine implacable pour un Prince qui avoit du mérite ? C'est ce que l'histoire ne dit point. Elle remarque simplement que la mort du pére ralluma toute la fureur de la mére, qui se livra a tous les transports du ressentiment le plus vif & le plus cruel. Le Comte de Flandres, Baudoin *à la Belle-barbe*, Prince aussi guerrier que politique, Eudes II. comte de Champagne, homme fin, intéressé, toujours prêt à prendre les armes contre son Souverain, & plusieurs autres Seigneurs de France & de Bourgogne, se joignirent à la Princesse. Dammartin, Senlis, Melun, Sens, Poissy, Coucy, Puiseaux, & quelques au-

Constance forme un parti pour détrôner le Roi son fils aîné.

Glaber. l. 3. c. 9. p. 37.

Fragm. hist. MS. apud duc. tom. 4. p. 148.

tres forteresses se déclarérent pour elle, & levérent l'étendart de la révolte. C'étoient alors des Places considérables, & d'autant plus importantes, qu'elles étoient plus voisines de la Capitale, qui attendoit l'événement pour se décider.

Henri surpris & presque abandonné, sortit de Paris lui douziéme, & gagna Fescamp, où Robert II, duc de Normandie, tenoit alors sa cour. Ce Prince le reçut avec tous les honneurs possibles, lui donna une armée, & manda au comte Mauger son oncle, qui commandoit dans Corbeil, de faire une rude guerre aux séditieux, mettant tout à feu & à sang sur leurs terres. Il écrivit en même tems aux Gouverneurs de ses villes frontiéres de France, leur ordonnant de faire des courses jusqu'aux portes des villes révoltées, de ravager la campagne, & de faire main basse sur-tout ce qu'ils rencontreroient. C'étoit la maxime de ce Duc, de ne faire aucun quartier aux rebelles : sévérité qui peut-être lui a fait donner le nom de Robert *le Diable*.

Henri se retire en Normandie.

Ibid.

Le Roi cependant, à la tête d'un corps de Normands, vint camper

Il soumet les rebelles.

ſous les murs de Corbeil ; où il fut joint par un grand nombre de vaſſaux fidéles, qui lui amenérent des troupes. Bien-tôt il ſe vit une armée conſidérable, avec laquelle il reprit Poiſſy, enſuite Puiſeaux, battit le Comte de Champagne en pluſieurs occaſions, & penſa le faire priſonnier. Cette vigueur déconcerta la Reine mére & ſes partiſans, qui furent forcés de reconnoître qu'on leur avoit fait un portrait infidéle du jeune Monarque. Mais Conſtance, toujours obſtinée dans ſa haine, ne vouloit point entendre parler d'accommodement. Ce fut envain que le comte d'Anjou, ſon oncle, employa tous ſes bons offices pour la réconcilier avec ſon fils : elle avoit abjuré depuis longtems tous les ſentiments de la nature, elle ſe refuſa opiniatrément aux plus ſages remontrances de la raiſon. Si elle ſe rendit enfin, ce n'eſt que parce qu'elle vit les alliés ſe détacher l'un après l'autre, & traiter ſecretement avec le Roi. La Providence, toujours équitable dans ſes diſpoſitions, ne lui donna pas le tems de tramer de nouvelles intrigues : elle mourut l'année ſuivante à Melun, & fut enterrée à ſaint Denis

Ibid.

Glaber. l. 3. c. 9.

auprès du Roi ſon mari, dont elle avoit éternellement troublé le repos.

La ſoumiſſion de la Reine fut ſuivie de celle du Prince Robert. Henri lui pardonna généreuſement, & lui céda le Duché de Bourgogne dont il avoit lui-même reçu l'inveſtiture du Roi ſon pére. C'eſt ce Robert qui a donné commencement à la premiere Branche Royale des Ducs de Bourgogne, qui regnérent près de quatre ſiècles. Ils eurent pour ſucceſſeur Philippe le Hardi, fils du Roi Jean, chef de la deuxiéme Maiſon de Bourgogne, qui finit en la perſonne de Charles *le Temeraire*, tué devant Nanci. Alors ce Duché fut irrévocablement réuni à la Couronne.

Premiere branche Royale des Ducs de Bourgogne.

idem. ibid.

Le Comte de Champagne, *Prince plus riche en terres qu'en probité*, c'eſt l'expreſſion d'un Auteur contemporain, perſiſtoit toujours dans ſa rébellion. Leutheric, archevêque de Sens, étant venu à mourir, Henri lui ſubſtitua Gildhuin, gentilhomme de ſa Maiſon. Eudes, comme Seigneur d'une partie de la ville, prétendit avoir droit de nommer à cet Archevêché, & le donna réellement à un certain Menard, qu'il ſçavoit être agréable au

An. 1032.

Henri force le Comte de Champagne à plier ſous le joug.

idem. ibid.

peuple & au Clergé. Le Roi, outré de ce nouvel attentat du séditieux Vassal, résolut de le pousser plus vivement que jamais. Il lui fit une si rude guerre, qu'après lui avoir enlevé Gournai, la moitié de la ville de Sens, & plusieurs autres Places fortes, il le força de lui venir demander pardon à genoux, & de lui jurer une soumission inviolable. Les autres rebelles, privés d'un tel appui, se virent contraints, ou de quitter la France, ou d'y demeurer paisibles, aux conditions qu'il plut au vainqueur de leur imposer.

Le Roi, tranquille enfin sur un Trône dont il s'étoit montré si digne par sa valeur & son activité, s'appliqua particuliérement à renouveller les alliances que son pére avoit contractées avec les Puissances voisines. Ce fut pour les rendre plus stables, qu'il eut une entrevuë dans le Païs-Messin avec l'Empereur Conrad le salique, dont il épousa la sœur, nommée Mathilde. Il songea ensuite à reconnoître les obligations qu'il avoit au Duc de Normandie. Robert le Diable, pour prix de son zéle & de sa fidélité, eut les villes de Gisors, de Chaumont, de

Wippo in vita Conrad salici

Chron. fiscan.

Pontoise, & de tout le Vexin. C'étoit l'approcher bien près de la capitale de l'Empire François : mais nos anciens Rois, plus généreux que politiques, sçavoient mieux faire du bien que prévoir le mal.

Eudes aspire au Royaume de Bourgogne.

La disgrace & les humiliations ne purent réprimer la pétulance & l'orgueil du Comte de Champagne. Il n'osa plus troubler le repos d'un Roi dont il venoit d'éprouver le courage : mais son inquiétude naturelle lui fit trouver ailleurs de quoi s'occuper. Ce Seigneur, *quoique d'une naissance obscure du côté de ses péres, que la Maison regnante avoit élevés de rien aux plus sublimes honneurs*, étoit par sa mére (a) neveu de Rodolphe III, surnommé *le faineant*, roi de Bourgogne. Ce Prince n'avoit ni fréres, ni enfants. Eudes, toujours dévoré d'ambition, lui fit proposer, ou d'abdiquer, ou du moins de se faire sacrer de son vivant, pour lui assurer la Couronne. L'avidité du neuveu irrita l'oncle au point, qu'étant près de mourir, il envoya à l'Empereur Conrad qui avoit

Glaber. l. 3. c. 2. 9.

(a) Berthe sœur aînée de Rodolphe, femme en secondes noces du Roi Robert, qui fut obligé de la répudier.

épousé Giséle sa nièce (a), la lance de saint Maurice, le diadême, le sceptre, & les autres ornements Royaux. C'étoit lui donner l'investiture du Royaume de Bourgogne. Il y ajouta de plus, un testament qui le déclaroit seul & unique héritier de ses biens & de ses Etats.

Il y fait de rapides conquêtes.

On ne peut exprimer le dépit & la colere du Comte, lorsqu'il apprit cette nouvelle. L'intérêt, l'ambition, le point d'honneur, tout concouroit à l'animer. Il entre en Bourgogne, & y fait de si rapides conquêtes, que la ville de Milan, au bruit de ses exploits, lui envoye offrir la Couronne d'Italie, qu'elle ne voyoit qu'à regret sur la tête de Conrad le Salique. Il n'osa néanmoins l'accepter : il n'avoit que trop d'ennemis. L'Empereur cependant étoit aux prises avec les Esclavons ou Hongrois, qui avoient secoué le joug. Vainqueur des rebelles, il vole à la défense de ses nouveaux Etats. Tout plie sous son autorité. Eudes, obligé de battre en retraite, offre de lui céder la souveraineté de Bourgogne, s'il veut lui en donner le Gouvernement.

Glaber. l. 3. c. 9.

An. 1033.

(a) Elle étoit fille de Gerberge sœur cadette de Rodolphe.

La politique ne permettoit pas un pareil accommodement : le caractère du Comte le rendoit infiniment dangereux : aussi la proposition fut-elle rejettée avec mépris.

Eudes sur ce refus entre à main armée dans la Lorraine, où il met tout à feu & à sang. Déjà il s'étoit emparé de Bar, lorsque Gothelon, duc de cette Province, vint lui présenter la bataille jusques sous les murs de sa nouvelle conquête. La victoire fut long-tems incertaine : mais enfin les Champenois furent entiérement défaits, & leur Comte tué. On eut beaucoup de peine à le retrouver parmi la foule des morts. La Comtesse sa femme eut le courage d'en faire elle-même la recherche, & ne le reconnut qu'à une certaine marque qu'il avoit sur le corps. Ainsi périt le Seigneur de son tems le plus décrié, fourbe, hardi, entreprenant, quelquefois malheureux, mais toujours à craindre, même dans ses défaites.

An. 1036.

Il est tué.

idem. ibid.

L'Empereur par cette mort devint paisible possesseur de la Bourgogne, dont le second Royaume, après avoir duré près de cent cinquante ans, fut réduit en Province de l'Empire. Cette

An. 1037. Fin du second Royaume de Bourgogne.

Commencement de la Maison de Savoye.

nouvelle Couronne lui donnoit la supériorité territoriale, ou du moins des prétentions de suzeraineté sur la Provence, le Dauphiné, le Lionnois, la Savoye, le Génévois, la Bresse, le Bugey, la Franche-Comté, la Suisse, & le païs des Grisons. C'est delà qu'encore aujourd'hui tout ce qui est au-delà du Rhône, s'appelle terre de l'Empire. Dès-lors les siéges de Basle, de Besançon, de Lausane, de Génève, de Lyon, de Vienne, de Grenoble, de Valence, de Die, de Gap, & d'Ambrun devinrent des fiefs Impériaux. Mais de tous les feudataires de la Bourgogne, le seul qui ait jetté les fondements d'une puissance durable, est Humbert *aux blanches mains*, tige de l'illustre Maison de Savoye. Il n'avoit alors que le comté de Maurienne : il obtint de Conrad, le Chablais, le Vallais, & saint Maurice. Ses descendants par leurs conquêtes ont tellement augmenté ce petit Etat, qu'ils tiennent aujourd'hui un rang distingué parmi les têtes couronnées.

An 1039 & 40. Révolte des Princes champenois & du Prince Eudes, frere du Roi.

Le Comte de Champagne laissoit deux fils, dignes enfants d'un tel pére. C'étoient Etienne, qui eut les comtés de Meaux & de Troyes, & Thi-

baud, qui fut comte de Chartres, de Blois, & de Tours. Tous deux abandonnérent leurs prétentions sur la couronne de Bourgogne : mais ce ne fut que pour prendre les armes contre leur Souverain. Telle étoit la loi du Royaume, que tout feudataire du Monarque, avant de prendre possession de ses terres, devoit en faire hommage au Roi. Les Comtes le refusérent, parce que Henri n'avoit pas voulu secourir leur pére contre l'Empereur. Le devoir en effet étoit réciproque entre le Seigneur & le Vassal. Si celui-ci étoit obligé de servir le supérieur dans ses guerres; celui-là ne l'étoit pas moins de donner secours à l'inférieur, pour défendre le fief qu'il tenoit de lui. Cette raison cependant ne pouvoit avoir lieu à l'égard du Comte de Champagne. Conrad n'avoit point armé pour le dépouiller des Provinces qu'il possédoit à titre de Vassal de la Couronne, mais pour l'empêcher d'usurper un Royaume dont il avoit été institué seul & unique héritier. Ce ne fut donc qu'un prétexte dont les séditeux se servirent pour cacher un autre dessein.

Fragm. hist. MS. apud. duc. tom. 2. p. 148.

Le véritable projet étoit de met-

tre ſur le trône le prince Eudes frére du Roi, afin de regner eux-mêmes ſous le nom d'un Monarque imbécile.

T. 3. p. 361. Une ancienne chronique rapportée par Ducheſne, dit qu'il étoit l'aîné des enfants de Robert, mais qu'il ne regna point, parce qu'il étoit fou. Cependant tous les autres contemporains le font cadet du roi Henri & du duc Robert. Ce jeune ambitieux, mécontent de vivre en ſimple particulier, ſans autorité, ſans domaine, ſe livra aux pernicieux conſeils des ennemis de ſa Maiſon : & ſur les aſſurances d'en être puiſſamment ſecouru, il fit ſommer le Roi de lui faire part de la ſucceſſion de leur pére. Ce fut le ſignal de la guerre. Eudes ſe mit auſſitôt en campagne, & fit d'horribles ravages dans le Royaume.

Henri marche contre Eudes, & le fait priſonnier. Mort du rebelle.

Mais la conjuration fut funeſte à ſes auteurs. Le Roi ne leur donna pas le loiſir de faire aucun progrès. Il marche à grandes journées contre ſon frére, l'aſſiége dans un château où il s'étoit retiré, le fait priſonnier, & l'envoye ſous bonne garde à Orléans. Il y a toute apparence qu'il demeura long-tems enfermé dans la tour de cette ville. On ne le voit reparoitre que dans la guerre contre Guillaume le

conquérant. Il y commandoit, dit-on, un corps de troupes du Roi son frére: c'est tout ce qu'on sçait de sa destinée. On lit néanmoins dans un auteur anonyme, que l'adversité ne fut point capable de domter *ce caractère arrogant & féroce.* Il couroit les Provinces, dit-il, exerçant par tout d'horribles brigandages. Le malheur voulut qu'il pillât quelques serviteurs de S. Benoît. Déja il s'en retournoit chargé d'un riche butin, lorsque la nuit le surprit dans un village qui étoit encore sous la protection du bienheureux Patriarche. Le cimetiére, fermé de bons murs, lui parut un endroit sûr: il y fit camper sa petite armée. On servit un grand repas de ce qui avoit été pris sur les élus de Dieu. Cependant on manquoit de cire pour faire des luminaires: c'est l'expression de l'Anonyme, qui semble indiquer qu'on ne se servoit alors que de lampions: le Prince se fit ouvrir l'Eglise, & malgré les remontrances de ces bonnes gens, en enleva le cierge Pascal pour éclairer sa table. La vengeance fut promte. Le temeraire étoit à peine au lit, qu'il se sentit frappé d'une maladie qui l'enleva en très peu de tems.

Apud. Duch. tom. 4. p. 140.

Tant il est vrai, que personne, de quelque condition qu'il soit, Roturier, Gentilhomme ou Prince, ne peut toucher impunément aux biens de saint Benoît.

An. 1042. 43. 44.
Le Roi dompte les Comtes de Troyes & de Chartres.

Fragm. hist. MS. p. 148, t. 4. Duch.

Le Roi, vainqueur du Chef des rebelles, tourna aussi-tôt ses armes contre le Comte Etienne, qui fut battu de tous côtés : mais il eut le bonheur d'échapper. Rodolphe, comte de Valois, qui étoit comme l'ame du parti, demeura prisonnier. Galeran comte de Meulan, éprouva le même sort ; & son Comté, confisqué au profit du Monarque, fut réuni à la Couronne. La fortune d'un autre côté n'étoit pas plus favorable au Comte Thibaud. Geoffroy comte d'Anjou, suscité par Henri, porta le fer & le feu sur ses terres, & vint mettre le siége devant Tours. La Place, bloquée depuis un an, commençoit à manquer de vivres. Le Comte de Chartres, résolu de la secourir, se mit enfin en marche avec toutes ses troupes. Geoffroy sur cette nouvelle, vole à sa rencontre, l'attaque sur les bords du Cher, le défait, le prend prisonnier, & retourne presser le siége. La Ville n'avoit plus aucune espérance de secours : elle se rendit,

& demeura depuis ce tems-là sous la domination du Comte d'Anjou. Thibaud ne put recouvrer la liberté qu'en la lui cédant avec la Touraine & toutes ses dépendances : juste châtiment de la perfidie, pour ainsi dire héréditaire dans sa Maison.

Il se passoit alors une scéne singuliére en Italie. L'Eglise Romaine étoit dominée par trois anti-Papes, qui se firent élire ou par force, ou par argent. Ces trois Pontifes, par un accord jusques là sans exemple, convinrent de partager également entre eux les revenus de l'Eglise, & de vivre dans la plus parfaite union. Cette bonne intelligence dura tant qu'ils eurent de quoi fournir à leurs plaisirs: mais quand l'argent vint à leur manquer, chacun vendit sa part du Souverain Pontificat au Diacre Gratien, homme de qualité, fort riche, que Glaber, Auteur du tems, appelle *un bon Prêtre, très-pieux, & d'une sainteté reconnue.* Il fut cependant arrêté que le jeune Benoît IX, de la Maison de Toscanelle, qui avoit été élu à douze ans, & long-tems avant les deux autres, conserveroit la jouissance du tribut que l'Angleterre payoit alors

Triumvirat singulier à Rome.

Cast. l. 3. dialog. sæc. 4. acta. Bened. t. 2. p. 461.

Glaber. l. 5. c. 5. p. 58.

à Rome. C'étoit une imposition d'un denier sur chaque maison par forme d'offrande, d'aumône, ou de redevance au Saint Siége : c'est pour cela qu'on l'appelloit *Le Denier de Saint Pierre*. Ce cens établi en 740. par Offa roi de Mercie, & Ina roi de Westsex, fut augmenté en 752. par un Roi Danois d'Angleterre, nommé Edelvolf ou Ethelulfe. Le nouveau Pape prit le nom de Gregoire VI : mais il fut déposé comme simoniaque, & l'Empereur nomma à sa place Suidger, évêque de Bamberg, sans que les Romains osassent murmurer. C'est Clement II.

Simonie & désordre parmi le Clergé.

C'étoit alors le regne de la simonie. On voit sous Henri, dans un Concile tenu à Lyon, quarante-cinq Evêques, & vingt-trois autres Prélats, qui se reconnoissent publiquement coupables de ce crime, & renoncent à leurs Bénéfices : pénitence aussi rare que la faute étoit commune. L'obligation du célibat pour les Prêtres, quoique reconnue de toute l'Eglise d'Occident, n'en étoit pas plus sacrée, surtout dans les Provinces voisines de la Germanie, dans la Bretagne, & dans la Normandie. Les uns entretenoient publiquement

Tom 9. Conc.

quement

quement des femmes perdues de débauches ; les autres avoient chez eux des concubines, ou, comme on parloit alors, des *Chambriéres*. Quelques-uns même, persuadés qu'il étoit plus honnête d'avoir des épouses légitimes, se marioient autentiquement par des contracts civils. Ce fut envain que les Conciles & les Papes, armés des foudres de l'Eglise, les privérent de leurs Bénéfices, les interdirent, les excommuniérent, & défendirent aux laïcs d'entendre leurs Messes. On ne put réprimer la licence qu'en permettant aux Seigneurs de réduire en servitude, & de vendre comme esclaves les enfans qui provenoient de ces mariages illicites. Cette sévérité produisit enfin son effet ; & si le Clergé dans quelques endroits n'en devint pas plus chaste, il fut du moins plus circonspect & moins scandaleux.

Glaber. l. 4. c. 5. p. 46.

Treve du Seigneur.

Ce fut vers ce même tems que les Evêques dans plusieurs Conciles défendirent les combats particuliers, mais seulement pour certains jours. C'est ce qu'on appella *la Tréve du Seigneur* : monument & de la foiblesse du Gouvernement, & des malheurs du tems. Chaque Seigneur prétendoit

avoir droit de se faire justice à main armée ; & comme ils se multiplioient à l'infini, ce n'étoit partout que violences & brigandages. On chercha long-tems un reméde à un mal si contraire à la Religion & à la société. On commença d'abord par ordonner que depuis l'heure de None du Samedi, jusqu'à l'heure de Prime du Lundi, personne n'attaqueroit son ennemi, Moine ou Clerc, Marchand, Artisan, ou Laboureur. On statua ensuite que depuis le Mercredi au soir, jusqu'au Lundi matin, on ne pourroit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'une injure, ni exiger de gage d'une Caution. Quiconque y contrevenoit, payoit la composition des Loix, comme ayant mérité la mort, ou étoit excommunié & banni du païs. Le Concile de Clermont, en confirmant ce Decret, étend la défense jusqu'aux veilles & aux jours des Fêtes de la Vierge & des Saints Apôtres. Il déclare de plus, que depuis le Mercredi qui précéde le premier Dimanche de l'Avent, jusqu'à l'Octave de l'Epiphanie, & depuis la Septuagesime jusqu'au lendemain de la Trinité, il ne sera permis ni d'attaquer, ni de blesser,

Tom. 9. conc. p. 1149.

Glaber. l. 5. c. 1. p. 55.

Can. 10.

ni de tuer, ni de voler perſonne : le tout ſous peine d'excommunication & d'anathême.

Cette Tréve qu'on diſoit inſpirée de Dieu, eſſuya de grandes contradictions. Gerard, évêque de Cambray, crut y voir quelque choſe de contraire à l'autorité des Souverains, à qui ſeuls il appartient de réprimer les ſéditions par la force, de terminer les guerres, & de faire la paix. C'étoit, ſuivant ce Prélat, *vouloir mettre le trouble dans l'Egliſe, qui doit être gouvernée par deux ſortes de perſonnes, par les Rois & par les Evêques.* Il ſe rendit cependant, preſſé par les ſiens, & conſentit, quoiqu'à regret, à ce ſingulier réglement. Les Normands d'un autre côté, jaloux du droit de pouvoir déclarer la guerre, refuſérent long-tems de recevoir un établiſſement qui ſembloit détruire leur indépendance. Frappés de la maladie *des Ardents*, ils cédérent enfin, & promirent par ſerment de s'y ſoumettre, ainſi qu'on le voit par quelques vers du Roman manuſcrit de Rou, rapporté par Du Cange (*o*)

Baldér. l. 3. c. 27.

Tom. 6. au mot *Tregua Dei*.

(*a*) Quant li Clergié & li cors ſaint
Et li Barons, dont i out maint,

Mais l'événement fit voir combien l'Evêque de Cambray avoit raison de s'opposer à un Statut qui exposoit les fidéles au peril d'un parjure. Presque tous ceux qui jurérent cette paix, violérent leur serment.

Confrairie de Dieu.

Bientôt les guerres civiles & particuliéres se rallumérent avec plus de fureur que jamais, surtout dans la Normandie & dans l'Aquitaine. C'est ce qui donna lieu à l'établissement d'une nouvelle confédération, sous le nom de la *Confrairie de Dieu*, ou

A Caen furent assemblé
Au jour qui lour out commandé,
Sour les cors saints lour fit jurer
Paix à tenir & garder,
Dès mercredi soleil couchant,
Tresqu'à lundi soleil levant.
Triéves l'appellent, ce m'est vis,
Qui n'est célée en nul païs;
Qui autri batroit entretant,
Ou mal eust apparessant,
Et qui rien de l'autrui prendroit
Escumiegé estre devroit,
Et de noef livres en merchi
Vers l'Evêque c'en establi,
Et jura lui Dus hautement,
Et tuit li Barons ensement,
C'en jurerent que paix tiendroient.
Et celle Triéves garderoient,
Pour la paix tout tems remembrer,
Qui tout tems devoit més durer.

de l'*Agneau de Dieu* (*a*). On raconte qu'un Bucheron, nommé Durand, étant occupé de son travail dans une forêt, la Sainte Vierge lui apparut, & lui donna une médaille où elle étoit représentée aux genoux de son Fils, avec cette légende: *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* Le bon Païsan, suivant le commandement qu'il en avoit reçu, alla aussitôt trouver son Evêque, pour lui ordonner de la part de Dieu de prêcher partout la paix. On vit en peu de tems une association nombreuse d'Evêques, de Prélats, de Riches & de Pauvres, qui tous s'engagérent par serment à poursuivre vivement ceux qui troubleroient le repos de l'Etat & de l'Eglise. Ils portoient de petits capuchons blancs, avec la médaille du Sauveur & de sa sainte Mere attachée sur leurs habits: car on en avoit fait frapper plusieurs sur le modéle de celle qu'on disoit avoir été apportée du Ciel: & son inscription devint la devise du nouvel Ordre.

Abbas Robert in suis ad Sigebert. chron. addition.

Mais il étoit réservé à S. Louis de couper la racine du mal. C'étoit une

Quarentaine le Roi

(*a*) Du cange au mot *Agnus Dei*.

obligation en France pour tous les gens d'une même famille, de se secourir mutuellement dans leurs guerres particuliéres. Il arrivoit de là qu'un Seigneur se voyoit souvent investi par une armée, avant qu'il eût pu avoir nouvelle du Cartel envoyé par son allié, ou donné par l'ennemi de sa Maison. Le Saint Roi Louis IX, [d'autres disent Philippe Auguste] rendit cette fameuse Ordonnance qui défend avant les quarante jours expirés, d'attaquer les parens de ceux qui ont droit de déclarer la guerre, ou qui la déclarent réellement pour quelque cause que ce soit. Quiconque contrevenoit à cet Edit, devenoit coupable de haute trahison, & étoit puni de mort. C'est ce qu'on appelle la *Quarentaine le Roy*. Si quelqu'un étoit tué dans ces querelles de citoyen à citoyen, *de chacun nouveal mort, on commandoit quatre Quarentaines, lesquelles Quarentaines furent toujours bien tenues, quelconques haynes il avinst entre les parties.* Dès-lors on ne vit plus que de justes guerres, où l'on se trouvoit préparé de part & d'autre. Les campagnes furent habitées & cultivées sans crainte : la

Buteler. in Summa rurali. tit. 34.

DeLauriere t. 1. ordin. reg. pag. 46. & 47.

Apud: Henric. de Bellis leod. num. 9. & 12.

vie des particuliers cessa d'être exposée à mille accidens imprévus.

Guillaume est reconnu duc de Normandie avec l'agrement du Roi.

La Normandie cependant sans autre Chef qu'un enfant de neuf ans, étoit déchirée par des guerres intestines. Robert II, surnommé *le Diable*, l'avoit gouvernée avec beaucoup de gloire. L'Angleterre s'étoit vue obligée de le faire arbitre de ses différends. Le Duc Alain, après plusieurs batailles perdues, avoit été forcé de lui faire hommage de la Bretagne. Le Roi luimême lui devoit en grande partie le rétablissement de ses affaires. Robert, au milieu de ces succès, fut touché du regret de ses péchés, & pour en faire pénitence, résolut d'entreprendre le voyage de Jérusalem. C'étoit suivant la croyance du tems, le moyen le plus efficace pour obtenir le pardon des plus grands crimes. Mais avant de partir, il songea à se donner un successeur. Il n'avoit point d'enfans de la sœur de Canut, roi d'Angleterre, qu'il épousa par politique, qu'il répudia par haine. Il ne se voyoit qu'un fils naturel, nommé Guillaume, qu'il avoit eu de la fille d'un Pelletier de Falaise, que l'Histoire appelle

Glaber. l. 4. c. 6. p. 47.

Harlot : terme qui signifioit, & signifie encore aujourd'hui en Anglois *concubine* ou *femme publique*. C'est ce Prince si connu dans l'Histoire sous le nom de Guillaume *le Bâtard* ou *le Conquerant*. Robert, avec l'agrément du Roi, le fit reconnoître pour son héritier légitime. Henri lui promit sa protection, & tous les Seigneurs Normands, après lui avoir prêté serment de fidélité, jurérent de le défendre envers tous & contre tous.

Ibid.

Guerres civiles des Normands.

La précaution étoit nécessaire. Le Duc, au retour de son pélerinage, où il étoit allé suivi de beaucoup de Noblesse, mourut à Nicée en Bithynie. La nouvelle de sa mort réveilla les desseins ambitieux de quelques Seigneurs qui prétendoient à la succession. Ce ne fut partout qu'hostilité, que brigandage, que massacre. Roger de Toni, qui tiroit son origine d'un oncle du Duc Rollon, se mit à la tête du parti, persuadé que les Normands lui donneroient la préférence sur un Bâtard. Il fut défait & tué par un autre Roger, Seigneur de Beaumont. La Cour du jeune Guillaume ne vit d'autre moyen d'arrêter ces désordres, que d'appeller Alain, duc de Bretagne,

Guill. Gemet. l. 7. c. 3.

Prince dont la sageſſe égaloit le courage. Mais bientôt on crut s'appercevoir qu'il cherchoit moins à pacifier les troubles, qu'à s'emparer d'un Etat sur lequel il avoit des prétentions, comme allié de fort près au Duc de Normandie : il fut empoiſonné, du moins une mort ſubite donna lieu de le ſoupçonner. idem, ibid. cr. 33.

Henri s'empare de Tillieres.

Le Roi juſques là n'avoit été que ſimple ſpectateur de ces cruelles tragédies : on vint enfin à bout de l'engager dans la querelle. Le Fort de Tilliéres, élevé ſur la riviere d'Aure par Richard II, en couvrant la Normandie, facilitoit les courſes des Normands ſur les Terres de France. Henri, ſoit prétexte, ſoit raiſon, ſe plaignit de quelques déſordres que les ſoldats de la Garniſon avoient faits ſur ſes frontiéres, & pour ſatisfaction demanda la démolition de cette Place. Le jeune Duc n'oſa le refuſer ; mais bientôt il ſe repentit de ſa facilité. Gilbert qui commandoit dans ce Château, eut défenſe d'en ſortir, & de le remettre entre les mains de Henri, ainſi qu'on en étoit d'abord convenu. Le Monarque irrité de ce manquement de parole, vint avec une armée com-

Fragm. hiſt. MS. apud Duc. tom. 4. p. 142.

posée de François & de Normands, mettre le siége devant le Fort, le prit, le fit raser & brûler: mais il le releva peu de tems après, & y mit une nombreuse Garnison. Il tourna ensuite du côté d'Hyemes, força Argentan, qu'il livra au pillage, & chargé d'un riche butin, ramena ses troupes en France.

An. 1046. Il se réconcilie avec le jeune Duc.

Cette expédition répandit l'allarme à la Cour de Normandie, qui mit tout en œuvre pour regagner le Roi. Henri n'avoit point oublié les services qu'il avoit reçus du Duc Robert: il se piqua de générosité, & sur la nouvelle d'une seconde conspiration, marcha à la tête de son armée contre le Chef des rebelles. C'étoit Guy, fils de Renaud comte de Bourgogne, & d'une fille de Richard II, duc de Normandie. Ce jeune Seigneur, dans la disgrace de sa famille, s'étoit retiré à Roüen, où il avoit été élevé avec le Duc Guillaume, qui venoit de le faire Comte de Vernon & de Brione. Tant de bontés ne purent exciter la reconnoissance dans son cœur: il entreprit de dépoüiller son bienfaiteur, & engagea dans sa révolte un grand nombre de Seigneurs. Le Roi & le Duc le joignirent au Val des Dunes, entre

Ibid.

Caen & Argentan. Il s'y donna une sanglante bataille, où le Monarque courut risque de la vie. Haymon, dit *le Dentu*, grand homme de guerre, lui porta un si terrible coup de lance, qu'il le désarçonna, & le renversa de son cheval. Mais plusieurs braves Chevaliers qui combattoient à ses côtés, lui donnérent le tems de se relever : & le Capitaine Normand, percé de plusieurs coups, expira sur le champ. Les rebelles, malgré leur opiniâtre résistance, furent taillés en piéces ; & Guy de Bourgogne, forcé dans Brione, ensuite dépoüillé des Terres qu'il tenoit de la libéralité du Duc, se vit obligé de se retirer en Franche-Comté.

Guillelm. Malmes 6. l. 3. c. 7.

Mais cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée. Le Roi, irrité contre le Duc pour des raisons que l'Histoire ne dit point, se joignit à un nouveau prétendant au Duché de Normandie, & promit de le soutenir dans son entreprise. C'étoit Guillaume d'Arques, comte de Tello, fils du second lit de Richard II, duc de Normandie. Il prétendoit qu'étant fils légitime d'un Prince Normand, il devoit être préféré à un bâtard. Ce Sei-

Il se brouille de nouveau, & soutient le parti des rebelles.

gneur avoit un appui considérable dans la personne de Mauger, son frere, archevêque de Roüen. Le pouvoir que cette Dignité donnoit alors aux Evêques dans leur Ville Episcopale, sembloit lui répondre du suffrage de la Capitale. Guillaume venoit d'épouser Mathilde, fille de Baudoin comte de Flandres, & d'Adéle fille du Roi Robert, & sœur du Roi Henri. La Princesse étoit sa parente : il falloit des dispenses, qui passoient alors pour des attentats contre les saints Canons ; le Pape néanmoins ne laissa pas de les accorder, mais à condition que le Duc fonderoit quatre hôpitaux pour quatre cens pauvres. Mauger, moins par zéle pour la discipline, que pour exciter quelque sédition favorable à son frere, excommunia les deux époux.

Idem. l. 1. c. 3.

Le Souverain Pontife, outré de la hardiesse du Prélat, le fit déposer dans une assemblée d'Evêques à Lisieux, & le Duc le relégua dans l'Isle de Garnesey.

A. 1047. Une partie de son armée est défaite.

Le Comte de Tello, pour l'exécution de son projet, avoit fait élever un Château très-fort sur la montagne d'Arques. Assuré du secours du Roi, il leva hautement l'étendart de la rébel-

ſion, & refuſa de rendre l'hommage qu'il devoit au Duc. Ce Prince raſſembla auſſi-tôt ſes troupes, & l'inveſtit dans ſa nouvelle Fortereſſe. La difficulté de l'emporter d'aſſaut fit changer le ſiége en blocus. Déja elle commençoit à manquer de vivres, lorſque le Monarque François parut à la tête de ſon armée du côté de Saint-Aubin. Elle ſe partagea en deux corps: le premier, commandé par Engelran comte de Ponthieu, & par Hugues Bardou, tomba dans une embuſcade, fut défait, & les Généraux tués ou pris. Le ſecond où étoit Henri, força les lignes, & fit entrer des rafraîchiſſemens dans la Place. C'eſt tout ce que ce Prince entreprit pour le rebelle, qui bientôt ſe vit obligé de ſe rendre, ſans pouvoir obtenir d'autre capitulation que la vie & la liberté.

Guilelm. gem. l. 7. c. 17.

Les débris du parti ſe retirérent auprès du Roi, qui ſollicité par le Duc de Guyenne & par le Comte d'Anjou, réſolut de nouveau la guerre, & marcha du côté d'Evreux pour faire le dégât dans tout le païs juſqu'à la riviére de Seine. Il avoit détaché un autre corps ſous la conduite d'Eudes ſon frere, pour ravager la campagne juſ-

Il fait la paix & rend le fort de Tilliéres.

Fragm. hiſt. MS.

qu'aux portes de Roüen. Le Prince fut obligé d'en venir à une bataille dans le païs de Caux, auprès de Mortemer. Il fut taillé en piéces, le Comte de Ponthieu fait prisonnier, & tous les autres François pris, ou tués, ou forcés de prendre la fuite. Le Roi sur cette nouvelle, qui lui fut portée par un Envoyé du Duc, décampa pendant la nuit, & rentra sur ses Terres. C'est la derniére entreprise de Henri contre Guillaume le Bâtard. La paix fut enfin conclue; & le Monarque, pour gage de son amitié, voulut bien rendre le Fort de Tilliéres.

Premiere hérésie sur la présence réelle dans l'Eucharistie.

On vit s'élever vers ce même tems la premiére hérésie sur la réalité dans le Saint Sacrement : triste fruit des vaines subtilités de la Philosophie de Jean Scot. On voulut tout soumettre *aux notions* de la raison humaine : on disputa de tout : on en vint enfin jusqu'à faire naître des doutes *sur la présence réelle*. Il paroit que dès le dixiéme siécle il s'est trouvé de prétendus esprits forts qui la contestoient, puisqu'on rapporte des miracles opérés pour la prouver. Glaber raconte qu'un Ecclésiastique, chargé d'une accusation grave, offrit de se justifier par

Glaber. l. 5. c. 1. p. 53. & 54.

l'épreuve de la Communion. Mais il l'avoit à peine reçuë, que l'Hostie, sans aucune marque de soüillure, lui sortit par le nombril. Ce prodige fut la conviction de son crime : il en fit un humble aveu, & l'expia par une sévére pénitence.

Ratramne, moine de Corbie, dans un Ecrit adressé à l'Empereur Charles le Chauve, s'étoit expliqué sur ce mystére d'une maniere très-équivoque : *C'est le Corps de Jesus-Christ qui est vu*, disoit-il, *reçu & mangé, non par les sens corporels, mais par les yeux de l'esprit fidéle.* Jean Scot, natif de Donston en Angleterre, paroît avoir soutenu la même opinion. Berenger, archidiacre d'Angers, plus hardi que ses maîtres, osa enseigner publiquement, que l'Eucharistie *n'étoit que le Sacrement, c'est-à-dire, le signe, & non la réalité du Corps de Jesus-Christ.* C'étoit l'homme de son siécle le plus séduisant : ce qui donna occasion à ses ennemis de l'accuser de magie. Il eut le secret de gagner son Evêque, & d'attirer à son parti un grand nombre de personnes, qui répandirent sa doctrine en France, en Italie, & en Allemagne. Mais il eut un redoutable adversaire dans l'Abbé

Chron. floriac. fragm. apud. Duch. tom. 4. p. 87.

de S. Etienne de Caen. Il se nommoit Lanfranc, Lombard de nation, depuis archevêque de Cantorbery, homme d'une grande érudition pour son tems; le seul enfin qui pût balancer la réputation de l'Hérésiarque François.

Toute l'Eglise croyoit avec le sçavant Abbé, que l'Eucharistie n'est plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la bénédiction a consacré, c'est-à-dire, que les substances terrestres, qui sont sanctifiées sur la table du Seigneur par le ministére des Prêtres, sont par la puissance suprême changées d'une maniére ineffable en l'essence du Corps de Jesus-Christ: aussi Berenger fut-il condamné universellement, d'abord au Concile de Paris, ensuite à ceux de Rome, de Verceil, & de Tours. La crainte lui arracha plusieurs rétractations, qu'il réfutoit, dês qu'il se voyoit en liberté. On dit cependant qu'il prit l'habit de Saint Benoît, & se retira en l'Isle de Saint Cosme près de Tours, où il mourut dans la Communion de l'Eglise, agé de plus de quatre-vingts ans. Il est du moins certain que son opinion ne causa ni schisme, ni guerre civile.

Chron. S. P. Vivi an. 1083.

Les Normands continuoient de sa

ſignaler en Italie par leurs conquêtes ſur les Grecs & ſur les Papes. Leon IX voyant le peu de ſuccès de ſes excommunications, prit le parti de marcher contre eux à la tête d'une armée qu'il avoit levée en Germanie. Il fut défait, aſſiégé dans un Château près de Benevent, & fait priſonnier. Les vainqueurs, contens de l'avoir mis hors d'état de leur nuire, en taillant ſes troupes en piéces, ſe jettent à ſes pieds, & lui donnent des marques réelles de leur reſpect, en le remettant en liberté. Il alla mourir à Rome de chagrin ou de maladie. Nicolas II, ſon ſucceſſeur, ſe rendit lui-même auprès de ces braves avanturiers, toujours frappés du foudre eccléſiaſtique, toujours donnant la Loi. La paix fut enfin concluë. Le Souverain Pontife leur céda la Principauté de Capoue, la Poüille, la Calabre, & la Sicile, à condition de l'hommage au Saint Siége, & d'une redevance perpétuelle de douze deniers, monnoie de Pavie, pour chaque paire de bœufs dans tout le païs qu'on leur abandonnoit.

Nouvelles conquêtes des Normands en Italie.

An. 1050. 51.

C'eſt ce même Nicolas II, qui établit dans un Concile général, que les Papes ne ſeroient élus que par les *Car-*

Origine de la dign. de Cardinal.

dinaux. On nommoit ainſi des Prêtres & des Diacres qui ſervoient de conſeil aux Métropolitains, ou qui aſſiſtoient immédiatement l'Evêque à l'Office Divin, ou qui avoient obtenu du Pape le droit de dire la Meſſe à certain Autel qu'on appelloit *Altare Cardinale*. Il y en avoit dans toutes les Egliſes du monde comme à Rome. On lit dans un ancien Cérémonial manuſcrit de l'Egliſe de Paris, que lorſque l'Evêque officiera ſolemnellement, le Curé de Saint Martin des Champs ſera le douziéme Cardinal aſſiſtant. Ceux de Rome ſurtout étoient déja diſtingués au tems dont nous parlons. On les voit aſſiſter à pluſieurs Conciles de la part des Papes : mais ils ne ſignoient qu'après les Evêques & les Abbés. Quand ils parvenoient à l'Epiſcopat, leur *Cardinalat* vaquoit, parce qu'ils ſe croyoient élevés à un plus grand honneur. C'eſt aujourd'hui la plus éminente Dignité de l'Egliſe après le Pape : & de ſimples Curés, des Adminiſtrateurs d'Hôpitaux établis par les hommes, l'ont enfin emporté ſur les Evêques, qui rapportent leur inſtitution à l'Auteur même de la Religion.

Concil. Rom. an. 1059. can. 1.

Du Cange au mot *Eccleſ. R. Cardinal.*

In MS. Paſtoral. Eccleſ. Paris. l. 19. c. 79.

On ne ſçait pas préciſément l'épo-

que de l'établiſſement des Cardinaux. Quelques-uns le font remonter juſqu'au deuxiéme ſiécle : quelques autres le reculent juſqu'au quatriéme. Leur habit dans les commencemens ne différoit point de celui des autres Eccleſiaſtiques. Ce fut au Concile de Lyon, l'an 1245, qu'Innocent IV. leur donna le chapeau rouge. Le Pape Paul II, pour relever encore plus leur dignité, leur permit en 1464, de porter la pourpre qui les décore aujourd'hui. Leur fonction eſt d'être comme les Miniſtres du Souverain Pontife, de l'aider de leurs conſeils dans le gouvernement de l'Egliſe, & de lui donner un ſucceſſeur, lorſqu'il vient à mourir. On les diviſe en quatre Ordres ; Evêques, Prêtres, Diacres & Sousdiacres. On peut cependant être élevé à cet honneur, ſans être engagé dans aucun Ordre ſacré.

An 1654. 55. Le Roi appelle l'Empereur en duel.

Le Comte Thibaut cependant, outré de ſe voir dépoüillé de la Touraine, ſe retira vers l'Empereur Henri III, qui le fit ſon Chevalier, lui promit ſa protection, & lui donna le titre de Comte Palatin ; titre ſans aucune fonction, mais qui demeura toujours depuis aux Comtes de Champagne.

C'étoit une démarche contraire à la soumission que le Vassal doit à son Seigneur. Le Roi s'en plaignit dans une entrevüe qu'il eut avec l'Empereur : il ne put néanmoins en tirer satisfaction. On dit qu'il lui fit un défi semblable à celui de Francois premier à Charles-Quint. La chose n'eut pas de suite. Si le Monarque François témoigna plus de courage, le Prince Allemand fit paroître plus de prudence.

An. 1059. Il s'associe Philippe son fils aîné.

Henri, plus accablé d'infirmités que d'années, crut devoir prendre des mesures pour assurer la Couronne à Philippe, son fils aîné, jeune Prince âgé de sept ans. C'est dans ce dessein qu'il convoqua à Rheims une des plus nombreuses assemblées qu'on eût encore vües. On y vit arriver plusieurs Archevêques de France, de Bourgogne & d'Aquitaine ; trente-deux Evêques, quantité d'Abbés, un grand nombre de Seigneurs, entre autres Hugues, fils de Robert duc de Bourgogne, & Guy Geoffroy duc de Guyenne, qui venoit d'augmenter ses Etats du Comté de Gascogne. Les relations de cette solemnité ne font aucune mention des douze Pairs, nouvelle preuve qu'ils

Fragm. hist. MS. apud duch. Tom. 4. p. 150.

n'étoient pas encore institués. *Le Roi*, dit Mezeray, *ayant remontré* à l'assemblée *les services qu'il avoit rendus à l'Etat, les pria tous en général, & chacun en particulier, de reconnoître Philippe, son fils aîné, pour son successeur, & de lui prêter le serment.* Tous d'une voix unanime consentirent au couronnement du jeune Prince, qui fut sacré le jour de la Pentecôte par Gervais de Bélesme, archevêque de Rheims, & depuis Chancelier du nouveau Monarque.

Ce qu'il y eut d'assez remarquable dans cet événement, c'est l'attention du Clergé à profiter de la circonstance, pour augmenter ses prérogatives. Les Légats (c'étoient Hugues archevêque de Bezançon & Hermenfroy évêque de Sion) imaginérent de protester contre ce couronnement, qu'ils prétendoient ne pouvoir se faire sans le consentement du Pape. Ils furent très-mal reçus. On ne laissa pas cependant de leur permettre d'assister à la cérémonie. L'Archevêque de Rheims d'un autre côté se fit donner la confirmation des privileges de son Eglise, tant pour le spirituel, que pour le temporel. L'adroit Prélat prononça un long dis- Duch. tom. 4. p. 162.

cours, pour montrer que le droit de ſacrer les Rois de France appartenoit aux Archevêques de Rheims, conformément au Décret du Pape Hormiſdas du tems de Clovis : Décret chimérique, puiſqu'il eſt conſtant que cette pieuſe pratique étoit abſolument inconnue ſous la premiére Race.

Formule du ſerment du jeune Roi.

Gervais préſenta enſuite au jeune Prince une formule de ſerment, [a] où l'on remarque plus de zéle pour l'avantage particulier du Corps Epiſcopal, que pour le bien général de la Nation, quoiqu'il n'y ſoit pas abſolument oublié. Elle étoit conçue en ces termes: *Moi Philpipe, qui vais par la miſericorde de Dieu être couronné Roi de France, je promets en préſence du Seigneur & de ſes Saints, que je conſerverai à chacun de vous en particulier & à vos Egliſes vos priviléges canoniques, que j'obſerverai les Loix; que je vous rendrai la juſtice, & qu'avec l'aide de Dieu, je vous protegerai autant qu'il ſera en mon pouvoir, & comme il convient à un Prince de faire dans ſon Royaume, à l'égard des Evêques & des Egliſes qui leur ſont confiées, ſelon l'équité & la raiſon. Je promets auſſi au peuple dont le gouvernement me ſera*

[a] Conv. Rhem. tom. 9. concil.

conferé, de maintenir par mon autorité l'observation des Loix. C'est le premier Sacre sous la troisiéme race dont on trouve quelque détail dans notre Histoire.

An. 1060. Mort du Roi Henri.

Henri ne survêcut pas long-tems au couronnement de son fils. Une médecine prise mal-à-propos lui donna la mort à Vitri en Brie dans la cinquante-cinquiéme année de son âge, & la trentiéme de son regne. Il est enterré à Saint Denis. *Ce fut un Prince belliqueux, d'une valeur heroïque, & d'une grande piété*. Ami de la vertu, il suffisoit d'avoir du mérite pour avoir part à son estime & à ses bienfaits : zélé pour l'honneur de la Religion, il fonda ou rétablit plusieurs Eglises & Monastéres, entre autres Saint Martin des Champs, où il mit des Chanoines Réguliers de l'Ordre de S. Augustin (*a*) : né pour le commandement, il gouverna son Royaume avec autorité, chose depuis long-tems très-difficile en France.

Fragm. hist. MS. apud Duch. tom. 4. p. 150.

Ses femmes & ses enfants.

On ne voit pas qu'il ait eu d'enfans de Mathilde, fille de l'Empereur Conrad, qu'il épousa réellement &

(*a*) Ainsi que le témoigne une charte de 1060, où avec la signature des deux Rois, on trouve celle de Thibaud de Monmorenci & d'Alberic son oncle, connétable de France.

Glaber. l. 4. c. 8. p. 49. chron. flor. apud Duc. Tom. 4. p. 87.

avec laquelle il vêcut quelques années. Mais il eut de sa seconde femme, nommée Anne, Philippe qui lui succéda, Robert qui mourut jeune, Hugues qui par son mariage avec Adelaïde fille d'Herbert, devint le chef de la seconde branche des Comtes de Vermandois, & la Princesse Emme, dont on ignore la destinée. La Reine Anne étoit fille de Jaraslau, Souverain de Moscovie, à qui les Européens donnoient le titre de Duc, & que les Russes nommoient dans leur langage *Tzaar*, dont on a fait depuis le mot de *Czar*. Ces peuples commençoient à être Chrétiens : mais ils n'avoient ni commerce, ni correspondance avec le reste de la Chrétienté. On prétend que Henri ne se détermina à envoyer demander cette Princesse, que par la crainte d'essuyer quelques querelles Ecclésiastiques. Les préjugés d'alors ne permettoient pas d'épouser sa parente au septiéme dégré.

Fragm. hist. MS. ibid. pag. 150.

Baudouin C. de Flandres, est décl. Regent au préjudice de la Reine mere.

Il est à remarquer que la Régence ne fut point confiée à la Reine Mere, quoique plusieurs exemples parlassent en sa faveur. Les Loix changent suivant les tems. On dit même qu'elle

n'y

n'y prétendit point. Elle se voyoit sans appui, sans autorité, dans un païs où elle n'avoit aucune relation de parenté : la raison, plus que la nécessité, lui fit sacrifier ses droits sans aucune répugnance. Il sembloit que cet honneur devoit regarder Robert, duc de Bourgogne : mais il étoit trop puissant. Ses liaisons avec les Seigneurs de France ; ses anciennes prétentions à la Couronne, & la crainte de l'exposer à une nouvelle tentation, lui donnérent l'exclusion. Ce fut Baudoin V, comte de Flandres ; prince sage, & en grande réputation de valeur & de fermeté, qui fut Régent du Royaume, sous le nom de *Marquis de France*. L'événement justifia la sagesse du choix. Baudoin remplit cette place avec distinction, n'oublia rien pour l'éducation de son pupile, & gouverna son Royaume avec beaucoup de prudence.

La Reine épouse le Comte de Valois.

La Reine cependant se retira dans un Monastère qu'elle avoit fait bâtir à Senlis en l'honneur de S. Vincent Martyr. Cette retraite ne l'empêcha point d'écouter les tendres recherches de Raoul de Peronne, surnommé le Grand, comte de Crespy & de Va-

lois, qui repudia sa femme pour épouser cette Princesse. Une telle alliance paroîtroit singuliére de nos jours : elle ne le parut point alors : les Grands alloient presque de pair avec les Rois. Mais le Comte étoit proche parent de Henri. Cette circonstance excita le zéle des Evêques : ils excommuniérent les deux époux : éclat qui ne fit que resserrer d'avantage leurs nœuds. L'obstination de Raoul alloit allumer une guerre civile, si la mort ne l'eut arraché à l'objet de sa passion. Anne, demeurée veuve pour la seconde fois, s'en retourna en Russie, où elle finit ses jours dans le sein de sa famille. Il y en a cependant qui prétendent qu'elle resta en France, qu'elle y mourut, & fut enterrée en l'Abbaïe de Villiers près de la Ferté-Aleps, où l'on voit son épitaphe.

P. Anselm. hist. généal. t. 1. p. 43.

Commencement de la maison. de Lorraine.

On remarque qu'au tems de Henri, hors le cas de nécessité, on ne conféroit le Bâtême qu'aux veilles de Pâques & de Pentecôte. C'est aussi sous son regne que vivoit Gerard d'Alsace, Seigneur d'une naissance très-illustre, puisqu'il étoit cousin-germain de l'Empereur Henri III. qui le fit Duc de Lorraine. Il est la tige de la Maison

de ce nom : Maiſon ſi célébre par les héros qu'elle a donnés à ſa Patrie, à la France, & à l'Allemagne, où elle regne aujourd'hui ſi glorieuſement dans la perſonne de François-Etienne de Lorraine, Empereur & Grand Duc de Toſcane.

Alors l'Angleterre avoit repris ſa liberté par l'extinction de la race de Canut le Grand : elle déféra la Couronne au Prince Edouard, un deſcendant des anciens Anglo-Saxons, qu'on appelle le Saint & le Confeſſeur. On ne trouvoit plus en Allemagne que l'ombre du trône des Céſars. Les Empereurs, pour perpétuer l'Empire dans leur Maiſon, imaginérent de faire élire leurs enfants Rois des Romains : titre qui ne leur donnoit rien de réel, mais qui préparoit les peuples à les voir ſuccéder à leurs péres. C'eſt envain qu'on veut faire remonter juſqu'à ce tems l'inſtitution des ſept Electeurs : l'élection de Conrad, dit le Salique, parce qu'il étoit né ſur la riviere de la Sal, démontre la fauſſeté de ce ſyſtême. On y voit un nombre prodigieux de Ducs, de Comtes, d'Evêques, & d'Abbés, qui tous donnérent leur voix.

Etat de l'Europe.

La Russie, en embrassant le Christianisme, n'avoit pris que les superstitions du Rit Grec, & paroissoit toujours ensevelie dans sa barbarie. La Suéde & le Dannemarck, épuisés d'habitants par leurs anciennes émigrations, n'avoient plus ni guerre, ni commerce avec leurs voisins. La Pologne étoit plus barbare que chrétienne. La Bohême & la Hongrie venoient de retourner au Paganisme qu'elles avoient abjuré. L'Empire de Constantinople, resserré dans les mêmes limites, avoit à se défendre, à l'Occident contre les Bulgares, à l'Orient & au Nord contre les Turcs & les Arabes. L'Espagne étoit toujours partagée entre les Maures & les Ch-tiens : mais ceux-ci n'en avoient la quatriéme partie. Les Suisses & Grisons, autrefois du Royaume Bourgogne, obéissoient à des Bail- que les Empereurs nommoient. L talie commençoit à se rendre ind-pendante de l'Allemagne. Rome & plusieurs autres villes se donnérent de Consuls, qu'on voit encore aujourd'hui représentés dans quelques endroits par des Magistrats qu'on nomme *Podestats*. Venise, puissante & ri-

che, battoit monnoie depuis plus d'un siécle, & s'étoit affranchie du tribut d'un manteau de drap d'or, qu'elle devoit payer aux Empereurs. Genes, plus ancienne, & du moins sa rivale par ses richesses & sa puissance, possédoit déjà la Corse, qu'elle avoit enlevée aux Sarrazins : mais son commerce lui valoit plus que cette isle pierreuse & peu fertile, que les Pisans lui disputoient.

PHILIPPE I.

LE regne de Philippe, l'un des plus longs qu'on eût encore vus, est célébre par plusieurs événements, où la Nation acquit beaucoup de gloire. Mais le Prince y prit peu de part : ce qui le rendoit d'autant plus méprisable aux yeux de ses peuples, que son siècle etoit plus fertile en grands hommes. Les premieres années de sa minorité furent troublées par la révolte des Gascons, qui ne voulurent point reconnoître l'autorité du Regent. Le Comte dissimula quelque tems : mais deux ans après, feignant

An. 1060. 61. 62.

Sagesse de la Régence de Baudoin.

Fragm. hist. franc. p. 88. t. 4. Duch.

d'aller au secours des Chrétiens d'Espagne, il leve une grande armée, & s'avance à grandes journées du côté des Pyrénées. Les rebelles, qui ne soupçonnoient rien de ses desseins, ne s'étoient point préparés à la défense. Baudoin ne fut pas plutôt entré dans leur païs, qu'il s'empara de toutes les Places fortes, se saisit des plus séditieux, en fit punir un grand nombre, & réduisit toute la Province sous le joug de l'obéissance. Cette action de sagesse & de vigueur donna un nouveau lustre à la réputation de ce Prince, qui depuis ce moment jouit des respects & de la soumission de toute la France.

L'habile Régent se conduisit avec la même prudence dans l'affaire de la succession de Geoffroy Martel, comte d'Anjou. Ce Seigneur, l'un des plus grands hommes de son siècle, étoit mort sans postérité, laissant ses Etats à ses deux neveux, fils de sa sœur Adélaïde & d'Albéric, comte de Gastines en Poitou. L'aîné se nommoit Geoffroy *le Barbu*, & le cadet Foulques *le Réchin*. Tous deux partagérent l'héritage, mais avec trop d'inégalité, pour que la paix pût subsister

entre eux. Le Duc de Guyenne d'un autre côté crut l'occasion favorable pour faire valoir ses droits sur la ville de Saintes : il l'assiégea ; mais il fut défait. Cet échec ne put lui faire abandonner son dessein : il reparut l'année suivante avec une nouvelle armée, & se rendit enfin maître de la Place. Les deux fréres étoient alors occupés à se faire une cruelle guerre. Le cadet plus courageux ou plus heureux, battit l'aîné, le fit prisonnier, & l'enferma dans une étroite prison, d'où il ne sortit qu'avec un breuvage empoisonné, qui ne lui permit pas de goûter les douceurs de la liberté qu'on lui accordoit. Baudoin cependant les laissoit démêler leurs intérêts, & ne s'occupoit qu'à maintenir la tranquilité dans les Etats de son pupile. Cette sage conduite eut tout le succès qu'on en pouvoit attendre : Foulques, pour obtenir la protection du Roi, lui céda le comté de Gâtinois, qui de ce moment fut réuni a la Couronne.

Chr. Malleac. ad. an. 1061.

Hist. franc. fragm. p. 89.

Tout est révolution dans les Gouvernements. Celle qui arriva vers ce même tems en Angleterre, fut dans ses suites bien funeste à la France, par le haut degré de puissance où elle éle-

Les Normands font la conquête de l'Angleterre.

va un de ses grands vassaux: puissance qui avec le tems eût anéanti la Monarchie, si la Providence, par un de ces coups extraordinaires qu'on admire & qu'on n'ose espérer, ne l'eut soutenue sur le penchant de sa ruine. Voici quelle fut l'occasion de ce célébre événement, qui donna de nouveaux fers aux Anglois, peuples aussi braves que libres, mais toujours destinés à être gouvernés par des étrangers.

An. 1066. Un des grands malheurs de la Nation Britannique, fut la stérilité du mariage de S. Edouard avec Edithe, fille du plus puissant Seigneur du païs. On assure que ce Prince avoit fait vœu de virginité, & qu'il obligea sa femme, l'une des plus belles personnes de son siècle, d'en faire autant: vœu téméraire & absurde, que bien des gens ont regardé non comme un excès de dévotion, mais comme une preuve d'imbécilité, d'impuissance, ou de haine fondée sur des raisons d'Etat. Quoi qu'il en soit, sa mort sans posterité plongea le Royaume dans le trouble & la confusion. Toutes les voix enfin se réunirent en faveur d'Harold, homme de cœur & d'esprit,

fils de Godovin comte de Kent. Il n'étoit point de la famille d'Edouard, mais il avoit le suffrage de la Nation, devenue libre par l'extinction de la race Royale. Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, n'avoit pour lui ni le droit d'héritage, ni le vœu des Grands & du peuple : il ne laissa pas néanmoins de prétendre à la succession. Il se fondoit sur un testament qui l'appelloit à la Couronne : testament que personne ne vit jamais. Il disoit encore qu'Harold, pour se délivrer de prison, lui avoit fait cession du droit qu'il pouvoit avoir sur le Royaume d'Angleterre : foibles raisons, mais qu'il sçut soutenir d'une puissante armée.

Fragm de Guil. conq

Guillel. Malmesb. l. 2.

C'étoit un Prince brave avec conduite, intrépide sans témérité ; toujours maitre de ses passions ; actif ou lent, ferme ou facile, clement, humain, sévére ou cruel, suivant les circonstances ; le plus souvent heureux, quelquefois libéral, quoiqu'à regret, accablant ses sujets d'impôts par avarice plus que par nécessité. Il assembla les Barons de Normandie, pour demander de nouveaux subsides : mais il essuya un refus. La Nation craignoit

Portrait de Guillaume le bâtard, duc de Normandie.

ou de rester apauvrie, si l'entreprise échouoit, ou de devenir province d'Angleterre, si elle étoit couronnée par le succès. Le Duc de Bretagne sur ces entrefaites lui envoya déclarer la guerre, s'il ne lui restituoit la Normandie qu'il prétendoit lui appartenir du chef de sa mére, fille du Duc Robert. C'étoient autant de contretems qui auroient déconcerté tout autre que Guillaume : il fut assez heureux ou assez habile pour surmonter tous ces obstacles. Le poison, ou du moins une mort subite, le délivra du Prince Breton. Un Seigneur Normand, nommé Fiz-Othbern, lui fournit quarante vaisseaux qu'il équipa à ses dépens. Le Pape même se déclara pour lui, & lança le foudre Ecclésiastique sur tous ceux qui s'opposeroient à ses desseins. Le Comte de Flandres, que la politique & l'intérêt de son pupile auroient dû armer pour traverser cette expédition, lui permit de lever des troupes en France ; & moins par amitié que par crainte, il le secourut de quelque argent.

Idem Malmes. l. 3. hist. de Bret. d'Argentré l. 3. c. 94.

Il remporte une grande victoire à Hast-

Guillaume partit de saint Valeri avec une flotte de neuf cens voiles,

sans compter les frégates & les bateaux de moindre grandeur. L'armée étoit de cent mille hommes, François, Aquitains, Bretons, Manseaux, & Normands. Le Duc, débarqué sur les côtes de Sussex, fait mettre le feu à tous ses vaisseaux, pour annoncer au soldat qu'il falloit vaincre ou mourir. Il marche ensuite à la rencontre de son rival, qu'il joint près de Hastings. Ce fut là que se donna la fameuse bataille, qui décida du sort de l'Angleterre. On combattit depuis six heures du matin jusqu'à trois heures après midi : les deux chefs s'y distinguérent par leur bravoure & leur habileté ; & les deux Nations y firent des prodiges de valeur. Mais enfin la victoire, après avoir long-tems balancé, se déclara pour les Normands. Harold qui s'étoit montré aussi grand capitaine que brave soldat, fut tué avec ses deux freres & un grand nombre de Seigneurs qui combattoient à ses côtés. Ce ne fut plus alors qu'une déroute : tout plia. Douvres, quoique défendue par une nombreuse garnison, se rendit sans aucune resistance. Cantorberi suivit son exemple. Londres sembloit promettre une plus belle défense : mais

tings, & se fait couronner Roi d'Angleterre.

idem. ibid.

elle étoit remplie d'Evêques & de Prélats. Dès que le vainqueur parut, portant devant lui une banniére bénite, que le Pape lui avoit envoyée ; tous vinrent lui offrir la Couronne, & l'Archevêque d'Yorck quelque tems après lui donna l'onction sacrée des Rois.

Il change les loix du païs.

On prétend qu'il périt à la bataille de Hastings soixante-sept mille Anglois & six mille Normands : chose incroyable, si l'on ne connoissoit la valeur héréditaire aux deux Nations. Cette sanglante victoire, en assujétissant l'Angleterre au Duc de Normandie, lui mérita le surnom de *Conquérant*, que la postérité a substitué à celui de Bâtard qu'on lui donnoit de son tems, & qu'il prenoit lui-même dans tous les Actes publics. Il sçut y joindre celui de grand Prince, en étouffant toutes les révoltes qui s'élevérent ; & celui de Législateur, en abolissant les anciennes coutumes, pour en introduire de nouvelles, qui n'avoient cependant d'autre avantage sur les premiéres, que d'être celles du vainqueur. Plus sage qu'Alexandre, qui prenoit les façons de vivre des peuples qu'il avoit vaincus, il ordonna que les Anglois se conformeroient aux usa-

Idem ibid.

ges des Normands : qu'ils porteroient le même habit : que comme eux, ils se raseroient la barbe : qu'ils se gouverneroient par les mêmes loix : que l'idiome Normand qui étoit un François mêlé d'un peu de Danois, seroit la seule langue du païs : qu'on ne plaideroit, qu'on ne prononceroit les Sentences, qu'on n'expédieroit les Actes, que dans ce langage barbare : ce qui s'observa jusqu'au regne d'Edouard III.

L'Angleterre lui doit sa gloire.

Ce fut aussi lui qui établit la loi du *couvre-feu*, qui ordonne qu'au son de la cloche on éteindra le feu dans chaque ménage à huit heures du soir : loi plus sage que tyrannique. Alors toutes les maisons étoient de bois : on ne pouvoit prendre trop de précautions contre les incendies. On lui reproche d'avoir profité d'un dénombrement exact de tous les biens de ses sujets, pour se faire un revenu de cent mille livres sterling, ce qui feroit plus de cent millions de France. Il est évident, dit un célébre Moderne, qu'en cela les Historiens se sont trompés. L'Etat d'Angleterre d'aujourd'hui, qui comprend l'Ecosse & l'Irlande, n'a pas un si gros revenu, si vous en déduisez ce qu'on paye pour les anciennes det-

Abreg. de l'hist. univ. t. 1. p. 278.

tes du Gouvernement. Ce qui est sûr, c'est que l'élévation de Guillaume sur le trône des Anglois est l'époque de la grandeur & de la puissance de l'Angleterre, qui cependant le déteste. Les mœurs s'y adoucirent par le commerce des François : les Arts & les Sciences commencérent à y fleurir. Delà cette célébrité dont elle jouit, & la grand rolle qu'elle fait aujourd'hui en Europe.

An. 1067. Les conquêtes & la puissance du Roi Guillaume allarmérent tous ses voisins, qui se repentirent trop tard, de ne s'y être pas opposés. Le Roi Philippe, tout jeune qu'il étoit, comprit ce qu'il devoit craindre d'un vassal devenu Roi. Il éclata en reproches contre le Régent; qui loin de traverser l'entreprise du Duc, l'avoit aidé de troupes & d'argent. C'étoit en effet une grande faute dans les principes de la politique. Mais si c'est une tache, c'est la seule qui ternisse la gloire du Comte de Flandres. Il ne survécut pas long-tems à une révolution où tout est étonnant, & la hardiesse, & le succès qu'il ne prévit pas. La mort de ce sage modérateur fut une grande perte pour le Royaume, qu'il gouver-

Mort de Baudoin regent de France.

Fragm: hist. franc apud D. t. 4. p. 88.

na avec beaucoup de prudence : plus grande encore pour le jeune Roi, qui se trouva livré à lui-même dans un âge, où l'on a d'ordinaire peu de lumiéres & beaucoup de passions. Philippe n'avoit alors que quinze ans; & suivant l'ancienne loi du Royaume nos Rois n'étoient majeurs qu'à vingt-deux ans. On ne voit pas cependant qu'on ait nommé un autre Régent. Il commença donc à regner par lui-même : tous les Actes qu'on datoit auparavant des années de la Régence, furent datés des années du nouveau regne, & le sceau du pupile fut substitué à celui du tuteur. La premiere expédition du Monarque se fit en Flandres, où il se crut obligé de porter ses armes par considération pour la mémoire de Baudoin.

Guerre entre les enfants de Baudoin : avantures du cadet.

Les Comtes de Flandres avoient depuis long-tems pour maxime de ne point partager l'Etat entre leurs enfants. C'étoit toujours l'aîné qui succédoit, moins cependant par le droit d'aînesse, que par la volonté du pére. Le Régent laissoit deux fils, Baudoin VI, qu'il avoit désigné pour son successeur, & Robert, qui suivant les idées romanesques de ce siècle, fut en-

Lambert schaf. de Reb. germ.

voyé chercher fortune sur les côtes maritimes d'Espagne Le jeune avanturier débarqua en effet dans la Galice, y fit de grands ravages & un riche butin : mais il ne put s'emparer d'aucune place considérable. Toutes les forces des Sarrazins tombérent sur lui, & l'obligérent de retourner dans sa patrie, en très-mauvais équipage. Cet échec ne fut point capable de le rebuter ; il se rembarqua de nouveau : mais il étoit à peine en mer, qu'une horrible tempête fit périr la plus grande partie de ses vaisseaux. Désespéré de ce facheux contretems, il prend l'habit de pélerin & la route de Constantinople, où il étoit appellé par quelques gentilshommes Normands, qui avoient formé le dessein de s'emparer de la Grece : mais la conspiration fut découverte. Robert, instruit que l'Empereur avoit donné des ordres pour l'arrêter, retourna sur ses pas, avec une forte résolution de s'établir à quelque prix que ce fût dans le voisinage de son païs. Il rassemble les débris des armées qu'il avoit perdues, & fond avec impétuosité sur la Frise, qui comprenoit alors la Zélande, la Hollande, & les envi-

rons d'Anvers. Elle étoit gouvernée par Gertrude de Saxe, veuve du comte Florent, mére & tutrice de son fils Thieri, encore enfant. Le Prince Flamand, quoique repoussé par deux fois, poursuivit son entreprise avec tant de vigueur & de constance, que la Comtesse craignant enfin de succomber, lui offrit sa main & le Comté de Frise qu'il accepta : c'est de-là que lui est venu le surnom de Robert *le Frison*.

Tel étoit l'état des affaires en Flandre à la mort du Régent de France, Prince d'une rare probité & d'une équité infléxible. Baudoin VI, qui lui succéda, soit antipathie pour son cadet, soit jalousie, soit ambition, entreprit de lui enlever un Etat qu'il ne devoit qu'à son courage & à sa bonne conduite. Ce fut envain que Robert lui fit demander la paix & son amitié : il ne voulut rien écouter. On en vint aux mains. La victoire pour cette fois se déclara pour le parti le plus juste. Le Comte de Flandres fut défait & tué. Il laissoit deux fils, Arnoul & Baudoin, tous deux encore enfants, tous deux incapables d'arrêter les progrès du vainqueur,

An. 1070. 71.

Il s'empare de la Flandre après la mort de son frere, & défait l'armée du Roi.

idem. ibid.

qui s'empara sans peine de la principauté de leur pére. Dépouillés de leur héritage, ils vont avec Richilde de Hainaut, leur mére, implorer la protection du Roi, qui les reçoit avec bonté. Philippe, alors aussi jaloux de se distinguer qu'il parut dans la suite indifférent pour la gloire, léve une puissante armée, à la tête de laquelle il marche à grandes journées contre l'usurpateur. C'étoient ses premieres armes. Le feu de la jeunesse & l'ardeur de son courage ne lui permirent pas de prendre les précautions que la prudence exigeoit. Il se laissa surprendre auprès de Cassel : son armée y fut taillée en piéces, & le jeune comte Arnoul y périt.

Philippe se réconcilie avec Robert, dont il épouse la belle-fille.

Quelque-uns ont écrit que par un événement bizare Robert & Richilde demeurérent prisonniers ; qu'ils furent échangés l'un contre l'autre ; que Philippe retourna une seconde fois en Flandre; qu'il y hazarda une nouvelle bataille où le Comte de Boulogne fut pris, & que pour obtenir sa délivrance, il promit de ne se plus mêler de la querelle qui dura encore long-tems. Mais on ne trouve rien de semblable dans l'Historien des

Lambert schafnab.

faits Germaniques, auteur contemporain, judicieux, impartial. Tous conviennent du moins que cette grande victoire de Robert ne lui inspira ni fierté, ni présomption, & qu'il n'en rechercha qu'avec plus d'empressement l'amitié du Monarque. Il eut le bonheur de l'obtenir. La comtesse Richilde & Baudoin son fils, abandonnés de la France, se virent obligés de se contenter du comté de Hainaut, que le vainqueur leur laissa. Philippe, pour donner au conquérant de la Flandre une nouvelle marque de son estime, voulut bien s'allier dans la même Maison que lui, en épousant la fille de Gertrude & de Florent comte de Frise. C'est cette Reine Berthe, si célébre dans notre Histoire par les troubles dont elle fut la cause, quoique très-innocente. Hist. franc. fragm.

L'Eglise Romaine étoit alors gouvernée par Hildebrand, Italien de Nation, de très-basse naissance, autrefois Moine de Cluni sous l'abbé Odilon, ensuite Cardinal sous Alexandre II, enfin Pape sous le nom de Gregoire VII. C'étoit un petit homme, d'un esprit vaste, inquiet, impétueux, capable de tout entrepren-

An. 1073. Pontificat de Gregoire VII.

dre, incapable de reculer, *l'un des plus hardis propugnateurs du siége de Rome, qui n'oublia rien ni par les armes, ni par la plume, ni par la censure, de ce qu'il pensoit appartenir à l'avantage de la Papauté, & au desavantage des Princes Souverains.* On sçait qu'il est le premier qui ait osé avancer que le Pape a droit de déposer les Empereurs, & de délier du serment de fidélité les sujets d'un mauvais Prince. C'est du moins la doctrine de ce fameux écrit si connu sous le nom de *Dictatus Papæ*, parce qu'il renferme un précis des instructions qu'il dictoit à ses Légats. Toutes les lettres circulaires de ce Pontife respirent le même esprit. Il y redit plusieurs fois que les Evêques sont au-dessus des Rois, & faits pour les juger: maxime qu'il ne réduisit que trop fidélement en pratique.

Pasquier Recher. de la Fran. ch. 8. & 14. p. 190. & 218.

Epist. 35. Greg. VII. l. 2.

Ses entreprises contre les Souverains.

On le vit excommunier & déposer Boleslas roi de Pologne, & ôter à la Pologne même le titre de Royaume. L'Empereur de Constantinople, Nicéphore Botoniate, malgré ses victoires, ne fut point à l'abri de ses foudres, & reçut ordre de la part du fier Pontife d'abdiquer une Cou-

Mabill. præf. 2. t. 6. n. 28.

ronne qu'il avoit uſurpée. Les Princes de la Poüille & de la Calabre, ces Normands ſi célébres par leurs conquêtes ſur Rome & ſur la Grece, ne purent échapper au glaive ſpirituel, qu'en ſe faiſant feudataires du ſaint Siége, & en lui prêtant ſerment de fidélité. On lit dans ſes lettres à Manaſſes archevêque de Reims & à quelques autres Prélats François : *votre Roi eſt un tyran, indigne de porter le ſceptre : il paſſe ſa vie dans l'infamie & le crime* : paroles auſſi inſolentes qu'indiſcretes, qui ſont ſuivies de la menace trop uſitée de l'excommunication. Mais ce n'étoit-là que le prélude de ſes attentats contre la France. Bientôt ſes Légats reçurent ordre d'exiger des François comme des Anglois un tribut annuel d'un denier d'argent par chaque maiſon. L'audace étoit ſans exemple : on n'y oppoſa que le mépris.

L. 8. Epiſt. Greg. poſt primam Epiſt.

Epiſt. 32. 35. 1. 2.

Cad. Epiſt. 23.

L'Eſpagne cependant étoit traitée plus deſpotiquement. *Vous n'ignorez pas*, écrivoit-il aux Princes chrétiens de cette contrée, *que ſaint Pierre eſt ſeigneur ſuzerain & domanial de tous vos petits Etats, & qu'ils appartiennent en toute propriété au ſaint Siége*

L. 1. Epiſt. 6. 7. & l. 6. epiſt. 28.

Apostolique. Il vaudroit mieux qu'ils fussent en la puissance des Sarrazins, que de ne pas rendre hommage au Vicaire de Jesus-Christ. Vous avez dû apprendre de vos anciens (il parle à Salomon, roi d'un païs à peine chrétien) *que la Hongrie est un domaine de l'Eglise de Rome. Sçachez que vous éprouverez son indignation, si vous ne reconnoissez que vous tenez votre autorité du Pape.* Le Duc de Boheme lui payoit tous les ans un tribut de cent marcs d'argent, & pour récompense on lui accorda la permission de porter la mitre. La Sardaigne, la Dalmatie, la Russie même étoient dans ses idées autant de fiefs dépendants du Pontife Romain. *Votre fils*, dit-il dans une lettre au Roi Démetrius, *nous a déclaré qu'il vouloit recevoir la Couronne de nos mains : cette demande nous a paru juste : nous lui avons donné votre Royaume de la part de saint Pierre.*

l. L. 2. Epist. 13.

L. 6. Epist. 74.

Il excommunie & dépose l'Empereur Henri IV.

Mais celui de tous les Souverains à qui il porta de plus rudes coups, fut l'Empereur Henri IV, prince dont le courage auroit triomphé de la fortune, si sa conduite n'eut affoibli son pouvoir. Ce Monarque jouissoit, com-

me ſes prédéceſſeurs, du droit de nommer les Evêques & les Abbés, & donnoit comme eux l'inveſtiture des bénéfices par la croſſe & par l'anneau. On prétendit qu'il les vendoit. Le Pape ſur une ſimple dénonciation oſa le citer à comparoître à Rome, pour s'y juſtifier des accuſations intentées contre lui. Henri revenoit victorieux des Saxons & comblé de gloire, lorſqu'il reçut cet ordre ſi étrange. Il n'y répondit qu'en aſſemblant un Synode à Vormes, où il fit condamner & dépoſer le Pontife. Gregoire de ſon côté convoque un Concile, où il prononce ce foudroyant anathême : *De la part de Dieu tout-puiſſant, je defends à Henri de gouverner le Royaume Teutonique & d'Italie : j'abſous tous les Chrétiens du ſerment qu'ils lui ont fait ou feront : j'excommunie quiconque le ſervira jamais comme Roi.* C'eſt le premier exemple d'un Souverain dépoſé par les Prêtres.

On lit dans un Hiſtorien de ce tems, que cette Sentence fut prononcée *contre l'avis de tout le Concile* : elle eut néanmoins aſſez de pouvoir pour armer tout l'Empire contre ſon chef. Henri ſe vit entouré par une

Hiſt. franc. fragm. apud Duch. t. 4. p. 89.

armée de rebelles, qui, la Bulle du Pape à la main, le forcérent de promettre qu'il vivroit en particulier dans Spire, sans faire aucune fonction de Roi, en attendant que Gregoire vînt présider à Ausbourg les Princes & les Evêques qui devoient le juger. Ce fut le triomphe du Pape. L'Empereur, pour prévenir ce jugement, prit la résolution d'aller demander son absolution. Gregoire étoit alors à Canosse, près de Reggio, avec la comtesse Mathilde, qu'on peut regarder comme la véritable cause des divisions qui éclatérent entre l'Empire & le Sacerdoce. Henri se présente à la porte de la Forteresse, sans suite, sans garde, dépouillé de ses habits impériaux, couvert d'un cilice, & nuds pieds. On l'arrête : on le fait jeuner pendant trois jours. Il est enfin admis à baiser les pieds du Pontife qui l'absout, mais à condition qu'il sera parfairement soumis, & qu'il ira attendre son Arrêt à Ausbourg.

Lambert. pag. 240.

Il l'excommun. de nouv. & fait élire Rodolphe.

Les Lombards cependant, touchés de l'humiliation d'un jeune Prince, déjà célébre par des batailles gagnées, promettent de le secourir, s'il veut casser le traité honteux qu'il vient de faire

faire. Alors tout change de face. Gregoire est assiégé dans cette même forteresse, où il venoit de donner la loi. Mais son courage n'en fut point ébranlé. Il menaçoit, il excommunioit : il eut même le crédit de faire élire Empereur Rodolphe de Reinfeld, duc de Suabe. Le fier Pontife lui envoya une couronne d'or avec un mauvais vers Latin dont le sens étoit : *La Pierre a donné la Couronne à Pierre, & Pierre la donne à Rodolphe* (a). Henri, sur la nouvelle de cette révolte, repasse promtement en Allemagne, où malgré les nouveaux anathemes du Pape, *qui le condamnent à n'avoir aucune force dans les batailles & à ne gagner aucune victoire*, il combat & défait son rival. L'usurpateur, blessé mortellement par Godefroy de Bouillon, qui d'un coup de sabre lui coupa cette même main qu'il avoit levée en prêtant serment de fidélité, confesse en mourant que Dieu l'a puni pour s'être révolté contre son Souverain. Hist. bel. sacr. p. 135. Tom. 10. conc. p. 381.

Le vainqueur retourne aussi-tôt en Italie, & met le siége devant Rome. Il meurt en exil.

(a) *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.*

Il menoit avec lui un nouveau Pape qu'il avoit fait élire à Mayence. C'étoit Guibert archevêque de Ravennes, connu sous le nom de Clement III. La ville fut prise: mais Gregoire échappa, & alla mourir en exil à Salerne, toujours parlant en maître des Rois & en martyr de la vérité.

Acta ap. Boll. t. 3. tom. 17.

On ne peut lui refuser de grandes qualités, & même des mœurs Ecclésiastiques, quoique ses ennemis l'accusassent d'être l'amant de Mathilde. La Princesse étoit jeune: Gregoire en lui écrivant comme à sa pénitente, lui parle le langage le plus affectueux de la dévotion. C'en fut assez pour exciter la malignité: c'en est trop peu pour fonder un jugement. Le malheur de ce Pontife fut de n'avoir pas assez connu les bornes de l'autorité spirituelle, & de s'être attribué sur la puissance temporelle un pouvoir que Jesus-Christ n'a accordé ni directement, ni indirectement à aucun de ses Disciples. Cette prévention causa des maux infinis à l'Eglise & à l'Etat, par les sanglantes guerres qui en furent les tristes suites.

Fin de la querelle des investitures.

La querelle en effet ne finit point

par la mort de son auteur. Les successeurs de Grégoire poursuivirent Henri avec la même vivacité, & soulevérent contre lui ses propres enfants, qui le détrônérent. Le malheureux pére, presque sans secours, & près d'être forcé dans Liége par un fils dénaturé, meurt accablé de douleur & en s'écriant : *Dieu des vengeances, vous vengerez ce crime.* La malédiction fut exaucée. Henri V. devenu Empereur par un parricide, soutint les mêmes droits que son pére, & fut frappé des mêmes foudres. Déposé, chassé, & rappellé tour à tour, il ne put enfin obtenir la paix, qu'en ratifiant le Decret du Concile de Rome, qui porte que les Rois ne donneront plus les investitures par une crosse, mais par une baguette.

Conc. Vormati. an. 1122.

Ainsi finit la guerre des investitures : guerre qui souleva les Souverains contre Rome, & les fit penser à prendre des précautions contre les entreprises des successeurs de Gregoire. On les avoit prises depuis long-tems en France, si nous en croyons Pasquier. *Nous avons eu de toute ancienneté*, dit-il, *trois grandes propositions qui nous ont servi de bouclier. La premié-*

P. Daniel. t. 2. p. 472.

Recherches de la France l. 3. ch. 16. p. 224

re est que le Roi de France ne peut être excommunié par l'autorité du Pape : la seconde, que le Pape n'a nulle jurisdiction ou puissance sur le temporel des Rois : la derniére, que le concile général & universel est dessus le Pape.

Ibid. ch. 13. p. 286.

Toutefois nous reconnoissons en lui cette supériorité de Chef & souverain Pasteur de l'Eglise, comme celui qui est pour tel avoué par nos premiers & grands Docteurs.

Guillaume par ses ménagements échappe aux entreprises de Rome.

Le Conquérant de l'Angleterre, malgré ses succès, ne put empêcher la cour de Rome de faire éclater ses prétentions sur les Etats qu'il venoit de réduire sous son obéissance. Gregoire lui manda par ses Légats, qu'il eût à lui prêter serment de fidélité : vasselage fondé, disoit-il, sur le denier de saint Pierre que les Anglois payoient depuis long-tems a l'Eglise Romaine. Guillaume fit dire au Pape qu'il pourroit bien continuer l'aumône : mais au lieu de rendre hommage, il défendit à ses sujets d'aller à Rome. Le Pontife s'en plaignit amérement & prit le parti de dissimuler : il n'avoit que trop d'ennemis. Le Monarque de son côté ménageoit cet esprit impérieux sur tout autre article,

Epist. 17. l. 4.

de peur d'en être traversé dans sa nouvelle conquête : ainsi ce différent n'eut aucune suite. Cependant le soin d'une domination naissante ne put suspendre le dessein que ce Prince avoit formé de s'agrandir du côté de la France.

Les Manseaux avoient secoué le joug : il n'eut qu'à paroître pour les réduire. La Bretagne lui refusoit l'hommage, il alla mettre le siége devant Dol. Mais Philippe sollicité par les Bretons, y accourut avec de nombreuses troupes, le força de lever le siége, le chargea dans sa retraite, lui tua beaucoup de monde, & prit tout son bagage. On faisoit monter cette perte à quinze mille livres sterling, somme prodigieuse pour ce tems là. Cet événement ramena la paix, qui cependant ne fut pas de longue durée. Guillaume, en partant pour l'expédition d'Angleterre, avoit donné le Duché de Normandie à son fils aîné Robert, qui dèslors avoit reçu les hommages des Barons de la Nation. C'étoit un Prince impérieux, hardi, plein de lui-même, plus avide que capable de gouverner, mais infiniment adroit dans le maniment des armes, malgré sa grosse & petite

An. 1076. Il assiège Dol, & est battu par le Roi Philippe.

Malmesb. l. 3.

Fragm. de Guillel. conq.

taille, qui lui fit donner le surnom de *courtes-bottes*. L'ambitieux fils, soutenu du Roi Philippe, osa sommer son pére de le mettre en possession d'un Etat qu'il lui avoit cédé. Il n'en reçut d'autre réponse, sinon *que sa coutume n'étoit point de se dépouiller avant que de vouloir se coucher.* Ce fut le sujet d'une nouvelle guerre.

Il fait la guerre à son fils, qu'il reçoit ensuite en grace.

Robert, irrité de ce refus, s'échappa de la Cour de Normandie, & vint se refugier en France, où pour lieu de sureté, on lui donna la petite ville de Gerberoy en Beauvoisis. Guillaume le suivit de près, & assiégea la Place, qui fit une vigoureuse resistance. Il arriva dans une sortie, que le fils courant contre son pére, sans le connoître, lui porta un si terrible coup de lance, qu'il le désarçonna & le renversa par terre. Mais l'ayant reconnu au cri qu'il fit en tombant, il se jette à ses pieds, le releve les larmes aux yeux, & le fait monter sur son propre chéval. Guillaume, plus outré de se voir à la merci de son fils, que touché de son action généreuse, ne put retenir les emportements de sa colère, & en se retirant, lui donna sa malédiction. Cependant vaincu

Malmesb. l. 9.

An. 1079.

par les priéres de la Reine son épouse & des Seigneurs de Normandie, il consentit à le recevoir en grace. Mais cette réconciliation dura peu: Robert toujours inquiet, rompoit souvent avec son pére, & renouoit aussi aisément. Cette vicissitude de révoltes & d'accommodemens faisoit presque toute l'occupation des cours de France & d'Angleterre, lorsque pour un sujet assez léger il s'éleva une sanglante guerre entre Philippe & Guillaume.

An. 1087.

Le Roi d'Angleterre, devenu valétudinaire de trop de graisse, gardoit le lit depuis long-tems, & prenoit des remédes pour diminuer un embonpoint qui l'incommodoit. Philippe un peu trop porté à la raillerie, demanda en plaisantant à ses courtisans : *Quand donc ce gros homme relevera-t-il de ses couches?* Ce bon mot ne devoit que faire rire : il excita une cruelle guerre. Guillaume naturellement colère, fit dire au Roi que *quand il seroit accouché, il iroit faire ses relevailles à sainte Geneviéve de Paris avec dix mille lances en guise de cierges.* Il tint parole, entra dans le Vexin François où il commit d'horribles

Sa mort.

Idem. ibid.

ravages, aſſiéga & força Mantes qu'il réduiſit en cendres. On aſſure qu'il porta lui-même du bois dans le feu : ce qui l'échauffa tellement, qu'il fut pris d'un violent accés de fievre. Pour comble de malheur, ayant voulu franchir un foſſé, il tomba de cheval, & ſe bleſſa mortellement. On fut obligé de le tranſporter ſur un brancard à Rouen, où il mourut quelques jours après, âgé de ſoixante ans.

Ses enfans. Ainſi périt le héros de ſon tems. Il laiſſoit trois fils, Robert qui lui ſuccéda au Duché de Normandie & au Comté du Maine, Guillaume ſurnommé *le Roux*, qui eut le royaume d'Angleterre, & Henri qui hérita de ſes treſors avec une penſion de cent mille livres à prendre ſur ſes fréres. Il fut enterré à l'Abbaïe de ſaint Etienne de Caen, qu'il avoit fondée. On dit que comme le convoi aprochoit de l'Egliſe, un habitant de cette ville ſe mit à crier *Haro*. Ce nom ſeul prononcé étoit un ordre aux Magiſtrats d'accourir pour réprimer la violence. On arrêta. Alors le Bourgeois expoſa que le feu Roi avoit pris pour bâtir l'Abbaïe de ſaint Etienne un fond qui lui appartenoit, & ne lui avoit

Orderic. l. 7. p. 660.

rien donné en dédommagement. Le peuple aussi-tôt saisit le corps, qui seroit demeuré sans sépulture, si Henri le cadet de ses fils, n'eut payé au dénonciateur la somme qui lui étoit due.

An. 1091.
Leurs divisions.

L'ambition des Princes Normands ne leur permit pas de demeurer longtems en paix. Robert comme aîné aspiroit au trône d'Angleterre, & il s'en fût emparé, s'il eut usé de diligence. Mais il fut prévenu par son cadet, qui loin de lui donner le loisir de passer les mers, vint l'attaquer jusques sur son héritage. Le Duc eut recours au Roi Philippe, qui d'abord le secourut, ensuite l'abandonna, gagné par l'argent de Guillaume le Roux. Enfin les Seigneurs des deux partis ménagérent un accommodement, où le Monarque Anglois eut l'avantage : on lui céda toutes les places dont il s'étoit emparé. Ces divisions entre les fréres contribuoient au repos du reste de la France, qui auroit eu tout à craindre de leur union, & qui n'eut d'autres guerres à soutenir, que celles où la générosité l'engagea vers ce même tems.

Malmesb. l. 4.

An. 1094. 95.

Expéditions des François contre les Sarrasins d'Espagne.

L'Espagne étoit toujours le théâtre de mille sanglants combats, de siéges, de meurtres, de ravages & d'horreurs. Les Sarrazins y possédoient alors la Lusitanie, la Murcie, l'Andalousie, Valence, Grenade, Tortose, & s'étendoient au milieu des terres par delà les montagnes de la Castille & de Sarragosse. Les Chrétiens n'avoient que l'Asturie, une partie de la vieille Castille, Barcelonne, la moitié de la Catalogne, la Navarre, & quelque chose de l'Arragon. Trop foibles pour resister seuls à la puissance des Musulmans, ils implorérent plusieurs fois l'assistance de la France, qui sous le regne de Philippe fit passer plusieurs armées à leur secours. Guillaume duc d'Aquitaine, & Hugues duc de Bourgogne se signalérent surtout dans ces pieuses expéditions, d'où ils revinrent chargés de lauriers & de richesses. Mais de tous les Princes François, un seul y jette les fondemens d'une puissance durable. C'est Henri, fils de Robert duc de Bourgogne, arrière-petit-fils de Hugues Capet. Ce jeune héros y fit paroître tant de courage, & rendit de si grands services au Roi de Castille, Alfonse VI, que

Hist. franc. fragm. apud. Duch. t. 4. p. 88. 89.

ce Monarque, pour se l'attacher d'avantage, lui donna une de ses filles, & le comté de *Porto* que les Espagnols venoient de conquérir sur les Maures. C'est de lui que descendent les Rois qui regnent aujourd'hui sur le Portugal, nom qui fut substitué à celui de Lusitanie, & qui doit son origine aux villes de *Porto* & de *Cale*, toutes deux rebâties par le conquérant François.

Philippe répudie la Reine Berthe.

Les querelles éternelles qui armoient les enfans de Guillaume l'un contre l'autre, en délivrant Philippe des allarmes que lui causoient de si redoutables voisins, devinrent l'époque de ses malheurs & presque de sa perte. Il ne songea plus qu'aux plaisirs, non à ceux où l'on trouve de quoi charmer avec esprit les dégoûts de l'oisiveté, mais à ceux qui amolissent le courage & dégradent la raison, la débauche des femmes & du vin. La Reine commençoit à cesser de lui plaire : il pensa à la répudier, quoiqu'il en eût eu plusieurs enfans, entre autres Louis, Prince de grande espérance, qui sauva l'Etat sur le penchant de sa ruine. Les prétextes pour le divorce ne manquoient pas dans un

Duch. t. 4. p. 166.

tems où le moindre dégré d'affinité suffisoit pour faire casser un mariage. Il se trouva des Généalogistes assez intéressés pour forger à prix d'argent de faux titres de parenté, & des Evêques assez foibles pour déclarer nulle, une union contractée depuis vingt ans selon les formes ordinaires. Berthe n'étoit ni jeune, ni belle : son sort n'excita qu'une stérile pitié. On la vit tranquillement réléguer à Montreuil sur mer, où elle mourut quelque tems après de chagrin & de misére.

Il épouse Bertrade de Montfort qu'il enleve à son mari.

Le Roi qui croyoit avoir satisfait aux Loix, en se servant d'elles pour couvrir sa faute, envoya aussi-tôt demander la fille du Comte Roger, frere de Robert Guischard duc de Sicile. Ces Princes supposoient la nullité du mariage de Philippe & de Berthe : l'alliance étoit honorable : elle fut acceptée avec joie. Emme, c'étoit le nom de la Princesse, partit avec un équipage digne de son rang, & aborda sur les côtes de Provence. Mais elle ne fut point Reine de France. Déja le Monarque s'étoit laissé emporter à d'autres amours. La Beauté qui avoit séduit son cœur, se nommoit Bertrade de Montfort, épouse de Foulques *le*

Hist. Robert. Guisch. ibid. p. 166.

Rechin comte d'Anjou, femme de beaucoup d'esprit & d'ambition, impérieuse ou souple, grave ou folâtre, prude ou coquette suivant le goût de ses Amants. Ce n'étoit qu'avec le plus sensible regret qu'elle voyoit sa jeunesse sacrifiée à un vieillard infirme, gouteux, fantasque. Elle n'eut pas plutôt appris le divorce du Roi, qu'elle lui envoya un homme affidé pour lui proposer de la faire enlever & de l'épouser. La réputation de ses charmes lui répondoit du succès : il fut tel que sa vanité pouvoit le desirer. Philippe ravisseur & Bertrade adultére furent mariés solemnellement par les mains d'un Evêque de Bayeux, qui pour récompense de sa prévarication obtint les revenus de quelques Bénéfices.

Orderic. l. 8 p. 669.

Il met tout en œuvre pour gagner l'Evêque de Chartres.

Ce mariage scandaleux fit gemir tous les gens de bien. Les peuples murmurérent, les Seigneurs coururent aux armes, les Evêques ne cessérent d'aigrir Rome, jusqu'à ce qu'elle eût lancé ses foudres contre les deux époux. Le plus ardent, comme le plus sçavant de ces Prélats, étoit Ives de Chartres. Le Roi n'oublia rien pour le gagner ; mais il ne put y réussir. La

violence enfin ſuccéda aux careſſes : il fut réſolu de s'aſſurer de ſa perſonne. On ſe ſervit pour cela du prétexte d'une entrevuë avec le Roi d'Angleterre. C'étoit alors une obligation aux vaſſaux d'accompagner le Prince dans ces ſortes d'occaſions, comme s'il eût été à la guerre. Philippe envoya ordre au Prélat de le venir joindre avec les Milices de ſon Evêché. Ives qui ſoupçonnoit le véritable deſſein du Monarque, s'excuſa de s'y rendre, dans les termes les plus modeſtes & les plus reſpectueux. Il commence par expoſer les raiſons qui l'en empêchent : raiſons tirées des défenſes du Pape, & du reſpect dû au Prince, puiſqu'il ſeroit obligé de lui dire en préſence de tout le monde ce qu'il ne lui dit qu'en ſecret dans une lettre. Il lui repréſente le peu de ſureté qu'il y auroit pour lui dans une Cour où il a pour ennemi un ſexe quelquefois perfide juſques dans ſes amitiés : il finit par adreſſer des vœux au Ciel, pour qu'il éclaire l'eſprit & touche le cœur de *Son Excellence*, car il n'y avoit point encore de titres affectés aux Têtes couronnées. On diſoit indifféremment aux Rois, *Votre Serenité*, *Votre Grandeur*,

Ivonis Episc. Epist. 6. t. 4. Duch. p. 219.

Votre Excellence, *Votre Grace*; quelquefois aussi, mais rarement, *Votre Majesté*, qui souvent paroît plutôt une épithete qu'un nom d'honneur, particuliérement propre à la dignité royale.

Philippe alors ne ménagea plus rien : il déclara le Prélat déchu de la qualité de *fidele*, abandonna toutes ses Terres au pillage, & le fit citer au Concile de Rheims, qu'il avoit sçu gagner, & qui n'osa cependant prononcer sur la validité de son mariage. Ives se défendit en homme qui n'avoit ni violé sa foi, ni offensé la Majesté Royale, & récusa le Jugement de l'assemblée, parce que, suivant les Canons, il ne devoit point être jugé hors de sa Province. Le Pape cependant qui prévoyoit que les Evêques de France n'agiroient pas selon ses intentions, donna ses ordres pour assembler un Concile à Autun, où le Monarque François fut excommunié, s'il ne renvoyoit Bertrade. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que ce Pontife, Urbain II, François de nation, né dans l'obscurité, osa fulminer la même Sentence contre son Roi, non à Rome, mais dans les propres Etats de ce Prince, à Clermont en Auvergne, où

Il est excommunié.

Concil. Rhem. t. 10. conc.

ibid.

Malmesb. l. 4.

il étoit venu chercher un asyle, & dans ce Synode où nous verrons qu'il prêcha la Croisade.

Il est absous au concile de Nismes, & excommunié de nouveau à celui de Poitiers.

Le Roi parut enfin se soumettre; promit de se séparer d'avec Bertrade, & fut àbsous au Concile de Nismes. Mais la suite fit bien voir que la politique, plus que la religion, avoit opéré ce changement. La mort de la Reine Berthe, celle du Pape, le point d'honneur, la passion, l'amour, tout devint pour lui un motif de faire cesser le triomphe de Rome; & la Comtesse rappellée fut couronnée solemnellement par deux Prélats François. Le successeur d'Urbain, c'étoit Pascal II, homme d'une fermeté égale à celle de ses prédécesseurs, envoya aussi-tôt deux Cardinaux en France, avec ordre d'assembler un Concile à Poitiers, pour y lancer de nouveaux anathemes. Ils y trouvérent de grands obstacles. Tout avoit changé de face. Philippe étoit devenu libre par la mort de sa femme: le Comte d'Anjou avoit reconnu l'irrégularité de son mariage avec Bertrade: les Evêques crioient hautement contre la fierté des Souverains Pontifes, qui s'attribuoient en France une autorité absolue: les Seigneurs enfin commen-

Chron. Malleac. an. 1069.

Concil. Pictac. t. 10. concil.

çoient à ſentir ce qu'ils devoient appréhender pour eux-mêmes, ſi l'on accoutumoit la Cour de Rome à voir tout plier ſous ſes ordres. Celui de tous qui s'oppoſa le plus vivement aux entrepriſes des Légats, fut Guillaume VIII, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, qui avoit alors publiquement une maitreſſe. Il déclara en pleine aſſemblée qu'il ne ſouffriroit jamais qu'on excommuniât en ſa préſence le Roi ſon Seigneur; & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, il ſe leva en colère, & ſortit bruſquement de l'Egliſe, ſuivi de quelques Evêques, de pluſieurs Seigneurs, & d'une partie du peuple, qui diſoit mille injures aux Miniſtres Romains. On en vint même juſqu'à la violence. Quelqu'un de ceux qui étoient dans les Tribunes, lança contre un des Cardinaux une pierre, qui alla caſſer la tête d'un Eccléſiaſtique aſſis à leurs côtés. Ce ne fut plus alors que clameur, que déſordre, que tumulte. La plupart des Prélats prirent la fuite: quelques-uns cependant demeurérent, & la Sentence d'excommunication n'en fut pas moins fulminée contre le Roi.

Effets de ces excommunications.

On ne doit pas croire d'après quelques Auteurs anonimes, que le trône pour cela fût déclaré vacant, ou les François deliés du ferment de fidélite, ou le Royaume mis en interdit. Ce qui semble confirmer cette opinion, est une maniére alors usitée de dater les Actes publics : *Fait sous le regne de Jesus-Christ regnant en France :* mais d'habiles Ecrivains ont démontré que long-tems avant son divorce, Philippe se servoit de cette pieuse formule. On préchoit comme de coutume à portes ouvertes : on administroit publiquement les Sacremens : le Roi même avoit obtenu des Evêques qu'il pourroit faire dire la Messe devant lui. Tout l'effet que produisirent ces excommunications, si l'on en croit un Auteur contemporain, qui entre là-dessus dans un grand détail, fut que l'Office ne se faisoit qu'à voix basse & portes fermées dans les lieux où le Monarque se trouvoit, & que les jours de grandes Fêtes il n'étoit plus couronné solemnellement par les mains des Prélats de son Royaume : on n'en excepte que ceux de la Belgique, qui ne voulurent jamais le regarder comme excommunié. On ne trouve d'ail-

Besli, Blondel, Mabillon.

Orderic. Vital. an. 1092. pag. 699.

Mezerai. t. 2. p. 517.

leurs aucun monument qui prouve, que malgré tant d'anathemes il ait été en horreur à ses sujets : raison de plus pour douter & de l'interdit général où l'on suppose la France sous le Roi Robert, & de l'abandon total où Pierre Damien dit que ce Prince fut réduit. Philippe cependant ne laissoit pas de se trouver dans un grand embarras. Tant d'excommunications devenoient pour quelques vassaux un prétexte plausible de se révolter. C'est ce qui lui inspira la résolution d'associer son fils Louis, Prince de dix-neuf à vingt ans, mais d'un courage, d'une maturité, & d'une sagesse au-dessus de son âge.

Duch. t. 4. p. 145.

La France étoit le theâtre de mille violences. Les Seigneurs avoient tous des Châteaux, d'où ils couroient les grands chemins & les riviéres, pillant ou rançonnant les marchands, les Ecclésiastiques, les veuves, les orphelins, & autres gens sans défense. On ne pouvoit plus voyager qu'en caravanes ; & le Roi lui-même n'eût osé aller de Paris à Etampes, sans avoir une grosse escorte. La Capitale étoit comme bloquée par sept ou huit petites Villes, dont les Seigneurs avoient des

An. 1103. & suiv.

Louis associé au trône, reprime les violences dans le Royaume.

troupes qui infestoient la campagne : tyrans d'autant plus formidables, qu'ils étoient plus unis par les liens & du sang & de l'intérêt. Le premier soin de Louis fut de réprimer ces brigandages. Tel étoit alors le droit des Seigneurs, qu'on ne pouvoit ni les arrêter, ni les punir de mort pour crime de rébellion : le Prince n'avoit que la voie des armes pour les forcer d'obéir : il prit donc le parti de leur faire une rude guerre, se portant partout où l'on reclamoit son secours, combattant quelquefois plus en soldat déterminé, qu'en Prince & en Capitaine. C'est ce qui lui a fait donner le surnom de *Batailleur*, parce que dans toutes ces petites guerres il étoit sans cesse aux mains avec les perturbateurs du repos public, *bataillant* comme un lion, & presque toujours avec succés.

Suger. Vita. Ludovi. Grossi.

Bouchard, Seigneur de Montmorenci, refusoit de se soumettre à l'Arrêt de la Cour du Roi, qui le condamnoit à réparer les torts qu'il avoit faits à l'Abbaye de Saint-Denis. Louis prend aussi-tôt les armes, porte la désolation sur ses Terres, brûle jusqu'à son Château, & le force d'obéir. Dreux de Mouchi, & Lionnet de Meun tyranni-

idem. ibid. n. 2.

soient quelques Eglises, l'un dans le Beauvoisis, l'autre dans l'Orleanois : ils sont châtiés & réprimés. Lionnet assiégé dans sa forteresse, & pressé par le feu que le Prince y a fait mettre, se précipite de désespoir du haut en bas d'une tour. Mathieu de Beaumont avoit dépouillé Hugues de Clermont son beau-pere de la moitié de la Seigneurie de Luzarches : le jeune Monarque va au secours de l'opprimé, & le rétablit dans ses droits. Ebale de Rouci ravageoit les biens de l'Eglise de Rheims : Louis y court avec une armée de sept cens hommes, met tout à feu & à sang sur son territoire, & l'oblige de lui donner des ôtages pour sureté de la promesse de cesser ses brigandages. Le Chatelain Humbaud ne vouloit point faire justice à un de ses voisins, comme il y avoit été condamné : le Prince marche contre lui, résolu de le forcer jusques dans son Château de Sainte Sévére, place très-forte sur les confins du Limousin & du Berri. Il le trouve retranché sur le bord d'une riviére : il y entre, la passe à la nage, & renverse tout ce qui ose s'opposer à son passage.

N. 3.

N. 5.

N. 11.

Le rebelle, étonné de cette intrépidité, demande pardon, & se soumet.

Ce fut vers ce même tems que commencérent les guerres entre la France & l'Angleterre. Guillaume *le Roux*, devenu maître de la Normandie pendant l'absence du Duc Robert son frere, voulut profiter des troubles qui agitoient le Royaume, & ne se promettoit rien moins que de pousser ses conquêtes jusqu'à la Capitale de l'Empire François. Le sujet de la querelle étoit d'anciennes prétentions sur le Vexin François, qu'il fit sommer le Roi de lui restituer. Mais il trouva dans le fils de Philippe un jeune héros qui sçut faire échouer ses projets ambitieux. Toute cette guerre se termina à des ravages, & à quelques combats entre de gros partis, sans qu'on en vînt à aucune action generale. Le Monarque Anglois, obligé de conclure la paix, alla mourir dans son Royaume, où il fut tué à la chasse d'un coup de fléche tirée par hazard ou à dessein. Tant de glorieux exploits, en établissant la réputation de Louis, le rendoient de jour en jour plus redoutable aux petits tyrans qui désoloient la France. Guy Troussel, l'un des plus

Orderic. Vital. l. 10.

déterminés brigands du Royaume, craignit de le voir fondre sur lui : il offrit de ceder Montlhéry, si Philippe, fils du Roi & de Bertrade, vouloit lui faire l'honneur d'épouser sa fille unique. Ce Château, qui passoit alors pour imprenable, étoit depuis long-tems l'objet des vœux du Monarque. La proposition fut acceptée avec joie, & Louis, sans rendre de combat, se vit maître d'une Place qui depuis plusieurs années incommodoit tout le païs d'alentour, & empêchoit la communication de Paris avec Orleans.

Suger. Vita. Lud. Grossi. N. 8.

Mais de toutes ces petites guerres, la plus glorieuse pour Louis fut celle qu'il eut à soutenir contre le Comte Guy de Rochefort. Ce Seigneur, favori de Philippe, avoit eu le crédit de faire épouser sa fille Lucienne à l'héritier présomptif de la Couronne. Les deux jeunes époux étoient parents : le mariage, avant d'être consommé, fut cassé par Pascal II au Concile de Troyes. Le Comte, outré du peu de fermeté du Prince sur cet article, se retira de la Cour, prit les armes, & engagea plusieurs Seigneurs dans sa révolte, entre autres Thibaud comte

Il défait les C. de Champagne & de Rochefort.

Idem. ibid. N. 10.

de Champagne. Hugues de Pompone, chatelain de Gournay ſur Marne, fut le premier qui arbora l'étendart de la rébellion, en enlevant les chevaux de pluſieurs marchands qui étoient ſous la protection du Roi. Louis, indigné de cette audace, raſſemble promptement ſa petite armée, & vient l'inveſtir dans ſa forteresſe. Il trouva beaucoup de réſiſtance au paſſage de la riviére : il le força néanmoins. Les ennemis épouvantés de le voir ſe précipiter au milieu des eaux pour aller fondre ſur eux, abandonnérent leurs retranchemens, & ſe ſauvérent dans le Château. Il fut attaqué avec toutes ſortes de machines, mais ſans beaucoup de ſuccès. Cependant les vivres commençoient à manquer, & deja, malgré les remontrances de Guy de Rochefort, l'on parloit de capituler, lorſque le Comte de Champagne parut avec de nombreuſes troupes. Louis va à ſa rencontre, le défait, le met en fuite, & revient devant la Place, qui ſe rend. Elle fut confiſquée & donnée aux Seigneurs de Garlande.

Tel étoit l'état des affaires, lorſque l'ambition, la haine & la jalouſie mirent le trouble dans la Famille Royale.

Louis,

Louis, ſoit mouvement de curioſité, ſoit ſentiment d'eſtime, eut envie d'aller paſſer quelque tems à la Cour de Henri I, roi d'Angleterre. Il y étoit à peine, que le Monarque Anglois reçut une Lettre cachetée du propre cachet de Philippe, par laquelle on le prioit, ou de faire mourir ſecretement ſon hôte, ou de le retenir priſonnier. Henri, tout cruel qu'il étoit, il venoit de faire brûler les yeux au Duc Robert ſon frere aîné, ne voulut ni violer l'hoſpitalité, ni ſe rendre le miniſtre de la paſſion de Bertrade : car c'étoit cette méchante femme qui avoit dicté ce fatal arrêt. Louis, averti de tout, repaſſe promptement les mers, vient trouver le Roi ſon pere, ſe jette à ſes pieds, & lui apporte, dit-il, la tête d'un criminel qu'il a condamné. Philippe ignoroit abſolument ce qui s'étoit paſſé : il proteſta qu'il n'avoit aucune part à cet horrible deſſein. Le jeune Prince, emporté par le feu de l'âge, demanda hautement juſtice de la Comteſſe, & jura, que ſi on ne lui donnoit ſatisfaction, il ſçauroit en tirer une éclatante vengeance. Cette indiſcette vivacité ne ſervit qu'à irriter les fureurs de

Mem. ibid. Bertrade : elles allérent jusqu'à faire empoisonner un ennemi trop redoutable par l'estime de la Noblesse, & par l'amour des Peuples. Louis dévoré d'un feu secret, ne pouvoit prendre ni repos, ni nourriture : il ne fut sauvé que par les remédes extraordinaires d'un Medecin sans nom, que ceux de la Cour traitoient d'ignorant, mais qui eut le bonheur de guérir son malade. Un tel attentat réveilla toute sa haine pour une Furie, qui après avoir déshonoré le pere, attaquoit les jours du fils : il vouloit la tuer ; mais le Roi vint à bout de les réconcilier : il aimoit sa femme, & ménageoit encore plus un Prince, le soutien de son Etat, & l'honneur de sa Famille. Pour l'appaiser, on lui donna Pontoise & tout le Vexin François, avantage si considérable, qu'il l'engagea, sinon à oublier, du moins à dissimuler son ressentiment.

An. 1104. Concile de Baugenci, où l'on ne décide rien sur le mariage du Roi.

Cependant le Pape étoit passé en France. Philippe lui fit dire qu'il étoit prêt à subir telle pénitence qu'on jugeroit à propos de lui imposer : mais qu'il demandoit la dispense nécessaire pour accomplir légitimement son mariage. On assembla pour cet effet un

Concile à Baugenci. Le Roi & la Comtesse y promirent de n'avoir ensemble aucun commerce, jusqu'à ce que l'Eglise eût déterminé si elle réhabiliteroit leur union. On vint aux opinions ; mais personne n'osa s'expliquer. Rome vouloit que les Evêques de France ouvrissent eux-mêmes l'avis : ceux-ci, pour ne point se charger de ce que la décision pourroit avoir d'odieux, vouloient auparavant sçavoir le sentiment du Pape. On vit alors à la gloire de la piété, combien l'esprit de religion est différent de celui de l'intérêt & de la passion. Ceux des Prélats François, que la faveur de la Cour avoit engagés à dissimuler les désordres du Prince, commencérent à se piquer de sévérité dans une circonstance où elle pouvoit être dangereuse: ceux au contraire qui s'étoient opposés avec fermeté au commerce scandaleux dn Monarque, tels que les Evêques de Chartres & de Beauvais, se montrérent les plus disposés à lui faciliter les moyens de rentrer dans le bon chemin. On disputa beaucoup & long-tems : on ne put rien décider

T. 10. Conc.

Le Roi ressentit vivement l'insulte An. 1105.

qu'on lui faisoit, & s'en plaignit avec hauteur. Les plus sçavans, comme les plus saints Evêques du Royaume, en en écrivirent fortement au Pape, qui fit partir deux Légats, avec ordre d'assembler un nouveau Concile à Paris. Philippe y fut enfin absous de toutes censures, & son mariage réhabilité. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer de la suite de l'Histoire. On y voit les deux époux faire un voyage à Angers, où ils sont reçus magnifiquement par ce même Foulques le Rechin que Bertrade avoit quitté. Cette Princesse y est honorée de la qualité de Reine. Elle vit avec le Monarque comme avec un mari : cependant plus d'excommunications, ni de menaces des foudres ecclésiastiques : toutes raisons qui prouvent qu'on leur accorda enfin la dispense nécessaire pour se marier. *Tant la fermeté*, dit Mezerai, *est efficace même dans le mal.*

Pascal. Epist. 53.

Chron. Malleac.

Chron, Andegav. t. 5.

Abreg. t. 2. p. 518.

Les croisades.

Ainsi finit cette grande affaire, qui vue la disposition des esprits peu éclairés & portés à la révolte, pouvoit devenir funeste à la Maison regnante ; mais qui n'eut d'autre suite que de faire éclater la sagesse de deux ou trois Prélats François, & les grandes qua-

lités de Louis, fils du Roi Philippe & de la Reine Berthe. Il nous reste maintenant à parler d'un événement mémorable, arrivé durant le cours de ces broüilleries : événement qui mérite d'autant plus d'avoir place dans ces Annales, qu'il regarde les François plus particuliérement qu'aucune autre Nation. On devine sans doute qu'il s'agit des Croisades, ces fameuses expéditions de nos ancêtres, si funestes à l'Etat, qu'elles dépeuplérent & appauvrirent ; si utiles aux Papes, qu'elles mirent en possession de commander aux Princes, & de mettre un tribut sur le Clergé ; si avantageuses pour nos Rois, qu'elles rendirent plus puissans, & plus absolus, tant par l'éloignement de ceux des Seigneurs qui pouvoient le plus contrebalancer leur autorité, que par la réunion des Domaines qu'elles leur donnérent occasion d'acquérir. La clarté de l'histoire demande qu'on reprenne les choses d'un peu plus haut.

Pierre l'hermite entreprend de liguer les Princes chretiens contre les Turcs.

La Palestine n'étoit plus ce qu'elle avoit été sous le gouvernement des Juifs. Sa Capitale détruite par Vespasien, rebâtie par Adrien, ornée par Constantin, ruinée par les Perses, repeuplée par les Sarrazins, prise & re-

prise autant de fois que ses voisins avoient changé de maîtres, gémissoit alors sous la tyrannie des Turcs, appellés Selgiucides. Ce peuple naturellement féroce & d'une autre race que celui qui porte aujourd'hui le même nom, étoit originaire de cette partie de la Sarmatie Asiatique, qui est entre le Mont Caucase, le Tanaïs, le Palus Méotide, & la Mer Caspienne. Ennemi de toute Religion, il n'y a point d'outrages qu'il ne fit aux Chrétiens, que la dévotion du tems amenoit dans ces saints Lieux consacrés par la naissance, les miracles, les souffrances, & la mort d'un Homme-Dieu. Un Pélerin d'Amiens, touché de ces excès dont il avoit été le témoin & l'objet, entreprit d'exciter le Pape & les Princes à joindre leurs forces pour exterminer ces barbares. Il est nommé *Cucupietre* dans les Mémoires de la Princesse Anne, fille de l'Empereur Alexis Comnene: on ne le connoît dans notre Histoire que sous le nom de *Pierre l'Hermite*. L'ardent Picard poursuivit son entreprise avec un zele opiniâtre, & eut la gloire de réussir. C'étoit un gentilhomme, dit-on, Prêtre & Solitaire, d'une petite taille, d'une figure

Guillelm. Tyrius. l. 1. c. 11.

Robert. Monach. l. 1.

hideuse, mal fait, mal vêtu, mais qui cachoit une grande ame sous un extérieur ignoble. Il sçut si bien persuader Urbain II, que ce Pontife, charmé de l'honneur qui lui reviendroit d'une si belle expédition, lui ordonna d'aller dans toutes les Cours, pour disposer les Rois & les Seigneurs à l'exécution de ce grand projet.

Pierre, assuré du suffrage de Rome, court de Province en Province, nud-pieds, nud-tête, tenant à la main un grand Crucifix, prêchant avec enthousiasme, & versant à propos des torrents de larmes qu'il avoit toujours à commandement. On sçait ce que peut sur le peuple un air de Prophéte, soutenu d'une grande austérité de vie & de mœurs. Tout étoit peuple alors, par la profonde ignorance qui regnoit à la Cour comme à la Ville & à la Campagne. Tout parut embrazé du même feu que le dévot Hermite : l'Italie, la France & l'Allemagne témoignérent une extrême impatience de voir former une Ligue pour un si glorieux dessein. Le Pape, informé des progrès de son précurseur, tint un Concile à Plaisance, où se trouvérent quatre mille Ecclésiastiques de tout rang, &

An. 1094. Le Pape convoque pour cet effet un Concile à Plaisance.

Concil. Placent. t. 10. concil.

plus de trente mille Laïcs. Les Ambassadeurs d'Alexis Comnene y parurent pour demander l'assistance des Princes Chrétiens contre les Musulmans, qui menaçoient les restes du Christianisme en Orient. Urbain appuya leur demande par un discours si vif & si pathétique, qu'il tira les larmes des yeux. Mais ce n'étoit point de l'Italie que Constantinople devoit attendre du secours. Le Pape ne cherchoit qu'à augmenter l'autorité du Saint Siége par la conquête d'un nouveau Royaume, & les Princes Italiens, trop enchantés des délices de leur païs, n'avoient nulle envie d'aller se battre dans une terre couverte de rochers arides.

An. 1095.

Concile de Clermont, où la ligue est résolue.

On fut donc obligé d'assembler un autre Concile à Clermont en Auvergne, où se rendirent treize Archevêques, deux cens vingt-cinq Evêques, plus de trois cens Abbés, & une multitude prodigieuse de toutes sortes de personnes. Le Pape y harangua dans la grande Place, & représenta d'une maniére si touchante la profanation des Lieux saints, la misére & l'opprobre des Chrétiens d'Orient, le danger enfin où étoit l'Europe, si on ne s'opposoit

r Concil. clarom. ibid.

aux progrès des Infideles, que toute l'assemblée s'ecria d'une voix unanime : *Dieu le veut : Dieu le veut.* Paroles qui furent long-tems le cri de guerre & la devise des *Croisés*. C'est ainsi qu'on appella ceux qui s'enrôlerent pour cette expédition, parce que tous portoient une Croix d'étoffe rouge sur l'épaule droite (*a*) ou au chaperon. On ne pouvoit la recevoir que des mains du Pape, des Evêques, des Abbés, ou des Ecclésiastiques constitués en dignité. De là est venu le nom de *Croisade*.

Histoire Belli sacri. t. I. Musæi italici.

Ce concert, toujours si rare dans les grandes assemblées, fut regardé comme un vrai prodige. Le Pape y trouvoit *une expression manifeste de la volonté suprême, un oracle inspiré du Ciel, un présage certain de l'heureux succès d'une guerre que Dieu vouloit.* Miracle qui semble confirmé par la remarque d'un Auteur contemporain, qui observe que le même jour que la Croisade fut publiée à Clermont, on en eut nou-

Empressement pour prendre la Croix.

Balderic. Archiep. l. I.

Robert. Monach. l. I.

(a) Poëme MS. intitulé *le Roman du Renard*, rapporté par Ducange, au mot *Crux*.

Mais coment que il en doie estre,
La Crois est en m'épaule destre;
L'Escharpe & Bordon li aportent &c.

velle dans les Païs les plus éloignés, en Orient & en Occident. Mais si l'on examine la chose avec les yeux de la raison, on n'y verra rien que de très-naturel & dans l'ordre commun des événemens humains. Le Concile n'étoit presque composé que de François, nation également guerriére & amie de la nouveauté. Les Seigneurs inquiets, indépendans, ruinés par le libertinage, les Ecclésiastiques dégoûtés d'une profession qui proscrit la licence, les Moines ennuyés d'un genre de vie qui les sépare du reste du monde, le peuple accablé d'impôts & de miseres, tous les états plongés dans la débauche ou la superstition, ne cherchoient que l'occasion de se signaler ou de s'enrichir. On défendoit de poursuivre les Croisés pour dettes : on les affranchissoit de toute imposition : on permettoit aux Gentilshommes d'engager leurs terres : on mettoit les biens du roturier sous la protection de Saint Pierre, protection alors très-puissante : on proposoit à tous une entiére rémission de leurs péchés : on leur ouvroit enfin le ciel, sans autre pénitence que de suivre la plus chére de leurs passions, qui étoit de voyager & de faire la guerre.

Rigord p. 26.

Spicileg. Acher. t. 6, p. 466, 67.

On se croisa donc à l'envi : les uns par libertinage, les autres par un faux zéle de Religion : ceux-ci pour se faire un nom, ceux-là pour changer de place : quelques-uns pour se soustraire aux importunités de leurs creanciers, quelques autres pour aller chercher dans un païs étranger une fortune plus favorable que celle dont ils jouissoient dans leur Patrie. Evêques, Abbés, Moines, Seigneurs, Marchands, Ouvriers, Laboureurs, Vieillards, femmes, enfans, tout voulut être de cette expédition. Il n'y eut que les Rois qui ne se laisserent pas emporter à cette pieuse fureur : mais ils permirent à leurs vassaux & à leurs sujets de prendre la Croix. Les Auteurs contemporains font monter le nombre de ces premiers Croisés *à plus de six millions d'ames. On eût cru*, dit la Princesse Anne Comnene, *que l'Europe, arrachée de ses fondemens, alloit tomber sur l'Asie.* On se donna rendez-vous à Constantinople. Mais de cette multitude effroyable de vagabonds qu'on fit partir par différens chemins, les uns ne passérent pas l'Italie ou l'Allemagne, & revinrent sur leurs pas, rebutés des peines d'un voyage où ils ne

Divers motifs des Croisés : leur nombre.

Guillelm. Tyr. l. 1. c. 5.

Baldric. Dolens. l. 1.

Fulcher. carnot. p. 822. t. 4. Duch. & Malmesb. l. 4. p. 133.

s'étoient figuré que delices : les autres périrent de maladies, de faim, de soif & de fatigues. Plus de quatre-vingt mille se rangérent sous les drapeaux de Pierre l'Hermite, qui ne put se refuser à la vanité de commander une armée, en froc, en sandales, & ceint d'une grosse corde. Bientôt il apprit par une funeste expérience, que rarement on réussit, lorsque l'on sort des bornes de son état.

An. 1096. Pierre l'hermite se fait Général d'armée : il est battu, ainsi que son Lieutenant.

Le Dévot Général partagea son armée en deux corps. Le premier, sous la conduite d'un gentilhomme François, nommé Gautier *sans argent*, après avoir traversé paisiblement la Hongrie, s'émancipa, & commit d'horribles désordres dans la Bulgarie. On se réunit pour exterminer ces brigands, qui furent taillés en pieces. Ce qui échappa à l'épée des vainqueurs, alla camper avec son Commandant sous les murs de Constantinople, où l'Empereur Grec leur fit fournir des vivres jusqu'à l'arrivée du second corps, qui étoit sous les ordres de Pierre l'Hermite. Ce guerrier solitaire, par une action qui n'est ni d'un Prêtre, ni d'un Chrétien, entreprit contre la foi jurée de venger la défaite de son

Guillelm. Tyr. 1. c. 8.

Lieutenant ſur Malleville, Place forte ſur les frontiéres des Hongrois & des Bulgares. La Ville fut priſe d'aſſaut, livrée au pillage, & tous ſes habitans égorgés. Les deux Nations juſtement irritées de cette perfidie, tombérent ſur lui avec toutes leurs forces, lui tuérent dix mille hommes, lui enlevérent ſes bagages, ſes chariots, ſes proviſions, & ſon argent. Il eut beaucoup de peine à ramaſſer les débris d'une armée que la crainte avoit diſperſée dans les bois & ſur les montagnes. Mais enfin il fut aſſez heureux pour rejoindre Gautier, qui prévenu des plus hautes idées en faveur de cette Idole des Croiſés, ne s'attendoit pas à le recevoir dénué de tout, & mourant de faim.

idem ibid. c. 19. & 20.

Deux autres armées de Croiſés ſont exterminées par les Hongrois.

Ce ne furent pas les ſeuls échecs qu'eſſuyérent ces armées de fanatiques. Celle du Prêtre Godeſcald, compoſée de quinze mille Lorrains & Allemands, fut encore plus maltraitée. Il n'y a point de brigandages, de violences & de cruautés qu'elle n'exerçât ſur les lieux de ſon paſſage. Toute la Hongrie prit les armes contre de ſi dangereux hôtes : ils furent inveſtis, déſarmés, maſſacrés ; il n'en échappa

idem. ibid. c. 27.

qu'autant qu'il en falloit pour aller porter dans leur païs la nouvelle de ce triste désastre. Une autre troupe de plus de deux cens mille hommes, François, Anglois, Flamands, Lorrains, Allemands, vil amas de gens perdus de débauches, s'imagina qu'allant défendre la Religion, il falloit commencer par exterminer les Juifs ses ennemis. Il y en avoit beaucoup à Verdun, à Spire, à Vormes, à Cologne, à Mayence: ils furent égorgés sans distinction d'âge, ni de sexe. On vit se renouveller en cette occasion les tragiques exemples de Sagunte & de Capoue: les méres, devenues furieuses, poignardérent leurs enfans, les maris fendirent le ventre à leurs femmes, & se tuérent eux-mêmes, pour ne pas tomber entre les mains des Barbares. Le Ciel devoit une éclatante vengeance à une si exécrable inhumanité: il en fit une punition qui doit à jamais effrayer ceux qui se servent de la Religion pour déshonorer son Auteur par leurs crimes. Cette effroyable multitude de scélérats trouva encore dans la Hongrie son châtiment & son tombeau: elle y périt victime de la frayeur, du fer, des eaux, & de ses forfaits.

ibid. c. 29.

Cependant le Général Hermite avoit reçu un renfort considérable de Lombards, de Génois, de Piémontois, & autres peuples d'Italie. C'étoient autant de brigands que le massacre de leurs prédécesseurs ne put contenir : ils se mirent à ravager les environs de Constantinople, où on leur avoit permis de camper. L'Empereur Alexis pouvoit les punir, comme leurs compagnons l'avoient été en Hongrie, & dans la Bulgarie : mais par une modération digne de tous les éloges, il ne songea qu'à s'en débarasser, & leur fournit des bateaux pour les transporter au-delà du Bosphore dans la Bithynie.

Ménagement de l'Empereur Alexis pour ces premiers Croisés.

On raconte de lui plusieurs autres traits également glorieux à sa mémoire. Il étoit assis sur son trône dans une cérémonie publique : un certain Comte François que l'Histoire ne nomme point, vint se placer à ses côtés, disant tout haut : *Voilà un plaisant rustre que ce Grec, de s'asseoir devant des gens comme nous.* L'Empereur ne fit que sourire. Bohemond, à la vüe d'un magazin de meubles précieux & de bijoux de toute espéce, entassés sans ordre dans une des chambres du Palais

Ann. Comn. Alex.

de Constantinople, s'écria dans un excès d'admiration : *Est-il possible qu'on néglige de si belles choses ! Si je les avois en ma puissance, je me croirois le plus riche Prince de la terre.* Le soir même Alexis lui envoya toutes ces richesses.

Ce qu'il faut penser de ce Prince soit en bien, soit en mal.

C'est sans doute ce qui a donné lieu aux Historiens Grecs de nous représenter ce Monarque comme un Prince également sage, modéré, généreux, & politique. Les Latins au contraire le traitent de cruel, d'avare & de perfide, qui sous l'apparence de l'amitié, ne cherchoit qu'à traverser les Croisés, & à faire périr leurs armées. On doit se défier des uns & des autres. Alexis avoit été insulté par les Princes Normands, qui peu contens de lui avoir enlevé la Poüille, la Calabre & la Sicile, étoient venus l'attaquer jusques dans la Thrace. Il n'ignoroit pas que ces Conquérans de l'Italie avoient formé le projet de s'emparer de la Gréce : il sçavoit les désordres dont cette Ligue effroyable de Chrétiens avoit tracé sa route : il voyoit son propre païs exposé à leurs brigandages : rien de plus naturel que de lui voir prendre des précautions contre une multitude

dangereuse, dont il ne vouloit pas être l'esclave. Mais les loix de l'honneur doivent toujours être sacrées aux grandes ames ; & la trahison, odieuse dans un particulier, devient abominable dans un Prince. C'est en deux mots l'excuse & la condamnation de ce Monarque, ou, si l'on veut, le malheur des circonstances où il se trouva.

Il ne paroit pas en effet que d'abord il ait eu de mauvais desseins. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer, & de son attention à fournir des vivres à l'armée de Pierre l'hermite, & du sage conseil qu'il lui donna, de ne point trop s'engager avant l'arrivée des Princes croisés. Mais il avoit à faire à une multitude de gens peu disciplinés : on ne voulut rien écouter. Bientôt l'esprit de discorde se mit dans cette troupe de vagabons. Les Italiens & les Allemans se séparérent des François, qui les traitoient avec trop de hauteur & de mépris. Un nommé Renaud qu'ils élûrent pour leur chef, les conduisit jusqu'à deux lieues de Nicée, où ils emportérent une petite ville l'épée à la main. Soliman, Soudan de Nicée, tomba sur lui avec des troupes aguerries, le battit, lui

L'Armée de Pierre l'Hermite est massacrée par Soliman, soudan de Nicée.

Guillelm. Tyr. l. 1, c. 24.

enleva sa nouvelle conquête, le fit prisonnier, & le força de se faire Turc : éxemple qui fut suivi de la plûpart de ses soldats. Le malheureux Hermite, désespéré de cette apostasie, se retira à Constantinople avec la réputation d'un fanatique, qui avoit eu la folle ambition de se mettre à la tête d'une armée de furieux. Les François moins effrayés qu'irrités de cet échec, entreprirent de venger la mort de leurs fréres. Ils furent enveloppés par le Soudan victorieux : tout fut tué ou pris. Gautier *sans argent* y périt avec Raymond de Breis, Foucher d'Orléans, Gautier de Breteuil, & Geoffroy Burel. Le vainqueur marche aussitôt à l'attaque du camp des Chrétiens, le force, passe au fil de l'épée tout ce qui ose lui resister, & n'épargne que les enfants dont il fait autant d'esclaves.

Caractére des Princes croisés.

Tel fut le sort déplorable de cette premiére armée des Croisés. Celle qui la suivit, plus disciplinée, moins enthousiaste, n'eut besoin que de paroître, pour remplir l'Asie du bruit de ses victoires. On dit communément que Godefroy de Bouillon en fut le Généralissime : c'est une erreur.

Elle comptoit autant de Commandants, que de Princes, de Grands-Seigneurs, & de Peuples différents. *Chacun d'eux avoit un égal pouvoir, & aucun ne recevoit l'ordre d'un autre.* Les François n'obéissoient qu'à des chefs de leur Nation. Ceux du Vermandois marchoient sous les drapeaux de leur comte Hugues le Grand, frére du Roi Philippe, prince d'une probité égale à son courage, aussi grand capitaine que brave soldat. Ceux de Normandie étoient conduits par leur duc Robert, qu'on nous représente comme un lion dans les combats, comme un très-petit esprit dans la conduite : homme violent, incertain, léger, avare par goût, magnifique par ostentation, voluptueux autant que superstitieux. Ceux de Chartres & de Blois avoient à leur tête le comte Etienne, cet oracle de la ligue, dont l'avis décidoit toujours : Seigneur si riche en possessions, qu'on disoit communément en France qu'il possédoit autant de places & de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. Il s'en falloit beaucoup que sa valeur répondît à sa puissance : intrépide dans les dangers ordinaires, timide à la vue des

Albert. Aquens. p. 214., tom 1. Gestor. Dei per franc. & Balderic. p. 84.

Tudebod. hist. Hierosol. itin. Duch. t. 4. p. 789.

grands, il prit honteusement la fuite à l'arrivée des troupes de Soliman. Ceux de Flandres ne prenoient l'ordre que de leur comte Robert, prince très-vaillant, mais plus fait pour aller en parti, que pour commander une armée. Ceux de Toulouse combattoient sous les enseignes du fameux Raymond de S. Gilles, vieux guerrier, qui prit la croix par pénitence, & qui fit des actions de héros par habitude. On ne parle dans nos histoires des Croisades que de Godefroy de Bouillon : au contraire dans les Annales des Sarrazins il est beaucoup mention du Comte de Toulouse, & fort peu de Godefroy.

Longueruana. 1. part. p. 2.

Les Italiens se rassembloient sous les étendarts de Bohemond, fils de ce Robert Guischard, conquérant de la Sicile. C'étoit un guerrier consommé dans l'art militaire, livrant une bataille aussi facilement qu'un autre alloit en parti : homme infatigable, souffrant la faim & la soif au-delà de ce qu'on peut croire, adroit, rusé, le plus politique des Princes croisés, & peut-être le plus grand, s'il eut eu plus de sincerité & de désintereffement. Godefroy de Bouillon, duc de

Lorraine, conduisoit soixante-dix mille hommes d'infanterie & dix mille cavaliers, armés de toutes piéces, sous plusieurs banniéres de Seigneurs, tous rangés sous la sienne, tous Lorrains, ou Allemands. Les Historiens de ce tems s'accordent à nous le représenter comme un héros qui a sçu réunir toutes les grandes qualités de ceux que la fable à imaginés, la sagesse d'un Nestor, la prudence d'un Ulysse, la valeur d'un Achille, la force d'un Géant, *la douceur enfin & la vertu d'un Moine qui auroit l'esprit de son état*. On sent toute la difficulté de concilier tant de Chefs, si différents de caractère, d'humeur, & d'intérêt. Cet effort étoit reservé à la sagesse d'Aimard de Monteil, évêque du Puy en Velay, Légat du saint Siége pour cette expédition : prélat également distingué par sa science & par sa piété, qui n'entendoit pas moins la guerre, que ce qui regardoit la Religion.

Gest. Dei per franc. t. 1. p. 35. & 548.

Ils rendent hommage à l'Empereur Grec.

On voit par la conduite de plusieurs de ces Princes, gens sages d'ailleurs, ce que peut l'esprit de superstition jusques sur les plus grands courages. Godefroy & Baudoin son frére ven-

dirent le Duché de Bouillon au Chapitre de Liége, & le Comté de Stenay à l'Evêque de Verdun : Robert, duc de Normandie, engagea son patrimoine à ses fréres pour quinze mille marcs d'argent : Robert, comte de Flandres, se défit aussi de ses Etats : exemple qui fut suivi d'un grand nombre de Gentilshommes. C'étoit à qui vendroit son bien, pour fournir aux frais de cette expédition, où le seul Clergé s'enrichit par l'acquisition de ces mêmes Terres dont la Noblesse se dépouilloit généreusement pour aller, servir Jesus-Christ. On s'imaginoit qu'on n'avoit besoin que d'argent & d'armes, pour conquérir des Royaumes en Asie. Cependant ces fiers conquérants étoient à peine aux portes de Constantinople, que l'Empereur Grec leur proposa de lui faire hommage des païs qu'ils venoient subjuguer. Les Princes eurent peine à se résoudre à cette honteuse démarche : mais enfin, gagnés par les caresses d'Alexis, tous eurent la foiblesse de prêter le serment qu'on exigeoit. Il n'y eut que Raimond de saint Gilles qui protesta constamment qu'il perdroit plûtôt la vie, que de

Guibert Abb. c.15.

se faire vassal d'un étranger. *Il jura néanmoins qu'il n'entreprendroit rien contre l'honneur & la vie d'Alexis, à condition que ce Monarque garderoit inviolablement tout ce qu'il leur avoit promis.* C'est tout ce qu'on put obtenir de lui.

Robert, Monac. l. 2.

Toutes les querelles étoient terminées. Hugues le Grand, devenu libre par la valeur du Duc de Lorraine, avoit joint son libérateur, accompagné de Drogon de Néelle, de Clerembaud de Vendeuil, & de Guillaume de Melun surnommé le *Charpentier*, parce que la hache à la main, il *charpentoit* d'une terrible maniére tout ce qui s'offroit à ses coups. L'Empereur battu dabord par Godefroy, ensuite par Tancrede neveu de Bohemond, enfin par Raimond de saint Gilles, s'étoit vu forcé de promettre avec serment, qu'il aideroit les Princes de tout son pouvoir par terre & par mer. L'armée des Croisés se mit aussitôt en marche, & passa dans l'Asie Mineure, où l'on en fit la revue. Elle se trouva de cinq cens mille hommes de pied, & de cent trente mille cavaliers. La difficulté étoit de nourrir cette prodigieuse multitude. Les Venitiens,

Revue de l'armée, & le nombre des Croisés.

Guib. Alb. l. 4. c. 4.

incertains du ſuccès de la guerre, & craignant de ruiner leur commerce en Aſie, refuſérent d'abord de s'en charger. Les Génois plus hardis, les Piſans & les Grecs à leur exemple, équipérent des flotes chargées de proviſions, qu'ils vendoient aux Princes ligués en côtoyant le païs qu'ils alloient conquérir. On vit par ce moyen rentrer en Europe une partie de l'or & de l'argent qui en étoit ſorti; & Génes, enrichie par ce trafic, devint bientôt une Puiſſance.

An 1097. Priſe de Nicée & d'Antioche de Syrie.

La premiére entrepriſe des Croiſés fut le ſiége & la priſe de Nicée, capitale de la Bithynie. On battit deux fois les armées des deux Solimans, pére & fils. Les Turcs & les Arabes ne connoiſſoient ni ces grands chevaux de bataille, ni ces eſcadrons hériſſés de fer, ni ces énormes forêts de lances: ils n'en purent ſoutenir le choc, & furent défaits avec un horrible carnage. Ces deux victoires répandirent ſi fort la terreur, que toutes les villes de moindre conſéquence ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Le comte Baudoin alla juſques en Méſopotamie, s'empara d'Edeſſe, & d'un vaſte païs qui le reconnut

Guillelm. Tyr. Tudebod. Robert. Monach. & alii.

connut pour ſon Prince. On s'avança enſuite du côté d'Antioche, qui fut aſſiégée. Cette ville, capitale de la Syrie, l'une des plus grandes du monde après Rome & Conſtantinople, étoit défendue par une garniſon de trente mille hommes, tant infanterie, que cavalerie. Les Soudans l'avoient fortifiée avec un ſoin extrême. Elle avoit des proviſions en abondance, des machines de guerre de toute eſpéce, & d'habiles ingénieurs pour les mettre en uſage. La diſette de vivres dans le camp des Chrétiens, les pluyes continuelles, les ſorties auſſi fréquentes que meurtrières, les combats perpétuels qu'il falloit livrer chaque fois qu'on alloit au fourage, tout contribua à rendre ce ſiége l'un des plus difficiles & des plus mémorables qu'on eût encore vû. Il duroit depuis ſix mois, & les Princes croiſés n'étoient pas plus avancés que le premier jour. Ils euſſent été contraints de le lever honteuſement, ſi un officier Turc ne leur eut promis de leur livrer la Place, à condition que Bohemond en demeureroit le ſeul poſſeſſeur. Toute l'armée y conſentit. Pyrrhus, c'étoit le nom du traitre, livra trois Tours où

Guillelm. Tyr. l. 5. c. 16. 17 & ſeq.

il commandoit. Le Prince de Tarente y monta la nuit avec des échelles : tout fut passé au fil de l'épée : & l'on fit un prodigieux butin.

Prodiges de valeur & de force de la part de Godefroy.

C'est dans les différens combats que l'on fut obligé de soutenir à l'attaque d'Antioche, que Godefroy de Bouillon fit ces prodiges de valeur & de force dont toute la terre a parlé. Il ne donnoit pas un coup de sabre, qu'on ne vît voler des têtes, ou des mains, ou des bras entiers avec le cimeterre. On raconte qu'étant attaqué par un des principaux chefs des ennemis, il lui déchargea un si furieux revers, qu'il lui fendit la tête & le reste du corps jusqu'à la selle du cheval. Une moitié, dit-on, tomba par terre : l'autre comme par miracle, demeura ferme sur l'étrier, & fut emportée dans la ville par l'animal, que le mouvement des éperons ne cessoit d'agiter. Ce spectacle répandit la consternation, l'horreur, & le désespoir dans tous les cœurs.

Tudebod. l. 3. p. 789. Guill. Tyr l. 5. c. 6. p. 701 Albert. Aquens. l. 3. c. 85. p. 238. Robert Monach. l. 4. p. 50. & l. 9. p. 75.

Les Princes Croisés battent l'Armée Turque qui étoit venue leur couper les vivres.

Le danger cependant n'avoit pas cessé par la prise de la capitale de Syrie. Les Chrétiens en étoient à peine les maîtres, qu'ils s'y virent assiégés par une nouvelle armée de Turcs, beaucoup plus nombreuse que les pré-

cédentes, commandée par un chef de réputation nommé Corbagat. Cet habile Général, après s'être rendu maître de tous les forts que les Croisés avoient fait élever, alla camper dans la plaine qui est entre l'Oronte & les montagnes, d'où il tenoit Antioche bloquée & lui coupoit les vivres: la faim & les maladies y auroient fait périr les Princes, si par un beau désespoir ils ne fussent sortis en bataille, résolus de mourir en braves gens, ou de se faire un passage à travers le camp des infidelles. Hugues le grand fut le premier qui se mit en marche, faisant porter devant lui le grand étendart de l'armée Chrétienne. Un corps de deux mille Turcs s'avança pour lui couper chemin; il fut renversé, culbuté, & taillé en piéces. Le but de cet ouvrage ne permettant pas les petits détails, on ne s'arrêtera point à représenter ce brave Prince courant la lance baissée contre le plus terrible des Turcs, qu'il perce de part en part. Il suffira de remarquer que nos Historiens n'ont pas assez rendu justice à la mémoire de ce héros, moins riche en possessions, moins puissant en vassaux que la plûpart des Princes croi-

Gesta franc. Tudebod. & alii.

Robert Mon. ibid.

sés, mais du moins leur égal par les qualités qui font le grand homme. Les Chrétiens lui dûrent en grande partie le succès de cette glorieuse journée. L'armée de Corbagat fut ou dispersée, ou passée au fil de l'épée.

An 1099. Prise de Jerusalem.

Cette victoire, en assûrant Antioche aux Croisés, leur ouvrit un passage à Jerusalem, dont la conquête étoit l'objet de leur vœu. On s'empara sur la route de Ptolemaïs, depuis Saint Jean d'Acre, de Lidda, autrement Diospolis, de Rama ou Arimathie, de Nicopolis, autrefois Emmaüs, & de plusieurs autres Places. On arriva enfin devant la sainte Cité, dont on forma le siége. Cette Ville moins grande, mais beaucoup plus forte qu'Antioche, étoit alors sous la domination du Calife d'Egypte, qui venoit de la reconquerir sur les Turcs, qui l'avoient enlevée aux Sarrazins. Elle étoit défendue par une Garnison de trente mille hommes, outre vingt mille habitans capables de porter les armes. Il s'en falloit beaucoup que l'armée des Croisés fût aussi nombreuse. Les Siéges de Nicée, d'Antioche & d'Edesse, les Garnisons qu'on avoit été obligé d'y laisser,

Guillem. Tyr. l. 8, c. 4.

trois ou quatre batailles, quantité de petits combats, la faim, la soif, les maladies, les désertions l'avoient si fort affoiblie, qu'elle n'étoit plus que de vingt-deux à vingt-trois mille hommes effectifs. Mais la valeur suppléa au nombre. L'avant-mur fut emporté du premier assaut, & la Ville du second, après cinq semaines de Siége. On ne fit aucun quartier aux Infidelles : tout ce qui n'étoit pas Chrétien, fut égorgé.

idem ibid. c. 21.

Piété des Croisés.

Ici l'Histoire nous présente un spectacle aussi singulier qu'édifiant. Ces fiers Vainqueurs, tout dégoutans de sang, passent en un moment de la fureur du carnage, aux sentimens de la plus tendre piété. On quite le casque, la cuirasse, & l'épée : on se revêt de l'habit de Pélerin : on va nuds pieds en procession se prosterner devant le saint Sépulcre, qu'on arrose de ses larmes. Un célébre moderne, toujours en garde & peut-être trop prévenu contre le merveilleux, ne croit pas cette tendresse compatible avec l'emportement du massacre. Cependant si l'on en juge d'après les définitions qu'il nous a mille fois données du fanatisme & de la superstiti-

iidem. ibid.

Abrég. chron. de l'hist. univ. prem. part. p. 134.

tion, on n'y trouvera rien que de très-vraisemblable. C'étoit par esprit de Religion qu'on égorgeoit ces malheureux : on s'imaginoit faire une œuvre très-agréable à Dieu : on alloit avec dévotion lui offrir des victimes qu'il déteste, il est vrai, mais qu'on croyoit devoir lui plaire. Le même homme peut être dévot & fanatique. Quant à l'impossibilité morale qu'une armée de vingt-deux mille Chrétiens emporte une Ville défendue par soixante mille Sarrazins, il ne nous appartient pas d'en prononcer. Il n'est permis qu'au premier génie de la France de contester des faits rapportés par tous les Auteurs contemporains.

Ibid.

Godefroi est élu duc ou baron de Jerusalem.

Les Croisés, maîtres de Jerusalem, s'assemblérent pour lui donner, non pas un Roi, mais un Duc, qui la gouvernant avec une autorité souveraine, pût la défendre contre les Armées des Turcs & des Sarrazins. Le Comte de Toulouse s'en excusa sur son grand âge : le Duc de Normandie, moins par modestie que par aversion pour les affaires, refusa pareillement de s'en charger : le Comte de Flandres s'en défendit

Raimund. de Agil. pag. 179. Henric. Huntidon. p. 377.

Guibert. Abbas. p. 539.

également par le même principe : il bruloit du désir de retourner dans ses Etats pour y jouir des douceurs de la paix. On jetta donc les yeux sur Godefroi de Bouillon, qui enfin accepta une commission très-glorieuse en elle-même, mais en même tems très-délicate dans ses suites. On lui fait honneur de n'avoir voulu prendre ni le nom de Roi, ni les ornemens de la Royauté dans une terre où le Roi des Rois avoit été couronné d'épines. Ce fut moins piété, que sagesse. Le titre de Royaume ne pouvoit guères convenir à une Ville qui n'avoit qu'une vingtaine de villages dans sa dépendance. C'est aussi ce qui lui a fait donner celui de principauté ou baronie. De-là vient encore que ce Prince dans tous les actes publics ne prend d'autre qualité que celle de baron de Jerusalem ou du saint Sépulcre. Quelques auteurs cependant lui donnent le nom de Roi, mais *d'un Royaume infiniment petit & presque honteux* : c'est l'expression d'un historien Anglois. Quoi qu'il en soit, si Godefroi n'a point porté la couronne : il a du moins eu la gloire de la mériter. Il signala les commencemens de

Tudebod. p. 812.

Duch. tom. 4. p. 402.

Guill. Malmesb. p. 147.

son administration par la défaite du Soudan d'Egypte, qui venoit au secours de Jerusalem avec une armée, dit-on, de quatre cens mille hommes.

An. 1100.

Nouvelle armée de Croisés.

Le bruit de tant de glorieux exploits excita dans le cœur de ceux qui n'avoient point été de cette premiére expédition, le désir d'aller aussi signaler leur valeur dans la Palestine. On vendit maisons, terres, & principautés, au quart de ce qu'elles valoient. Bientôt une armée de plus de trois cens mille François, Allemands, Italiens, se mit en marche pour Jerusalem sous la conduite de Hugues le Grand & du comte de Blois, qui avoient été de la premiére entreprise, & qui voulurent encore être de cette seconde. Les autres chefs étoient Guillaume comte de Poitiers, Geoffroy de Vendôme, Etienne de Bourgogne, Hugues frére de Raimond de Saint Gilles, & Herpin comte de Bourges. Plusieurs Dames illustres furent aussi de ce voyage. Deja ils avoient traversé la Hongrie, la Bulgarie & une partie de la Romanie, lorsque Solyman vint fondre sur eux, les mit en déroute &

Fulcher. Carnot. l. 11. apud duch. tom. 4. pag. 849.

les tailla en pieces. Hugues le Grand, blessé mortellement alla mourir à Tarse sur le Cydne. Ceux qui échappérent au carnage, se rendirent les uns par terre, les autres par mer, auprès de Baudoin qui venoit de succéder à Godefroi son frére. Ce Prince avec ce secours plus considerable par la valeur que par le nombre, conquit plusieurs Villes, dont il augmenta considérablement son Etat.

Origine des Armoiries.

Tel fut le succès de cette premiére Croisade. On ne doit pas oublier que l'Europe lui doit l'usage des armoiries. On sçait qu'il y a eu de tout tems des figures ou symboles sur les drapeaux de toutes les nations du monde. L'enseigne des Romains étoit un aigle, celle des Phrygiens un pourceau, celle des Thraciens une mort, celle des Gots un ours, celle des Alains un chat, celle des François un lion, celle des Saxons un cheval. Les particuliers mêmes ornoient leur écu de quelques emblêmes, qui marquoient ou leur naissance, ou leurs belles actions, ou leur génie. Mais ce n'étoient que de simples hieroglyphes. Le pere & les enfans n'avoient pas les mêmes devises; les familles en

Agrip. de vanit. scient. &c.

changeoient souvent. Ces images enfin, toujours de fantaisie, servoient moins à distinguer les maisons & leur noblesse, qu'à caractériser l'humeur & l'esprit de celui qui les adoptoit.

Segoin, tresor Herald. La Colomb. scienc. Herald. Ste Marthe, traité des arm. de France.

Il n'y a point eu de véritables armoiries avant le douziéme siécle : les sçavans n'en exceptent pas même celles de France. Les trois crapaux, les trois couronnes, les trois croissans, le lion portant une aigle sur sa queüe, les fleurs de lys enfin apportées du ciel par un Ange, sont autant de fables aussi absurdes que les imaginations de quelques modernes, qui n'ont pas fait difficulté de donner des armes au premier des hommes, à sa femme, à Noé, & aux douzes tribus d'Israël. On ne voit sur le sceau de nos anciens Rois que leur portrait ou celui de quelque Saint, quelquefois des portes d'Eglises, très-souvent des croix & autres symboles de piété. Hugues Capet est représenté tenant un globe de la droite, & de la gauche une main de justice. Sa couronne n'est rehaussée que de fleurons. Louis le Gros est assis dans un fauteuil, vêtu d'une espéce d'au-

be, portant un ſceptre à trois pointes, & ayant ſur la tête une couronne ornée de pluſieurs croix. Le premier ſceau où l'on voye une véritable fleur de lys, eſt de Louis VII, ſurnommé le Jeune.

M. le Blanc, traité hiſt. des monnoyes.

Toutes ces variations, dit Paſquier, *prouvent que les Armoiries tant de nos anciens Rois que de leurs ſujets, étoient des deviſes telles qu'il plaiſoit à chacun de ſe choiſir.* Ce furent les expéditions de la Terre-Sainte, qui les rendirent propres à chaque maiſon. On les prit d'abord par néceſſité. Dans une armée de ſept ou huit cent mille hommes, ramaſſée de ving à trente Nations différentes, il falloit néceſſairement un ſigne pour raſſembler chaque vaſſal ſous la banniére de ſon ſeigneur, qui lui-même étoit caché ſous une armure de fer. On ſe vit donc obligé d'imaginer certains ſymboles ſignificatifs, ſoit pour ſe faire remarquer dans les combats, ſoit pour être reconnu des ſiens. On les conſerva dans la ſuite par vanité. C'étoit un titre glorieux d'avoir été d'une Croiſade. Tout ce qui en faiſoit preuve, devint une marque d'honneur. On l'arbora ſur

Recherch. de la France. t. 1. l. 2. c. 17. p. 141.

ſes étendards ; on la fit graver ſur ſon ſceau, peindre ſur ſon écu, broder ſur ſa cotte d'armes ; on s'en para dans les Tournois. Bientôt ceux mêmes qui n'avoient pas été du voyage de Paleſtine, ſe montrérent jaloux de cette diſtinction. Chaque ſeigneur, chaque Gentilhomme voulut auſſi avoir un emblême diſtinctif. On n'eût oſé ſe préſenter à un pas d'armes, ſi l'on n'eut eu ſur ſon armure & ſur le caparaçon de ſon cheval quelque deviſe en broderie. Ce ne fut cependant que vers le milieu du treiziéme ſiécle & ſous le regne de S. Louis, que les armoiries paſſérent communément du pére aux enfans, & devinrent fixes dans les familles.

Toutes les ſortes de croix qui ſe trouvent dans les écuſſons, les Beſants (*a*), les lions, les léopards, les

(*a*) Le Beſant étoit une monnoye fabriquée à Conſtantinople qu'on appelloit anciennement Byſance. Il étoit d'or pur & valoit cinquante ſols, ſi l'on en croit le ſire de Joinville. Il dit que les Infidéles exigerent deux cens mille Beſans d'or pour la rançon de St. Louis : ſomme qu'il évalue à cinq cens mille francs. Dans un cérémonial du Sacre de nos Rois, dreſſé par ordre de Louis le Jeune, on lit ces paroles *à l'offrande ſoit porté un pain, un barril d'argent plein de vin, & treize Bezants d'or.* Cette coutume s'ob-

M. le Blanc. ibid. p. 157.

coquilles forment autant de démonstrations que les armoiries doivent leur naissance aux voyages du Levant. Mais une preuve évidente que les Tournois y ont aussi beaucoup contribué, ce sont les autres piéces qu'on voit d'ordinaire dans ces mêmes écus. Les chevrons, les pals, les jumelles faisoient partie de la barriére qui fermoit le camp. Les figures d'astres & d'animaux viennent des noms que se donnoient les tenans & les assaillans : noms brillans ou terribles. Ce n'étoit rien moins que les chevaliers du soleil, de l'étoile, du croissant, du lion, du dragon, de l'aigle, du cigne. Car chacun étoit alors maître de choisir ce qu'on a depuis appellé armes ou armoiries. Les uns les formérent de la doublure de leur manteau : de-là les fourrures ou pannes échiquetées, vairées, papelonnées, fascées, gironnées, fuselées, lozangées. Les autres les composérent de quelques piéces de leur armure : de-là les éperons, les fers de lance, les masses, les maillets, les épées, les casques.

servoit encore sous Henri II, qui pour la cérémonie de son couronnement fit battre treize Besants d'or, pesants chacun un double ducat. Ils ont eu long-tems cours en France.

Quelques autres les tirérent de leurs exercices ou amuſemens les plus ordinaires: de-là les faucons, les jets, les cors. Ceux-ci adoptérent celles qu'ils crurent les plus propres à conſerver la mémoire de quelque beau fait d'armes ou de quelque avanture glorieuſe pour leur famille: ceux-là ſe donnerent les premiéres venuës, par caprice & ſans deſſein.

Ce fut vraiſemblablement à l'occaſion de la ſeconde Croiſade, que Louis le Jeune prit les fleurs de lys pour armes, ſi cependant ce ſont de véritables lys. On prétend en effet que ce ne ſont ni lys de jardins, ni lys de marais, mais des iris vulgairement appellées *des flambes*. Quelques uns veulent au contraire que ce ſoit le fer de l'angon ou javelot des anciens François. La pointe du milieu étoit droite, pointue, tranchante. Les deux autres étoient renverſées en croiſſans: une clavette lioit ces trois piéces: ce qui formoit, dit-on, le pied de la fleur de lys. Quelques autres conjecturent que ce ſont des abeilles mal imitées par nos Peintres. Ce qui a donné lieu à cette opinion eſt la découverte du

tombeau de Childeric, où l'on trouva quantité d'abeilles d'or massif & de grandeur naturelle. Mais pour donner quelque probabilité à ce systême singulier, il faudroit prouver deux choses : la premiére qu'il y avoit des armoiries avant Clovis le Grand, ce qui est contraire à tous les témoignages de l'histoire : la seconde que Louis VII pût être informé de ce que renfermoit un tombeau que le hazard a fait découvrir sous le regne de Louis XIV, ce qui est absurde. Quoi qu'il en soit de tous ces divers sentimens, il est du moins certain que Louis le Jeune est le premier de nos Rois qui soit représenté avec des fleurs de lys à la main & sur sa couronne. Lorsqu'il fit couronner Philippe son fils, il voulut que la dalmatique & les botines du jeune prince fussent de couleur d'azur & semées de fleurs de lys d'or. Elles devinrent dès ce moment les seules armoiries des Monarques leurs successeurs. Tous les ont portées sans nombre jusqu'au regne de Charles V. Ce n'est que depuis le regne de ce Prince, qu'on commence à n'en voir que trois dans l'écu de France.

Il n'y avoit autrefois que la vraie Noblesse, qui eût droit d'avoir des armories. On ne voit aujourd'hui que gens inconnus qui non-seulement osent s'en arroger, mais qui les arborent partout, comme si un demi-Dieu étoit leur pére. On pourroit leur appliquer ce bon mot de Ménage, *que les armoiries des nouvelles Maisons sont pour la plus grande partie les enseignes de leurs anciennes boutiques*. Quelques-uns, par une hardiesse que rien ne peut excuser, ont choisi les piéces les plus illustres, pour les mettre dans leur écu : ce qui a donné lieu au proverbe : *qu'il n'est point de plus belles armes que les armes de vilain:* Quelques-autres par une impudence jusques-là sans exemple, se sont entés dans les maisons les plus distinguées : *ce qui seroit peut-être supportable*, dit Mezerai, *si en conséquence ils s'efforçoient d'avoir l'ame aussi noble que les armoiries & les noms qu'ils usurpent*.

Mezerai, Abreg. Chron. tom. 2. p. 63. 64.

Etablissement des ordres religieux & militaires de S. Jean.

C'est encore à l'occasion des guerres saintes, que furent établis ces Religieux soldats, hospitaliers, templiers, & teutoniques. Les premiers plus anciens & les modéles des autres,

étoient déja célébres avant la prise de Jerusalem par les Princes croisés. Mais bornés, les uns à recevoir les fidéles qui venoient visiter les saints Lieux, les autres à avoir soin des malades, surtout des lépreux, ils ne s'occupoient que des œuvres paisibles de la charité, sous la conduite du Bienheureux Gerard, leur fondateur. Ce fut Raimond Dupuy, gentilhomme de Dauphiné, qui aux premiers statuts de l'hospitalité, ajouta l'obligation de prendre les armes contre les ennemis de la Religion. Il divisa son ordre en trois classes. La premiére fut celle des *Chevaliers* qui par leur naissance & le rang qu'ils avoient tenu autrefois dans les armées, étoient destinés à faire la guerre aux Infideles. On mit dans la seconde ceux qui n'étant ni de maison noble, ni ecclésiastiques, devoient être employés à servir les pauvres dans les hôpitaux, & les Chevaliers dans leurs expéditions militaires : on les appella *Fréres servans*. Ils furent distingués dans la suite par une cotte d'armes de différente couleur que celle des Chevaliers. On fit une troisiéme classe des prêtres, & des chapelains, qui ou-

Hist. Hierosf. Jacob. Vitriaci c. 74.

Ex Bosio, l. 2. p. 68.

An. 1113.

tre les fonctions ordinaires attachées à leur caractére, soit dans l'Eglise, soit auprès des malades, seroient encore obligés chacun à leur tour de servir d'aumoniers à la guerre. Tous firent vœux de chasteté & d'obéissance. Les nouveaux Religieux, pour se distinguer des autres, s'appellerent *les chevaliers de Saint Jean*, du nom d'un hopital qu'ils avoient dans la ville de Jerusalem ; & prirent la croix blanche à huit pointes sur un habit noir. C'est cet Ordre célébre, qui sous les noms de Rhodes & de Malthe a rempli toute la terre du bruit de ses exploits & de ses victoires sur les Infidéles, aussi recommandable par les vertus paisibles de la Religion, que par la plus haute valeur dans les combats.

Tous les Hospitaliers cependant n'embrassérent point le nouvel institut. Les plus anciens, si connus sous le nom de S. Lazare, ne voulurent rien changer au statut qui leur permet le mariage, & se séparérent des nouveaux avec lesquels ils ne faisoient auparavant qu'un seul Ordre sous un même grand-Maître. Ils les imitérent néanmoins dans le dessein,

De S. Lazare.

Bul. Alex. IV.
Bul. Greg. IX.

de sacrifier leur vie pour la défense des saints Lieux, ajoutérent aux vœux de charité & d'obéissance celui d'être toujours prêts à combattre les ennemis du Christianisme, arborérent la croix verte pour se distinguer de leurs anciens confréres, & rendirent comme eux de signalés services aux Rois, aux peuples, & à la Religion. Louis le Jeune à son retour de la Palestine, en amena en France, pour y exercer leurs charitables fonctions. Ce fut dans cette vûe qu'il leur donna l'intendance & l'administration de toutes les maladreries de son Royaume, avec le château de Boni près d'Orléans, qui dès lors devint la maison principale & le chef-lieu de l'Ordre. C'est aux bienfaits de ce Prince & de Saint Louis, que nos Rois doivent le titre de souverains chefs, fondateurs, & protecteurs de cette nouvelle milice. L'Ordre étant déchu de sa splendeur par le malheur des tems, le Pape Innocent VIII entreprit de le supprimer & de l'unir avec tous ses biens à celui de S. Jean de Jerusalem. Mais toutes ces Bulles déclarées abusives par arrêt du Parlement, furent révoquées ar les Papes Pie IV. & Pie V. Ce ne

Beloy, ch. 9.

Chopin. de sacr. polit. l. 2. tit. 6.

fut cependant que sous les regnes & par la protection de Henri IV & de Louis XIV, que les chevaliers de S. Lazare furent rétablis dans leur premier éclat. Le Pape Paul V les réunit à ceux de Notre Dame du Mont Carmel, qui venoient d'être institués à à l'instance du Monarque François. Alors ils prirent avec ce double titre une double croix d'or à huit pointes, flanquée de quatre fleurs de lys, avec l'image de la sainte Vierge au milieu. Ils ont aujourd'hui pour Grand-maître & Chef-général Louis-Philippe duc d'Orléans, prince aussi grand par les qualités qui subjuguent les cœurs, que par celles qui fixent l'admiration & le respect.

Bul. Paul V. 1607.

L'exemple des Hospitaliers fit beaucoup d'imitateurs. Hugues de Payens, Geoffroi de Saint Aldemar, & & sept autres gentilshommes, tous François, touchés des périls auxquels les Pélerins étoient exposés dans leur voyage & à leur retour de Jerusalem, formérent entre eux une petite société pour leur servir d'escorte. Ils alloient les prendre & les reconduire ensuite jusqu'au de-là des défilés des montagnes & des passages les plus dangereux. Ce n'étoit

Du Temple.

Guillem. Tyr. li 12, c. 4.

Jac. de Vitr. c. 65.

d'abord qu'une ſimple aſſociation : elle devint par l'approbation du Concile de Troyes un ordre religieux & militaire. Ce fut S. Bernard qui leur donna une régle, l'habit blanc, & la croix rouge. Cette nouvelle milice s'accrut conſidérablement en très-peu de tems. Les princes, les ſeigneurs, tout ce que la Chrétienté avoit de plus illuſtre, voulut combattre ſous ſon habit & ſous ſes enſeignes. On leur donna le nom de *Templiers* ou chevaliers du Temple, parceque le Roi Baudoin leur avoit aſſigné un logement dans ſon palais proche le Temple. Bientôt ils devinrent ſi puiſſans, qu'ils égalérent la fortune même des ſouverains. Mais ces richeſſes, glorieuſes récompenſes de leur mérite, furent les funeſtes cauſes de leur malheur & de leur perte : ainſi que nous le verrons en ſon tems.

An. 1128.

L'établiſſement des Chevaliers Teutoniques ſuivit de près celui des Templiers. Ce nouvel ordre rapporte ſa véritable origine au ſiége de ſaint Jean d'Acre. Le ſoldat Allemand, malade ou bleſſé, ſouffroit extrêmement dans un pays où n'étant en-

De Sainte Marie des Teutoniques.

idem, c. 66.

tendu de personne, il ne pouvoit faire connoître ni son mal, ni ses besoins.
Belloy. c. 15. Quelques gentilshommes de Brême & de Lubec, touchés des miséres de leurs compatriotes, prirent les voiles de leur navire dont ils firent une grande tente, où ils retirérent les blessés de leur connoissance & les servirent avec beaucoup de charité. Quarante seigneurs de la même Nation se joignirent à eux & formérent une société religieuse & militaire, qui fut approuvée & confirmée par le Pape Celestin III. On les ap-
An. 1191. pella *Chevaliers de Sainte Marie des Teutoniques*, du nom d'un hopital qu'un riche Allemand avoit fait autrefois bâtir à Jerusalem pour les pauvres malades de sa Nation. Leur habit consistoit en un manteau blanc, chargé d'une croix noire. Leur Regle étoit celle de S. Augustin : leurs vœux, les mêmes que ceux des Hospitaliers & des Templiers : mêmes statuts que les premiers dans tout ce qui regardoit l'hospitalité : même discipline que les seconds dans tout ce qui étoit de l'art militaire. Avant de prendre l'habit, ils devoient faire serment qu'ils étoient Allemands d'ex-

traction, & nobles de naissance. Les affaires des Chrétiens étant totalement désespérées en Orient, les Chevaliers Teutoniques se retirérent en Allemagne, où il devinrent bientôt une milice de conquérans. Marienthal ou Mergentheim est le lieu de la résidence du grand-Maître : il est prince souverain. An. 1229.

Pendant que toutes ces choses se passoient en Orient, Philippe, tranquile dans son Royaume, ne s'occupoit que du soin d'agrandir ses domaines. Il sçut en habile politique profiter de la superstitieuse fureur du tems, pour réunir à sa Couronne plusieurs seigneuries & comtés, entre autres celui de Bourges, que le comte Herpin lui vendit pour avoir dequoi faire le voyage de la Terre-Sainte. On ne voit pas que depuis la paix faite avec l'Angleterre, la France ait été troublée par aucune guerre. Elle jouissoit de la plus profonde tranquillité, lorsque le Monarque mourut à Melun dans la cinquante-septiéme année de son âge, & la cinquantiéme de son régne. Son corps fut porté à l'abbaïe de S. Benoît sur

An. 1108.

Mort du Roi Philippe.

Loire, où il avoit choisi sa sépulture. Un Historien Anglois le fait mourir moine Bénédictin : mais s'il en prit jamais l'habit, ce fut tout au plus au lit de la mort. C'étoit alors une dévotion à la mode. Les rois, les reines, les princes & les princesses se faisoient revêtir à leur mort d'habits religieux : quelquefois même vouloient être portés à leur derniére maladie dans des couvents : de là ce grand nombre de monarques, de seigneurs, & de dames illustres, dont les anciens ordres font parade, quoiqu'aucun d'eux n'ait renoncé en santé aux affaires publiques pour vivre en cénobite.

Guillem. Malmesb.

Ses femmes & ses enfans.

Philippe eut deux femmes, Berthe qu'il répudia, & Bertrade qu'il enleva à son mari. La premiére, fille de Florent comte de Hollande, fut mére de Louis VI. dit le Gros, de Henri qui mourut jeune, & de Constance mariée d'abord à Hugues comte de Troyes, puis à Bohemond I, prince d'Antioche & de Tarente. La seconde, de l'illustre famille de Montfort, lui donna quatre enfans, Philippe comte de Mante & seigneur de Mehun, Fleuri, Cecile femme en

premiéres

premieres nôces de Tancrede neveu de Bohemond, en secondes, de Pons de Toulouse comte de Tripoli, & Eustache, mariée à Jean comte d'Estampes. Une preuve que ce second mariage du Roi fut enfin approuvé par les Papes, c'est que les deux fils de Bertrade furent déclarés capables de succéder au Royaume, & qu'elle même eut un douaire sur les domaines de la Couronne. Ce douaire fut la terre de Haute Bruyére dans le diocése de Chartres, où elle fonda un riche prieuré. Elle y mourut peu de tems après, sous l'habit des religieuses de Fontevrault.

Suger. de vita Lud. Gro. t. 4. Duch. p. 299.

On remarque que Philippe est le premier de nos Rois dont le nom ne fût ni François, ni Germain d'origine, mais celui d'un Saint honoré dans l'Eglise. On lui reproche son incontinence, qui lui fit perdre, dit-on, le privilége de la guérison des écrouelles, que Dieu voulut bien rendre à ses successeurs. Mais ce qui lui fit plus de tort dans l'esprit de ses sujets, emportés alors par la fureur des Croisades; c'est le peu de part qu'il prit à ce célebre événement. On regarda comme pusillanimité, molesse, indolence, ce qui fut peut-

Son portrait.

P. Daniel. t. 2. p. 527.

Guibert. Abb. apud Duch. t. 4. p. 512.

être l'effet de la plus haute ſageſſe. Heureuſe la France, ſi les Rois ſes enfans ou petits enfans l'euſſent imité dans cette conduite pleine de prudence, & n'euſſent point abandonné le bien certain qu'ils pouvoient faire à leurs Etats, pour aller tenter en Orient des conquêtes très-incertaines! Il eſt du moins conſtant qu'il avoit de grandes qualités. C'étoit le Prince de ſon ſiécle le mieux fait, de la taille la plus majeſtueuſe, de l'extérieur le plus ſéduiſant. Brave dans les combats, ſage dans le conſeil, maître dans l'art de parler, l'Hiſtoire lui donne toutes les graces de l'eſprit & du caractére. C'eſt le premier de nos Monarques, qui pour autoriſer ſes chartres, les ait fait ſouſcrire par les grands officiers de la Couronne. On y voit auſſi le nom d'Ingelram ſon Précepteur. Quelquefois les Confeſſeurs ont obtenu le même honneur.

Duch. tom. 4. p. 167.

Commencement de l'Ordre des Chartreux.

Ce regne ſi célébre par l'établiſſement de tant de ſociétés religieuſes & militaires, ne le fut pas moins par la fondation de pluſieurs Ordres monaſtiques, qu'il vit naître &

croître. Celui des Chartreux eut pour Instituteur S. Bruno, natif de Cologne, chanoine d'abord de l'Eglise de Saint Cunibert, ensuite de Notre-Dame de Rheims, le plus sçavant théologien, & l'un des plus grands docteurs de son temps. Le désir d'une plus haute perfection le conduisit dans une solitude du Dauphiné, nommée *Chartreuse*, d'où l'Ordre a pris son nom. Il y fut suivi de six compagnons d'étude & de piété, qui vécurent avec lui dans la plus grande austérité, portant des cilices sur la chair, ne parlant presque jamais que par signes, n'ayant que du pain & de l'eau le mercredi & le vendredi, des légumes & du vin le mardi & le samedi, du fromage le jeudi, un peu de poisson les dimanches & fêtes. Ils se faisoient tous saigner cinq fois par an, & ne se rasoient que six fois. On n'admettoit les Novices à faire profession qu'à l'âge de vingt ans. On leur donnoit du parchemin, des plumes & de l'encre pour transcrire de bons livres, afin que ne pouvant prêcher de bouche, ils le fissent du moins par écrit. Le

An. 1084.

Mabill. præf. n. 86.

Guibert. de vita sua. c. 11.

ſaint fondateur appellé par le Pape Urbain II, pour l'aſſiſter de ſes conſeils, refuſa l'Evêché de Reggio, & mourut en Calabre dans ſon Monaſtére de Squillace, que Roger comte de Sicile avoit fondé. L'hiſtoire du Chanoine de Paris, qui ſe leva de ſa bierre en préſence de Bruno, & cria trois fois, *On m'a accuſé, on m'a jugé, on m'a condamné*, eſt de l'invention de Jean Gerſon, Chancelier de l'Univerſité de Paris, qui vivoit plus de deux cens ans après. On n'en voit aucune mention dans les écrits du pieux Inſtituteur des Chartreux. La gloire de ce nouvel Ordre eſt d'avoir obſervé ſi exactement ſes premieres conſtitutions, que depuis plus de ſix cens ans, il n'a pas eu beſoin de réforme.

Launoy diſſert. de verâ cauſâ ſeceſſ. ſ. Brun.

Etabliſſement de l'Ordre de Citeaux.

Vita. S. Rob. apud. Boll. 29. April. tom. 2. p. 663.

Il y avoit vingt-cinq ans que le ſaint Abbé Robert avoit fondé l'abbaye de Molême au diocèſe de Langres. Mais s'étant apperçu que la diſcipline n'y étoit pas exactement obſervée, il ſe retira avec vingt de ſes Religieux dans les deſerts de Citeaux, à cinq lieuës

de Dijon. Ils défrichérent une partie de la Forêt, que le vicomte de Beaune leur donna, se bâtirent des cellules de bois, & y vécurent dans la premiére austérité de saint Benoît, sans frocs, sans chaperons, sans serges, sans étamines, n'usant que d'une sorte de mets dans le réfectoire, & jamais de viande. Ils passérent dix ou douze ans dans cette simplicité, ne recevant point de Novices. Déja ils commençoient à craindre de voir bientôt la fin de leur institut, lorsque la Providence leur envoya saint Bernard, gentilhomme Bourguignon, de l'illustre maison de Chatillon, l'esprit le plus délié, & l'homme le plus éloquent de son siécle. Cette nouvelle société devint en peu de tems très-florissante, & par la sainteté de ses sujets, & par les pieuses prodigalités des fidéles. Bientôt on vit s'élever ces quatre Abbayes si célébres sous le titre de filles de Citeaux, *La Ferté*, *Pontigny*, *Clervaux*, *Morimond*. L'Ordre prit son nom du lieu de son établissement : on ne le connoît presque

Exor. Magn. Cistetc. c. 1. 2. 10. 13.

An. 1099.

plus aujourd'hui que sous celui de Bernardins.

Fondation de l'Abbaye & de l'Ordre de Fontevrault.

Ce fut aussi vers le même tems que le célebre Robert d'Arbrissel fonda l'Abbaye de Fontevrault dans le diocése de Poitiers. C'étoit un des plus beaux génies de ce tems-là, qui avoit souverainement le talent de la parole, & dont l'éloquence naturelle étoit soutenue d'une grande capacité. On le voyoit toujours suivi par une multitude de personnes de l'un & de l'autre sexe : on en prit occasion d'attaquer sa sainteté par des calomnies. De-là sans doute est venu le conte du singulier genre d'épreuve, à laquelle on veut qu'il ait exposé sa vertu au milieu de ses Religieuses. Robert en fut averti, & pour s'acommoder à la foiblesse humaine, il résolut de fixer ces saintes ames dans quelque désert, où ils pussent vivre séparés les uns des autres, & toujours unis par les liens de la charité. La solitude de Fontevrault lui parut propre à ce dessein : il y établit deux Monastéres sous la regle de saint Benoît, l'un pour les femmes, qui devoient avoir toute

In ejus vita ap. Boll. 25. Feb. tom. 5. p. 393.

An. 1106.

l'autorité ; l'autre pour les hommes, qu'il obligea à dépendre entiérement de l'Abbesse. Il leur en donnoit l'exemple, & ne s'appelloit que l'homme d'affaires des Dames Religieuses. C'est le premier Ordre dont le chef fût une femme.

Fin du second Volume.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit qui a pour titre : *Histoire de France depuis l'Etablissement de la Monarchie jusqu'au regne de Louis XIV.* L'Auteur en racontant les faits avec une juste étendue & en découvrant les causes qui les ont produits, recherche & fait connoître les vrais principes de notre Gouvernement. C'est là principalement ce qui distingue son Ouvrage, & ce qui en rendra l'impression utile & agréable au Public. Le premier Avril 1754. DEPASSE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Nos amés Jean DESAINT & Charles SAILLANT Libraires à Paris, Nous ont fait exposer qu'ils désireroient faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Histoire de France par M. l'Abbé Velly*, s'il Nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter les Exposans, Nous leur avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon leur semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter partout notre Royaume pendant le tems de douze années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'im-

preſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance, comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, d'en faire aucun extrait ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit deſdits Expoſans ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers auxdits Expoſans ou à celui qui aura droit d'eux, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modéle, ſous le contre-ſcel des Préſentes; que les impétrans ſe conformeront en tout aux Réglemens de la Librairie, & notament à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de LAMOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur de LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sçeaux de France, le Sieur de MACHAULT, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Préſentes: du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir leſdits Expoſans & leurs ayant cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Secrétaires foi ſoit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'éxécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le vingt-ſixiéme jour du mois d'Avril, l'an de grace mil ſept cent cinquante quatre: Et de notre Regne le trente-neuviéme.

Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé PERRIN.

Regiſtré ſur le Regiſtre treize de la Chambre Royale & Syndicale des Imprimeurs & Libraires de Paris N°. 344. fol. 274. conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris ce 4 May 1754.

Signé DIDOT, *Syndic.*



